This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

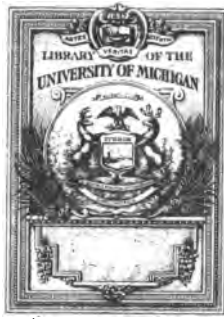
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AP
25
.B581

# BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

*POUR SERVIR DE SUITE*

A LA

BIBLIOTHEQUE

# UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCVI.

TOME X.

A AMSTERDAM
Chez HENRI SCHELTE,
MDCCVI.

Libr.
Thin
3-10-25
11201

# INDICE

## *Des* LIVRES *&* *des* ARTICLES *du X. Tome.*


*Oeuvres de* JEAN GERSON. Pag. 1

*Livres touchant* PYTHAGORE. 79

*Remarques ſur la Chronologie de la vie de ce Philoſophe, par* Mr. BENTLEY. 81

*Hiſtoire Chronologique de la vie du même* &c. *par Mr. l'Evêque de* Worceſter. 89

*Diſſertations ſur l'âge de* Phalaris *& de* PYTHAGORE *par Mr.* DODWEL. 130

JEAN SCHEFFER *de la Nature de la Philoſophie Italique.* 159

*La vie de* PYTHAGORE, *ſes vers Dorez & la vie d'*HIEROCLES, *& ſes Commentaires ſur les vers de* Pythagore, *par Mr.* DACIER. 181

*Examen du ſentiment de* LONGIN, *ſur ce paſſage de la Geneſe :* & Dieu dit que la Lumiere ſoit &c. *par Mr.* HUET. 211

INDICE.
EUCLIDE *en Grec & en Latin.* 260
*L'Onomaſticon de* JULIUS POLLUX, *en Grec & en Latin.* 277
*Geographie Ancienne de Mr.* CELLARIUS. 297
*Les Droits de l'Egliſe Chrétienne defendu contre les Prêtres Romains & tous les autres, qui prétendent à un pouvoir indépendant* &c. 305
*Remarques ſur la Réponſe pour Mr.* BAYLE &c. 364

# BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

## ARTICLE I.

JOANNIS GERSONII, *Doctoris Theologi & Cancellarii Parisiensis, Opera Omnia, novo ordine digesta & in V. Tomos distributa, ad MSS. Codd. quam plurimos collata & innumeris in locis emendata; quædam etiam nunc primùm edita; Quibus accessere* HENRICI DE HASSIA, PETRI DE ALLIACO, JOANNIS BREVIS COXAE, JOANNIS DE VARENIS *scriptorum coætaneorum, ac insuper* JACOBI ALMAINI & JOANNIS MAJORIS *Tractatus, partim editi, partim inediti, nec non monumenta omnia ad causam* JOANNIS PARVI *pertinentia, operâ & studio M.* LUD. ELLIES DU PIN *S. Facultatis Parisiensis Doctoris Theologi & Philosophiæ Professoris Regii, qui huic novæ Editioni præfixit* GER-

SONIANA, *in quibus Historia Ecclesiastica temporis illius, quo* Gersonius *vixit, fuitur, hujus & coævorum vita narratur, scripta recensentur, doctrina exponitur. Tomus I. continens opera dogmatica, de Religione & Fide.* in fol. Antuerpiæ M. DCCVI. dont le T. 1. a 944. colomnes, outre les Préfaces & les *Gersoniana*, qui ont 114 pages. *Il se trouve chez* J. L. *de Lorme, à Amsterd.*

1. GERSON qui, comme l'on sait, a fleuri à la fin du XIV. siecle & au commencement du XV. a été l'un des Auteurs en Théologie, que l'on a fait imprimer des premiers, après l'invention de l'Imprimerie; ce qui marque la grande estime que l'on faisoit alors de ses Ouvrages, quoi que la Cour de Rome y pût trouver à redire. On voit encore, dans les Bibliotheques, ses traitez *de la puissance Ecclesiastique*, sur la question, *s'il ne peut pas arriver que l'Eglise soit sans Pape*, en Latin, *de Auferibilitate Papæ*, *des Contrats* &c. imprimez en caracteres, qui font connoître que ce fut peu après ce tems-là, qu'ils parurent, quoi que ces Anciennes Editions

tions ſoient ſans date. Le premier recueuil, qui ſe fit de ſes Oeuvres, parut à Bâle en M CCCC LXXXIII. & le ſecond ſix ans après à Strasbourg. Ces recueuils étoient diviſez en trois parties, dont la premiere renfermoit ce qui concerne la puiſſance Eccleſiaſtique & la foi; la ſeconde ce qui regarde les mœurs; & la troiſiéme les traitez, où l'Auteur avoit donné les regles de la vie contemplative. Il s'en publia un troiſiéme recueuil à Paris, en M CCCC XCI. où il y a les Sermons de *Gerſon*, & quelques autres traitez omis dans les précedens. On en fit encore deux autres Editions ſemblables, à Bâle en M DXVIII. & à Paris en M DXXI.

Ces Editions n'étoient ni belles, ni exactes, ce qui fit qu'*Edmond Richer*, fameux Docteur de Sorbonne, fort oppoſé aux idées des Ultramontains, touchant l'autorité infinie du Pape, en donna une autre en M DCVI. Il étoit très-capable de publier ces Ouvrages, comme ils devoient l'être; mais les Imprimeurs, preſſez d'achever cette Edition, ne lui donnerent pas le tems d'y apporter tous les ſoins néceſſaires. Il y ajoûta ſeulement des traitez de *Pierre d'Ailly*, de *Jaques Almain*

& de *Jean Major*, touchant l'Egliſe & l'autorité du Concile, qui avoient déja été publiez. Le Cardinal *Barberin*, qui a été depuis *Urbain* VIII. & qui étoit alors Nonce en France, obtint qu'elle ſeroit défendue pour toute l'année MDCVI. mais il ne put empêcher qu'elle ne ſe vendît enſuite publiquement à Paris; où la doctrine de *Gerſon* eſt plus en vogue, que celle des Théologiens d'Italie. Cette Edition étant devenue très-rare, un habile homme entreprit d'en donner une autre; mais n'ayant pû executer ſon deſſein, Mr. *du Pin* s'eſt chargé de cette peine & en eſt venu heureuſement à bout. Premierement, il a collationné pluſieurs traitez avec des MSS. de S. *Victor*, du College de *Navarre*, & de la Bibliotheque de Mr. *Colbert*, avec leſquels ils n'avoient point encore été collationnez. Par-là, il a rétabli une infinité d'endroits, ſuppléé pluſieurs lacunes & retranché ce qui avoit été ajoûté mal à propos. Il a de plus ſéparé des traitez differents, qu'on avoit joints enſemble ſans raiſon. En ſecond lieu, il a tiré de ces mêmes MSS. près de cinquante traitez, qui n'avoient pas encore vû le jour, & qui ſont non ſeulement des Sermons,

ou Discours de *Gerson*, mais même des Traitez de Théologie, ou concernant la Discipline Ecclesiastique. En troisiéme lieu, il y a ajoûté des ouvrages anecdotes de divers Auteurs contemporains, comme de *Jean de Hesse*, de *Jean de Varennes*, de *Jean de Courte-cuisse*, & sur tout de *Pierre d'Ailly*, Cardinal de *Cambray*. En cinquiéme lieu, on trouvera dans ce recueuil tous les actes & toutes les pieces, qui concernent l'affaire de *Jean Petit*, qui fit grand bruit alors, & dans laquelle *Gerson* eut beaucoup de part. En sixiéme lieu, il a disposé dans un beaucoup meilleur ordre les Oeuvres de ce Théologien, qu'elles ne l'étoient dans les Editions précedentes, comme on le verra dans la suite. Enfin il a mis au devant un Ouvrage considerable, qu'il a intitulé *Gersoniana*, à l'imitation de celui, que Mr. *Huet* a mis au devant des Oeuvres Greques d'*Origene*, & qu'il a nommé *Origeniana*. Mr. *du Pin* y fait l'histoire Ecclesiastique de ce tems-là, la vie de *Gerson*, & de divers Théologiens contemporains. Il y fait encore une revuë génerale de ses Ouvrages, & un abregé assez étendu de sa doctrine; comme on le va voir plus en détail.

On peut renfermer tout ce qui eſt arrivé, pendant la vie de *Gerſon*, en trois periodes de temps ; dont le premier contient l'hiſtoire du Schisme arrivé à la mort de Gregoire XI. & continué juſqu'au Concile de Piſe ; le ſecond l'hiſtoire de ce même Concile & de ce qui s'eſt paſſé ſous Alexandre V. & Jean XXIII. juſqu'à la convocation du Concile de Conſtanſe ; & le troiſiéme l'hiſtoire de ce que l'on fit dans ce Concile, & après qu'il fut ſéparé, pour l'extinction du Schisme, & de ce qui ſe paſſa juſqu'à la mort de *Gerſon*. C'eſt là le ſujet du I. Livre des *Gerſoniana*, dont on donnera ici un petit abrégé.

1. *Bertrand de Got*, Archevêque de Bourdeaux, ayant été fait Pape en MCCCV. tranſporta le Siege Papal de Rome à Avignon, où il demeura pendant plus de ſoixante & dix ans. Les Papes gouvernoient cependant Rome & l'Italie, par des Légats, qu'ils y envoyoient; ce qui y cauſoit de très-grands deſordres, ou par le peu d'autorité de ces Légats, ou par l'inſolence des peuples, & l'ambition des Princes d'Italie. Cela fit que Gregoire XI. élu en MCCC LXXI. ſe réſolut d'y aller, ce qu'il executa en MCCC LXXVI. Quoique bien des Cardinaux l'en vouluſ-

luſſent détourner, *Catherine* de Sienne, & *Brigide*, depuis canoniſées, l'exhorterent à le faire, comme par ordre de Dieu. Il arriva à Rome au commencement de l'année ſuivante, avec ſeize Cardinaux, & n'en laiſſa que ſix à Avignon. Ce Pape ayant remis les choſes en un meilleur état, mourut à Rome le 27 de Mars de l'an MCCC LXXVIII. Etant à l'extremité, comme le témoigne *Jean Gerſon* dans ſon livre de † l'Examen des Doctrines, & tenant l'Euchariſtie, il dit publiquement, devant tout le monde, „ qu'on „ eût à ſe garder des perſonnes, tant „ hommes, que femmes, qui ſous ap„ parence de Religion racontoient „ leurs propres viſions; parce qu'ayant „ quitté le conſeil raiſonnable des „ ſiens, & étant trompé par des gens „ de cette ſorte, il s'étoit jetté lui & „ l'Egliſe dans le danger de voir bien„ tôt un Schiſme: *proteſtatus eſt coram omnibus, ut caverent ab hominibus, ſive viris, ſive mulieribus, ſub ſpecie Religionis loquentibus viſiones ſui capitis; quia per tales ipſe ſeductus, dimiſſo ſuorum rationabili conſilio, ſe traxerat & Eccleſiam ad diſcrimen Schismatis imminentis.*



† *P. 2. Conſ. 3.*

On vit dans la ſuite que ce n'étoit pas en vain qu'il parloit ainſi, puis qu'après ſa mort le peuple Romain craignant avec raiſon que, ſi on nommoit un Pape de delà les Alpes, comme il ſembloit qu'on le feroit; parce que des ſeize Cardinaux, qui étoient à Rome, il y en avoit douze François; il ne transférât ailleurs le Siege Pontifical, contraignit, par des menaces & par de violentes ſéditions, le Conclave d'élire un Pape Italien. On élut donc *Barthelemi Butillo*, Archevêque de Bari, Napolitain, qui prit le nom d'*Urbain* VI. Pendant que les Cardinaux furent à Rome, ils parurent s'accorder touchant ce Pape, & ils écrivirent par tout qu'il avoit été élû d'un commun conſentement.

Cependant dès qu'il fut en poſſeſſion, il travailla à abaiſſer la puiſſance des Cardinaux. Il en mal-traita pluſieurs, auſſi bien que leurs créatures, & choqua même divers Princes d'Italie, qu'il auroit dû ménager. Il parloit auſſi de réformer les mœurs de ſa Cour, & par-là il s'attira la haine d'une infinité de gens.

Les Cardinaux mal-traitez, & ſoûtenus de ceux qu'Urbain avoit irritez, comme eux, penſerent à élire un autre Pape. Les François ſe retirerent au

mois de Juin à Anagnia, comme pour y éviter les chaleurs exceſſives de Rome; & le Pape lui même alla à Tivoli, avec quatre Cardinaux Italiens, ſans penſer au tour qu'on lui alloit jouër. Les Cardinaux, qui étoient à Anagnia, écrivirent à ceux qui étoient demeurez à Avignon & qui étoient au nombre de ſix, pour leur témoigner que l'élection d'Urbain avoit été forcée, & pour les empêcher de le reconnoître plus long-temps; & ils écrivirent de ſemblables Lettres au Roi très-Chrétien, Charles VI. qui étoit bien aiſe que le Pape demeurât dans une ville enclavée dans les Etats de la Couronne de France. Ceux d'Avignon, qui n'avoient pas voulu aller en Italie, leverent les premiers le maſque & déclarerent l'élection d'Urbain nulle. Enſuite ceux d'Anagnia lui écrivirent une Lettre très-violente & pleine d'injures, dans laquelle ils le dépoſent, & lui ordonnent de quitter le Pontificat, dans lequel il avoit été intrus. Après d'autres formalitez, contre lui, trois Cardinaux Italiens s'étant joints aux François, ils élurent à Fondi, en Septembre, *Robert de Geneve*, Cardinal du titre des douze Apôtres, qui prit le nom de *Clement* VII. Ils en écrivi-

rent par tout & Urbain de ſon côté étant de retour à Rome, ne manqua pas de ſe défendre, & d'écrire auſſi par toute la Chrétienté. Clement ſe retira d'abord à Naples, où il fut reconnu de Jeanne Reine de Sicile, mécontente d'Urbain; mais le peuple s'étant ému dans cette ville contre lui, & Urbain ſe trouvant le plus fort en Italie, il fut contraint de retourner à Avignon, où il établit de nouveau le Siege Pontifical. La Chrétienté fut dès lors diviſée, & quoi que Clement abusât étrangement de ſon autorité, pour s'enrichir, & s'attirât une bonne partie des revenus Eccléſiaſtiques de France, elle le reconnut pour le légitime Pape, parce qu'il donna le Royaume de Naples au Duc d'Anjou.

Cependant le Schisme duroit toûjours, & il n'y avoit aucun moyen de le faire ceſſer, que d'obliger l'un des deux Papes de ceder à l'autre, ou d'en élire un troiſiéme. Ce dernier parti étoit celui, qui paroiſſoit le meilleur à l'Univerſité de Paris, qui fit une députation au Roi, là-deſſus. Clement parut diſpoſé à ſe ſoûmettre à un Concile, & à embraſſer toutes les voïes d'accommodement qu'il lui preſcriroit; mais Urbain ne vouloit rien re-

relâcher de ſes prétenſions.

Il arriva en ce tems-là quelque deſordre dans l'Univerſité de Paris, ſur ce que *Jean de Monteſon* Dominicain Catalan, Docteur en Théologie de l'Univerſité de Paris, ſoûtint diverſes propoſitions, qui parurent dangereuſes; & entre autres, que la S. Vierge n'avoit pas été conçuë ſans peché. L'Univerſité les condamna & implora le ſecours du bras ſéculier, pour faire mettre ce Docteur en priſon. Il en appella au Pape, qui confirma le jugement de l'Univerſité le 27 de Janvier MCCCLXXXIX. On obligea enſuite les Docteurs, qui avoient approuvé la doctrine de *Monteſon*, à la retracter publiquement. Il fut même réſolu dans l'Univerſité de chaſſer tous ceux, qui refuſeroient de s'obliger par ſerment, à condamner cette doctrine; & les Dominicains, pour ne pas abandonner la doctrine de *Thomas d'Aquin*, furent exclus de l'Univerſité. On leur défendit de plus de faire aucune fonction Eccleſiaſtique: & cela leur attira une ſi grande haine du peuple, que non ſeulement il leur refuſoit les aumônes ordinaires, mais même les maltraitoit, lors qu'ils ſortoient de leur Couvent. Cependant ils envoye-

rent des Députez à la Cour de Rome, pour s'y défendre contre l'Université. Ils furent néanmoins obligez de se taire & de célebrer la fête de la Conception immaculée de la S. Vierge, comme les autres, & demeurerent exclus de la Faculté de Théologie, pendant vint-cinq ans. Ils n'y furent même reçus, à la priere du Roi, qui interceda pour eux, qu'à condition qu'ils se soûmettroient au décret de l'Université. On trouvera diverses pieces, concernant cette affaire, au Tom. I. Col. 693. *& suiv.*

Urbain VI. étant mort à Rome en MCCC LXXXIX. les Cardinaux, qui étoient à Avignon, firent tout ce qu'ils purent, pour empêcher qu'on ne procedât à Rome à l'élection d'un autre Pape. Mais ce fut en vain, & les Cardinaux de la faction opposée élurent *Pierre de Thomacelli* Neapolitain, qui prit le titre de *Boniface* IX. Cependant Boniface témoigna d'abord, selon la coûtume, d'avoir du penchant à la paix, & écrivit là-dessus une Lettre au Roi de France Charles VI. Clement en fit autant & l'on fit des prieres publiques à Paris, pour prier Dieu de donner la paix à l'Eglise; que les Antipapes n'avoient nulle envie de

lui

lui rendre, comme il parut par la ſuite. L'Univerſité de Paris jugea, qu'il n'y avoit point de voie plus propre, que celle de la *Ceſſion*, ou du *Compromis*; par où l'un, ou l'autre cederoit, ou s'en remettroit au jugement des arbitres, que l'on choiſiroit pour cela.

*Pierre de la Lune*, Cardinal, qui étoit alors à Paris & qui tenoit le parti de Clement, deſapprouvoit les ſentimens de l'Univerſité; mais *Pierre d'Ailly*, *Giles des Champs*, & *Nicolas de Clamengis* la défendoient avec chaleur. Le Cardinal étoit appuyé auprès du Roi, par le Duc de Berry, mais l'Univerſité trouva moyen de mettre le Duc de Bourgogne dans ſon parti. Elle fit enſuite une réſolution, par laquelle elle déclara qu'il y avoit trois principales voies de procurer la paix à l'Egliſe. La premiere étoit celle de la *Ceſſion*, par laquelle les deux Antipapes renonceroient d'eux mêmes à la dignité de Pape; la ſeconde, celle du *Compromis*, par lequel ils s'en remettroient au jugement de ceux que l'on choiſiroit pour décider de ce different; & la troiſiéme celle de la *Déciſion* d'un Concile général, auquel les Antipapes ſe ſoûmettroient. On réſolut d'écrire là-deſſus une Lettre au Roi, &

on le fit. Dans cette Lettre, on jugeoit que la premiere voie étoit la plus facile & la plus prompte ; mais qu'on pouvoit avoir recours à la seconde, si elle ne réussissoit pas, ou enfin à la troisiéme, qui étoit la plus difficile, & la plus longue. On marquoit que s'il falloit assembler un Concile, il faudroit ou qu'il fût composé des seuls Prélats, selon la maniere, ou „ que par„ ce que (ô chose honteuse) plusieurs „ d'entre eux étoient alors assez igno„ rans, & plusieurs passionnez pour „ l'un, ou pour l'autre parti, l'on y mê„ lât un nombre égal de Docteurs „ pour juger de la Théologie & du Droit : *Aut quia plures eorum, (proh pudor!) hodie satis illiterati sunt, pluréſque ad alterutram partem inordinatè affecti, mixtis unâ cum Prælatis ad æqualem numerum Magiſtris & Doctoribus, Theologiæ & Juris arbitris* &c. On représenta fortement, dans la même Lettre, les desordres & les pilleries honteuses, qui se commettoient, à cause du Schisme, & l'on prioit le Roi de travailler à le faire cesser.

Le Roi répondit que c'étoit une chose de conséquence, qu'il approuvoit le zéle de l'Université, & qu'il leur diroit

ſes

ſes ſentimens un certain jour, qu'il marqua. Mais quelque mine, que l'on fît à la Cour, l'Univerſité s'apperçut bien qu'on ſe moqueroit d'elle; & quelque tems après le Roi lui défendit de s'en mêler, & de recevoir aucunes Lettres de dehors, ou de les ouvrir, ſans ſa permiſſion. Après avoir reçu cette réponſe, l'Univerſité réſolut, dans une Aſſemblée, de ne faire aucune leçon, aucun ſermon, ni aucun exercice public, avant qu'on l'eût ſatisfaite ſur ſes juſtes demandes. Elle écrivit auſſi à Clement une Lettre ſemblable à celle, qu'elle avoit écrite au Roi; & le Pape l'ayant reçuë, dit: *cette Lettre eſt mauvaiſe & pleine de venin*, parce qu'elle mettoit ſa dignité en compromis. L'Univerſité en ayant été avertie, écrivit une autre Lettre au Pape, dans laquelle elle ſe plaignoit de ces paroles; mais avant que cette ſeconde Lettre arrivât à Avignon, les Cardinaux, qui étoient en cette ville, ayant vû la précedente, jugerent tous, excepté le Cardinal de la Lune, qu'elle contenoit des avis ſalutaires & qu'il les falloit ſuivre. Clement en conçut tant de chagrin, qu'il mourut d'apoplexie peu de jours après; ſavoir le 16. de Septembre MCCC

MCCC XCIV. Cela fait voir que châque Antipape ne feignoit de vouloir entrer dans des voies d'accommodement, que pour conſerver plus facilement ſa dignité; en aquerant la réputation d'être d'une humeur moderée & pacifique, quoi qu'il n'eût aucune envie de ſacrifier ſa dignité au bien de l'Egliſe. Dès que l'on ſut la mort de Clement, l'Univerſité envoya des Députez au Roi, pour lui demander quatre choſes. La premiere étoit qu'il avertît les Cardinaux d'Avignon de n'élire point de Pape, avant que l'on eût déliberé de ce qu'il ſeroit à propos de faire; la ſeconde, qu'il aſſemblât les Prélats du Royaume, les Barons, les principaux de l'Univerſité, & quelques autres perſonnes Notables, pour déliberer là-deſſus; la troiſiéme, qu'il en écrivît auſſi à Boniface, & à ceux de ſon parti; & la quatriéme, que l'on fît des prieres publiques, par tout le Royaume, pour demander à Dieu la paix, & que l'Univerſité reprît ſes exercices. Le Roi lui accorda ce qu'elle demandoit, & lui ordonna de reprendre ſes exercices, en la cenſurant de les avoir quittez.

Le Conſeil ſecret du Roi trouva à pro-

propos d'envoyer deux personnes de sa part aux Cardinaux d'Avignon, & de leur écrire pour les prier de suspendre toute élection, jusqu'à l'arrivée de ceux qu'il leur envoyoit. Pour l'Université, elle jugea qu'il falloit que ces Cardinaux se réunissent avec ceux de Rome & reconnussent le Pape de cette ville, sans en élire un autre. C'étoit en effet un moyen sûr & facile de finir le Schisme. Elle leur écrivit donc des Lettres, où elle leur marquoit ses sentimens là-dessus. Elle en écrivit encore d'autres aux Prélats & aux Chapitres du Royaume, qui contenoient la même chose.

Cependant les Cardinaux d'Avignon, qui, pour ne pas irriter les esprits, avoient para approuver la voie de la *Cession*, mais qui dans le fonds croyoient qu'il étoit de leur interêt d'avoir un Pape de leur faction, quoi qu'il en pût coûter à l'Eglise, penserent à en élire un. Mais afin qu'on ne les accusât pas d'entretenir le Schisme, ils jurerent, avant que d'entrer au Conclave, chacun pour soi même, que si Boniface, qui étoit à Rome, vouloit se démettre de la Papauté, celui qui seroit élu à Avignon en feroit de même, en cas que cela fût né-

néceſſaire pour la paix. Ils ſignerent même chacun cette promeſſe. Enſuite ils élurent le 28 de Septembre *Pierre de la Lune*, Cardinal d'Arragon, qui ſe nomma *Benoît* XIII. Le Roi l'ayant apris, lui envoya des Ambaſſadeurs, & l'Univerſité des Députez, avec des Lettres dans leſquelles elle marquoit qu'elle auroit ſouhaité qu'il ne ſe fût point fait d'élection ; mais que puis qu'il s'en étoit fait une, elle étoit bien aiſe qu'elle fût tombée ſur lui, qui faiſoit profeſſion d'aimer la paix. Ce n'étoit qu'un compliment, puiſque ce Cardinal avoit aſſez fait connoître qu'il ne cherchoit que l'avantage de ſon parti & le ſien en particulier. Cependant pour les payer de la même monoie, il feignit de vouloir ſuivre les avis de l'Univerſité ; mais dès qu'il fut un peu affermi, ſur le Siege Pontifical, il défendit qu'on lui parlât de renoncer à ſa dignité.

Le Roi fit tenir l'année ſuivante MCCC XCV. le jour de la Purification, un Concile de l'Egliſe Gallicane à Paris, où il y eut environ cinquante Prélats, avec quantité d'Abbez & de Docteurs, outre les Députez de l'Univerſité. Après avoir ouï *Pierre d'Ailly*, & les autres Députez, qui avoient

avoient été à Avignon, on jugea que la voie de la *Ceſſion* étoit la meilleure, pour finir le Schiſme; ou qu'il falloit que les deux Antipapes ſe démiſſent eux mêmes, afin que l'on pût élire un nouveau Pape, ſi on le trouvoit à propos, ou l'un d'eux. Pour faire entrer Benoît dans ces ſentimens, le Roi lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle où étoit le Duc d'Orleans ſon frere, les Ducs de Bourgogne & de Berry & pluſieurs Evêques. Le Clergé y joignit auſſi ſes Députez, pour exhorter Benoît à embraſſer la voie de la *Ceſſion*, comme il l'avoit promis, avant ſon élection. Ce Pape reçut d'abord aſſez bien les Ambaſſadeurs & les Députez, mais il nia hardiment d'avoir rien promis de ſemblable, parce qu'il avoit l'original de cette promeſſe entre ſes mains, & défendit aux Cardinaux d'en donner aucune copie. Il offroit de ſe rendre en un lieu ſûr, avec le Pape, qui étoit à Rome, qu'il nommoit *l'Ennemi de l'Egliſe de Dieu*, & avec ſes *Anti-cardinaux*, pour traiter de la paix. Ce moyen ayant paru impraticable, on n'oublia rien pour faire conſentir Benoît à la *Ceſſion*; mais quoi que tous les Cardinaux approuvaſſent, au moins

en

en paroles, cette voie, comme la meilleure, il demeura ferme dans ſes ſentimens. L'Ambaſſade étant de retour à Paris, ſans avoir rien fait, on comprit facilement que Benoît ne relâcheroit rien. L'Univerſité de ſon côté écrivit par tout, & en particulier à l'Univerſité d'Oxford en Angleterre, pour engager le plus de Théologiens qu'elle pourroit à ſe joindre à elle. Mais cette Academie préfera la voie du *Concile* à celle de la *Ceſſion*. Benoît faiſant de grandes menaces à toute la France, & à l'Univerſité, celle-ci en appella à un Pape orthodoxe & reconnu de tous, dans un Ecrit, où elle racconta tout ce qui s'étoit paſſé. Le Pape d'Avignon déclara cet acte d'appel nul, ſur la fin de l'année, & ſoûtint que l'on ne pouvoit pas appeller des jugemens du Pape; mais l'Univerſité demeura ferme & publia un Ecrit là-deſſus, qui fut auſſi condamné par Benoît.

L'an MCCCXCVI. ſe paſſa en conteſtations, ſur la voie la plus propre, pour finir le Schiſme. La plûpart néanmoins des Princes & des Théologiens approuvoient celle de la *Ceſſion*, & même dix-ſept des Cardinaux d'Avignon proteſterent qu'ils

ne

ne s'en éloigneroient point. *Il y a néanmoins grande apparence que chacun d'eux en particulier, s'il eût été Pape, auroit fait comme Benoît; puis que s'ils avoient recherché la paix, ils ne l'auroient pas élu. Mais on sacrifie volontiers au bien public les interêts particuliers d'un autre, pendant qu'on ne veut rien relâcher des siens.

L'année suivante MCCCXCVII. il se fit des Assemblées à Francfort, à Paris & à Rheims, où l'on déliberа si pour finir le Schisme, il ne seroit pas mieux de se soustraire de l'obeïssance des deux Papes; mais on y résolut seulement de leur envoyer des Ambassadeurs, pour tâcher de les engager à renoncer à la dignité Papale, afin que l'on en élût un troisiéme.

Tous les efforts, que l'on fit pour cela, ayant été inutiles, le Roi convoca en France un nouveau Concile, pour le 1. du Mois de Mai, MCCCXCVIII. On y conclut qu'il falloit incessamment se soustraire à l'obeïssance des deux Papes, jusqu'à ce qu'ils eussent accepté la voie de la *Cession*, & l'on y regla la maniere, dont on se conduiroit jusqu'à ce qu'il y eût un Pape

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Pape reconnu de tous. Le Roi publia un Edit le 28 de Juillet, par lequel il défendit ſeulement de reconnoître Benoît, ſans parler de Boniface, à qui la France ne s'étoit jamais ſoumiſe.

Enſuite il envoya *Pierre d'Ailly* au Pape, pour lui perſuader de renoncer à la Papauté, & d'autres perſonnes aux Cardinaux, pour les engager à approuver la conduite du Clergé de France. Les Cardinaux l'approuverent, mais Benoît ne ſe rendit nullement aux rémontrances, qu'on lui fit. On en vint juſqu'à l'aſſieger dans le Château d'Avignon, que l'on attaqua d'abord; mais où l'on ſe contenta enſuite de le tenir bloqué, ſans qu'il en pût ſortir. Deux Cardinaux, qui s'étoient attachez à lui, ayant eſſayé de ſe ſauver, furent pris & mis en priſon, où l'un mourut & d'où l'autre ne fut relâché que pour une ſomme conſiderable d'argent.

Enfin Benoît fut obligé en MCCC XCIX. de ſe remettre entre les mains du Roi de France, à certaines conditions, & de promettre qu'il ſe démettroit, ſi Boniface vouloit faire de même, de ſon côté, à Rome, ou s'il venoit à mourir, afin que l'on en pût élire un troiſiéme.

L'Univerſité de Paris ſe trouva né-

anmoins partagée sur la résolution que l'on avoit prise de se soustraire entierement de l'obeïssance des Papes, & que l'on avoit executée. Les uns l'approuvoient & les autres la condamnoient. Pour *Gerson*, qui étoit d'une humeur pacifique, il jugeoit qu'il faloit se conduire, avec précaution, & n'aller pas si vîte, dans une affaire, qui dépendoit de faits dont on n'étoit pas assuré, & de certaines questions de Droit, qui étoient problematiques. Il soûtenoit que les Chrétiens, qui obeïssoient à l'un, ou à l'autre de ces Papes, ne devoient point se condamner; mais communier ensemble, comme auparavant. C'est ce qu'il montre dans son Traité *du Schisme*, qui est au commencement de la I. Partie du 2. Tome de cette Edition. Il ne blâmoit point la *Cession*, mais il la croyoit inutile; à moins que les deux Papes & les Nations, qui leur étoient soûmises, n'en convinssent. Quoi qu'il se soumît à la détermination de l'Université, il témoigna qu'il croyoit qu'on n'avanceroit rien, en se soustraiant de l'obeïssance de Benoît; comme on le voit dans la Protestation, qui est à la tête de ses traitez *du Schisme*. Il étoit même d'avis que l'on rentrât

dans

dans l'obeïſſance, à l'égard de Benoît, dès qu'il fut entre les mains du Roi, à certaines conditions; après quoi, il vouloit qu'on travaillât à la paix.

L'an MCCCC. Boniface, Pape de Rome, publia le Jubilé, ſelon la coûtume. Mais le Roi de France défendit d'aller à Rome, ſous prétexte de gagner les Indulgences; pour empêcher par là que l'argent ne ſortît du Royaume, & qu'on ne reconnût Boniface pour un Pape légitime. D'un autre côté, on ne rendoit aucune obeïſſance à Benoît, & l'Egliſe Galliçane demeura ainſi cinq ans, ſous la conduite de ſes Evêques, ſans qu'aucun Pape s'en mêlât.

* Si en ce tems-là, on eût été capable de lire & d'entendre les monumens de la Primitive Egliſe, on auroit vû que c'étoit ainſi qu'elle ſe conduiſoit, pendant les premiers ſiecles. Elle ne croyoit manquer de rien, pour obſerver & l'Evangile & la Diſcipline Eccleſiaſtique, lors que les Evêques de châque Province pouvoient enſeigner & adminiſtrer les Sacremens, ſans que les Payens l'empêchaſſent. Quand il n'y auroit point eu d'Evêque à Rome, ni même de Chrétiens, &

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

en toute l'Italie; les Chrétiens d'Asie & d'Afrique n'auroient pas crû qu'il manquât aucun membre essentiel au corps de l'Eglise. Que s'il y eût eu deux Evêques, qui eussent pris le titre d'Evêques de Rome; ils n'eussent pas trouvé plus d'inconvenient à cela, que d'en laisser deux à Antioche, comme cela arriva pendant plusieurs années. C'est ce que l'on peut voir dans les Ecrits de S. *Cyprien*, qui décrit l'Eglise, comme une pure Aristocratie, gouvernée par des Evêques d'une égale autorité; & qui ne croyoit pas plus avoir besoin de l'Evêque de Rome, pour gouverner l'Eglise de Carthage, que l'Eglise de Rome n'avoit besoin des Prélats Africains, pour se conduire; comme je l'ai fait voir dans sa vie, insérée au Tome XII. de la *Bibliotheque Universelle*. Le démêlé qu'il eut avec *Etienne*, Evêque de cette ville, fait bien voir qu'il ne prétendoit point lui être subordiné, comme on le verra dans la même vie. Un homme persuadé de ces Principes auroit vêcu aussi tranquillement, sans Pape, ou avec deux, ou trois, que s'il n'y en avoit eu qu'un. Il auroit bien-tôt terminé le Schisme, en déclarant châque Evêque indépendant

l'un de l'autre, & en faiſant Benoît Evêque d'Avignon & Boniface de Rome, & de ce qui dépendoit originairement de cet Epiſcopat ; ſans leur permettre de ſe mêler de ce qui ne regardoit pas leur Dioceſe.

Mais les Papes avoient perſuadé tout l'Occident, depuis long-tems, qu'ils étoient Evêques Ecumeniques, & Chefs viſibles de l'Egliſe ; de ſorte que les Théologiens s'imaginoient de voir ce corps ſans tête, & par conſequent ſans vie, lors qu'ils ne reconnoiſſoient pas de Pape ; ou comme un corps à deux têtes, quand il y en avoit deux, ce qui leur paroiſſoit monſtrueux. Ces opinions avoient pris de ſi profondes racines dans les eſprits, que l'on ne ſoupçonnoit pas même qu'elles pouvoient bien être fauſſes. Les Evêques ignoroient également leurs droits & leurs devoirs ; & il en étoit de la Théologie, comme de la Philoſophie, où l'on ſuivoit ſans examen les Sentimens, que l'on enſeignoit dans les Ecoles, depuis quelques ſiecles. Perſonne ne remontoit juſqu'aux ſources, & l'on ne voyoit rien qu'au travers des traditions incertaines, ou fauſſes, que l'on débitoit comme des veritez inconteſtables. Le bon *Ger-*

*ſon*

ſon ne s'éleve point au delà, & décide de tout, par des idées Scholaſtiques; ſans avoir d'égard ni à la Révelation, qu'il n'entendoit pas, ni à la droite Raiſon, qu'il ne conſultoit point.

Pour revenir à nôtre Hiſtoire, l'Univerſité de Toulouſe écrivit en MCCCCI. une longue Lettre au Roi, où elle blâmoit beaucoup l'Egliſe Gallicane de s'être ſouſtraite à l'obeïſſance de Benoît, & l'exhortoit à s'y ſoumettre de nouveau. L'Univerſité de Paris, qui avoit approuvé cette ſouſtraction, lui répondit par deux Lettres fort ſérieuſes, dont on trouve une dans le 2. Tome des Oeuvres de *Gerſon* P. I. p. 88. & où elle fait voir, que l'Univerſité de Toulouſe faiſoit mal de trouver à redire à ce que toute la France avoit fait. Néanmoins les Grands n'étoient pas eux mêmes d'accord entre eux là-deſſus. Les Ducs de Berry & de Bourgogne ſoûtenoient que l'on avoit bien fait; mais le Duc d'Orleans étoit ouvertement du parti de Benoît. Le Roi d'Arragon & celui de Sicile demandoient ſa délivrance.

Cela obligea le Roi de France à convoquer une nouvelle Aſſemblée des Prélats & des Grands de ſon Ro-

yaume, pour le 15 de Mai MCCCC III. Cependant Benoît, ayant trompé ſes gardes, ſe ſauva le 12 de Mars à Château Renaud & en ſuite à Marſeille ; d'où il fit ſavoir ſa liberté à ceux de ſon parti, & où les Cardinaux ſe rendirent près de lui.

Dans l'Aſſemblée de Paris, on trouva à propos, par les intrigues & par l'autorité du Duc d'Orleans, de ſe ſoumettre à Benoît, à ces conditions; 1. qu'il embraſſeroit la voie de la *Ceſſion*, en cas que ſon adverſaire s'y ſoumît, qu'il mourût, ou qu'il fût chaſſé: 2. qu'il annulleroit tout ce qu'il avoit fait, pendant la ſouſtraction, contre la France: 3. que tout le paſſé ſeroit oublié: 4. que les collations des Bénefices, faites pendant la ſouſtraction, par les Evêques, ſeroient approuvées & confirmées par Benoît: 5. qu'avant que cinq ans fuſſent échus, il feroit tenir un Concile de ceux qui lui obeïſſoient; pour traiter de la réunion de l'Egliſe, & de la diminution des droits, que les Papes exigeoient de l'Egliſe Gallicane; & que Benoît ſeroit obligé de ſe ſoumettre à ce Concile, auquel le Roi enverroit ſes Ambaſſadeurs. Ces conditions ayant été portées à Benoît, il eut bien de la peine

ne à s'y ſoumettre, mais à la fin il fallut qu'il feignît de les accepter, en MCCCC IV.

Pour paroître rechercher la paix, il envoya à Rome des Ambaſſadeurs à ſon adverſaire, pour y traiter d'accommodement; mais Boniface ne les voulut pas recevoir, qu'ils ne le traitaſſent de Pape, ce qu'ils firent, pour le bien de la paix. Ils lui propoſerent de marquer un lieu, où lui & Benoît pourroient ſe trouver. Boniface, inquieté de ces Propoſitions, mourut ſubitement le 1. d'Octobre. * C'étoit là une belle occaſion d'éteindre le Schiſme (ce que l'on peut dire de la mort de châque Antipape) ſans qu'il en coûtât rien à perſonne; car enfin Benoît auroit très-volontiers reconnu les Cardinaux de Boniface, s'ils avoient voulu entrer dans ſon parti. Mais le point d'honneur de cette faction, qui ne prétendoit pas ceder à celle d'Avignon, & l'eſperance que châcun des Cardinaux avoit d'être Pape, empêchoient qu'ils n'euſſent aucun égard pour les ſouhaits de toute la Chrétienté, & pour ce que leur propre Théologie demandoit d'eux. Ils ne prenoient, comme font bien des gens,



* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

de la Religion, que ce qui leur étoit avantageux, & feignoient de ſouhaiter la réunion, dans le tems qu'ils recommençoient le Schiſme tout de nouveau. Il eſt difficile de deviner ce qui ſe paſſoit dans leurs eſprits, s'ils croyoient effectivement que le Pape fût ce qu'il prétend être; ou s'ils s'en moquoient, dans l'ame, en profitant ſeulement de la ſottiſe des peuples, pour vivre dans l'éclat & dans les plaiſirs. Mais il n'eſt pas moins difficile de comprendre comment toute la Chrétienté, ou une bonne partie, ſe croyoit obligée de tenir pour légitimes des élections de cette ſorte, & de croire qu'elles étoient ratifiées dans le Ciel, qui conferoit au Pape élu toute la puiſſance qu'il s'attribuoit, dès que les Cardinaux l'avoient élû. C'eſt bien là que l'on devoit dire que *l'opinion eſt Reine du monde*, puis que de ſimples opinions, deſtituées même de toute vrai-ſemblance, mettoient l'Europe en crainte & en diviſion. On vendoit & l'on achetoit bien cher des biens imaginaires; & l'on avoit peur de maux, qui ne ſubſiſtoient que dans le cerveau des hommes, & dont on n'avoit aucune certitude. Le mal eſt qu'on voit encore aujourd'hui jouër

la

la même Comedie, dont les Acteurs trompent ſi bien les ſpectateurs, qu'ils la prennent pour une choſe réelle; tant les hommes ſont faciles à être dupez, & tant ils ont de peine à ſe guerir d'une erreur, qui a duré un peu de tems!

Les Ambaſſadeurs de Benoît ayant été mis en priſon, par le Gouverneur du Château S. Ange, les huit Cardinaux, qui étoient à Rome élurent pour Pape *Coſmat Meliorat* de Sulmone, qui prit le nom d'*Innocent* VII. Châcun de ces Cardinaux, pour imiter ceux d'Avignon, avoit juré, qu'en cas qu'il fût élu Pape, il renonceroit à la Papauté pour terminer le Schiſme, pourvû que Benoît en fit autant. Mais ils ſavoient aſſez que Benoît n'étoit pas homme à poſer la tiare, pour le bien de la paix, & ainſi ils hazardoient peu, en faiſant ce ſerment; qu'il étoit d'ailleurs facile d'éluder, par quelque diſtinction, dont les Théologiens de ce tems-là ne manquoient pas. L'Univerſité de Paris écrivit là-deſſus à Innocent, pour l'exhorter à chercher des moyens de finir le Schiſme, & à délivrer les Ambaſſadeurs de Benoît. Innocent lui répondit par une Bulle, dans laquelle il diſoit que les Ambaſ-

ſadeurs de Benoît n'avoient rien propoſé, pour terminer le Schiſme, ſinon qu'il falloit que les deux prétendans euſſent une entrevuë; qu'enſuite Boniface étant venu à mourir, ils avoient demandé à ces Ambaſſadeurs, s'ils avoient ordre de faire *Ceſſion* au nom de Benoît, & qu'ayant répondu que non; les Cardinaux de Rome avoient crû devoir proceder à l'élection d'un Pape, de peur que l'Egliſe ne fût deſtituée de Chef. Pour ce qui regardoit l'empriſonnement des Ambaſſadeurs, ils n'avoient été mis en priſon, que par leur faute; parce que s'étant voulu retirer, le Gouverneur du Château S. Ange les avoit ſaiſis, & que perſonne n'avoit été en état de les délivrer, à cauſe du tumulte, qu'il y avoit à Rome. Néanmoins ils ne purent obtenir leur liberté, qu'en payant cinq mille florins d'or.

Benoît avoit feint cependant de vouloir aller lui-même à Rome; mais ſes Ambaſſadeurs étant de retour, il témoigna qu'il avoit changé de ſentiment. Néanmoins il voulut aller à Genes, comme pour être plus près de Viterbe, où Innocent s'étoit retiré, à cauſe de quelques deſordres.

Il s'y rendit en effet au commencement

ment de l'année MCCCCV. & cependant il impoſa des dîmes ſur tous les biens Eccleſiaſtiques des païs de ſon obeïſſance ; mais le Recteur de l'Univerſité de Paris s'étant plaint au Roi de cette impoſition, & ayant appellé de l'Ordre du Pape, il fit en ſorte qu'on ne payât pas ces dîmes. Dès lors l'autorité de Benoît diminua en France & l'on commença à avoir quelque commerce avec Innocent, qui apparemment ſavoit mieux faire ſon perſonnage.

Cette même année, *Gerſon* fit devant le Roi un Sermon, que l'on voit au IV Tome, Partie II. ſur ces paroles: *Vive le Roi.* Ce ſont des Leçons Théologiques & Politiques aſſez libres, ſur la conduite du Roi, ſur la réformation de divers abus & ſur la reconciliation des Ducs d'Orleans & de Bourgogne; qui vivoient dans une étrange diviſion, & dont les effets furent très-funeſtes. Le Duc d'Orleans fut choqué de ce ſermon, mais il conſentit néanmoins à une eſpece de reconciliation avec le Duc de Bourgogne.

L'an MCCCC VI. comme on s'appercevoit tous les jours plus clairement que Benoît ne cherchoit nullement la paix, l'Univerſité de Paris

s'éleva de nouveau contre lui, & dans une Assemblée, qui se fit en présence du Parlement & de plusieurs Prélats, il fut résolu que l'on feroit lacérer publiquement la Lettre de l'Université de Toulouse, écrite en faveur de Benoît; comme on le fit, en vertu d'un arrêt du Parlement, donné le 17 de Juillet. On parla ensuite de lui refuser tous les revenus, qu'il tiroit de France, & on conclud à lui ôter toutes les Annates, ou revenus des Evêchez & Bénefices vacans, & de ne rien payer pour les droits de procure & de visite, que les gens du Pape faisoient payer. C'est ce qui fut résolu le 11. de Septembre, & le *Cardinal de Challant*, que Benoît avoit envoyé en France, ne le put point empêcher, quoi qu'il pût faire pour cela. L'Université prétendoit même que l'on secoüât de nouveau l'obeïssance, dans laquelle on étoit rentré, mais cela fut reservé à une plus grande Assemblée. Cependant Innocent vint à mourir le 6. de Novembre, & les quatorze Cardinaux, qui étoient à Rome, après avoir renouvellé ce qui avoit été fait, dans la précedente élection, touchant la *Cession*, élurent *Ange de Corario*, Noble Venitien, Docteur en Théologie,

gie, qui prit le nom de *Gregoire* XII.

Sur la fin du même mois de Novembre, il ſe tint à Paris une Aſſemblée du Clergé & de Docteurs en Théologie, où l'on diſputa fortement en pluſieurs ſéances, pour & contre Benoît, & où les uns éleverent l'autorité du Pape le plus qu'ils purent, & d'autres la diminuerent beaucoup. Il fut enfin réſolu de ſe ſouſtraire, comme auparavant à l'obeïſſance de Benoît. Pendant que cette Aſſemblée ſe tenoit, il arriva à Paris des Ambaſſadeurs de Gregoire, & des Cardinaux Romains, qui témoignerent qu'il n'avoit été élû, qu'à la même condition que ſon prédeceſſeur ; ce qui plût beaucoup au Roi & au Conſeil.

On ordonna à l'Univerſité de donner ſes concluſions, ſur les matieres, qui avoient été agitées, & elle les renferma en ces propoſitions, „ 1. qu'encore qu'un Prélat & même un Pape n'auroit pas juré de ceder, il eſt néanmoins obligé de le faire malgré lui, pour éviter le ſcandale : 2. qu'un Pape qui a juré de le faire, eſt obligé devant Dieu, de tenir ſon ſerment, lors que les Cardinaux le jugent ainſi; parce que ce ſerment regarde Dieu principalement, & l'Egliſe, en faveur

„ veur de laquelle on doit rétablir
„ l'union ; & que point d'homme ne
„ peut diſpenſer de ce ſerment: 3. qu'un
„ Pape, qui l'a prêté & qui ne l'execu-
„ te pas, lors que les Cardinaux ju-
„ gent qu'il le doit faire, eſt parjure
„ à Dieu & aux hommes, qu'il a de
„ mauvais ſentimens touchant la foi,
„ qu'il peut comme ſuſpect être accu-
„ ſé d'héreſie, & s'il eſt opiniâtre,
„ être condamné comme tel, par un
„ Concile : 4. qu'un Pape élû à con-
„ dition de ſe démettre, quand il en
„ ſera beſoin, ſans quoi il n'auroit
„ pas été élu, doit ſe démettre, lors
„ qu'il en eſt requis ſolemnellement,
„ ne doit plus être regardé comme
„ Pape, & qu'on peut ſe ſouſtraire de
„ ſon obeïſſance, même ſans décla-
„ ration publique: 5. qu'un Pape agiſ-
„ ſant contre ſon ſerment eſt notoi-
„ rement coupable, que ſon opiniâ-
„ treté, dans un crime notoire, eſt
„ une héreſie, enſorte qu'on doit le
„ tenir pour héretique & le pourſui-
„ vre comme tel : 6. que le parjure
„ étant un crime contre Dieu, & pou-
„ vant être puni, par les Princes tem-
„ porels, lors qu'ils s'élevent contre
„ un Pape de cette ſorte & le contrai-
„ gnent de ſe démettre, ils ſont une

„ ac-

„ action méritoire devant Dieu, &
„ que la qualité de la perſonne n'y fait
„ rien, puis que, par ce qu'on a dit,
„ elle s'eſt rendue indigne du privile-
„ ge des Clercs & de la dignité Pa-
„ pale.

Le Clergé ordonna là-deſſus, que l'on prieroit le Roi de ſouſtraire de nouveau le Royaume à l'obeïſſance de Benoît; & c'eſt ce que le Roi fit, par un Edit, qui fut publié le 23 de Mars MCCCCVII. Le Roi envoya, en même tems, une Ambaſſade ſolemnelle aux deux Papes, dans laquelle il y avoit quantité de Prélats, de grands Seigneurs, & de Docteurs, entre leſquels étoit *Gerſon*; pour preſſer ces deux Adverſaires d'entrer dans la voie de la *Ceſſion*, en dix jours, ou de s'accommoder autrement: & pour leur dire qu'à faute de cela, on ne les reconnoitroit plus. Grégoire écrivit au Roi, qu'il étoit prêt de ſe déſiſter, pourvû que Benoît le voulût faire de ſon côté. Benoît n'eut garde d'accepter ce parti. Il ne fit que des réponſes équivoques, & tout ce qu'on en put tirer fut une promeſſe en termes généraux, qu'il vouloit bien ceder de ſon droit, pour la paix de l'Egliſe; mais il ne voulut jamais don-

ner par écrit une Bulle, dans laquelle il feroit la déclaration qu'on lui demandoit. Les deux Papes propoſerent diverſes places, pour y avoir une entrevuë, mais ils ne tomberent d'acord de rien ; de ſorte qu'on s'apperçut bien-tôt qu'ils ſe moquoient de ceux qu'on leur avoit envoyez. Cela fit que, ſelon l'avis de l'Univerſité, le Roi crut qu'il falloit de nouveau faire dire à l'un & à l'autre, que le Royaume de France ne les reconnoitroit plus, s'ils n'obſervoient les ſermens qu'ils avoient faits.

Ils ne s'émurent nullement de cela. Grégoire ſe brouilla avec ſes Cardinaux, parce qu'il en créa quatre nouveaux, contre la parole qu'il en avoit donnée aux anciens, de n'en créer point d'autres. Ils le laiſſerent à Luques, où il étoit, & ſe retirerent à Piſe, d'où ils appellerent au Concile de toutes les procedures que leur Pape fit contre eux, pour les faire revenir. Benoît répondit au Roi de France, par une Bulle d'excommunication, contre ceux qui continueroient à agir contre lui, qui fut condamnée en France. On y réſolut, que ſans differer davantage, le Roi feroit publier dans ſon Royaume *la Neutralité* ; c'eſt ainſi qu'on

qu'on nomma la rejection de l'autorité des deux Antipapes. Benoît ſe retira en Catalogne & convoca un Concile à Perpignan, & Gregoire un autre à Aquilée; en proteſtant tous deux, qu'ils ne recherchoient que la paix. Le Roi de ſon côté fit tenir à Paris un Concile de l'Egliſe Gallicane le 11. d'Août, dans lequel on regla ce qui concernoit la collation des Bénefices & la diſcipline Eccleſiaſtique, pendant la *Neutralité*. Les Cardinaux eux mêmes furent ſi choquez de la conduite des deux Papes, que les deux Colleges ſe réunirent à Piſe, & y publierent des Lettres datées du 14. de Juillet ; dans leſquelles ils y convoquoient un Concile pour le 25 de Mai de l'année ſuivante, afin de travailler à appaiſer les deſordres de l'Egliſe. Cependant une partie des Allemands, les Hongrois & les Bohemiens embraſſerent auſſi la *Neutralité*, en attendant qu'il n'y eût qu'un ſeul Pape.

Pour *Gerſon*, qui étoit un homme moderé, il croyoit que pendant la *Neutralité* les Prélats devoient travailler à aſſembler un Concile, qui citât les deux Papes, & les obligeât de renoncer à la dignité Papale, ou par eux mêmes, ou par leurs Procureurs, &

que

que s'ils ne vouloient pas le faire, les Cardinaux des deux Colleges fiſſent une nouvelle élection d'un troiſiéme, qui ſeroit confirmée par le Concile.

Celui de Perpignan ſe tint & ne finit qu'au mois de Fevrier MCCCCIX. L'Aſſemblée étant beaucoup diminuée, ceux qui reſterent conſeillerent diverſes choſes à Benoît, pour procurer la paix, & ſur tout d'envoyer des Légats aux Cardinaux réunis à Piſe, avec un plein pouvoir de renoncer en ſon nom. Il promit de le faire, mais il n'executa point ſa promeſſe.

2. Le Concile ſe tint enſuite à Piſe, où il y avoit ſept Cardinaux de Benoît, huit de Gregoire, & quantité de Prélats & de Docteurs. On y cita trois fois les deux Papes, qui n'ayant comparu, ni par eux mêmes, ni par leurs Procureurs, furent déclarez contumaces. A la quatriéme ſéance, tenue le 15 d'Avril, les Ambaſſadeurs du Roi des Romains parurent dans le Concile, & proteſterent contre toutes ſes procedures; parce qu'il avoit été convoqué, ſans le conſentement de ce Prince, à qui la convocation, comme ils le diſoient, en appartenoit. Ils demanderent qu'on le transferât en un autre lieu, & promirent qu'en ce cas-

cas-là *Gregoire* s'y rendroit, & qu'il ſe dépouilleroit du Pontificat, ſoit que Benoît fût préſent, ou abſent. *Charles Malateſta*, Prince de Rimini, promit la même choſe, pour lui. Mais on n'eut d'égard à aucunes de ces promeſſes, de peur d'être trompé, comme on l'avoit été juſqu'alors. Dans les autres ſeſſions, on propoſa & on examina les chefs d'accuſation, que l'on faiſoit contre les deux Papes, & enfin dans la quatorziéme, qui ſe tint le 5. de Juin, le Concile „ d'un conſentement unanime déclara que les chefs d'accuſation, propoſez par les Promoteurs du Concile, contre les deux prétendans à „ la Papauté, étoient veritables & notoires, & que les deux prétendans „ étoient Schiſmatiques, fauteurs du „ Schiſme, héretiques & parjures, „ qu'ils ſcandalizoient l'Egliſe, par „ une opiniâtreté manifeſte, & qu'ils „ étoient déchus par-là même de tout „ honeur & exclus de l'Egliſe; mais „ que néanmoins le Concile, par cette ſentence péremptoire, les dépouilloit du Pontificat, leur défendoit de prendre ce titre, & déclaroit l'Egliſe Romaine vacante; qu'il „ prononçoit que perſonne n'étoit

„ obligé

„ obligé de leur obeïr, & défen-
„ doit de ſe ſoûmettre à eux, de
„ les favoriſer, ou de les ſecourir;
„ & ordonnoit que ceux, qui deſobeï-
„ roient à cette ſentence, ſeroient re-
„ primez par le bras ſéculier. Il dé-
„ claroit encore nulles les dernieres
„ élections de Cardinaux, qui avoient
„ été faites par l'un, ou par l'autre
„ Pape.

Enfin les Légats de Pierre de la Lune ayant inutilement paru devant le Concile, les Cardinaux préſens élurent *Pierre Philarete* de Candie, de l'Ordre des Freres Mineurs, que l'on appelloit ordinairement *le Cardinal de Milan.* Il ſe nomma *Alexandre* V. Il confirma ſur le champ tout ce que le Concile avoit fait, & le ratifia encore enſuite par une Bulle datée du 10 de Janvier MCCCCIX.

Pendant que le Concile ſe tenoit à Piſe, Gregoire fit une Aſſemblée de quelques Prélats à Udine, où il fit déclarer ſon élection, & celle de ſes trois Prédeceſſeurs légitime, & au contraire celle de Pierre de la Lune & de ſes trois Prédeceſſeurs, élus par la faction oppoſée, illégitime. Enfin il déclara qu'il étoit prêt à ſe dépoſer ſoi même, pourvû que

Pierre

Pierre de la Lune & Pierre de Candie en fiſſent autant ; à condition néanmoins que l'élection, que l'on feroit d'un nouveau Pape, ne paſſeroit pour légitime, que lors qu'elle ſeroit faite par les deux tiers des ſuffrages des Cardinaux des deux partis. Afin qu'on pût convenir plus facilement du lieu, où l'on ſe trouveroit pour executer ce projet, il donna pouvoir de convoquer le Concile au Roi des Romains, à celui de Jeruſalem & à celui de Hongrie; qui étant ennemis, ne pouvoient preſque convenir de rien entre eux, ce qui rendoit tout ce projet inutile. Mais bien-tôt après, il fut abandonné de preſque tout le monde.

Alexandre, qui avoit ſoixante & dix ans mourut le 6. de Mars de l'an MCCCCX. & *Baltaſar Coſſa* lui ſucceda, par la faveur du Duc d'Anjou, Roi de Sicile, & prit le nom de *Jean* XXIII. Ce Pape, auſſi bien que le précedent, furent reconnus en France, quoi qu'ils euſſent enſuite quelques démêlez avec l'Univerſité de Paris ; qui en ces tems-là faiſoit des fonctions, que le Clergé de France auroit dû faire, en s'oppoſant aux uſurpations des Papes, avec aſſez de cou-

courage. Pendant ces démêlez des Papes, il arriva en France une choſe, qui y cauſa de grands deſordres & qui eût de fâcheuſes ſuites. C'eſt que le Duc de Bourgogne, fit aſſaſſiner à Paris le Duc d'Orleans, frere unique du Roi en MCCCCVII. Mais c'eſt de quoi nous parlerons, lors que nous dirons le contenu du Tome V.

3. Après le Concile de Piſe, le Schisme bien-loin d'être diminué, ſe trouva augmenté, puis qu'au lieu de deux Papes, il y en avoit trois. La cauſe de Jean étoit ſans doute la meilleure, & l'an MCCCCXI. il avoit convoqué un Concile à Rome, pour tâcher de mettre fin à ces deſordres. Mais Ladiſlas, Roi de Naples, ſon ennemi s'étant rendu maître de Rome & des villes voiſines, il fut obligé de proroger le Concile, ſans en marquer le tems, ni le lieu. Enſuite après une conference qu'il eut avec l'Empereur Sigismond, dont il avoit imploré le ſecours, il convoca le Concile à Conſtance pour le 1. de Novembre MCCCCXIV. où il ſe rendit lui même, le 20 d'Octobre.

Le Roi de France y envoya des Ambaſſadeurs, entre leſquels étoit *Gerſon*, qui y parut auſſi au nom de l'Uni-

l'Univerſité de Paris, dont il étoit alors Chancelier. Il y parut beaucoup & il ne s'y fit preſque rien, ſans ſa participation. On ne put rien faire l'année MCCCC XIV, parce qu'il y avoit trop peu de Prélats, que l'Empereur n'y étoit point, & qu'il y avoit peu d'Ambaſſadeurs des Princes Chrétiens. Sur la fin de l'année, les Légats de Grégoire & de Benoît s'étant préſentez, dirent de leur part, qu'ils étoient prêts de faire la *Ceſſion*, que l'on avoit tant demandée; quoi qu'ils n'euſſent rien par écrit là-deſſus, & que ceux de Benoît en particulier parlaſſent plus obſcurément. Ceux qui ſoûtenoient Gregoire demanderent néanmoins que Jean XXIII. ne préſidât point au Concile.

Au commencement de l'année MCCCC XV. après une meure déliberation, on tomba d'accord qu'il faloit que les trois Papes ſe démiſſent volontairement; Jean auſſi bien que les autres, quoi qu'il eût été élu en conſequence de la dépoſition des deux premiers, par le Concile de Piſe. Il y conſentit, à condition que les autres en fiſſent de même; mais on l'obligea de le promettre en termes ſimples, en cas que cela fût jugé néceſſai-

ſaire à la paix de l'Egliſe. On vouloit même qu'il donnât par écrit à Sigiſmond; qui alla s'aboucher avec le Roi d'Arragon, pour ſavoir ce qu'on feroit de Benoît, qui étoit en ſes Etats; une procuration, pour renoncer de ſa part. Il la refuſa & offrit ſeulement de ſe trouver en un lieu, qui ſeroit nommé pour traiter de la paix avec Pierre de la Lune; mais le Concile croyant qu'il ne cherchoit qu'un moyen de s'échapper, trouva à propos qu'il demeurât à Conſtance. Cependant il s'échappa & ſe retira à Schaffouſe, qui étoit alors au Duc d'Autriche, qu'il avoit engagé à embraſſer ſon parti.

L'Aſſemblée l'ayant appris tint ſa 3. ſéance le 25. de Mars, & déclara que le Concile n'étoit nullement diſſout, par l'abſence de Jean XXIII. qu'il demeureroit aſſemblé, juſqu'à l'exſtinction du Schiſme, ou juſqu'à ce qu'il trouvât à propos de ſe transferer ailleurs, & qu'aucun Prélat ne partiroit ſans la permiſſion de l'Aſſemblée. Dans la 4. ſéance, qui ſe tint le 30 du même Mois, le Concile déclara „ qu'étant aſſemblé légitimement, par „ le S. Eſprit, & faiſant un Concile „ géneral, qui repréſentoit l'Egliſe

„ Ca-

„ Catholique militante, il tenoit ſon „ autorité immédiatement de Jeſus- „ Chriſt, à laquelle châcun, de quel- „ que qualité & condition qu'il fût, „ quand même il ſeroit revêtu de la „ dignité Papale, devoit ſe ſoumettre, „ en ce qui concerne la foi, l'exſtir- „ pation du Schiſme & la réformation „ génerale de l'Egliſe de Dieu, dans „ ſon Chef & dans ſes membres : *Quod ipſa Synodus in Spiritu Sancto congregata legitimè, generale Concilium faciens, Eccleſiam Catholicam militantem repræſentans, poteſtatem à Chriſto immediatè habet, cui quilibet cujuscumque ſtatûs, vel dignitatis, etiamſi Papalis exſiſtat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem & exſtirpationem dicti Schiſmatis, ac generalem reformationem Eccleſiæ Dei, in capite & in membris.* C'eſt ainſi que ce décret ſe trouve dans des MSS. écrits de ce tems-là, dans le traité de *Gerſon* de la *Puiſſance Eccleſiaſtique*, au Tome II. part. 2. pag. 131. & dans un Sermon qu'il fit à Conſtance p. 357. C'eſt donc mal à propos que feu Mr. *Schelſtrate* ſoûtenoit que les Peres du Concile de Bâle avoient ajoûté ces mots, *ac generalem reformationem Eccleſiæ Dei, in capite & in membris.*

On

On ſait que les trois Papes furent enfin dépoſez de gré, ou de force, & qu'on élut *Othon Colonne*, qui prit le titre de *Martin* V. le 9. de Novembre MCCCC XVIII. Gregoire mourut, avant la fin du Concile, & Jean s'étant allé jetter aux pieds de Martin, obtint de lui qu'il ſeroit Doyen des Cardinaux. Dans le fonds, il avoit été élû plus canoniquement que les autres, & méritoit d'être mieux traité. Pour Benoît, il mourut dans ſon opiniâtreté, au Château de *Paniſchola*, en Aragon, l'année MCCCCXXIV. Son parti lui voulut élire un Succeſſeur, qui prit le nom de *Clement* VIII. & qui fut obligé de ſe déſiſter de ſes prétenſions en MCCCC XXIX. qui fut l'année de la mort de *Gerſon*.

2. Le ſecond Livre des *Gerſoniana* contient les vies de *Jean Gerſon*, de *Pierre d'Ailly*, de *Nicolas de Clamengis*, & de quelques autres, dont l'Auteur parle en peu de mots.

JEAN CHARLIER nâquit l'an MCCCLXIII le 14 de Decembre, dans un petit village du Dioceſe de Rheims, près de Rhetel, qui ſe nomme GERSON, d'où il a tiré le nom de *Jean de Gerſon*, ſelon l'uſage de ce tems-là. Il alla étudier à Paris en

MCCC

MCCC LXXVII, & il fut Procureur de la nation Françoiſe, l'an MCCC LXXXIII & le ſuivant. N'étant encore que Bachelier, il fut entre les Députez de l'Univerſité qui allerent ſe plaindre à *Clement* VII. à Avignon en MCCC LXXXVII. de *Jean de Monteſon*, dont on a parlé. En MCCC XCII. il fut fait Docteur en Théologie, & l'année ſuivante ou, ſelon d'autres, deux ans plus tard, Chancellier de l'Univerſité, à la place de *Pierre d'Ailly*, qui quitta cet emploi. Peu de tems après, il fut fait Doyen de Bruges, par la faveur du Duc de Bourgogne.

Il s'aquitta de l'emploi de Chancellier, avec beaucoup de ſoin & d'honneur. Il n'y rechercha que l'avantage de l'Academie, la paix de l'Egliſe, le repos du Royaume de France & l'avancement des études. Il ne laiſſa pas d'y avoir de grands chagrins, qu'il décrit lui même au Tom. IV. Part. 2. col. 725. dans un Ecrit, dans lequel il dit les raiſons pour leſquelles il avoit deſſein de ſe démettre de la Charge de Chancellier. Il y remarque qu'il étoit obligé de faire diverſes choſes contre ſa conſcience, & qu'il ne croyoit pas bonnes, ou de s'expoſer à de grands dangers. Cependant le Duc de Bour-

gogne, qui ne prévoyoit pas ce qui arriveroit dans la ſuite, ne lui permit pas de quitter cette charge.

*Gerſon* fut pluſieurs fois envoyé aux Antipapes, pour les porter à la paix, & compoſa pluſieurs diſcours & divers Ouvrages, pour tâcher de la procurer. Il fut même au Concile de Piſe, où il félicita, par un diſcours exprès, Alexandre V. de ſon élection. Etant de retour à Paris, il ſe crut obligé en conſcience de déteſter publiquement l'aſſaſſinat, qui avoit été commis dans la perſonne du Duc d'Orleans, par ordre du Duc de Bourgogne, quoi qu'il eût beaucoup d'obligation à ce dernier. Il préféra en cela l'interêt de la Verité & de la Juſtice à ſon interêt particulier, & mérite à cet égard beaucoup de loüange; ſur tout ſi l'on conſidere que le Duc de Bourgogne étoit alors tout puiſſant en France. Comme le peuple de Paris étoit pour ce Prince, & qu'il vint à s'exciter, dans cette ville, une ſédition; la populace chercha *Gerſon*, pour le tuer, & il fallut qu'il ſe cachât ſur les voutes de Nôtre-Dame, pendant quelques jours. Ses meubles furent pillez, dans ces deſordres; ce qui fut ſans doute une perte ſen-

ſenſible pour lui, qui n'étoit nullement riche ; comme il paroît par le diſcours qu'il fit, pour ſe démettre de la charge de Chancellier.

Le Duc de Bourgogne engagéa, en ce tems-là, un Docteur de Paris, nommé *Jean Petit*, qui avoit étudié à ſes dépends, & qui étoit beaucoup moins ſincere, ou moins éclairé que *Gerſon*, à défendre ouvertement l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, comme une choſe permiſe. Ce Docteur fit un Ouvrage, pour cela, qui fut déferé à l'Univerſité, qui le condamna & chargea *Gerſon* de faire ſavoir ſes ſentimens au Roi, comme il le fit dans un long ſermon François, qui eſt dans la 2. Part. du IV Tome col. 657. & ſuiv. ſur ce texte, *Rex in ſempiternum vive.* Après y avoir donné pluſieurs leçons, ſur le gouvernement, à Charles VI. qui n'étoit guere en état d'en profiter ; il y réfute *Jean Petit*, en réduiſant ſes ſentimens en pluſieurs propoſitions, dont la principale eſt conçuë en ces termes : *chaſcun tiran doit & peut eſtre loüablement & par mérite occis de quelconque ſon vaſſal, ou ſubjet & par quelconque maniere, meſmement par aguettes, & par flatteries, ou adulations ; nonobſtant quel-*

*conque jurement, ou conféderations faites envers lui, ſans attendre la ſentence, ou mandement de juges quelconques.* † *Gerſon* réfute fort bien cette propoſition & les autres, & il eſt étonnant que le Duc de Bourgogne osât appuyer de ſi dangereuſes maximes. Mais rien n'en fait mieux voir la fauſſeté, que l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne lui même, commis par ordre du Daufin en MCCCC XIX. malgré la parole qu'il lui avoit donnée de ne lui faire aucun mal. Les partiſans de la Maiſon de Bourgogne ne pouvoient rien dire, contre la conduite du Daufin, que l'on n'eût dit, contre celle du Duc de Bourgogne; & ſi le livre de *Jean Petit* étoit bon, c'étoit une Apologie auſſi légitime pour le Daufin, que pour ce Prince. C'eſt là un caractere aſſuré du Menſonge & de l'Injuſtice, de n'être utiles à ceux qui les employent, qu'en quelque occaſion particuliere, & de les ruiner en ſuite, dès qu'on les tourne contre eux; au lieu que la Verité & la Juſtice ne peuvent jamais nuire à ceux qui les ont conſtamment ſuivies, & qu'elles ſont toûjours également avantageuſes à la Societé.

*Gerſon* fit en ſorte que l'on nommât

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

mât des Juges, pour connoître de la doctrine de *Jean Petit*, & qu'on leur joignît des Docteurs en Théologie ; entre lesquels il fut lui même, comme représentant l'Université. Les propositions de *Petit* furent censurées & son livre condamné au feu. Le Duc de Bourgogne eut néanmoins la hardiesse d'appeller de ce jugement au Pape ; mais à cause des desordres des Antipapes, le Concile de Constance en prit en suite connoissance. Le credit du Duc de Bourgogne étoit si grand, que quoi que pût faire *Gerson*, agissant dans cette Assemblée au nom du Roi & de l'Université, il n'y put pas obtenir la condamnation solemnelle d'une si mauvaise doctrine ; parce que l'affaire ayant été tirée en longueur & Martin V. ayant été élû Pape, il ne pensa qu'à jouïr de sa dignité & rompit l'Assemblée. *Gerson* n'oublia rien, pour en obtenir un jugement, & fit tout ce qui dépendit de lui pour cela, sans se mettre en peine des suites. Il harangua, il écrivit, il cria, il protesta, mais tout fut inutile ; les interêts présens & la crainte du Duc de Bourgogne, l'emporterent sur tout ce qu'il put dire.

Il ne se mêla pas seulement de cela,

mais comme il étoit dans le Concile, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France, & de Député de l'Univerſité de Paris & de l'Egliſe de Sens, il eut part à tout ce qui s'y paſſa. Il agit avec vigueur, contre Jean XXIII. & diſputa beaucoup contre les ſentimens de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, & en preſſa la condamnation. † Son zele le rendit même ſuſpect à ces gens-là, comme il paroît par ces paroles du Cardinal *Zabarella*, qui font voir auſſi la haute eſtime, dans laquelle étoit *Gerſon*. " Vous dites, diſoit-„ il, aux Huſſites, que le Chancellier „ de Paris vous eſt ſuſpect, qui eſt „ néanmoins un ſi excellent Docteur, „ qu'à peine s'en trouve-t-il un ſem-„ blable „ dans toute la Chrétienté : *Cancellarium Pariſienſem dicitis vobis ſuſpectum exſiſtere, qui tamen uſque adeò ſuperexcellens Doctor eſt, qualis in tota Chriſtianitate vix reperiri queat.* Il faut entendre ces loüanges, par rapport aux tems & aux lieux ; & c'eſt là le ſens de toutes les loüanges des hommes, qui ſont toûjours rélatives. Selon que les idées de ceux qui louënt ſont plus, ou moins grandes, & plus, ou moins exactes, leurs loüanges, dans

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

dans quelques termes qu'elles ſoient conçues, doivent être entendues diverſement & par raport à ces idées. C'eſt à quoi il faut bien prendre garde, en liſant l'Hiſtoire, & ſans quoi on ſeroit perpetuellement trompé ; dans les jugemens que l'on feroit de ceux, qui ont fait du bruit en leur tems.

Le Concile étant congedié, *Gerſon* ſortit de Conſtanſe le mois de Mai de l'an MCCCC XVIII. & au lieu d'aller à Paris, qui étoit alors entre les mains des Anglois & du Duc de Bourgogne, il ſe retira à Lion, en habit de Pelerin, auprès d'un de ſes freres, qui étoit Prieur des Celeſtins, en cette ville, où il mourut le 12. de Juillet MCCCC XXIX.

Après la vie de *Gerſon*, on trouve celles de *Pierre d'Ailly*, de *Nicolas de Clamengis* & de quelques autres ; mais on ne s'y arrêtera pas, parce qu'outre qu'il n'y a ici que quelques uns de leurs Ecrits, on trouvera ces mêmes vies en François, dans *la Bibliotheque Eccleſiaſtique* de Mr. *Du Pin.*

3. Le livre troiſiéme des *Gerſoniana* contient un précis abregé de ce qu'il y a dans chaque Tome des Oeuvres de *Gerſon*, & une longue Diſſertation

ſur l'Auteur du Livre de l'*Imitation de Jeſus-Chriſt*; dans laquelle Mr. *du Pin* rapporte les raiſons, que l'on a euës de l'attribuer à *Gerſon*, ou à *Thomas à Kempis*, & après un examen fort circonſtantié, il laiſſe la choſe entierement indéciſe.

4. Le livre quatriéme eſt un Extrait de la doctrine de *Gerſon*, ſur toute la Théologie. Il eſt diviſé en quatre Chapitres, dont le I. contient ſes ſentimens ſur les dogmes de la Religion Chrétienne, le II. ce qui regarde la Diſcipline Eccleſiaſtique, le III. ce qui concerne les mœurs & le IV. ſes penſées ſur la Théologie Myſtique, & ſur la Vie Contemplative.

Ceux qui ſouhaiteront d'avoir quelque idée de la doctrine de *Gerſon*, & qui n'ont pas le tems de lire ſes Oeuvres, pourront trouver leur compte en cet Abregé, qui eſt conçu ordinairement dans les propres termes de l'Auteur. Les parties, qui paroiſſent les plus curieuſes, ſont celles qui regardent la Diſcipline Eccleſiaſtique, & la Théologie Myſtique; à cauſe des erreurs anciennes & modernes, que *Gerſon* y a attaquées.

Après ce recueuil, on trouve la Dédicace de l'Edition de l'an 1521,

la Vie de *Gerſon*, les jugemens avantageux, que l'on a faits de lui, & ſon Apologie, pieces que l'on avoit déja vuës, dans les autres Editions.

Les Traitez du 1. Tome ſont diviſez en trois claſſes, dont la premiere contient ce qui regarde la méthode de traiter la Théologie, ſes Regles & ſes Fondemens; la ſeconde ce qu'il a écrit contre l'*Aſtronomie Théologizée*, comme il la nomme, & contre la Magie; deſquelles on étoit fort entêté en France, en ce tems-là, & la troiſiéme des traitez de Théologie, concernant les dogmes mêmes. Dans la 1 Partie, les Traitez *de l'examen des Eſprits*, & *de la diſtinction des vrayes & des fauſſes viſions* & quelques autres de la même nature, qui ſuivent, méritent d'être lûs avec ſoin; ſur tout par ceux qui donnent légerement dans les nouvelles révelations. On croit que l'Auteur les avoit faits, pour empêcher que le Concile de Conſtanſe, ne confirmât la Canonization d'une Dame Suedoiſe, qu'on nomme à préſent *Sainte Brigide*; mais on n'eut aucun égard aux rémontrances de nôtre Auteur, & les viſions prétendues de cette Suedoiſe paſſerent pour bonnes.

Il y a enſuite un *Appendix*, qui contient. 1. Divers traitez dogmatiques de *Pierre d'Ailly*, Cardinal de Cambray, touchant les matieres agitées en ce tems-là. Ces Ouvrages n'avoient point encore été imprimez, excepté quelque peu, que l'on a mis à la fin. 2. On voit ici un Ouvrage de *Jean de Courte-cuiſſe*, Docteur de Paris, touchant la Foi, l'Egliſe, le Pape & le Concile Général. Cette piece a été tirée d'un MS. de S. Victor. 3. Il y a les réponſes de *Jean de Varennes*, Curé dans le Dioceſe de Rheims, aux chefs des accuſations que l'on faiſoit contre lui. Il avoit écrit ces réponces l'an MCCCXCVI. auquel il étoit en priſon. Il y a quarante ſept chefs d'accuſation contre ſa doctrine, ou ſa conduite. Comme c'étoient ſes ſermons, que l'on accuſoit, il nie d'avoir dit ce dont on le cenſuroit, ou il explique autrement ce qu'il avoit dit. Par exemple † on l'avoit accuſé d'avoir dit *que nous n'avons point de Pape fors Dieu, & la Vierge Marie nôtre Papeſſe & que l'Egliſe eſt veuve.* Il répond que ç'avoit été dans le tems de la ſouſtraction à l'obeïſſance de Benoît qu'il avoit parlé de ces matieres, & &

† *Art. VI.*

& qu'il avoit dit ces paroles à ſes Paroiſſiens: *Bonnes gens ne vous diſconfortez pas, car à Pape ne poons faillir: car le douls Jeſus eſt nôtre vrai Pape & Chief de l'Egliſe. Et à la très-doulce Vierge Marie auſſi ne poons faillir, à Dame & maiſtreſſe de tout le monde, & ce meſtier fait à Papeſſe. Comme elle ſoit Roine du Ciel & de la terre & par conſequent de l'Egliſe, comme Chief & Papeſſe.* Pour le veuvage de l'Egliſe, il répond qu'il avoit ſeulement dit qu'elle étoit *comme Veuve.* Le veritable crime de cet homme là, étoit d'avoir trop fortement crié contre les mœurs du Clergé, & ſur tout contre les Prêtres concubinaires. Il accuſe ouvertement de cruauté & de tirannie *Gui de Roya*, Archevêque de Rheims, qui l'avoit fait mettre en priſon. On a raiſon de croire que ce n'étoit pas ſans ſujet, puiſque ce Prélat avoit eu conſécutivement trois Evêchez; ceux de Verdun, de Dole & de Chartres; & trois Archevêchez, ceux de Sens, de Tours & de Rheims. Il étoit d'ailleurs l'un des plus grands partiſans de Benoît XIII. Un homme ſi peu ſcrupuleux étoit capable de tout. Il eſt vrai que *Gerſon* blâme Varennes d'avoir manqué d'humilité & de diſcre-

tion, lors qu'après l'avoir loué de ſon zele & de ſa pauvreté Apoſtolique, il dit qu'il auroit produit de grands fruits, s'il avoit été accompagné de l'Humilité, & de ſa Fille la Diſcretion, *ſi fuiſſet comes Humilitas & filia ejus Diſcretio.* Il parle ainſi dans une lettre à l'Evêque de Cambray; & dans ſon livre de l'examen des Eſprits, il le joint à *Jean Hus*, & dit de l'un & de l'autre, que dans le fonds ils n'avoient pas été tels, qu'ils avoient d'abord paru. Mais ſi *Gerſon* n'étoit pas entêté de l'autorité Papale, il l'étoit beaucoup de celle de l'Egliſe, & des dogmes reçus dans l'Ecole.

II. TOMUS II. *ea complectens, quæ ad Eccleſiaſticam πολιτειαν, & diſciplinam pertinent.* coll. 1164.

LE ſecond Tome, qui traite des matieres, qui concernent la Diſcipline Eccleſiaſtique, eſt diviſé en cinq Parties, dont la premiere renferme les traitez, que l'Auteur a écrits, touchant le Schisme, juſqu'au Concile de Conſtanſe.

La ſeconde contient les traitez faits, pendant la tenue du Concile de Conſtanſe, ou un peu auparavant. Ce ſont les traitez, où l'on voit le plus de fermeté & de courage. Le premier *des ma-*

*manieres de réformer & d'unir l'Egliſe, dans le Concile Univerſel*, a été tiré d'un MS. de Helmſtad, & publié dans l'hiſtoire du Concile de Conſtanſe en 1696. *Gerſon* y parle à *Pierre d'Ailly* & comme ils étoient bons amis, il lui découvre ce qu'il penſoit avec aſſez de confiance, touchant la dépravation des Mœurs & de la Diſcipline, que l'on voyoit alors dans toute l'Egliſe. Il y détruit l'autorité du Pape, & éleve celle du Concile, qu'il ſoûtient pouvoir être convoqué par l'Empereur. Il y vouloit caſſer les trois mauvais Papes, qui étoient alors, pour en mettre un bon; & cette idée fut ſuivie, pour ce qui regarde la dépoſition, mais celui qu'on mit ſut tout de même, que les précedens, & jouït ſeul de ce que les trois avoient partagé entre eux. Dès qu'il fut élû, il ne voulut plus entendre parler de réformation. On voit enſuite un ſermon, que *Gerſon* fit dans le Concile de Conſtanſe, après que Jean XXIII. ſe fut retiré. Il y exhorte les Peres du Concile à s'aqu ter bien de leurs devoirs.

Mais le traité *de Auferibilitate Papæ* eſt celui, qui a fait le plus de bruit; parce que ce titre ſembloit promettre, qu'on pourroſt ſe paſſer de Pape, &

que c'eſt une piece hors d'œuvre, dans le bâtiment de l'Egliſe ; qu'on en pourroit ôter, ſans qu'elle y perdît rien & même qu'elle y trouveroit ſon compte. Ce n'eſt pas néanmoins là le deſſein de l'Auteur. Il ne s'eſt jamais élevé juſqu'à une verité, ſi inconnue à ſon ſiecle ; dont il ſuit ordinairement les opinions, ſans examen. Il veut ſeulement faire voir qu'il peut arriver que l'Egliſe ſoit quelque tems ſans Pape & qu'en certains cas elle le peut dépoſer. Il renferme toute ſa doctrine en vint conſiderations. Cet Ouvrage avoit été compoſé au tems du Concile de Piſe, mais l'Auteur ne le produiſit qu'au tems de celui de Conſtanſe.

Je ne m'arrêterai pas aux autres traitez, dont on ne pourroit donner ici que les Titres ; parce qu'il faudroit trop s'étendre, s'il falloit parler de châcun en particulier. Ajoûtez à cela que, pour la matiere, il y a peu de choſe, qui ſoit de quelque utilité, que ceux qui ont un peu de connoiſſance de la Théologie ne ſâchent communément ; & que pour la méthode, l'Auteur eſt ſi long & ſi Scholaſtique, & que ſon tour & ſon ſtile ſont ſi mauvais, que l'on auroit de la peine à en

ſouf-

ſouffrir des Extraits en François. Ces livres ſont bons pour ceux, qui ſont accoûtumez à la Scholaſtique, qui ont du loiſir, & qui veulent ſavoir, par curioſité, ou pour d'autres raiſons, l'Hiſtoire & les ſentimens du XIV. & du XV. Siecle.

La troiſiéme partie de ce Tome contient les traitez, qui regardent la Pénitence, & le Tribunal de la Confeſſion; comme ſont ceux du pouvoir de lier & de délier, de la maniere de confeſſer, & ſur tout de faire confeſſer le peché de Molleſſe. Supposé que la Confeſſion Auriculaire fût néceſſaire, il ne faudroit néanmoins pas écrire de ſemblables traitez, où il faut dire néceſſairement des faletez, qui font rougir, & qui ne peuvent que ſalir l'imagination de ceux qui les liſent. Telles ſont encore les ſubtilitez Scholaſtiques & ſouvent ridicules, touchant les pollutions du jour & de la nuit, que l'on trouve dans nôtre Auteur, au T. III. de ſes Oeuvres.

La quatriéme partie eſt formée des traitez, qui regardent les devoirs particuliers des Eccleſiaſtiques, & des autres Fideles, ſelon la condition de chacun. Il y a de fort bonnes leçons pour tous les états; mais elles ſont courtes

& un peu génerales ; excepté celles que l'on trouve dans les Sermons, dont il y a pluſieurs ici, & où l'Auteur eſt d'ordinaire long & *verbeux*, pour me ſervir de ce mot Latin, auquel nous n'en avons point de ſemblables en François. C'étoit un défaut de ce tems-là, de ne venir au fait, que le plus tard, que l'on pouvoit, & de ne parler que de choſes génerales.

Depuis le Siecle XI. quelques faux dévôts avoient introduit la coûtume de ſe fuſtiger ſoi-même, & l'on regardoit communément en ce tems-là ceux qui en uſoient ainſi, comme des gens d'une grande pieté ; ſans prendre garde, s'ils ſe défaiſoient par-là des vices de l'eſprit, ce qui n'arrivoit preſque jamais. Un Prédicateur célebre nommé *Vincent Ferrier* approuvoit beaucoup cette maniere de pénitence, ce qui fit que *Gerſon* lui écrivit, pour le ramener à des ſentimens plus raiſonnables. Il fit même un petit ouvrage, *contre la ſecte des Flagellans*, que l'on trouve ici ; où il n'approuve de flagellation, que celle qui ſe fait par ordre du Superieur.

La cinquiéme & derniere partie de ce Tome eſt compoſée des traitez de *Gerſon*, ſur la Diſcipline Monaſtique

&

& la perfection de la vie Religieuſe. Il cenſure † avec raiſon, entre pluſieurs autres choſes, l'opinion, où étoient certaines gens qu'un homme endetté & qui retenoit le bien d'autrui, de mauvaiſe foi, pouvoit, en ſe faiſant Moine, ne point payer ſes dettes & fruſtrer ſes Créanciers en bonne conſcience. C'étoit un cas, qui étoit arrivé chez les Chartreux, & que *Gerſon* propoſa à l'Univerſité.

Il y a auſſi, à la fin de ce Tome, un Appendix de divers traitez & pieces touchant le Schisme, la réformation des mœurs de l'Egliſe, (car pour les Dogmes il n'en parle point) & l'autorité du Concile. On y voit 1. un Conſeil de *Jean de Langueſtein de Heſſe*, Vice-Chancellier de l'Univerſité de Paris, touchant la réunion & la réformation de l'Egliſe: 2. des Lettres de *Jean de Varennes*, dont on a parlé, à Benoît XIII. & aux Cardinaux, pour les porter à finir le Schisme, & quelques réponſes de ce Pape, pleines de ſimulation & d'hypocriſie: 3. des Lettres & des traitez de *Pierre d'Ailly*, touchant l'exſtinction du Schisme & la réformation de l'Egliſe: 4. des diſcours de *Jaques Almain*, touchant

† *Col.* 730. *& ſeqq.*

chant la puiſſance Eccleſiaſtique : 5. d'autres de *Jean Major* ſur la même matiere, où il tâche de réduire l'autorité du Pape à ſes juſtes bornes, & à l'égard du ſpirituel & à l'égard du temporel, ſelon les idées que l'on en avoit alors.

III. TOMUS III. *Complectens Opera Moralia.* coll. 1600.

CE Tome, qui contient les Ouvrages Moraux de *Gerſon*, eſt diviſé en trois parties.

La premiere commence par le traité *de la vie ſpirituelle de l'Ame*, renfermé en ſix leçons de Théologie, qui eſt ſuivi des *Regles Morales*, qui contiennent un abregé Scholaſtique de *la ſcience des Mœurs* ; des *définitions des termes de cette Science* ; des traitez des *Paſſions de l'Ame* ; *des Motifs par leſquels on agit*, & de pluſieurs autres de moindre importance. Sur la fin, on trouve les Traitez *de Pollutione nocturna & diurna*, dont j'ai déja dit un mot. *Il vaudroit bien mieux que l'on ſe contentât d'exhorter en géneral à la chaſteté, & de donner des préceptes propres à l'entretenir, parmi les Chrétiens ; que de diſcourir ſubtilement ſur des pollutions involontaires, & de bleſſer la pudeur des Lecteurs, par ces ſortes de

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

de recherches. Mais il faudroit ſur tout n'engager perſonne à promettre le célibat, ſans ſavoir s'il pourra tenir ſa promeſſe, & ne contraindre même quique ce ſoit à tenir ce que Dieu n'a commandé nulle part, qui ne ſert de rien à la Societé Humaine, & que l'on reconnoît ſouvent enſuite avoir promis témerairement. Pour ne pas dire ici les grandes utilitez, qui en reviendroient à tout le Chriſtianisme, cela nous auroit au moins épargné quantité de traitez pleins de ſaletez, que l'on trouve dans les Ecrits des Docteurs Scholaſtiques, & Caſuïſtes, ſur des accidens qui arrivent à ceux vivent dans le célibat. Mais il y a de l'apparence que bien des gens, qui avoient fait voeu de célibat, ſe plaiſoient à parler de ce qu'ils ne devoient pas ſavoir, & qu'ils devoient laiſſer à la diſcretion des perſonnes mariées; ſans s'échauffer l'imagination, en parlant de choſes, dont ils ont fait voeu de s'abſtenir. C'eſt ce qui a produit tant de livres des Caſuïſtes, qui font voir qu'ils n'étoient que trop habiles ſur ces matieres, comme par exemple ceux de *Sanchez*. *Gerſon* n'étoit pas venu à ce comble de rafinement de la Théologie Caſuïſtique, en matiere d'Impureté, mais il en a de beaux commencemens.

La

La ſeconde partie de ce Tome contient les Ouvrages de l'Auteur, concernant la Théologie Myſtique, & cette Pieté des Cloîtres, qui conſiſte plûtôt en penſées, qu'en actions. On prétend que *Gerſon* étoit un grand Maître, en cette ſorte de Science, & l'*Imitation de Jeſus Chriſt*, qu'on lui a attribuée, eſt ſi fameuſe, en matiere de livres ſpirituels, qu'il faut qu'on l'ait crû capable d'écrire d'une maniere très-ſublime là-deſſus. Il y a à la fin l'*Alphabeth de l'Amour Divin*, qui n'eſt pas de *Gerſon*, mais qui eſt tiré en partie de ſes Ecrits.

* Cette Théologie, qui eſt née parmi des Solitaires, qui amuſoient leur fainéantiſe ſpirituelle, par cette ſorte de penſées, a fait beaucoup de bruit depuis les diſputes de l'Amour Divin. Si, lors qu'il n'y a point de deſſein de tromper les autres, & de paſſer pour ce qu'on n'eſt pas, elle ſert à occuper des gens détachez des ſens, de penſées pieuſes, & à les guerir de leurs vices, comme on le dit; elle eſt néanmoins de la portée de très-peu de gens, & par conſequent d'une très-petite utilité aux Societez Chrétiennes. Il s'y gliſſe facilement de la Mélancolie, &

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

& ſouvent même du trouble de cerveau ; comme *Gerſon* l'a remarqué dans ſon traité *de l'examen des Eſprits.* On croit avoir des viſions divines, lorſque l'on ſonge, & l'on confond ſes imaginations avec de veritables inſpirations. La pieté ſimple & populaire de l'Evangile a, ce me ſemble, aſſez d'étendue, pour occuper toutes nos méditations ; & la pratique qu'il en faut faire tous les jours, & à toute occaſion, n'eſt pas ſi facile, avant qu'on en ait contracté l'habitude, par un long exercice de la vertu, que les prétendus Spirituels ſe l'imaginent quelquefois. Auſſi les voit-on ſouvent négliger les plus eſſentiels devoirs du Chriſtianisme, pendant qu'ils croyent ſurpaſſer de beaucoup ceux qui, ignorant leurs ſpiritualitez chimeriques, vivent infiniment mieux qu'eux. Je ſuppoſe ici que l'on ſe jette dans les ſpiritualitez de bonne foi, & que l'on croye ce que l'on dit ; mais il y a eu bien des gens de cette ſorte, qui ont tâché de tromper les autres par-là. Je n'ai garde de condamner ceux qui obſervant religieuſement les devoirs ordinaires de la vie Chrétienne, repaiſſent leur ſolitude de penſées pieuſes, & ſe purifient veritablement de leurs vi-

vices. On ne peut que louër des perſonnes de la ſorte ; mais il faut que les autres devoirs aillent les premiers. Je ne ſaurois regarder comme des gens fort avancez dans la pieté, ceux qui trempérent leurs mains dans le ſang innocent de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague* & qui conſeillerent à l'Empereur Sigiſmond de leur manquer de parole, après leur avoir donné des Saufconduits, afin de les faire bruler. Ceux qui étoient ſi peu Théologiens, que de ne reconnoître pas que ces gens-là avoient raiſon, dans la plûpart de ce qu'ils diſoient, & qu'ils méritoient qu'on eût égard à leurs plaintes ; & même ſi peu humains, que de les faire brûler pour des erreurs, ſuppoſé que c'en fuſſent; parlent en vain de l'union de l'eſprit avec Dieu & de l'amour de la Verité, dont ils n'avoient que très-peu de connoiſſance, & dont ils décidoient néanmoins en dernier reſſort. Tout l'honneur qu'on peut leur faire c'eſt de les regarder comme des ignorans & des fanatiques, qui faiſoient beaucoup de mal, ſans le ſavoir.

Cette ſeconde partie du Tome III. eſt ſuivie d'un *Appendix* des Oeuvres Spirituelles de *Gerſon* en François, &

de

de ſes Sermons, dont une partie a été traduite en Latin. Mr. *Du Pin* ne paroît pas avoir grande eſtime pour cet *Appendix*; mais comme il vouloit publier toutes les Oeuvres de *Gerſon*, il falloit y mettre ceci, auſſi bien que le reſte.

La troiſiéme partie enfin comprend ſes Sermons, faits aux jours de diverſes fêtes. Ils ſont la plûpart aſſez longs, & devoient fatiguer les Auditeurs, s'ils ont été prononcez, comme on les voit à préſent. Le bon homme prenoit plaiſir à parler, & les paroles ne lui manquoient pas; quand il s'agiſſoit de traiter quelque matiere Scholaſtiquement, comme il fait par tout. Cette ſorte d'Ecrits pourroit beaucoup ſervir dans les Monaſteres, où l'on en impoſeroit la lecture, par pénitence, aux Freres, qui commettent quelque faute; car pour les autres ce ſeroit un peché mortel, que de les détourner par-là de quelque meilleure lecture.

IV. TOMUS IV. *continens Exegetica & Miſcellanea.* coll. 868. outre 46. pagg. d'Indice.

Le dernier Tome des Oeuvres de *Gerſon* eſt diviſé en deux parties, dont la premiere contient l'explication des Pſeaumes Pénitentiaux, celle du Cantique

tique des Cantiques, une Harmonie des quatre Evangiles, & un Commentaire ſur le *Magnificat*. Pour ſes explications, comme elles n'ont preſque rien de litteral, mais qu'elles ſont toutes allegoriques, anagogiques, ou morales & exprimées à la ſcholaſtique; elles ſont plus propres, en nous apprenant de quelle maniere on expliquoit l'Ecriture en ce tems-là, à nous faire rendre graces à Dieu des lumieres qu'il nous a données, au lieu des ténebres qui couvroient alors toute l'Europe, qu'à nous inſtruire du ſens des Livres Sacrez. On peut dire encore que c'eſt là l'un des principaux uſages, que les Proteſtans doivent faire de cette ſorte d'Ecrits. On a néanmoins ſujet de s'étonner que *Gerſon* ait pû faire l'*Harmonie*, dont on a parlé, & qu'il nomme *Monoteſſaron*, où il fait une narration ſuivie, compoſée des paroles des quatre Evangeliſtes. Quoi que nous aiyons des Harmonies, infiniment meilleures que celle-là, il eſt néanmoins le premier, qui, dans ces derniers ſiecles, ait rompu la glace, pour cette ſorte de choſes.

La ſeconde partie de ce Volume eſt compoſée de Harangues, de Lettres,

tres, de Poëſies Latines, & de quelques autres pieces, que l'on ne ſavoit où placer. Les vers ſont du même ſtile, que la proſe ; c'eſt-à-dire, en très-mauvais Latin ; mais on ne ſe piquoit pas alors d'écrire mieux, au moins parmi les Théologiens. Du reſte le ſtyle de *Gerſon*, quoique ſcholaſtique, eſt aſſez clair & aſſez net, quand il parle de choſes intelligibles, & on lui pardonneroit facilement ſon méchant Latin, à cauſe de cela, s'il étoit un peu plus court & moins Scholaſtique.

D'ailleurs on peut dire, que pour ſavoir bien l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa dans l'Egliſe d'Occident, ſur la fin du XIV, & au commencement du XV. ſiecle, & les ſentimens de l'Univerſité de Paris & de l'Egliſe Gallicane d'alors, ſur les controverſes de ce tems-là ; il n'y a point de meilleur livre, que les Ouvrages de *Gerſon*. A l'égard de la Théologie en général, on pourroit facilement ſe paſſer de ſes Oeuvres ; mais pour ce qui regarde les controverſes d'alors, concernant l'autorité du Pape & du Concile, ſes livres ſont tout à fait néceſſaires ; & l'on ſait que la connoiſſance exacte de ces controverſes eſt d'autant plus im-

portante, dans l'Egliſe Romaine, & ſur tout en France, qu'elles peuvent s'y renouveller tous les jours. Les Papes font ce qu'ils peuvent, pour s'aſſervir entierement cette Egliſe, & les Rois & le Clergé ne réſiſtent à leurs efforts, que ſelon que le tems le leur permet. Ils leur accordent & leur refuſent, de tems en tems, les mêmes choſes ; ſelon que les Rois ſont en bonne ou en mauvaiſe intelligence avec la Cour de Rome, & qu'ils ont beſoin d'elle, ou qu'ils ne s'en ſoucient pas. Il eſt donc très-utile que l'on conſerve en France les monumens des Siecles paſſez, touchant ce que l'on a fait contre les Papes, pour s'en ſervir au beſoin. La doctrine de *Gerſon* eſt d'autant plus grand poids, que c'eſt celle du Concile de Conſtanſe, & que cet Auteur n'a jamais été cenſuré.

Il y a néanmoins une choſe, qu'il ne put jamais obtenir du Concile, c'eſt la condamnation des erreurs de *Jean Petit*, dont nous avons déja parlé, en gros, & dont il faut dire préſentement quelque choſe de plus diſtinct.

V. TOMUS V. *continens monumenta omnia quæ ſpectant ad condemnationem propoſitionum, excerptarum*

*è Libro* JOANNIS PARVI, *nunc primùm edita.* coll. 1036.

On avoit d'abord crû que l'on pourroit mettre ceci, par forme d'*Appendix*, à la fin du 2. Tome; mais il y avoit trop de matiere, pour le joindre à ce volume, & l'on a eu raiſon d'en faire un à part. Quoi qu'il y ait ici peu de choſe, qui ſoit de *Gerſon*; ce volume ne laiſſe pas d'être très-bien placé à la ſuite de ſes Oeuvres, & d'en pouvoir paſſer pour un cinquiéme Tome. La raiſon de cela eſt, que ce fut *Gerſon*, qui fit le plus d'effort, & qui ſe donna le plus de mouvement & de peine, pour faire condamner à Paris & à Conſtanſe la doctrine de *Jean Petit*. Il pouſſa cette affaire auſſi loin qu'il put, & pour avoir tous les Actes de ce qui s'étoit paſſé, il paya de ſon argent, avant que de partir de Conſtanſe, la ſomme de 125 florins aux Notaires du Concile. Il indique aſſez lui même au T. II. col. 386. que la raiſon qui fit, qu'il ne put pas obtenir du Concile une ſentence peremptoire ne fut autre choſe, que le grand credit du Duc de Bourgogne. Il prétend au reſte que le Concile n'ayant nullement condamné les ſentences de l'Univerſité de Paris & de l'E-

gliſe Gallicane, touchant le livre de *Jean Petit*, c'étoit une marque qu'il les approuvoit ; comme pluſieurs Docteurs le témoignerent, en leur particulier. Mais on ne ſauroit excuſer le Concile, d'avoir ſouffert que des Théologiens ſoûtinſſent une doctrine ſéditieuſe & propre à renverſer tous les Etats ; pendant qu'il brûloit les Huſſites, pour des opinions, qui quand elles auroient été erronées, n'étoient de nulle conſéquence pour le bien de la Chrétienté. Mais les Théologiens ne s'échauffoient que pour ce qui les regardoit, & s'il ſe fût agi de l'autorité des Eccleſiaſtiques, ils n'auroient pas manqué de prononcer là-deſſus, avec toutes les ſolemnitez accoûtumées. Ce Tome eſt diviſé en trois parties, dont la premiere contient la narration du fait, ou de l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, tiré de *Monſtrelet*, avec toutes les procedures de la famille de ce Prince pour demander juſtice, & le livre de *Jean Petit*, pour ſoûtenir que le Duc de Bourgogne avoit eu droit de faire aſſaſſiner le Duc d'Orleans. Cette défenſe fut luë devant le Roi Charles VI. le 8 de Mars MCCCC VIII. Il traite ſa matiere très ſcholaſtiquement, à la maniere de ce tems-

là.

là ; & je croi que la coûtume des Univerſitez de diſputer *quodlibetiquement*, pour parler à la Scholaſtique, ſur tout, fut une des cauſes qui firent qu'il ſe trouva des gens, qui entreprirent hardiment de ſoûtenir un Aſſaſſinat auſſi cruel, & auſſi hardi qu'il s'en ſoit peut-être jamais commis, & même de réduire le crime en maxime. *Petit* renferme ſa doctrine en huit *Veritez* & en neuf *Corollaires*, dont il fait enſuite l'application au Duc d'Orleans. On * a déja rapporté la principale propoſition, qui eſt la troiſiéme.

La ſeconde partie du Volume contient la condamnation, que l'Univerſité de Paris fit de la doctrine de *Petit*, & les ſentimens du Concile de Paris, conformes à ceux de l'Univerſité ; avec les ordres que le Roi donna, pour faire publier cette condamnation, & pour proſcrire l'erreur de *Petit*.

La troiſiéme renferme toutes les pieces produites, par ordre du Roi de France & du Duc de Bourgogne, au Concile de Conſtanſe, pour & contre les Propoſitions de *Jean Petit*, pendant les années MCCCCXV & MCCCCXVI. que cette affaire fut



* Voyez p. 51.

pourſuivie & défendue avec beaucoup de chaleur. C'étoit une queſtion, qui ne devoit pas être portée à un Concile, ni à aucun Tribunal Eccleſiaſtique; mais qui devoit être ſeulement décidée par le Conſeil du Roi, ou par le Parlement de Paris; avec défenſe, ſur peine de la vie, de ſoûtenir de ſemblables erreurs. Il ne s'agit pas là de Théologie, mais des maximes les plus fondamentales de la Societé Civile, dans laquelle il n'eſt permis à aucun particulier de faire juſtice d'un autre; à moins que la Societé ne fût entierement bouleverſée, & que ſes Loix ne s'obſervaſſent plus. La meilleure réfutation de *Jean Petit* fut, comme je l'ai dit, l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne, par ordre du Daufin; car enfin s'il étoit permis au premier de faire juſtice du Duc d'Orleans, de ſon chef; le Daufin pouvoit de même faire tuer le Duc de Bourgogne, s'il le jugeoit à propos. Ce qui étoit juſte, pour l'un, n'étoit pas injuſte à l'égard de l'autre.

ART.

## ARTICLE II.

*Livres concernant la vie & la doctrine de* PYTHAGORE.

IL n'y a guere de Philoſophe, dont l'âge ſoit auſſi incertain & auſſi conteſté, que celui de *Pythagore*. Trois ſavans hommes en ont depuis peu écrit en Angleterre, & châcun d'eux eſt d'un ſentiment different. Quand on lit châcun d'eux à part, avant que d'avoir lû les autres, il ſemble très-bien prouver ce qu'il avance ; mais quand on les compare en ſuite tous trois enſemble, il eſt difficile de ſavoir qui a raiſon. Ils ont tous des garands de ce qu'ils avancent, ils apportent les raiſons qu'ils ont de les ſuivre, & ils ſe font tour à tour des difficultez, qu'il ne leur eſt pas facile de réſoudre. On s'apperçoit bien, par la varieté des ſentimens des Anciens, qu'ils citent, que les Anciens eux mêmes n'étoient pas fort aſſurez de ce qu'ils diſoient, & qu'il eſt difficile de s'y fier. La principale raiſon de cela eſt que les vies de *Pythagore*, que nous avons, n'ont été écrites que pluſieurs ſiecles après lui ; & ne peu-

vent avoir été recueuillies, que de ce que divers Auteurs plus anciens en avoient dit, ou dans des vies de Pythagore, ou en paſſant, dans d'autres Ecrits. Ces Auteurs (ſuppoſé qu'ils aient été ſinceres, & qu'ils n'aient pas menti à deſſein) peuvent ſouvent avoir parlé peu exactement, ou ſur de ſimples conjectures, ou ſur de mauvaiſes informations, ou en ſe fiant mal à propos à leur mémoire ; ou n'avoir pas bien entendu, ceux qui avoient écrit avant eux ; en ſorte qu'il ſe pourroit faire très-facilement qu'ils ſe fuſſent tous trompez, en quelque choſe. Mais il eſt au moins certain que quelques uns d'entre eux ont été dans l'erreur, puis qu'ils ſe contrediſent les uns les autres. Il pourroit auſſi ſe faire qu'il ſe fût gliſſé quelque faute dans les nombres des années, comme cela eſt arrivé très-frequemment ; & tout cela cauſe une obſcurité, que rien ne peut diſſiper.

Si l'on n'eſt pas d'accord ſur la Chronologie de la Vie de *Pythagore*, on ne l'eſt pas non plus à l'égard de ſa doctrine ; que de très-habiles gens condamnent comme abſurde & impie, & que d'autres excuſent ſi fort, qu'il s'en faut peu, ſelon eux, que *Pythagore*

*gore* n'ait été dans les ſentimens des Juifs, & même des Chrétiens, touchant la Divinité.

Pour donner lieu aux Lecteurs d'examiner, s'ils le trouvent à propos, & les queſtions Chronologiques, dont on vient de parler, & le fonds de la doctrine de ce Philoſophe; je mettrai ici les titres de quelques livres Anglois, François & Latins, concernant l'une & l'autre de ces choſes, & j'indiquerai en peu de mots ce qu'il y a.

I. *A Diſſertation upon the Epiſtles of* PHALARIS, *with an anſwer to the objections of the honourable* Ch. Boyle *Eſquire, by* Rich. Bentley D. D. &c. A Londres in 8 en 1699.

Ce Livre ne regarde pas proprement *Pythagore*, mais les Lettres que l'on attribue à *Phalaris*, & que Mr. *Bentley* ſoûtient être ſuppoſées. Parmi quantité de raiſons, qu'il employe pour cela, * il dit que Phalaris étoit mort quelques années avant que *Pythagore* fût fameux parmi les Grecs; de ſorte qu'il ne peut pas lui avoir écrit une Lettre, comme à un Philoſophe célebre; d'où il s'enſuit que cette Lettre, que l'on trouve parmi les



* *Voyez p. 28, & ſuiv.*

Lettres de Phalaris, eſt ſuppoſée, ce qui rend toutes les autres ſuſpectes. Ceux qui font mourir le plus tard Phalaris placent ſa mort à la 3. année de la LVII. Olympiade, & ce ne fut, ſelon le conſentement des Anciens, que quelques années après, que Pythagore fut célebre en Italie, comme il le montre par le témoignage de divers Auteurs.

Mr. *Boyle*, contre qui Mr. *Bentley* diſpute en cet Ouvrage, témoigna qu'il ſe rapportoit à ce que Mr. *Dodwel* diroit, dans ſon Traité *des Cycles des Anciens*, qui étoit ſous la preſſe, du tems auquel *Phalaris* avoit vécu. Mr. *Dodwel* † fixa dans cet Ouvrage, qui a paru en MDCC I. la mort de Phalaris, entre l'année 3. de l'Olympiade LXXII & la 1. année de la LXXIII Olympiade. Il en donna quelques raiſons, & témoigna, en paſſant, qu'il regardoit les Epîtres de Phalaris comme veritables. Il dit auſſi qu'il croyoit que *Pythagore* étoit né la 3. année de la LII. Olympiade, de ſorte que rien n'empêchoit, ſelon lui que Phalaris ne lui eût pû écrire. Voyez ſa Differt. III. Sect. 12.

Cela donna occaſion à Mr. *Bentley*, qui

† *De Cycl. Diſſert. V. Sect.* 10.

qui vit les feuilles du livre de Mr. *Dodwel*, avant qu'il fût achevé d'imprimer, d'examiner, avec plus de soin qu'auparavant, la Chronologie de la vie de Pythagore. Il a publié ce qu'il en pensoit dans le livre dont on a mis le titre, ou dans ses réponses aux objections de Mr. *Boyle*. Voici la table qu'il donne de la Vie de *Pythagore*, ou ce que l'on trouve dans les Anciens là-dessus, où l'on peut voir leurs varietez.

*Olympiade* XLIII, 4.
Année de la naissance de *Pythagore*.
*Ol.* XLVIII, 1.
*Pythagore* remporte le prix à Olympie, à 18 ans. *Eratosthene*, *Lucien*, *Phavorin*, *S. Augustin*.
*Ol.* XLIX, 2.
Il avoit atteint l'âge viril, ayant 23. ans. *Antilochus*.
*Ol.* LIII, 3.
*Pythagore* âgé de 40 ans va en Italie. *Aristoxene*. Ou l'année suivante, selon *Denys* d'Halicarnasse.
*Ol.* LIV, 1.
Agé de 42 il étoit en grande réputation, selon la *Chronique d'Alexandrie*.

*Ol.* LVIII, 2.

Il alla en Italie, âgé de 60 ans, ſelon *Jamblique.*

*Ol.* LX, 1.

Agé de 66 il fleuriſſoit en ce tems-ci, ſelon *Diogene Laërce.*

*Ol.* LXI, 1.

Agé de 70, il étoit fameux ſelon *Diodore* de Sicile. Il arriva en Italie ſous le Regne de Tarquin *le ſuperbe*, ſelon *Ciceron*, ce qui ne put être au plûtôt que la 4. année de la même Olympiade, à laquelle année ce regne commença.

*Ol.* LXII, 1.

Agé de 71. il vint en Italie, ſelon *Jamblique.* Il étoit fameux, cette même Olympiade, ſelon *Clement*, *Cyrille*, *Euſebe* & *Tatien.*

*Ol.* LXIII, 3.

Agé de 80., il mourut, ſelon *Heraclide.*

*Ol.* LXIV, 1.

Agé de 82. il fut pris par Cambyſe en Egypte, ſelon *Jamblique* & *George Syncelle.*

*Ol.* LXVI, 1.

Agé de 90. il mourut, ſelon *Diogene Laërce.*

*Ol.* LXVII, 2.

Agé de 95. il mourut, ſelon *George Syncelle.*

*Ol.*

*Ol.* LXVIII, 1.

Agé de 98. Il alla en Italie, Brutus étant Conſul, ſelon *Ciceron* & *Solin*. La même il étoit à Crotone, ſelon *Diodore* & *Jamblique*.

Il mourut la 2. année de cette même Olympiade, ſelon *Tzetzes*, âgé de 99 ans, & de 100 ans, ſelon *Jamblique*. *Euſebe*, ſelon quelques MSS. le fait mourir la 3 année, & ſelon d'autres la 4.

*Ol.* LXIX, 3.

Agé de 104. ans il mourut, ſelon un Auteur anonyme cité par *Photius*.

*Ol.* LXX, 4.

Agé de 109. il mourut, ſelon les exemplaires imprimez d'*Euſebe*.

*Ol.* LXXII, 4.

Agé de 117 il mourut, ſelon l'Auteur *de Med. par. fac.*

Mr. *Bentley* examine enſuite tous ces Auteurs, avec exactitude & fait là-deſſus pluſieurs remarques Critiques, qu'il faudroit copier entieres, pour les faire entendre; & c'eſt ce que l'on ne peut pas faire ici. Je rapporterai ſeulement ce qu'il dit ſur l'année de la naiſſance de *Pythagore*.

La raiſon, dit-il, pour laquelle on rapporte la naiſſance de ce Philoſophe à la 4. année de l'Olympiade XLIII.

eſt tirée de la date de la Victoire, qu'il remporta aux jeux Olympiques, l'Olympiade XLVIII. car il étoit ἐξέφηβος, comme parlent les Grecs, hors de la premiere Jeuneſſe & agé de 17 ans, ſa 18 année commençant avec l'Olympiade XLVIII. *Eratoſthene*, qui étoit un grand homme & qui avoit fait une Chronologie de ceux, qui avoient vaincu aux jeux Olympiques, aſſuroit, ſelon le rapport de *Diogene Laërce*, qu'il s'offrit la XLVIII. Olympiade, pour combattre à coups de poings, parmi les enfans, & que les Juges l'ayant jugé trop âgé & s'étant moqué de lui, il ſe mit parmi les hommes faits & vainquit. * Le Catalogue des vainqueurs dans ces jeux dit la même choſe, ſur l'Olympiade XLVIII. de ſorte qu'il n'y a point de faute dans les nombres, quoi que *George Syncelle* rapporte la même Hiſtoire ſur la LI. Olympiade. Il peut s'être gliſſé une faute dans ſa Copie, ce qu'on ne peut pas dire des autres Auteurs. *Pauſanias* † raconte une ſemblable hiſtoire, d'un certain Hyllus Rhodien; qui voulut lutter parmi les enfans, mais qui fut exclus de leur nombre, par les Juges, par-

* *Apud* Scaligeri Euſebium, *p.* 40.

† 2. Eliac. p. 191.

parce qu'il avoit 18 ans ; de ſorte qu'ayant lutté avec les hommes faits, il remporta la victoire. Par cet exemple, il paroît que l'âge de 18 ans étoit au deſſus de la premiere jeuneſſe. L'âge marqué par les Loix des jeux, pour combattre avec les plus jeunes, ſemble avoir été celui de 16 ans, auquel on appelloit les enfans *Ephebi*.

Mais les Anciens ne ſont pas d'accord que ce fût là le même Pythagore, qui a été depuis Philoſophe. *Heſychius* dit que ceux, qui le croyent, ſe trompent ; & dans une Epigramme, qui ſe trouve dans *Diogene Laërce*, *Pythagore* le lutteur eſt nommé fils de Cratès, au lieu que le Philoſophe étoit fils de Mneſarque. Néanmoins *Eratoſthene* & *Phavorin*, citez par *Diogene Laërce*, l'ont crû, auſſi bien que *Lucien* dans le Coq, & S. *Auguſtin* dans ſon Ep. III. *Theetete*, dans une Epigramme ſur cette victoire, décrit le vainqueur comme ayant eu de longs cheveux, ce qui quadre à *Pythagore* le Philoſophe, à qui *Jamblique* applique le proverbe ὁ Σάμῳ κομήτης, *un homme à long cheveux dans Samos*.

Il paroîtra peut-être peu vrai ſemblable qu'un homme, élevé pour de ſemblable combats, ſe ſoit tourné du côté de

de la Philoſophie; car on diſoit communément que ces gens-là étoient ſtupides, ἀθλητὰὶ ἀναίσθητοι. Mais il y a pluſieurs exemples ſemblables. *Cleanthe*, Philoſophe Stoïque, étoit auparavant, comme le dit *Diogene Laërce*, du même goût que *Pythagore*, & s'exerçoit à ſe battre à coups de poing. *Chryſippe*, ſon diſciple, le plus ſubtil des Stoïciens, s'exerçoit à courir, δολιχὸν ἄθλημα, comme le dit le même Auteur. *Platon* lui même avoit lutté aux jeux Iſthmiques & Pythiques, au rapport de ce même Hiſtorien, d'*Apulée* & de S. *Cyrille*. *Lycon* de Troade, Peripateticien, ſelon *Diogene Laërce*, avoit auſſi lutté dans les Jeux d'Ilium.

Dailleurs ce qui eſt dit du jeune *Pythagore*, qu'il combattit le premier *avec art*, ἐντέχνως, quadre au Philoſophe, qui, au rapport de *Favorin*, dans *Diogene Laërce*, inſtruiſit ſi bien un certain Eurymene, qu'il gagna le prix à Olympie.

Mr. *Bentley*, raiſonne de même ſur quatre, ou cinq autres dates de la vie de *Pythagore*, par leſquelles il tâche de confirmer la date de la naiſſance de ce Philoſophe, telle qu'il l'a établie. Mais enfin il s'en remet au jugement de Mr. *Loyd*, qui étoit alors Evêque de Co-

Coventry & de Lichfield, & qui l'eſt à preſent de Worceſter, l'un des plus habiles hommes d'Angleterre, & extraordinairement verſé dans la Chronologie.

Cela engagea ce dernier à compoſer une hiſtoire Chronologique de la vie de *Pythagore*, dans laquelle il a auſſi marqué les hommes illuſtres, qui ont été ſes contemporains. Il a mis au devant une longue Lettre touchant les vies de ce Philoſophe, écrites par *Porphyre* & par *Jamblique*. Voici le titre de tout l'Ouvrage.

II. *A Chronological Account of the Life of* PYTHAGORAS *and of others famous men his contemporaries, with an Epiſtle to the R. Dr.* Bentley *about* Porphyry's & Jamblichus's *Lives of* Pythagoras. *By the right Reverend Father in God* William *Lord Biſhop of Coventry & Lichfield.* A Londres 1699. in 8. pagg. 76.

POUR commencer par la Lettre de Mr. l'Evêque *de Worceſter*, qui merite d'être luë avec ſoin, il remarque qu'il ne nous reſte à preſent que trois vies de *Pythagore*, compoſées par d'Anciens Auteurs, celle de *Diogene Laërce*, celle de *Porphyre* & celle de *Jamblique*.

Si

Si l'on juge de ce Philoſophe, par la deſcription, qu'ils nous en font, on croira, comme nôtre Auteur le remarque, que quelque habileté qu'il pût avoir dans la Phyſique & dans les Mathematiques; en matiere de Religion, il étoit ou fort ſuperſtitieux, ou fort hypocrite, quoi que ſes Diſciples louënt infiniment ſa pieté. † *Diogene Laërce* nous dit qu'il étoit initié dans tous les myſteres des Grecs & des Barbares, & les deux autres Auteurs, que l'on a citez, ne manquent point de le remarquer, en parlant de ſes voyages. Néanmoins *Porphyre* le décrit en un endroit comme un *Deiſte*, dans le Paganisme, tel qu'il étoit lui même; puiſqu'il le témoigna, par des vers qu'il écrivit ſur les ſépulcres d'Apollon & de Jupiter, qu'on lui montra, * qui marquoient qu'il les croyoit veritablement morts & enſevelis dans ces lieux-là, & par conſequent de ſimples hommes. Néanmoins & lui, & ceux qui rapportent ces vers, étoient extrémement attachez au ſervice des Dieux du peuple; & les Pythagoriciens des derniers tems, comme *Porphyre*, étoient très-zelez défenſeurs de l'Idolatrie.

On

† *Lib.* VIII, 2. * *Porphyr. Vit. Pyth. p.* 187.

On ne peut que juger mal de la Religion de *Pythagore*, par ſa conduite pleine de fourberies & d'impoſtures; pour ſe faire admirer du peuple, comme on le peut voir dans les trois Auteurs de ſa vie. Ceux qui en ont uſé ainſi ne peuvent guere avoir été fort religieux, ou avoir eu des idées droites de la Divinité. C'eſt lui le premier, qui apporta en Grece la doctrine de la *Métempſychoſe*, ou de la transmigration des ames. † *Herodote* nous aſſure que c'étoit une doctrine des Egyptiens, & ſi l'on en peut croire * *Philoſtrate*, ils l'avoient tirée des *Brachmanes*, ou des Philoſophes des Indes. Pour en perſuader les peuples, il aſſuroit, comme il eſt dit dans ſa vie, qu'il ſe ſouvenoit des corps dans leſquels ſon Ame avoit été. Quand *Euphorbe* fut tué par Menelaus devant Troye (l'an MCLXXXV. avant Jeſus-Chriſt) ſon Ame, diſoit-il, avoit paſſé dans le corps d'*Ethalide* fils de Mercure, & après ſa mort dans celui d'*Hermotime*, enſuite dans celui d'un pêcheur nommé *Pyrrhus*, & enfin dans le corps du fils de Mneſarque, ou dans *Pythagore*. Ainſi ſon ame n'avoit été qu'en trois corps, ceux

† *Lib. II.* * *Vit. Apoll.* III., 6.

ceux d'*Ethalide*, d'*Hermotime* & de *Pyrrhus*, dans l'eſpace d'environ ſix cents ans.

C'eſt là ce qu'en dit *Porphyre*; mais d'autres diſoient, & prétendoient le tenir d'Auteurs plus croyables, que l'Ame de *Pythagore* † avoit été d'abord dans le corps d'*Ethalide*, & enſuite dans celui d'*Euphorbe*. Comme la premiere choſe, qui venoit dans l'eſprit, de ceux qui entendoient ainſi parler ſes Diſciples, c'étoit de demander comment ce Philoſophe ſe ſouvenoit des corps, où ſon Ame avoit été, puiſque perſonne des autres hommes n'avoit eu un ſemblable ſouvenir; les Pythagoriciens diſoient que Mercure avoit accordé à ſon fils *Ethalide* le privilege de ne pas boire dans les Enfers de l'eau du fleuve Lethé, qui faiſoit oublier aux Ames tout ce qui leur étoit arrivé dans les corps, qu'elles avoient quittez. Ces mêmes Auteurs nous diſent auſſi la raiſon, pour laquelle l'Ame de *Pythagore* n'avoit été qu'en deux corps, depuis la guerre de Troye, juſqu'à lui; c'eſt qu'il avoit aſſuré que l'Ame ſortie du corps du pêcheur *Pyrrhus* avoit demeuré deux cents & ſept ans, dans les Enfers, avant que d'entrer

† *Diog. Laërce* VIII, 4.

trer dans le ſien. *Porphyre* & *Jamblique* aſſurent poſitivement, que *Pythagore* lui même avoit dit ſe reſſouvenir des corps, dans leſquels ſon Ame avoit été. Mais comme ils craignoient qu'on ne ſe moquât, parmi les Chrétiens, de leur Métempſychoſe, s'ils diſoient que les Ames des hommes paſſoient auſſi dans les corps des Bêtes, & même des Plantes; ils ſupprimoient cette partie des diſcours de leur Maître, touchant les transmigrations de ſon Ame; car ſi l'on en croit *Heraclide*, cité par *Diogene Laërce*, il diſoit qu'il ſe ſouvenoit encore, par les corps de quelles Bêtes & de quelles Plantes ſon Ame avoit paſſé. Il ne le ſavoit pas ſeulement de lui même, * il reconnut dans l'aboyement d'un Chien l'Ame d'un Ami, & empêcha qu'on ne le battît. *Empedocle*, qui vêcut peu de tems après *Pythagore* † ſe vantoit de la même choſe, & *Apollonius* ‡ en faiſoit autant, & connoiſſoit, diſoit-il, un jeune homme, dans lequel étoit l'Ame de *Palamede*, & un autre, qui avoit celle de *Telephe*, morts à la guerre de Troye. Il diſoit même, que l'Ame d'*Amaſis*, Roi d'Egypte, étoit dans

* *Porphyre* p. 191. † *Diog. Laërce* VIII, 36. ‡ *Philoſtr.* III, 7. VI, 18. V, 15.

dans un Lion, que l'on montroit.

Perſonne ne peut douter que ceux, qui ont tenu de ſemblables diſcours, ne fuſſent des menteurs & des fourbes, & Mr. l'*Evêque de Worceſter* ſoupçonne que ces dogmes qui tendoient à ruiner l'Immortalité de l'Ame & la Réſurrection des morts, telles que la Religion Chrétienne nous les enſeignent, n'aient été renouvellez, ſous le Chriſtianisme, dans cette vuë. Il pourroit bien ſe faire que *Philoſtrate*, *Jamblique* & *Porphyre*, ennemis de la Religion Chrétienne, aient eu ce deſſein.

S'il eſt encore vrai que *Pythagore* ait vêcu quelque tems † dans une cave, & feint enſuite qu'il venoit des Enfers, c'eſt une tromperie ſignalée; & l'on ne peut pas avoir meilleure opinion des miracles, que *Porphyre* & *Jamblique* lui attribuent.

Mr. *l'Evêque de Worceſter* croit que ces deux Auteurs ont débité là-deſſus divers menſonges à deſſein, pour oppoſer ces miracles prétendus à ceux de Jeſus-Chriſt, & de ſes Apôtres. Il ſoûtient auſſi, avec beaucoup de vraiſemblance, que le Roman d'*Apollonius*, compoſé par *Philoſtrate*, n'a été

† *Diogen. Laërt.* VIII, 4. *ex Hermippo.*

été fait que pour le même deſſein ; & il en fait voir la vanité, fort au long, mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

Outre les fables, que *Porphyre* & *Jamblique* ont débitées de *Pythagore*, ils ont encore abuſé de la credulité de leurs Lecteurs, dans la Chronologie qu'ils ont donnée de ſa vie, & dans ce qu'ils ont dit de quelques uns de ſes principaux Diſciples. *Jamblique* dit qu'il avoit environ dix-huit ans, lors qu'il ſe mit à voyager, & qu'après avoir employé quelque tems à voir d'autres païs (ce que l'on ſuppoſe avoir été fait en 4 ans) il alla voyager en Egypte, où il demeura 22. ans. Il ajoûte qu'y ayant été pris par les Soldats de Cambyſe, Roi de Perſe, il fut emmené à Babylone, où il demeura 12 ans, & qu'il revint à Samos, étant âgé alors de 56. ans. Il y demeura quelque tems (ſuppoſons que ce fût 4 ans) après quoi il alla en Italie l'Olympiade XLII. Là il érigea une Ecole, qu'il conduiſit 39 ans, & vêcut environ 100 ans.

Il n'y a rien de plus connu dans l'ancienne Hiſtoire, que l'année à laquelle Cambyſe conquit l'Egypte. On eſt

eſt aſſuré que ce fut à la fin de la 3 année de la LXIV. Olympiade, ou au commencement de la ſuivante. Ainſi il faut que ce fût cette même année, que *Pythagore* fut emmené à Babylone. Le tems auquel il alla en Italie eſt auſſi aſſuré, ſelon le même *Jamblique*, qui dit poſitivement qu'il y alla la LXII. Olympiade, à laquelle Eryxias fut vainqueur. Il y a 6 ans d'eſpace entre ces deux termes, & l'on peut croire qu'il y en eut autant, entre le tems qu'il fut emmené à Babylone, & celui auquel il alla en Italie. Mais ce ne peut pas être là la penſée de *Jamblique*; car il dit que *Pythagore* demeura 12. ans à Babylone, & pour remplir le nombre de cent ans, qu'il veut que ce Philoſophe ait vêcu, il faut qu'il ait demeuré trois ou quatre ans de plus en Candie, ou à Samos, avant qu'il allât en Italie. Ajoûtez-les aux 12 ans de ſéjour à Babylone, cela fera 15 ou 16 ans. Néanmoins *Jamblique* le fait aller en Italie l'Olympiade LXII. c'eſt-à-dire, 6 ou 7 ans avant le tems, auquel il a pû être emmené par les troupes de Cambyſe à Babylone, c'eſt-à-dire, la 3 ou 4 année de la LXIV. Olympiade. Ainſi il fait emmener ſon Philoſophe

ſophe captif à Babylone 15 ou 16 ans avant qu'il allât en Italie ; & néanmoins il le fait aller en Italie 6 ou 7 ans, avant qu'il fût emmené à Babylone. Il faut néceſſairement qu'il ſe trompe en l'un, ou en l'autre.

Outre cela, *Jamblique* contredit les plus anciens Auteurs, en ce qu'il fait emmener *Pythagore* à Babylone par les Soldats de Cambyſe ; puis que ces Auteurs diſent que ce Philoſophe alla de Babylone à Samos, & de Samos en Italie, avant le commencement du regne de Cambyſe. *Jamblique*, qui a vêcu DCCC ans après *Pythagore*, n'eſt pas pardonnable d'avoir parlé autrement, ſans citer aucun Auteur, ſur la foi duquel il s'appuyât. Pour le tems auquel il dit que ſon Philoſophe alla en Italie, il ſe pourroit faire qu'il ſe fût trompé, en liſant dans quelque Hiſtorien qu'il étoit en ce tems-là en Italie.

* On peut voir là une vérification de ce que l'on a dit d'abord, touchant le peu d'exactitude qu'il y a ſouvent dans les diſcours des Anciens, & le peu de fonds, que l'on peut faire ſur ce qu'ils diſent ; à moins qu'on ne le trouve confirmé par toute la ſuite de



* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

l'Hiſtoire. Cependant on fonde ſouvent des raiſonnemens Chronologiques, ſur des témoignages, tel qu'eſt celui de *Jamblique*, & l'on change là-deſſus la date de pluſieurs faits, afin de les ajuſter enſemble. On donne même la torture à d'autres Auteurs, afin qu'ils s'accordent avec celui de qui on ſoûtient le ſentiment. Pour moi, quoi qu'on diſe du voyage de *Pythagore* en Chaldée, je ſoupçonne beaucoup que ce ne ſoit un pur Roman, auſſi bien que diverſes circonſtances de ſa vie; & qu'il n'eût appris tout ce qu'il ſavoit de la Philoſophie des Orientaux, en Egypte. Ses Diſciples, auſſi peu ſinceres que leur Maître, peuvent avoir inventé ce voyage, pour faire plus d'honneur à *Pythagore*, en faiſant accroire qu'il n'avoit formé le Syſteme de ſa Philoſophie, qu'après avoir examiné tout ce que diſoient les Sages de l'Orient. Les menſonges qu'ils diſoient de ſes prétendus miracles, & de ſa Métempſychoſe, rendent ſi ſuſpecte leur bonne foi, qu'on ne ſauroit guere s'y fier; & ce qui fait que je ſoupçonne ces voyages, d'être de l'invention des Pythagoriciens, c'eſt qu'il eſt très-difficile d'en marquer la date avec quelque vraiſem-

ſemblance, & tout à fait impoſſible de concilier ce que les Anciens en diſent.

Pour revenir à nôtre Auteur, il remarque que c'eſt mal à propos que *Porphyre* fait *Zamolxis* Diſciple de *Pythagore*, & que *Jamblique* dit qu'il avoit été ſon eſclave; puis † qu'*Heradote*, qui vivoit parmi des gens qui pouvoient ſe ſouvenir du Philoſophe de Samos, aſſure que *Zamolxis* avoit vêcu avant lui. On montre la même choſe de *Zaleucus* & de *Charondas*, que l'on a auſſi rangé parmi ſes Diſciples. Il y a auſſi apparence qu'*Epimenide* a été plûtôt Maître de *Pythagore*, que ſon Diſciple. *Empedocle* a bien été dans ſes ſentimens, mais il n'a pas pû aller à ſon Ecole, parce qu'il étoit venu trop tard au monde. On montre auſſi qu'il n'eſt guere poſſible qu'*Abaris*, que l'on dit être allé par l'air où il vouloit, à cheval ſur une fléche, l'ait connu. Il y a auſſi beaucoup de difficulté dans ce que les deux Pythagoriciens, que l'on a citez pluſieurs fois, ont dit des autres diſciples de leur Heros, & il n'y en a que très-peu, que l'on puiſſe montrer avoir été ſes contemporains.



† *Lib. IV, 56.*

De là Mr. l'*Evêque de Worcester* conclut, avec raison, qu'on ne peut faire aucun fonds sur ce que dit *Jamblique*, & qu'on ne peut guere plus se fier à son Maître *Porphyre*. Ainsi s'il les cite quelque fois, dans la Chronologie de la vie du fondateur de leur Secte, c'est comme il citeroit *Geoffroi de Monmouth*, dans l'Histoire des Rois Bretons. Quand il les nomme, faute de meilleurs Auteurs, lors que ce qu'ils disent peut être véritable; il laisse une entiere liberté au Lecteur de les croire, ou non. Mr. *Loyd* a mis ensuite la Chronologie de la vie de Pythagore & des autres hommes illustres, qui ont été ses contemporains. Comme c'est un morceau de la Chronologie de ce savant Evêque, & qui est important à l'Histoire Philosophique, j'ai crû qu'on ne seroit pas fâché de la voir ici. D'ailleurs cela est nécessaire, pour entendre ce que j'ai à dire de la Dissertation de Mr. *Dodwel*, dont on verra le titre plus bas.

*Histoire Chronologique de* Pythagore, *& d'autres hommes célebres, qui ont vécu de son tems.*

JE ne connois, dit-il, aucun Auteur, qui ait fait vivre *Pythagore*, avant l'Olympiade XLIII. excepté *Pline*, qui dit (*Hist. Nat.* II, 8.) qu'il fut le premier, qui découvrit que l'Etoile du matin & celle du soir n'est qu'une seule étoile, l'Olympiade XLII, & l'an 142. de la fondation de Rome. Mais il y a de l'apparence que *Pline* l'a confondu avec son Maître *Thalès*; duquel on parlera sur l'an DLXXXV avant J. C.

*A. J. C.* DCV. *Olymp.* XLIII, 3, 4.

PYTHAGORE nâquit cette année, si c'est le même que celui, dont il sera parlé sur l'an DLXXXVIII. avant Jesus-Christ. Cette même année s'accorde aussi le mieux avec le témoignage d'*Antilochus*, que l'on verra sur l'an DLXXXIII.

*A. J. C.* DCIV. *Ol.* XLIV.

Cette année mourut Nabopolassar Roi de Babylone. Il eut pour successeur son fils Nabocnolassar, ou Nebucadnetsar, qui avoit regné deux ans

avec ſon Pere. Cette année le 21. de Janvier étoit le 1. de Thoth, ſelon le Canon de *Ptolomée*.

*A. J. C.* DC. *Ol.* XLV.

*Pherecyde* naquit cette année, dans l'Iſle de Syros, l'une des Cyclades, comme le dit *Strabon* Liv. X. *Pythagore* fut au commencement ſon diſciple, comme *Ciceron*, dans le 1. de ſes Tuſculanes, *Diodore de Sicile*, dans ſes fragmens, & pluſieurs autres l'aſſurent.

*A. J. C.* DXCIV, 3. *Ol.* XLVI, 3. *Solon* étoit cette année Archonte à Athenes, comme le diſent *Soſicrate*, dans *Diogene Laërce*, & *Euſebe* dans 1. MS. de ſa Chronique. *Clement* Alexandrin rapporte auſſi à l'Olympiade XLVI. cette Magiſtrature de *Solon*.

Il fit ſes Loix dans le tems de Tarquin l'ancien, comme le dit *Aulu-Gelle* Liv. XVII, 21. Il eſt ſûr qu'il les fit l'année qu'il étoit Archonte. Il fut aidé par *Epimenide*, qui étoit venu de Crete, & qui avoit purifié la ville d'Athenes l'Olympiade XLIV, ou la XLV, ſelon l'*Euſebe* de *Pontac*, ou la ſuivante, ſelon *Diogene Laërce*. Enſuite il s'en retourna en ſon païs, comme le dit le même Liv.

I,

I, 110. & âgé de 154 ans, comme *Xenophane* disoit l'avoir ouï dire, au rapport du même Auteur. Touchant *Xenophane* voyez l'année DXL avant Jesus-Christ.

*A. J. C.* DXCII. *Ol.* XLVII.

*Anacharsis* Scythe vint à Athenes, sous la Magistrature de l'Archonte Eucrates, comme le dit *Diogene Laërce.* Liv. I. 101.

*A. J. C.* DLXXXVIII. *Ol.* XLVIII. Un homme nommé *Pythagore* se présenta à Olympie, pour combattre parmi les enfans; mais parce qu'il avoit une longue chevelure & une robe de pourpre, on ne le voulut pas recevoir. Il s'offrit donc de combattre avec les hommes faits, & il remporta le prix. C'étoit le Philosophe, si l'on en croit *Diogene Laërce* Lib. VIII, 48. & plusieurs Auteurs, & entre autres *Eratosthene*; qui dit de plus que ce fut lui le premier, qui combattit à coups de poings, avec art. Néanmoins *Diogene Laërce* cite un Poëte, qui assure que ce *Pythagore* étoit fils de *Crateus*, & *Hesychius* soûtient que ce n'étoit point le Philosophe.

*A. J. C.* DLXXXVI, *ſ. Ol.* XLVIII. 3. *la* 1. *de Pythagore.*

Ce fut cette année, que nâquit *Pythagore* fils de Mneſarque & de Pythaïs. La plûpart des Anciens diſent que ce fut à Samos, encore que *Porphyre* le faſſe naître à Tyr, & *Jamblique* à Sidon; peut-être parce que cette ville étoit plus ancienne, que Tyr. Il ſemble qu'il y avoit encore d'autres villes, qui prétendoient qu'il fût leur citoyen, puiſque *Joſeph* dit, dans ſon ſecond livre contre *Apion*, qu'il eſt auſſi difficile de déterminer quelle fut ſa patrie, que celle d'*Homere*. Mais il eſt encore plus difficile de dire préciſément l'année de ſa naiſſance. Je ſuis en doute ſi on ne la doit point placer à l'an DCV. avant Jeſus-Chriſt; mais j'aime mieux la rapporter à cette année, pour les raiſons, que je dirai ſur les années DVI. & CCCCXCVII.

*A. J. C.* DLXXXV. *Ol.* XVIII, 4. *& la* 2 *de P.*

*Periandre* mourut 40. ans avant Creſus, la 1. année de l'Olympiade XLIX. *Soſicrate*, dans *Diogene Laërce*, Liv. I, 95. Il avoit regné à Corinthe 44 ans, comme le dit *Ariſtote* Polit. V, 12. Ce fut le premier des

ſept

sept Sages de la Grece, qui florurent. Les autres six étoient *Thalès*, *Solon*, *Cleobule*, *Chilon*, *Bias*, & *Pittacus*, comme le même *Diogene* les nomme, Proëm. 13. & Liv. I. 40. *Thalès* prédit le premier une Eclipse de Soleil, & il étoit le seul en Grece, qui pût le faire en ce tems-là, *Ciceron de la Divin.* Liv. I.

*A. J. C.* DLXXXIII, 2. *Ol.* XLXI, 2. *& la* 4. *de P.*

C'étoit à ce tems-ci qu'*Antilochus* rapportoit l'âge de Pythagore (en Grec ἡλικία) puisque depuis le tems de ce Philosophe, il disoit qu'il s'étoit écoulé 312. ans jusqu'à la mort d'*Epicure*, qui arriva 270 ans avant Jesus-Christ. *Diog. Laërc.* L. X, 14. *Clement* Alex. Str. L. I.

*A. J. C.* DLXXX. *Ol.* L. *& la* 7. *de P.*

*Aristée* de Proconnese nâquit cette Olympiade. *Suidas.*

Ce fut après l'Olympiade L, dit *Denys* d'Halicarnasse Liv. II. p. 120. que *Pythagore* vint en Italie. Mais de savans hommes croyent qu'il y a une faute & qu'il faut lire Ξ, c'est-à-dire, LX, au lieu de N, ou L.

*A. J. C.* DLXXIIX. *Ol.* L, 3. *& la 9 de P.*

Tarquin l'*Ancien* mourut & Servius Tullius lui ſucceda. *Denys d'Hal.* L. III.

*A. J. C.* DLXXII. *Ol.* LII. *& la 15 de P.*

La tyrannie de Phalaris commença, ſelon *Suidas*, & l'*Euſebe* de *Pontac*, qui dit qu'elle dura 16 ans. Selon l'édition de *Scaliger*, il rapporte ſon commencement à l'Olympiade XXXI, 2. & la fin à la XXXVIII, 2. Selon *Scaliger*, elle doit avoir été à l'Olympiade LI, 4.

*Anacreon* vivoit cette même Olympiade LII. & étoit contemporain de Polycrate, dit *Suidas*. *Eſope* fleuriſſoit auſſi dans le même tems.

*A. J. C.* DLXX. *Ol.* LII, 3. *& la 17. de P.*

*Pittacque* mourut à Mitylene. *Diog. Laërce.* Liv. I, 29.

*A. J. C.* DLXVIII. *Ol.* LIII, 1. *& la 19 de P.*

*Pythagore* étant âgé de 18 ans alla voyager, à deſſein de s'inſtruire (*Jamblique Ch.* 2.) & *Thalès* lui conſeilla d'aller en Egypte. *Diogene Laërce.* Liv. VIII, 2. dit qu'il étoit encore jeune & fort adonné à l'étude ; mais

il

il ſortit de Samos, pour ne pas vivre ſous la tyrannie de Polycrate, comme diſent *Strabon* Liv. XIV. & *Jamblique* Ch. 2. Néanmoins Polycrate lui donna une lettre de recommendation pour Amaſis, Roi d'Egypte, qui étoit ſon ami & ſon hôte, & le pria de faire en ſorte que *Pythagore* fût inſtruit par les Prêtres Egyptiens. *Antiphon* dans *Diog. Laërce* & *Porphyre*. *Jamblique* Ch. II. dit qu'il alla premierement chez *Pherecyde*, chez *Anaximandre* & chez *Thalès* (*Ch.* III.) d'où il alla à Sidon, à Byblos, à Tyr & en diverſes villes de Syrie; où il fut par tout initié aux céremonies religieuſes, qu'on y célebroit. De là il s'embarqua pour l'Egypte, & deſcendit, en paſſant, vers le mont Carmel. *Jamblique* Ch. 3. Il arriva en Egypte, comme le témoignent quantité d'Auteurs, *Iſocrate* dans l'éloge de Buſiris, *Cicéron* du ſouverain bonheur Liv. V. &c. Il rendit à Amaſis la lettre de recommendation que Polycrate lui avoit donnée, & obtint d'Amaſis des ordres adreſſez aux Prêtres d'Egypte, comme le dit *Antiphon*, dans *Diog. Laërce* & dans *Porphyre*. Avec ces ordres, il ſe rendit d'abord à Héliopolis, & les Sacrificateurs de cette

ville le renvoyerent à ceux de Memphis, dont le College étoit plus ancien que le leur. Ceux de Memphis le renvoyerent à leur tour à ceux de Thebes, qui firent d'abord quelque difficulté de le recevoir parmi eux, mais qui le reçurent enfin, de peur de choquer Amasis; dans la pensée qu'ils le rebuteroient par les austeritez, par lesquelles ils le feroient passer. Mais il les subit toutes, comme dit *Antiphon*, dans *Porphyre*. Il fut circoncis & initié dans leurs rites, comme le témoigne *Clement* d'Alexandrie *Strom.* Liv. I. Il apprit leur langage & leurs trois sortes de caracteres, & ils l'admirent à leurs Sacrifices & aux exercices qu'ils faisoient, pour s'instruire; ce qu'ils n'avoient accordé auparavant à aucun étranger, dit *Diogene Laërce*, après *Antiphon*. Ils lui enseignerent leurs sacrifices & leurs céremonies religieuses, comme dit *Isocrate*, dans son éloge de Busiris. Il lut les livres des anciens Prêtres, comme l'assure *Clement* d'Alexandrie; & il apprit leur Geometrie & leur Astronomie, au rapport de *Jamblique* Ch. IV. Il reçut d'eux les observations de siecles innombrables, selon *Valere Maxime*, VIII, 7. & il demeura long-tems en Egyp-

Egypte, comme tout le monde en convient, dit *Plutarque* dans ſes Queſtions de table VIII, 8. *Jamblique* Ch. IV. dit que ce fut 22 ans. Ce fut là plûtôt, comme je croi, tout le tems de ſes voyages, dans l'Orient. Il alla auſſi chez le Roi d'Arabie, où il apprit ce qu'il put, comme nous l'apprend *Porphyre*.

*Strabon*. Liv. XIV. dit que d'Egypte il alla à Babylone, où il fréquenta les Chaldéens & les Mages, comme l'aſſure *Diogene Laërce*. Il fut le Diſciple de pluſieurs d'entre eux, & particulierement d'un nommé *Zabratus*, qui, ſelon *Porphyre*, le purifia de toutes les ſouillures de ſa vie précedente. Il fut encore Diſciple de l'Aſſyrien *Nazaratus*, au rapport de *Clement* d'Alexandrie, *Str*. Liv. I. Il alla auſſi voir les Mages de Perſe, diſent *Ciceron* du Souverain Bonheur Liv. V. & *Pline* Ch. XXV, 2. Il apprit leur Religion, & leur maniere de vivre, ſelon *Lycus* dans *Diogene Laërce*. Il s'appliqua auſſi aux Sciences des Juifs & particulierement à l'Oniromantie, ou Divination par les ſonges, comme le dit *Porphyre* après un Auteur qu'il nomme *Diogene*.

A ſon retour de Babylone, il alla

en Candie, pour y apprendre les Lois de Minos, ſelon *Juſtin* Liv. V, 4. & y connut *Epimenide*, ſi l'on en croit *Diogene Laërce* Liv. VIII, 3. Il y fut purifié par un Prêtre de Morgus, l'un des Dactyles du mont Ida. Il entra dans l'antre Idéen, & les Prêtres avoient les vers, qu'il avoit faits ſur le tombeau de Jupiter, ſi l'on en croit *Porphyre*.

Après le même retour de Babylone, il alla auſſi à Samos, comme diſent *Strabon* Liv. XIV. & *Antiphon* dans *Diogene Laërce* & dans *Porphyre*. Il y ouvrit une Ecole, dans un lieu, que l'on appelloit, du tems d'*Antiphon*, *le Demicercle de Pythagore*. Il alloit auſſi dans un antre, hors de la ville, pour y étudier, comme dit le même Auteur. C'eſt là en abregé ce que nous liſons de la Vie de *Pythagore*, pendant l'eſpace de 22. ans, depuis l'an 568 avant J. C.

*A. J. C.* DLXIII, 2. *Olym.* LIV, 2. *& la 24 de P.*

*Abaris* Prêtre d'Apollon Hyperboréen vint en Grece, ſelon l'*Euſebe* de Scaliger & deux MSS. du même Auteur. Selon d'autres MSS. il vint 10 ans plûtôt. *Pindare*, dans *Harpocration*, dit que ce fut du tems de Creſus.

*A.*

*A. J. C.* DLXII. *Ol.* LIV, 2, 3. *& la 24 de P.*

*Susarion* représenta la premiere Comedie à Athenes, sur un Théatre mobile, au rapport des Marbres d'Oxford.

*A. J. C.* DLXI. *Ol.* LIV, 3, 4. *& la 25 de P.*

Cette année mourut Nabocolassar, ou Nebucadnetsar Roi de Babylone. Son fils Iluarodam, ou Evil-Merodach lui succeda. Le 11. de Janvier fut le 1. de Thoth, selon le Canon de *Ptolomée*.

Crefus commença cette année son regne, qui dura quatorze ans, selon *Herodote*. I, 86.

Pisistrate étoit alors tyran à Athenes, selon la Chronique gravée dans le marbre d'Oxford.

*Esope* mourut cette année, selon la Chronique d'*Eusebe*.

*Cleobule* vivoit alors à Linde, si l'on peut ajoûter foi à sa Lettre à *Solon*, que l'on trouve dans *Diogene Laërce*, I, 93.

*A. J. C.* DLX. *Ol.* LV. *la 26 de P.*

Astyage Roi des Medes mourut, & laissa pour successeur son fils Cyaxare. *Xenophon Cyrop.* Lib. 1. L'Ecriture le nomme *Darius de Medie*. *Jules Africain*

*cain* dit que les Auteurs étoient d'accord que Cyrus fils de Cambyſe & de Mandane, fille d'Aſtyage, commença à regner en Perſe la LV. Olympiade.

*A. J. C.* DLIX. *Ol.* LV, 1, 2.

Iluarodan fut tué, par Nerigliſſoroor ſon Beau-frere, ſelon *Beroſe*. Ce Prince, nommé auſſi Nergalſcharezer, devint par là Roi de Babylone. Cette année le 1. de Thoth fut le 10. de Janvier, ſelon *Ptolomée*.

*A. J. C.* DLVIII. *Ol.* LV, 2, 3. & *la* 27 *de P.*

*Solon* mourut en Cypre le printems, comme *Uſſerius* l'a prouvé dans ſes Annales.

*Plutarque* dit, en ſa vie, que ce fut la 2. année de Piſiſtrate.

*A. J. C.* DLVII. *Ol.* LV, 4. & *la* 30 *de P.*

*Simonide* nâquit cette année puis qu'à l'Olympiade LXXVI. il avoit 80 ans, ſous la Magiſtrature de l'Archonte Adimante, comme il le dit lui-même, ce qui eſt confirmé, par la Chronique du Marbre d'Oxford.

*A. J. C.* DLVI. *Ol.* LVI. & *la* 31 *de P.*

Phalaris mourut cette année, ſi, comme il a été dit, il commença à regner

regner à l'Olympiade LII. Mais ſi ce fut la 4 de la LIII. il mourut ſept ans plus tard. Le peuple d'Agrigente, s'étant ſoûlevé, le tua, comme le dit *Ciceron* dans le 2. de ſes Offices.

*Steſichore* mourut cette année, ſelon *Suidas*. *Euſebe* dans ſa Chronique le fait mourir au plus tard la 2 année de la LVI. Olymp. & au plûtôt la 4. de la LIV.

Cette année Euthydeme étoit Archonte à Athenes, ſelon le Marbre d'Oxford, & la même année *Chilon* étoit Ephore à Lacedemone; comme le dit *Soſicrate*, dans *Diogene Laërce*, Liv. I, 68.

*A. J. C.* DLV. *Ol.* LVI, 2.

Laboroſoarchod fils de Nerigliſſoroor mourut, après avoir regné neuf mois, après ſon Pere. Nabonadius, ou Labynitus, nommé Belſchatſar dans l'Ecriture Sainte, lui ſucceda. Le 1. de Thoth fut le 9 de Janvier, ſelon le Canon de *Ptolomée*.

*A. J. C.* DLI. *Ol.* LVII, 2. & *la* 36. *de P.*

*Confucius*, le grand Philoſophe des Chinois, naquit cette année, ſelon l'Hiſtoire Chinoiſe de *Martinius*.

*A.*

*A. J. C.* DXLVIII. *Ol.* LVIII. & *la* 39 *de P.*

Creſus paſſa la riviere d'Halys, ſur un pont bâti par l'adreſſe de *Thalès*, comme le dit *Herodote* Liv. I, 75. & perdit ainſi ſon Royaume, après 14. ans de regne, ſelon le même Auteur, I, 86.

*Thalès* mourut cette année, ſelon *Diogene Laërce*. I, 38. & *Euſebe*. Il étoit né l'Olympiade XXXV. & mourut âgé de 90. ans, ſelon *Diogene*, & de 91. ſelon la Chronique Paſchale.

*Anaximandre* fut ſon Succeſſeur, dans l'Ecole Ionique. *Diog. Laërc.* dans ſon Proëme.

En ce tems fleuriſſoit *Laſus* d'Hermione, qui écrivit le premier touchant la Muſique; comme le dit le Scholiaſte d'*Ariſtophane*, ſur les Guêpes.

*A. J. C.* DXLVII. *Ol.* LVIII, 2. & *la* 40 *de P.*

*Anaximandre* âgé alors de 64. ans étoit fameux, & il mourut peu de tems après, comme le dit *Apollodore* dans *Diogene Laërce*, II, 2. Il fleurit principalement, dans le tems de Polycrate, Tyran de Samos. *Xenophane* vivoit en ce tems-là, comme le dit *Diogene*

*gene Laërce* Liv. IX, 18. Le Successeur d'*Anaximandre* fut *Anaximene*.

*Xanthus* de Lydie, Historien, vivoit au tems auquel Sarde fut prise, comme le dit *Suidas*.

*A. J. C.* DXLVI, *5. Ol.* LVIII, 3. *& la* 41 *de P.*

*Pythagore* ayant passé quarante ans, & s'appercevant qu'un homme libre ne pouvoit pas vivre à Samos, sous la tyrannie de Polycrate, qui étoit alors plus violente qu'auparavant, se résolut d'aller en Italie ; comme le dit *Aristoxene* dans Diogene Laërce & dans *Porphyre*.

En passant, il alla à Delos, où il écrivit sur le sépulcre d'Apollon les vers, dont on a parlé. Il alla de là à Lacedemone, pour s'instruire des Lois de *Lycurgue*, comme dit *Justin* Lib. V, 4. Il alla aussi à Phliunte, ville du Peloponnese, d'où sa famille étoit originaire, & Leon, Tyran de cette ville, lui ayant demandé de quelle profession il étoit, il repondit qu'il n'étoit d'aucune, mais qu'il étoit † *Philosophe*. On trouvera cette Histoire

† Ce mot signifie un homme qui aime la science, car σοφία signifie ici plûtôt *habileté*, que ce que l'on appelle *sagesse* en François.

re plus au long dans le V. Livre des Tuſculanes de *Ciceron*, & dans le Proëme de *Diogene Laërce*, qui dit que cela ſe paſſa à Sicyone, & que Leon étoit Tyran de cette ville. L'un & l'autre avoit tiré cette Hiſtoire d'*Heraclide*; mais le ſecond la rapporte auſſi après *Soſicrate*, Liv. VIII, 8. *Pythagore* alla encore à Delphes, pour donner par là de l'autorité à ſes dogmes, qu'il prétendit avoir apris de *Theoclée*, ou *Themiſtoclée*, Prêtreſſe d'Apollon en ce lieu-là; comme le diſoit *Ariſtoxene*, témoin *Diogene Laërce* Liv. VIII, 7, 21. *Porphyre* nomme cette Prêtreſſe *Ariſtoclée*.

Etant arrivé en Italie, il y paſſa le reſte de ſes jours, comme *Strabon* le dit au Liv. XIV. Il enſeigna là 39 ans, dit *Jamblique* Ch. 36. où il aſſure que ce Philoſophe vécut près de cent-ans. Après avoir demeuré 20. ans à Crotone, il alla à Metaponte, où il mourut, dit *Juſtin*, Liv. XX, 5. Il fonda à Crotone l'Ecole Italique, qui ſubſiſta long-tems à Metaponte, dit *Clement* d'Alexandrie, *Str.* Liv. I. Crotone devint fameuſe, par le nombre des Diſciples de *Pythagore*; qui y étoient, & entre leſquels fut le fameux Athlete *Milon*, comme dit *Strabon*, Liv. IV.

De-

*Denys* d'Halicarnasse dit que *Pythagore* étoit en sa fleur, quatre générations après Numa. Mais il faudroit savoir s'il parle du commencement de son regne, qui fut à l'Olympiade XVI, 3. ou de la fin, qui fut à l'Olympiade XXVII, 1. *Plutarque*, dans la vie de Numa, dit que *Pythagore* vint en Italie, environ cinq générations après Numa. *Tite-Live* Liv. I, 18. assure que ce fut 100. ans après ce Roi des Romains, supposant sans doute qu'il étoit mort l'an DCLXXII. avant Jesus-Christ. Cet Historien ajoûte de plus qu'au tems de Servius Tullius, *Pythagore* tenoit Ecole à Metaponte, à Heraclée, & à Crotone, comme on l'a dit auparavant.

*A. J. C.* DXLV. *Ol.* LVIII, 4.
*& la* 42 *de P.*

Cette année les Medes étant venus faire la guerre aux Joniens, *Anaximene* en écrivit à *Pythagore*, qui étoit alors à Crotone; & qui avoit sa maison pleine de Disciples Italiens & Siciliens, si son Epître est veritable. Voyez *Diog. Laërce.* II, 5.

*A. J. C.* DXLIV. *Ol.* LIX, 1.
*& la* 43. *de P.*

*Pherecyde* étoit encore en vie, si l'on en croit *Diogene Laërce*, Liv. I, 21.

*Eu-*

*Euſebe* dit qu'il fleuriſſoit en ce tems-ci, & *Ciceron* dit qu'il vivoit ſous Servius Tullius. Queſt. Tuſc. Liv. I.

*Théognis*, Poëte de Megare, vivoit en ce tems-ci, ſi l'on en croit l'*Euſebe* de *Pontac*.

*A. J. C.* DXLI. *Ol.* LIX, 4. & *la* 46. *de P.*

*Bias* étoit encore en vie, s'il eſt vrai, comme le dit *Herodote*, Liv. I. qu'il conſeilla aux Joniens d'abandonner leur païs aux Medes, & d'aller habiter la Sardagne.

*A. J. C.* DXL. *Ol.* LX, 1. & *la* 47. *de P.*

*Pythagore* fleuriſſoit en ce tems-ci ſelon *Diogene Laërce*, Liv. VIII. 45.

*Xenophane* de Colophon fleuriſſoit auſſi au même tems, comme le dit le même Auteur Liv. IX, 20. Voyez ce qu'on en a dit, ſur l'année DXLVII. avant Jeſus-Chriſt. Il avoit au moins 80. ans, ſelon *Sextus Empiricus* & *Clement* Alexandrin, après *Apollodore*, qui le plaçoit à l'Olympiade XL. Mais il écrivoit encore à l'âge de 92 ans, comme il paroît par les vers, que *Diogene Laërce* rapporte Liv. IX, 19.

*Ibycus*. Poëte de Rhege alla alors à Samos, ſelon l'*Euſebe* tant de

*Sca-*

*Scaliger*, que celui de *Pontac*.

*A. J. C.* DXXXVIII. *Ol.* LX, 2, 3. *& la* 49 *de P.*

Belſchatſar ayant été tué à la priſe de Babylone, par les armées de Darius & de Cyrus; le Roi qui lui ſucceda dans le regne de Babylone fut ce même Darius, que *Xenophon* nomme Cyaxare. Son regne dans la ville de Babylone ayant été court, il a été omis dans le Canon de *Ptolomée*. Le 1. de Thoth. fut alors le 5. de Janvier.

*A. J. C.* DXXXVI. *Ol.* LXI, 1. *& la* 51. *de P.*

Cambyſe, pere de Cyrus, mourut en Perſe & Cyaxare en Medie. *Xenophon*, Cyrop. Liv. VIII. Selon lui, ce fut la 1. des ſept années, que Cyrus regna à Babylone.

*Pythagore* étoit en grande réputation, en ce tems-ci, en Italie, Thericles étant Archonte à Athenes. Voyez les fragments recueillis de *Diodore* de Sicile p. 241.

La premiere Tragedie fut repréſentée, cette Olympiade, à Athenes, par *Theſpis*, ſur une charrette, ſelon *Suidas*, & la Chronique du Marbre d'Oxford.

A.

*A. J. C.* DXXXIV. *Ol.* LXI, 3. *& la* 53 *de P.*

Servius Tullius mourut cette année, comme il paroît par *T. Live* Liv. I, 48. Son ſucceſſeur fut Tarquin *le ſuperbe.* Ce fut ſous ce Roi, que Pythagore vint en Italie, ſelon *Ciceron* au I. des Queſt. Tuſc. & *Aulu-Gelle* Liv. XVII, 21.

*A. J. C.* DXXXII. *Ol.* LXII, 1. *& la* 55. *de P.*

*Euſebe* dit ſur cette année que Polycrate & ſes deux freres, Syloſon & Pantagnotus, étoient Tyrans enſemble à Samos. Polycrate exclut enſuite ſes deux freres. Ce fut au tems de ce Tyran, que *Pythagore* fleuriſſoit, ſelon *Tatien* p. 174. B. *Clement* d'Alexandrie Str. I. & *Cyrille* contre Julien Liv. II. Cette Olympiade, à laquelle Eryxias fut vainqueur, *Pythagore* vint en Italie, ſelon *Jambliqut.* C. VII. & il fleuriſſoit en ce tems-ci, ſelon la Chronique d'*Euſebe.*

*A. J. C.* DXXIX. *Ol.* LXII, 3, 4. *& la* 58. *de P.*

Cyrus, Roi de Perſe, étant mort, ſon fils Cambyſe lui ſucceda. Le 1. de Thoth fut le 3. de Janvier, ſelon *Ptolomée.*

*A. J. C.* DXXVIII. *Ol.* LXIII, *& la 59 de P.*

Pifiſtrate, Tyran d'Athenes, mourut cette année, après un regne de 33 ans, quoi qu'interrompu, par deux fois. *Ariſtote* Polit. V, 12. Son fils Hipparque, ami du Savoir, lui ſucceda. Ce fut lui le premier, qui apporta les poëſies d'*Homere* à Athenes, comme le remarque *Platon*, dans ſon Hipparque.

*A. J. C.* DXXVII. *Ol.* LXIII, 1, 2. *& la 60 de P.*

Si l'on en croit *Juſtin*, Liv. XX, 5. *Pythagore*, après avoir été vint ans en Italie, ſe retira de Crotone à Metaponte, où il mourut. Il étoit à Metaponte, lorſque, ſelon la fable des Pythagoriciens, il prit la flêche de ſon Diſciple *Abaris*, & s'en alla par l'air, ſur cette flêche, à Tauromínium, ville de Sicile, en un jour; quoi qu'il y eût le chemin de quelques journées de navigation, entre ces deux villes. C'eſt ce que *Porphyre* & *Jamblique* nous racontent. Ils diſent auſſi, qu'il avoit une belle maiſon à Metaponte, qui fut changée enſuite en un Temple de Cerès, & une Ecole nommée *le Temple des Muſes*. *Jambl.* C. XXX.

*A. J. C.* DXXV. *Ol.* LXIII, 3, 4. *& la* 62 *de P.*

Amasis, Roi d'Egypte, mourut, lorsque Cambyse alla conquerir ce païs-là, comme le dit *Diodore* de Sicile Liv. I. Son successeur Psammenitus fut tué, après six mois de regne, & Cambyse fut maître de l'Egypte, comme le raconte *Herodote* Liv. III.

*Eschyle* mourut la même année, selon la Chronique du Marbre d'Oxford.

*A. J. C.* DXXIII. *Ol.* LXIV, 2. *& la* 64 *de P.*

Polycrate, Tyran de Samos, mourut, peu de jours avant Cambyse Roi de Perse, selon le rapport d'*Herodote* Liv. III, 120. l'année 238 de la fondation de Rome, comme dit *Pline*, Liv. XXXIII, 1.

*A. J. C.* DXXII. *Ol.* LXIV, 2, 3.

Cambyse, Roi de Perse, mourut. Le Mage Smerdis, qui lui succeda, fut tué sept mois après, & Darius, fils d'Hystaspe, monta sur le throne. Le premier de Thoth fut le 1. de Janvier.

*A. J. C.* DXX. *Ol.* LXV, 1. *& la* 67 *de P.*

Le Poëte *Pindare* naquit, comme dit *Suidas*.

A.

*A. J. C.* DXV. *Ol.* LXVI, 2.
*& la* 72 *de P.*

*Pherecyde* mourut cette année, car il étoit né, ſelon *Suidas* la XLV. Olympiade, & vécut 85 ans, au rapport de *Lucien*, dans ſon traité de ceux qui ont vécu long-tems. Il mourut de la Phthiriaſe, comme dit *Ariſtote* Hiſt. des An. V, 30. & cela à cauſe de ſes blaſphemes, ſelon *Elien* Hiſt. Div. Liv. IV, 28. & il ſortit des ſerpents de ſon corps, à ce que dit *Pline* H. N. Liv. VII, 5.

*Pythagore*, qui avoit été ſon Diſciple, ayant apris qu'il étoit malade à Delos, y alla d'Italie & fit tout ce qu'il put, pour le guerir. Dès qu'il fut mort, il l'enſevelit, comme ſon Pere, après quoi il s'en retourna en Italie. C'eſt ce que l'on trouve, dans les fragmens recueuillis de *Diodore*. Touchant ſa mort, dans l'île de Delos, voyez *Apulée*, Flor. II. *Elien* H. D. IV, 28. *Porphyre* & *Jamblique*. *Dorris*, Hiſtorien, avoit écrit qu'il étoit mort à Samos, en quoi il a été ſuivi par *Diogene Laërce*, Liv. I, 119. où il cite auſſi *Heraclide*. *Porphyre* dit que *Pythagore* alla de Samos à Delos, & retourna à la premiere de ces îles. Il ajoûte dans la ſuite, que ce fut pendant

l'abſence de ce Philoſophe, qui étoit alors dans l'île de Delos, que Cylon forma la conſpiration, dont on parlera ſur l'an CCCCXCVII. avant Jeſus-Chriſt; ce qui ne s'accorde pas avec la Chronologie.

*A. J. C.* DXIII. *Ol.* LXVI, 4. *& la* 74 *de P.*

Hipparque fut tué par Harmodius & Ariſtogiton, comme le dit *Thucydide* Liv. I. & VI. *Aulu-Gelle* remarque que *Pythagore* étoit alors en Italie, Liv. XVII, 21.

*A. J. C.* DIX. *Ol.* LXVII, 4. *& la* 78 *de P.*

Les Crotoniates refuſerent, par l'avis de *Pythagore*, de livrer aux Sybarites quelques perſonnes qui s'étoient réfugiées aux autels de Crotone, pour être protegées contre ceux de Sybaris. Cela cauſa la guerre, entre ces deux peuples; dans laquelle *Milon*, avec cent mille Crotoniates, défit trois cents mille Sybarites, & raſa la ville de Sybaris. C'eſt ce que nous apprenons de *Diodore* de Sicile, ſur l'Olympiade LXXXIII, 3. où il dit que cela étoit arrivé 63 ans auparavant. *Milon* étoit Diſciple de *Pythagore* & avoit été ſix fois vainqueur dans les jeux Olympiques, & ſouvent en d'autres.

*A.*

*A. J. C.* DVIII. *Ol.* LXVIII, 1. *& la* 79 *de P.*

Quand Brutus délivra Rome de la tyrannie de Tarquin *le Superbe*, *Pythagore* étoit encore en Italie, comme le dit *Ciceron* dans le Liv. IV. de ſes Queſtions Tuſculanes. *Solin* C. XVI. dit, par mégarde, que ce fut alors qu'il vint en Italie.

*A. J. C.* DVI, 5. *Ol.* LXVIII, 3. *& la* 83 *de P.*

Pythagore mourut, ſelon deux MSS. de la Chronique d'*Euſebe*, après avoir vêcu 80. ans, âge qui étoit, ſelon lui, le terme complet de la vie humaine, qu'il diviſoit en 4. parties de 20 ans; comme le dit *Diogene Laërce*, Liv. I, 44. après *Heraclide*. *Menage* croit que c'eſt là le ſentiment le plus probable, touchant la durée de la vie de *Pythagore*, parce que *Lucien* ne l'a pas mis parmi ceux qui ont vêcu long-tems; comme il l'auroit fait, ſi ce Philoſophe avoit vêcu 90 ans, ainſi que la plûpart des Auteurs le diſent, dans *Diogene Laërce*; & encore à plus forte raiſon, s'il eût vêcu, comme le dit *Jamblique*, près de 100 ans; ou ſelon *Tzetzès*, qui l'a peut-être tiré de lui, cent moins un; ou 104. conformément à un Auteur Anonyme cité par *Photius*

Bibl. 249. ou, comme le dit un autre, dans les Oeuvres de *Galien*, 117. ans.

Mais on continuera cette Chronologie jusqu'à l'âge de 90 ans, qui est le plus long terme, que l'on puisse accorder avec quelque fondement.

*A. J. C.* DV, 4. *Ol.* LXVIII, 4. *& la* 82. *de P.*

La mort de *Pythagore* est marquée à cette année, dans un des MSS. d'*Eusebe*.

*A. J. C.* DIV. *Ol.* LXIX, 1. *& la* 83. *de P.*

*Heraclite* fleurissoit en ce tems-ci, comme dit *Diogene Laërce*, au commencement de son Liv. IX. *Parmenide* fleurissoit aussi, à ce que dit le même Auteur, Liv. IX, 23. *Cynethe* de Chios chanta alors le premier les livres d'*Homere*, comme dit le Scholiaste de *Pindare*, sur la II. Ode des Nemeaques.

*A. J. C.* DII. *Ol.* LXIX, 3. *& la* 85 *de P.*

L'Historien *Hecatée* fleurissoit en ce tems-ci, car il tâcha de dissuader à Aristagore de faire la guerre contre Darius, Roi de Perse, comme le dit *Herodote*. V, 36.

*A. J. C.* D. *Ol.* LXX, 1. *& la* 87 *de P.*

Le Philoſophe *Anaxagore* nâquit cette année, comme nous l'apprenons d'*Apollodore* dans *Diog. Laërce* Liv. II, 7. On peut confirmer cette date, par ce que *Democrite* diſoit de lui même, qu'il étoit de quarante ans plus jeune qu'*Anaxagore*. C'eſt ce que l'on trouve dans *Diog. Laërce* Liv. V, 47: car, comme il le dit, au même endroit *Democrite* nâquit la LXXX. Olymp.

*A. J. C.* CCCCXCVIII, 7. *Ol.* LXX, 3. *& la* 89 *de P.*

La Copie, que *Mariana* avoit d'*Euſebe*, place la mort de *Pythagore* à cette année.

*A. J. C.* CCCCXCVII, 6. *Ol.* LXX, 4. *& la* 90 *de P.*

Mais il mourut cette année, ſi l'on en croit l'*Euſebe* de *Scaliger* & 4 MSS. de *Pontac*. La plûpart des Auteurs, qui ont parlé de la durée de ſa vie, ont dit qu'il avoit vêcu 90. ans, comme l'aſſure *Diog. Laërce* Liv. VIII, 44. On raconte ſa mort diverſement. Ce qu'il y a de plus vrai-ſemblable, c'eſt ce que l'on en trouve, dans les fragmens recueuillis de *Diodore*, dans *Porphyre* & dans *Jamblique* c. 35. Ils diſent qu'un riche Crotoniate, ambitieux

& brouïllon, s'étant préſenté, pour être entre les Diſciples de *Pythagore*, & ayant été refuſé, il en conçut un chagrin ſi violent, qu'il ſouleva la populace, & mit le feu avec elle à la maiſon de *Milon*, dans laquelle étoient *Pythagore* & ſes diſciples; en ſorte qu'ils brulerent ceux qui y étoient, excepté deux, ou trois, qui ſe ſauverent avec peine. Quelques uns diſent que *Pythagore* lui même y fut brulé, & d'autres aſſurent qu'étant ſorti du feu, il fut tué, comme il s'enfuyoit. D'autres encore prétendent qu'il s'enfuit à Caulonie, & enſuite à Locres & à Tarente; mais que n'étant reçu nulle part, enfin il alla à Metaponte, où, étant entré dans un Temple, il y mourut de faim. *Hermippe*, que *Joſeph* nomme, le meilleur Ecrivain de la vie de *Pythagore*, avoit raconté ſa mort d'une maniere peu vrai-ſemblable. Il diſoit qu'étant avec les Agrigentins, pour livrer bataille aux Syracuſains; & que ſon parti ayant été défait, comme il vouloit faire le tour d'un champ ſemé de fêves, qu'il n'oſoit pas fouler aux pieds, il fut tué par l'ennemi.

Après ſa mort, ſes Diſciples, qui étoient en vie, ſe diſperſerent en Gre-

ce

ce & dans les païs voiſins. Pour ſa famille, elle demeura à Crotone; ou là autour. Sa femme *Theano* y étoit née, ſelon *Didyme*, *Diogene Laërce* & *Suidas*. Mais *Porphyre* dit qu'elle étoit de Candie. Quelques uns ont écrit qu'elle & ſon fils Telaugès firent revivre & continuerent l'Ecole Pythagoricienne; ce que d'autres attribuent à Ariſtée de Crotone, qui avoit épouſé ſa fille *Theano*. *Duris* avoit fait mention d'un fils de ce Philoſophe, nommé *Arimneſte*, qu'il diſoit avoir été Maître du fameux *Democrite*. C'eſt *Porphyre*, qui cite cet Ancien Hiſtorien de Samos. *Diogene Laërce* parle de ſon fils *Marmaque* & de ſa fille *Damo*. *Suidas* ſemble nommer ce fils *Mneſarque*, & deux de ſes filles *Arignote* & *Myia*. On nomme auſſi une autre de ſes filles *Sara*. Mais tout cela eſt, à mon avis, incertain.

C'EST là la Chronologie de la vie de *Pythagore*, ſelon Mr. l'*Evêque de Worceſter*, où l'on voit en abregé ce que les Anciens ont dit du tems, auquel il a vêcu, & a fait ſes voyages. Si l'on ne peut pas ſe fier aux dates préciſes, que l'on trouve dans l'Antiquité, comme ce ſavant Evêque l'a montré; on peut néanmoins être aſſuré du

ſiecle auquel Pythagore a vêcu, par le conſentement de ceux qui ont parlé ou de lui, ou de ſes contemporains; par où il paroît qu'on peut le placer ſous les derniers Rois de Babylone, & ſous les premiers Rois de Perſe, ou entre l'an DC & D avant Jeſus-Chriſt, & un peu plus bas. Mais voici un autre Auteur, qui a rangé autrement les années de *Pythagore*.

III. *Exercitationes Duæ; prima de ætate Phalaridis, ſecunda de ætate Pythagoræ Philoſophi.* Ab HENRICO DODWELLO *A. M. Dublinienſi.* Londini 1704. in 8. pag. 264.

JE ne m'arrêterai pas beaucoup à la premiere de ces deux Diſſertations qui eſt touchant le tems auquel *Phalaris*, Tyran d'Agrigente, a vêcu. Pour bien l'entendre, il faudroit faire l'hiſtoire de la diſpute qu'il y a eu, entre de ſavans hommes, en Angleterre, ſur les Epîtres de *Phalaris*; & c'eſt ce que je n'ai pas deſſein de faire, pour des raiſons, qu'il n'eſt pas beſoin que je diſe.

Entre les preuves que Mr. *Bentley* a employées, pour montrer que *Phalaris*

*laris* n'eſt pas l'Auteur des Lettres, que nous avons ſous ſon nom, il avoit dit qu'un très-ancien Hiſtorien, nommé *Hellanicus*, avoit aſſuré que c'étoit Atoſſe fille de Cyrus, Roi de Perſe, qui s'étoit la premiere aviſée d'écrire des Lettres ; & que par conſéquent nous ne pouvions pas avoir des lettres de *Phalaris*, qui étoit plus ancien qu'Atoſſe. Mr. *Dodwel* répond à cela, dans ſa Préface, 1. que cet *Hellanicus* peut avoir été un Hiſtorien de Milet, poſterieur de pluſieurs ſiecles à celui de Mitylene, qui vivoit du tems d'Atoſſe, & que Mr. *Bentley* avoit cité comme un témoin contemporain, & par conſéquent digne de foi : 2. que les Lettres avoient été connues à Homere, qui avoit été plus ancien que Cyrus : 3. qu'il y a apparence que le premier uſage, que l'on fit de l'écriture, fut de faire ſavoir de cette ſorte ſa penſée à ceux à qui on ne pouvoit pas aller parler, en la leur envoyant par écrit ; & que l'Hiſtoire ſacrée & profane nous fournit des exemples de Lettres écrites avant le tems d'Atoſſe, comme celles qu'*Herodote* & *Juſtin* diſent qu'Harpagus écrivit à Cyrus ; & comme celles dont il eſt parlé en pluſieurs endroits des livres de l'Ancien

Teſtament, écrits avant le tems de ce Roi de Perſe. Voyez 2. Sam. XI, 14, 15. 1 Reg. XXI, 8, 9. &c. 4. qu'Atoſſe inventa ſeulement les tablettes, dans leſquelles on écrivoit les Lettres, lors qu'elles étoient longues, & non l'art d'écrire des Lettres: 5. que d'ailleurs *Phalaris* a vêcu du tems d'Atoſſe, & qu'il auroit pû ſe ſervir de ſon invention; aulieu que Mr. *Bentley* l'avoit crû plus ancien. C'eſt ce que contient la Préface de Mr. *Dodwel*, qui mérite d'être luë comme tout le reſte; & où il réfute Mr. *Bentley*, avec beaucoup de douceur. Mais il faut auſſi avouër que la raiſon tirée de l'invention des Lettres, dont ce dernier s'eſt ſervi, n'eſt pas la plus forte qu'il ait employée. Auſſi l'a-t-il miſe tout à la fin de ſa Diſſertation.

Voici en géneral la matiere de celle de Mr. *Dodwel*, touchant le tems auquel *Phalaris* a vêcu. Il la commence, en diſant que ce Tyran eſt un peu plus ancien que les plus anciens Hiſtoriens Grecs, & beaucoup plus que les Chronologues, qui ont été poſterieurs aux Bibliotheques Royales d'Alexandrie & de Pergame, par le moyen desquelles on commença à cultiver la Chronologie. Les premiers Hiſtoriens

Grecs

Grecs ne faiſoient qu'écrire les traditions de leur tems, qui n'étoient ni ſûres, ni conformes les unes aux autres; & les calculs des Chronologues, ſur des faits & des écrits ſi éloignez de leur tems, pouvoient être pleins d'erreurs. Ainſi il faut ici ſe contenter de choſes vrai-ſemblables, & ſe conduire avec beaucoup de précaution. Comme on peut facilement s'y tromper, on ne doit pas être difficile à pardonner aux autres. Ces réflexions de Mr. *Dodwel* qui ne tiennent qu'une demi-page, valent tout le livre & ne ſauroient être trop méditées, par ceux qui écrivent ſur ces ſortes de choſes.

A l'égard de la matiere même, Mr. *Dodwel* entreprend de montrer 1. que *Phalaris* n'ayant pas pû être plus ancien que la ville d'Agrigente, dont il fut Tyran, il ne peut pas avoir précedé la 1'Olympiade, à laquelle cette ville fut bâtie, comme il le montre, par les témoignages de *Pindare*, de *Thucydide*. & d'*Euſebe*: 2. que *Phalaris* a été plus ancien que Theron, & que ſes deux prédeceſſeurs, dans la Tyrannie d'Agrigente; & que Cleandre, dans celle de Gela: 3. que les plus anciens Scholiaſtes ne ſont pas dignes de foi, lors qu'ils parlent de tems auſſi éloignez,

que ceux-ci, ſans citer des témoins : 4. qu'*Acuſilaus* ſemble avoir été l'Auteur des premieres Genealogies Greques, ſans avoir néanmoins eu aucunes Archives, qu'il pût conſulter; de ſorte qu'elles ne ſont pas dignes de foi, ce qui paroît par les varietez, que l'on trouve dans les plus anciennes : 5. que les Genealogies de Sicile ne ſont pas plus aſſurées, & qu'il ne faut pas trop ſe fier aux Grammairiens, qui, au lieu de tirer les faits, dont ils parlent, d'Auteurs plus anciens, débitent ſouvent leurs conjectures, comme des Hiſtoires : 6. qu'il ſemble que *Phalaris* ait été Tyran d'Agrigente pendant 28 ans, & qu'il ait commencé ſon regne dans cette ville ſeize ans après qu'elle eut été bâtie, ou la 1. année de l'Olympiade LIV. ſelon la Chronologie d'*Euſebe* : 7. qu'il a pû néanmoins commencer un peu plus tard, mais qu'il n'a pû être plus ancien : 8. que cela s'accorde fort bien avec le tems auquel ont vêcu *Steſichore*, *Cliſthene* & *Epicharme*, dont il eſt parlé dans les Lettres de *Phalaris* : 9. qu'enfin *Phalaris* alla à Agrigente la 4 année de la LVII. Olympiade, ou la 1. de la ſuivante; qu'il ſe ſaiſit de la Tyrannie la 4. année de la LXI, ou au commen-

mencement de la ſuivante, & qu'enfin il fut tué ou à la fin de la LXVIII, ou au commencement de l'autre.

Cela étant, il s'enſuit que *Pythagore* a pû avoir du commerce avec le Tyran d'Agrigente. Mais dans ces procès Chronologiques, il nait tant d'incidens, ſur leſquels il faut des preuves particulieres, & où l'on ſe ſert de ſuppoſitions & de conjectures incertaines, qu'il eſt bien difficile de prononcer rien d'aſſuré. Il y a néanmoins cela d'avantageux, dans les Ecrits de Mrs. *Bentley* & *Dodwel* ſur cette matiere, que par occaſion ils traitent de quantité de choſes utiles & curieuſes, pour ceux qui étudient l'Antiquité; ſoit à l'égard de la Chronologie, ſoit à l'égard de l'Hiſtoire & des coûtumes & uſages des Anciens.

Pour venir à la Diſſertation ſur l'âge de *Pythagore*, qui eſt beaucoup plus longue que l'autre; Mr. *Dodwel* met ici la naiſſance de *Pythagore* une année plus tard qu'il n'avoit fait auparavant, & prétend que la 1. année de ce Philoſophe, répond à la 4 de la LII. Olympiade & à la 1. de la ſuivante, ou à l'an DLXVII. avant Jeſus-Chriſt. Au contraire Mr. *Bentley* la rapporte à la 3 & 4 année de la XLIII Olympiade, ou à l'an DV avant

Je-

Jesus-Christ. Mr. *Dodwel* attribue la même pensée à Mr. l'*Evêque de Worcester*. * Mais quoi que ce dernier ne la rejette pas, comme absurde, il aime néanmoins mieux, comme on l'a vû, dans la Chronologie du tems de Pythagore, qu'il a dressée en faveur de Mr. *Bentley*, faire naître *Pythagore* la 3 année de la XLVIII. Olympiade. Je m'étonne que Mr. *Dodwel* n'ait pas pris garde à cela.

Avant toutes choses, il veut que l'on se ressouvienne que la Chronologie de ces tems-là est fort incertaine; parce que ce ne fut qu'alors, que l'on commençoit à écrire l'Histoire parmi les Grecs. Tout ce qu'on disoit des siecles passez n'étoit tiré, comme on l'a dit, que d'une Tradition non-écrite; & *Pythagore* n'étant pas encore assez célebre, au commencement, les Historiens contemporains n'en parlerent qu'en passant. *Aristoxene*, *Hermippe*, *Dicéarque*, qui les premiers entreprirent d'écrire sa vie, vivoient peu après *Aristote*, à peu près dans le tems auquel on dressoit les Bibliotheques d'Alexandrie & de Pergame. Ainsi plus de cent-ans, après la mort de *Pythagore*, on n'avoit pas en-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

encore les ſecours néceſſaires, pour écrire ſa vie. Il eſt arrivé par là, que l'on trouve deux inconveniens, dans l'Hiſtoire de ce Philoſophe. C'eſt que les Hiſtoriens, qui vivoient de ſon tems, avoient mêlé des fables à la Verité; défaut, dont *Thucydide* accuſe ceux qui avoient écrit avant lui; & que les Auteurs plus recents avoient recueuilli des plus Anciens, par le moyen de la conjecture, pluſieurs choſes, qui concernoient la vie de *Pythagore*. Ainſi nous avons à nous garder des fables des premiers, & des raiſonnemens mal-fondez des ſeconds, qu'il faut diſtinguer avec ſoin des faits. Le mal eſt que cela n'eſt pas toûjours facile, parce que les Anciens racontent ſouvent le réſultat de leurs conjectures, comme une hiſtoire.

Cet avertiſſement de Mr. *Dodwel* étant ſuppoſé, il † ſoûtient que ſon calcul eſt meilleur, que celui de ſes Adverſaires, parce que ces Meſſieurs font *Pherecyde*, Maître de *Pythagore*, plus jeune que ſon Diſciple, puiſque le premier nâquit, ſelon *Suidas*, la XLV Olympiade. Il n'eſt pas probable que le Maître fût moins âgé que le Diſ-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

† Vs. 4. *& ſeqq.*

Diſciple. † Mais s'il peut objecter cela à Mr. *Bentley*, il ne peut pas l'objecter à Mr. l'*Evêque de Worceſter*, qui fait le Philoſophe de Syros plus vieux de douze ans, pour le moins, que celui de Samos; comme on l'a vû, dans l'Hiſtoire Chronologique du ſiecle de *Pythagore*. S'il avoit été d'un autre ſentiment, dans un autre Ouvrage de Chronologie, il falloit avoir plus d'égard au dernier.

Mr. *Bentley* a nié d'avoir fait le Diſciple plus vieux que le Maitre, puiſqu'il rapporte la naiſſance de *Pherecyde* à la XXXV Olympiade; mais Mr. *Dodwel* lui ſoûtient qu'il confond un Hiſtorien de l'île de Leros, avec le Philoſophe natif de Syros; ſur quoi il fait diverſes remarques dignes d'être luës, mais que l'on ne peut pas rapporter ici. En géneral, les petites digreſſions, dans leſquelles ſa matiere l'engage, ſont pleines d'une érudition peu commune, & cela rend ſes Ouvrages recommandables à ceux-là même, qui ne ſont pas d'accord du fonds des queſtions avec lui. Il fait voir enſuite, que ce n'eſt pas la ſeule fois, qu'on a confondu ces deux *Pherecydes*.

Il remarque auſſi * que l'on a attribué au

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.* * §. 6.

au ſeul *Pythagore* de Samos, fils de Mneſarque & de Pythaïs, ce qui appartenoit à d'autres *Pythagores*, qui n'avoient rien de commun avec lui, que le nom. C'eſt ce qui a fait que l'on trouve quantité de choſes de lui dans les Anciens, qui ne peuvent pas quadrer à un ſeul homme; telles que ſont les diverſes Patries, qu'on lui attribue; les divers tems, auxquels on dit qu'il a vécu; & les Ouvrages, qu'il n'avoit pas faits, puis qu'il n'avoit rien écrit. Mr. *Dodwel* fait ſur tout cela pluſieurs réflexions très-utiles & très-curieuſes pour ceux qui ſouhaitent d'être inſtruits de l'hiſtoire Philoſophique.

Il entreprend enſuite de † prouver que ce *Pythagore*, qui s'offrit de combattre la XLVIII. Olympiade, parmi les enfans, & qui vainquit les hommes, n'étoit pas le Philoſophe de Samos. En effet, il faut que ce ſoit un autre, s'il y a quelque liaiſon dans les expreſſions de *Diogene Laërce*, qui en parlant des divers hommes, qui ont eu nom *Pythagore*, & après en avoir nommé pluſieurs, outre celui dont il s'agit; dit qu'il y en avoit eu un, *qui avoit écrit en Dorique*, ou

*des*

† §. 7. *& ſeqq.*

*des affaires de la Doride* ; & ajoûte immediatement après : *Eratoſthene dit, auſſi bien que* Phavorin *dans ſon Hiſtoire mêlée, que celui-ci combattit le premier à coup de poings, avec art* &c. * Mr. *Dodwel* parle avec raiſon d'une maniere conditionnelle du ſtile de *Diogene*, parce que cet Auteur n'écrit point exactement, & a un ſtyle, que les Grecs appelloient *des idiots* ou *idiotique*, qui étoit celui dont les gens ſans Lettres ſe ſervoient, lors qu'ils écrivoient, quoi que ce fût un homme d'une très-grande lecture. Auſſi dans la ſuite parle-t-il du grand *Pythagore*, ſans le diſtinguer du précedent, & en l'appellant auſſi *celui-ci*.

Mais Mr. *Dodwel* prouve que ce n'eſt pas le même, parce que le grand *Pythagore* n'avoit rien écrit, comme il le fait voir par le témoignage de pluſieurs Auteurs, & que ſi on lui avoit attribué quelques Ouvrages, ç'avoient été des Ouvrages de ſes Diſciples, qui attribuoient à leur Maître tout ce qu'ils découvroient. Nôtre Auteur ajoûte d'autres raiſons à celle-là, comme que *Jamblique* & *Heſychius* croyoient que le *Pythagore*, qui vainquit à Olympie, n'étoit pas nôtre

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

tre Philoſophe ; & que ſon Pere ſe nommoit *Crateus* & non *Mneſarque* ; raiſons que l'on n'a point réfutées.

De là il paſſe * au dogme de *Pythagore*, touchant l'abſtinence de la chair des animaux, fondé ſur celui de la Metempſychoſe. Il ſe propoſe d'examiner le paſſage de *Gellius* Liv. IV. c. 11. où cet Auteur dit qu'*Ariſtoxene* diſciple d'*Ariſtote*, & qui avoit été ami particulier de *Xenophile* Pythagoricien, *Ariſtote* lui-même & le Poëte Comique *Alexis* aſſuroient que *Pythagore* avoit mangé de la chair, ſans ſcrupule, & entre autres du cochon de lait & du chevreau. L'Auteur fait voir, par d'autres témoignages auſſi authentiques, que les plus anciens Pythagoriciens ne mangeoient point de chair, & ne tuoient point d'animaux. † Il tombe néanmoins d'accord qu'un *Pythagore* de Samos, introduiſit l'uſage de la chair, parmi les Pythagoriciens ; mais ce fut un diſciple du grand *Pythagore* & qui étoit fils d'*Eratocles*, ſelon le témoignage de *Jamblique* Ch. V. Le ſecond *Pythagore* ne ſuivit pas les traces de ſon Maître, & faiſoit le métier de *Gymnaſte*, ou d'homme qui exerçoit la Jeuneſſe, pour ſe ren-

* §. 8. *p.* 125. † §. 9.

rendre capable de combattre dans les Jeux publics. Ce fut lui, qui instruisit Eurymene, vainqueur dans les Jeux Olympiques, comme *Diogene Laërce* le dit Liv. VIII, 12. après *Phavorin*, & l'on n'a pas dû confondre avec le Philosophe, ni même avec celui qui combattit l'Olympiade XLVIII. ce *Pythagore*, qui permettoit à ses éleves de manger de la chair, pour devenir forts & robustes, afin de vaincre aux Jeux. Il y a là trois *Pythagores*, l'un qui combattit lui même, & qui remporta le prix à Olympie, avant que le Philosophe fût né; l'autre le Philosophe, qui n'approuvoit les Jeux Gymniques, que pour l'exercice du corps; & le troisiéme le *Gymnaste*, qui exerçoit la Jeunesse, pour combattre en public, & qui lui donnoit de la chair.

*Aristote* * cité par *Plutarque* & *Aulu-Gelle* avoit dit, si on en croit ce dernier (car on n'a plus ni le Livre de *Plutarque*, ni celui d'*Aristote*) que Pythagore avoit défendu de manger certaines parties des animaux, & avoit permis tout le reste. Si l'on avoit le passage même d'*Aristote*, on verroit s'il disoit effectivement, ce qu'on lui faisoit

* §. 10.

ſoit dire; car on a ſujet de ſoupçonner que *Plutarque*, ou *Gellius* n'ont pas bien repréſenté ſa penſée. Mr. *Dodwel* croit que *Pythagore* peut bien avoir défendu, pour des raiſons myſterieuſes, certains membres des Animaux, ſans permettre néanmoins de manger les autres.

Pour prouver qu'il permettoit de tuer les Animaux, * *Athenée* & d'autres ont produit ſes ſacrifices. Mais on fait voir, par les témoignages de pluſieurs autres Auteurs qu'il ne ſacrifioit rien d'animé, & que les Hécatombes, qu'on lui attribuoit, étoient de bœufs faits avec de la pâte.

Il paroît donc par là que le *Pythagore*, qui permettoit de manger de la chair n'étoit pas le Philoſophe. † Il eſt ſeulement vrai qu'il étoit ſon Diſciple, & qu'il vint avec lui de Samos en Italie, l'Olympiade LXVII. Il paroît ‡ auſſi, par *Athenée*, que ce n'étoit pas l'uſage de porter des cheveux longs, parmi les Pythagoriciens, puis qu'il dit que ce fut *Diodore* d'Aſpendos, qui commença le premier à en porter parmi eux, & qui fut le dernier Succeſſeur de *Pythagore*, dans l'Ecole de Crotone, & le ſeptiéme, après lui.

L'Au-

* §. 11. † §. 12. ‡ §. 13.

L'Auteur * ſoûtient auſſi que la longue chevelure de l'Athlete ne quadre nullement au Philoſophe, & en donne pluſieurs raiſons.

Mais on tire une preuve d'un Auteur, que nous n'avons plus, & qui ſe nommoit *Antilochus*, pour faire voir que *Pythagore* a vêcu plûtôt que Mr. *Dodwel* ne le croît. C'eſt *Clement* d'Alexandrie, qui l'a cité, au I. de ſes Stromates. † Il dit que *depuis l'âge de Pythagore* (ἀπὸ τῆς Πυθαγόρου ἡλικίας) *juſqu'à la mort d'Epicure, arrivée le* 10. *du mois Gamelion, il y avoit en tout* 312 *ans*. Ce 10. de Gamelion, ſous la Magiſtrature de l'Archonte Pytharate, étoit le 8. de Janvier, ſelon l'année Julienne, de l'an de Rome CCCC LXXXIV. & de l'Olympiade CXXVII, 2, 3. Si vous en ôtez 312 ans, vous tomberez ſur l'année de Rome CLXXII. & l'Olympiade XLIX, 2, 3. à laquelle ni Mr. *Bentley*, ni Mr. *Dodwel* ne rapportent la naiſſance de *Pythagore*. Mais dans le fonds, le mot d'*âge* (ἡλικία) ne marque aucune année fixe de la vie de Pythagore. Ce mot ſignifie ſeulement le tems, auquel il a vêcu. Dans les anciens Chronologues,

* §. 14. † §. 15. *& ſeqq.*

gues, ἡλικία, *l'âge*, γένεσις, *la naiſſance*, ἀκμὴ, *la fleur*, γενεὰ, *la génération*, ſe confondent fort ſouvent, comme Mr. *Dodwel* le fait voir, par divers exemples; de ſorte qu'on ne peut fonder aucun calcul exact, ſur ces termes.

Il montre * en paſſant que cet *Antilochus* a vêcu un peu de tems après *Epicure*, & avoit écrit l'hiſtoire des ſavans hommes de la Grece (ἱστόρων) juſqu'à la mort de ce Philoſophe. En ce tems-là, l'on avoit déja les Bibliotheques de Pergame & d'Alexandrie, & l'on pouvoit faire des Hiſtoires plus exactes qu'auparavant, en comparant les Auteurs de differens lieux & de differens âges.

Pour prouver † que *Pythagore* avoit vêcu plûtôt que Mr. *Dodwel* ne le croit, on s'étoit ſervi de l'autorité de *Denys* d'Halicarnaſſe, qui dit, dans ſon II Livre, que la fleur de l'âge de *Pythagore* étoit de quatre *générations* poſterieure à celui de Numa, qui avoit commencé à regner la 3 année de l'Olympiade XVI. On met trois générations en cent ans, de ſorte que quatre font un peu plus de CXXXIII ans. Ainſi ſi Numa a été dans la fleur



* §. 18. † §. 13.

de ſon âge la 3 année de la XVI. Olympiade, ou la 40 de la fondation de Rome, *Pythagore* auroit auſſi été dans la fleur de ſon âge la 4 année de la XLIX. Olympiade, ou la 173. de la même ville de Rome. Mr. *Dodwel* répond que le mot de γενεὰ ne ſignifie point, dans les plus anciens Auteurs, un certain nombre reglé d'années, mais des *générations*, ou ſucceſſions de perſonnes, qui vivent plus, ou moins long-tems. Il montre en effet que *Denys* d'Halicarnaſſe employe communément ce mot, en ce ſens-là.

Mr. *Dodwel* * conclut qu'il n'y a rien, dans les Anciens, touchant le tems de *Pythagore*, ou qui regarde le fils de Mneſarque & de Pythaïs, & non quelque autre homme du même nom, qui ne s'accommode fort bien avec ſon hypotheſe. Il ſoûtient qu'il n'y a perſonne, qui le faſſe plus ancien, que la L. Olympiade; car pour *Pline*, qui lui fait faire une découverte Aſtronomique la XLII. Olympiade, on tombe d'accord qu'il faut qu'il ſe ſoit trompé. *Clement* Alexandrin, † qui étoit un homme d'une grande lecture, étoit ſi éloigné de faire *Pythagore* anterieur à la L. Olympiade, qu'il

* §. 20. *Liv. I. Stf. p.* 143.

qu'il fait *Thalès* même, ſon Maître, & tous les Sages, qui ont vêcu de ſon tems poſterieurs à ce terme.

Mr. *Dodwel* entreprend enſuite de défendre *Jamblique* * autant qu'il eſt poſſible; en diſant, que pour la Chronologie, il n'a fait que rapporter les ſentimens de ceux qui avoient écrit, avant lui, & que ſi ces Auteurs ſe ſont contredits, ce n'eſt pas ſa faute. Nôtre Auteur prétend même que *Jamblique* a dû rapporter les dates contradictoires qu'il trouvoit dans leurs Ecrits, ſans y rien changer. † Cela ſeroit bon, ſi *Jamblique* avoit témoigné qu'il donnoit ces dates, comme il les trouvoit dans ceux qui avoient écrit la vie de *Pythagore*, & s'il eût nommé ſes Auteurs. Mais rapporter froidement des dates, tout à fait fauſſes, ſans rien dire, ſemble marquer qu'on les croit bonnes, faute de les avoir examinées & comparées avec une bonne Chronologie. Autrement ce ſeroit une faute de jugement, qui ne ſeroit pas pardonnable; que de produire dans une Hiſtoire des dates, que l'on ſauroit être fauſſes, ſans rien dire, pour les redreſſer. Ce ne ſeroit



pas

* §. 21. † *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

pas là écrire une vie, en homme qui fût ce que c'eſt que recueuïllir une ſemblable Hiſtoire, mais copier aveuglément ce que l'on trouve. Si l'on ne veut pas accuſer *Jamblique* de négligence, il faut néceſſairement l'accuſer de mauvaiſe foi. Mais pourquoi auroit-il menti, en matieres de Chronologie ? Qu'eſt-ce que cela faiſoit à l'honneur de ſon Maître ? C'eſt une difficulté, que fait Mr. *Dodwel*. On peut répondre à cela que les menteurs (il ne diſconvient pas que les Pythagoriciens ne puſſent être accuſez de l'être) mentent, pour mentir; c'eſt à dire, par coûtume, & que *Jamblique* croyoit peut-être rendre la vie de ſon Heros plus agreable & plus croyable par des dates, qui paroiſſoient exactes à ceux qui ne ſavoient pas la Chronologie. C'eſt ainſi qu'ont fait les Auteurs des *Légendes*, dont on a montré la fauſſeté, en partie, par les menſonges Chronologiques que l'on y a trouvez.

Mr. *Dodwel* croit que ce qui peut avoir trompé ceux que *Jamblique* a ſuivis, c'eſt qu'*Ariſtoxene* avoit dit que la tyrannie de Polycrate s'augmentant, *Pythagore* étoit parti de Samos, âgé de quarante ans; année qui ré-

répond à la 3 & 4 de l'Olympiade LXII. dans les Tables de Mr. *Dodwel.* Là deſſus quelques Auteurs ont jugé mal à propos que ce Philoſophe étoit allé, en ce tems-là, en Italie; ce qui ne peut être arrivé que long-tems après. Mais c'eſt là une ſimple conjecture, qui peut être fauſſe.

Si l'on ſoupçonne * la Chronologie de *Jamblique* d'être de ſon invention, parce que *Diogene Laërce* ne fait aucune mention de ces dates; Mr. *Dodwel* répond qu'il peut avoir ſuivi d'autres Auteurs, & que ni lui, ni *Porphyre* ne l'ont point cité. Si ce dernier cite un *Diogene*, c'eſt un *Antonius Diogenes*, qui avoit écrit des choſes incroyables qui ſont au delà de Thule. Mr. *Dodwel* croit que *Diogene Laërce* a vêcu au même tems que ces deux Auteurs Pythagoriciens, & qu'il n'étoit guere plus vieux que *Jamblique.* On verra ſes raiſons, dans ſon Ouvrage, car on ne les peut pas mettre ici, de peur d'être trop long. Outre les Auteurs communs, dans leſquels ils ont puiſé, auſſi bien que *Diogene*; *Porphyre* cite *Moderat* de Cadis, qui vivoit du tems de Neron, & qui avoit écrit la vie de Pythagore.



* §. 22.

Ainſi *Jamblique* a pû marquer des dates, qui ne ſe trouvent pas dans *Diogene Laërce*, qui n'étoit pas d'ailleurs un Auteur fort judicieux.

* Mais ſi Mr. *Dodwel* peut excuſer *Jamblique* de mauvaiſe foi, en matieres de Chronologie, par le moyen de ces conjectures; il ne ſauroit excuſer la négligence, qui paroit en ſon Ouvrage en rapportant des dates contradictoires, ſans en rien dire. S'il ignoroit la Chronologie, il devoit au moins conſulter quelque bon Auteur, dont il y avoit aſſez en ce tems-là. Mais il ſuffit de dire que *Jamblique* ſe mêloit de *Théurgie*, ou d'évoquer les Dieux, les Anges, & les Ames des Morts; pour le regarder ou comme un fourbe, ou comme un fou, qui étoit tout à fait indigne de foi.

Mr. *Dodwel* † fait enſuite diverſes remarques ſur Lyſis, que l'on a crû, ſelon lui, mal à propos avoir été Diſciple du grand *Pythagore*, au lieu qu'il ne peut l'avoir été que du ſecond; comme il le fait voir, par diverſes raiſons Chronologiques. Ce ſecond *Pythagore*, nommé autrement *Mnemarque*, mourut quelques années avant

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

† §. 23. *& ſeqq.* ad 30.

vant la conſpiration des *Cyloniens*, qui brulerent la maiſon de *Milon* longtems après ſa mort, & même après la mort de *Cylon*. Pour établir ſa Chronologie, Mr. *Dodwel* confere non ſeulement quantité de paſſages des Anciens, mais il en redreſſe beaucoup; car il n'eſt pas poſſible qu'ils aient tous raiſon, & qu'on les concilie. Selon lui, l'équivoque du nom de *Pythagore*, a été cauſe de la plûpart des erreurs dans leſquelles on a été là-deſſus. * Il eſt ſeulement ſurprenant, que ni *Porphyre*, ni *Jamblique*, gens très-curieux pour tout ce qui concernoit la ſecte Pythagoricienne, ne ſe ſoient aviſez de cela, pour faire la Chronologie de la vie de leur Heros d'une maniere, qui ne la rendît pas ſuſpecte. Il eſt à craindre que le peu de monumens, qui nous reſtent, & le peu d'exactitude des Anciens ne donnent lieu à mille conjectures; que l'on ne feroit point, ſi l'on avoit un peu plus de lumieres. Quoi qu'il en ſoit, on doit eſtimer & remercier ceux qui tâchent d'éclairer les ténebres de l'Antiquité, par leurs conjectures, puis qu'on ne peut pas mieux faire; mais il ne les faut jamais con-



* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

fondre avec les Veritez assurées, en les embrassant avec trop de confiance.

Pour achever de donner une idée de la Chronologie de la vie de *Pythagore*, telle que Mr. *Daniel* la conçoit, on ajoûtera ici en peu de mots, comment il range les principaux évenemens de la vie de ce Philosophe, sans y joindre ses raisonnemens, que l'on verra dans l'Original.

L'année CLXXXV, de Rome, selon le calcul de *Varron*, & la 3. de l'Olympiade LII, fut celle de la naissance de *Pythagore*.

L'an CCII de Rome, & de l'Olympiade LVI, 3, & 4. étant âgé de 16. ans il alla chez *Thalès* & chez *Bias*.

Le CCIII de Rome, & de l'Olympiade LVII, 1, & 2. la tyrannie de Polycrate commençant à se former, *Pythagore* crut devoir continuer à voyager, n'ayant encore que 18 ans.

Le CCVII de Rome, & de l'Olympiade LVIII, 1, & 2. étant âgé de 22 ans, il alla en Egypte, selon le conseil de *Thalès*, & y demeura vint deux ans.

Le CCXI de Rome, & de l'Olympiade LIX, 1, & 2. *Pythagore*

vint

vint d'Egypte, & non d'Italie, comme on l'a dit mal à propos, pour voir *Pherecyde*, qu'il enſevelit.

Le CCXXIX de Rome, & de l'Olympiade LXIII, 3, & 4, âgé de quarante quatre ans, il ſe trouva en Egypte lors que Cambyſe la conquit, & fut emmené par les Perſans à Babylone, où il demeura douze ans.

Le CCXLI de Rome, & de l'Olympiade LXVI, 3, & 4. nôtre Philoſophe, âgé de 56 ans, retourna en Grece, mais il ne put pas demeurer à Samos, tyranniſée alors par Syloſon, frere de Polycrate; de ſorte qu'il alla à Delphes, à Delos, en Candie & à Sparte, ſur la fin de cette année.

Le CCXLII de Rome, & le dernier de l'Olympiade LXVI, & le 1. de la ſuivante, *Pythagore* alla de Sparte aux jeux Olympiques.

Le CCXLIII de Rome, & de l'Olympiade LXVII, 1, & 2. il retourna de Sparte à Samos, âgé de 58 ans.

Le CCXLIV de Rome & de l'Olympiade LXVII, 2, & 3. il ſe retira en Italie, dans ſa 60 année, au tems de Tarquin *le Superbe*, où *Ciceron* témoigne qu'il étoit, lors que Brutus délivra Rome de ce Tyran.

Le CCXLVI de Rome, & la derniere année de l'Olympiade LXVII, & la premiere de la ſuivante, ceux de Crotone eurent la guerre avec les Sybarites, par le conſeil de *Pythagore* âgé de LXI ans.

Le CCXLVII de Rome, & de l'Olympiade LXVIII, 1, & 2. *Pythagore* étant dans ſa 63. année s'abſenta de Crotone, où il n'étoit point, lors que l'on y parla de partager les terres des Sybarites; & la faction de *Cylon*, jalouſe de la trop grande autorité des Pythagoriciens, prit cette occaſion pour commencer à irriter le peuple contre eux. Cependant le Philoſophe voyageoit en Italie & en Sicile, & *Porphyre* & *Jamblique* témoignent qu'il porta les habitans de diverſes villes à ſe délivrer de ceux qui les tyranniſoient. Entre ces villes, ils nomment Agrigente, dont perſonne ne pouvoit être tyran alors que *Phalaris*, qui fut le premier, qui tyranniſa cette ville.

Le CCLXIV de Rome, & de l'Olympiade LXXII, le 2 & le 3. *Pythagore* âgé de ſoixante & dix-neuf ans alla de Crotone, où il avoit demeuré vint ans, à Metaponte. Il aimoit le repos, & il ne pouvoit plus demeu-

rer

rer dans une ville, où il voyoit qu'il y auroit du trouble. Cependant ſes Diſciples y demeurerent, & y eurent de grands démêlez avec la faction Cylonienne, quoi que *Pythagore* lui-même n'y fût plus.

Le CCLXXXIII. de Rome & de l'Olympiade LXXVII, 1 & 2. *Pythagore* étant entré dans ſa XCIX année, *Hermippe* dit, dans *Diogene Laërce* Liv. VIII, 40. que ceux d'Agrigente & de Syracuſe étant en guerre, il ſortit avec ſes Diſciples, & commanda ceux d'Agrigente; mais qu'ayant été mis en fuite, comme il faiſoit le tour d'un champ ſemé de fêves, il fut tué par ceux de Syracuſe. En effet *Diodore* de Sicile parle ſur cette année d'un combat entre ces deux peuples, & dit que Thraſydée, fils de Theron, tyran d'Agrigente, en fut chaſſé.

Ainſi, ſelon Mr. *Dodwel*, les années de la vie de *Pythagore* marquées par *Jamblique*, s'accordent très-bien enſemble & avec les autres monumens aſſurez, pourvu qu'on les range comme il faut. Cet Auteur dit que *l'on aſſure que Pythagore conduiſit* (ſon Ecole) *trente-neuf ans en tout, & qu'il vécut près de cent ans.* Mr. *Dodwel* croit qu'il avoit tiré cela de

bons Auteurs, & que puis que le combat des Agrigentins & des Syracuſains dans lequel *Pythagore* mourut, ſelon *Hermippe*, ſe trouve juſtement cette année, il paroît que l'année de la mort de ce Philoſophe, & celle de ſon arrivée à Crotone ont été bien marquées. Ce qui eſt arrivé les années ſuivantes, ne peut regarder qu'un autre *Pythagore* plus jeune que le fils de Mneſarque.

* Mr. *Dodwel* finit là ſa Diſſertation ſur *Pythagore*, & je n'apprends pas que Mrs. *Loyd* & *Bentley* lui aient répondu. Ce n'eſt pas qu'il ne fût facile de faire bien des difficultez, contre ſa Chronologie. Il paroîtra toûjours honteux pour *Jamblique*, qu'il ait ſû diverſes dates de la vie de *Pythagore*, ſuppoſé avec Mr. *Dodwel*, qu'il les ait tirées d'Auteurs plus anciens; & qu'il ne les ait pas ſû ranger, ni appliquer aux années auxquelles elles ſe rapportoient. Un homme ſi peu habile n'eſt guere digne de foi, ſur tout ſi l'on conſidere, qu'il a fait un Roman plein de contradictions, & lié ſa narration par de fauſſes circonſtances, faute de ſavoir digerer les années de la vie de ſon Philoſophe.

Pour

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

Pour dire quelque choſe de raiſonnable, il ne faut pas ſeulement le contredire, mais encore quantité d'autres Auteurs, qui ont à peu près parlé comme lui, à divers égards. Il paroît très-difficile de démêler le Vrai du Faux, & il eſt dangereux de rejetter, comme faux, tout ce qui ne s'accommode pas avec l'hypotheſe que l'on embraſſe comme la plus vrai-ſemblable, & qui dans le fonds pourroit n'être pas vraie; car enfin parmi un ſi grand nombre de conjectures, il s'en gliſſe facilement quelques unes de fauſſes.

Il paroît très-peu probable, quoi qu'en diſe *Hermippe*, qu'un Vieillard de quatre-vints dix-neuf ans entreprenne de commander une armée & de livrer un combat. Il y a auſſi peu d'apparence qu'un homme, que l'on décrit auſſi ſage que ce Philoſophe, ait mieux aimé être tué, que de paſſer au travers d'un champ de féves; car quoi qu'il défendît d'en manger, pour je ne ſai quelles raiſons, qui reſſentoient la ſuperſtition Egyptienne, il ne défendoit pas pour cela de les fouler aux pieds, pour ſauver ſa vie. Auſſi les autres Auteurs, qui ont parlé de la mort de Pythagore, la racontent-ils tout autrement; comme on le peut voir dans

*Diogene Laërce*, & dans ſes Interpretes. Ajoûtez à cela que ce même *Hermippe*, que *Joſeph* loüe tant, * eſt celui qui dit que *Pythagore* s'étant caché pendant quelque tems, dans une cave, & ayant ordonné à ſa mere d'écrire tout ce qui ſe paſſoit cependant, & de lui apporter à manger en ſecret, fit ſemblant de revenir des Enfers, & pour preuve qu'il diſoit vrai lut tout ce qui s'étoit paſſé en ſon abſence. En faiſant paſſer *Pythagore* pour un fourbe, il nous donne auſſi une très-mauvaiſe idée de ceux qui devinrent ſes Diſciples, après s'être laiſſez tromper ſi groſſierement. Soit que cela ſoit vrai, ou faux; il n'en réſulte rien qui ne ſoit ou honteux à la ſecte des Pythagoriciens, ou propre à faire douter de tout ce qu'ils diſent. On pourroit examiner ici plus au long ce † que *Joſeph* tire de cet Hiſtorien, mais on en dira quelque choſe plus bas, en parlant d'un livre Latin, dont voici le titre.

IV. JOAN-

* *Laërt. Lib.* VIII, 41.
† *Lib. I. cont. Apion. p.* 1046.

IV. JOANNIS SCHEFFERI *Argentoratenſis de natura & conſtitutione Philoſophiæ Italicæ, ſeu Pythagoricæ liber ſingularis.* Upſaliæ 1664. in 8. pagg. 180.

LA Reine *Chriſtine* de Suede ayant lû les anciennes vies de *Pythagore* qui nous reſtent, & les ayant trouvées peu complettes & en mauvais ordre; elle chargea *Jean Scheffer* de travailler ſur cette matiere, & de ramaſſer de toutes parts ce qu'il pourroit trouver touchant la vie & la doctrine de ce Philoſophe & de le ranger mieux, que les Anciens ne l'avoient fait. Ce ſavant homme l'entreprit, mais il n'eut pas aſſez de loiſir, pour remplir le plan qu'il s'étoit formé. Outre le Livre, dont on vient de lire le titre, il avoit deſſein d'en donner un de la vie de *Pythagore*, & un autre des célebres Pythagoriciens, comme il le témoigne dans ſa Préface. Si quelcun vouloit remplir ſon plan à cet égard, les Ouvrages de Mrs. *Loyd*, *Bentley* & *Dodwel* ne lui ſerviroient pas peu pour cela, & le mettroient en état de produire quelque choſe de beaucoup plus exact, que ce que *Scheffer* auroit

roit pû alors donner au Public; car il ne paroît pas qu'il ſe fût jamais fort adonné à la Chronologie.

Il ſemble que le Livre, de la nature de la Philoſophie Pythagoricienne, devroit contenir un Syſtême raiſonné de la doctrine des Pythagoriciens; mais on trouve plûtot ici une Hiſtoire Critique de cette Philoſophie, compoſée de ce que divers Auteurs en ont dit, & de quelques remarques Philologiques de l'Auteur, où il explique les Anciens & reprend ſouvent les Modernes, lors qu'il croit qu'ils ſe ſont trompez. Dans la multitude des Livres, qui ſe ſont publiez depuis plus de deux-cens ans, & dans la diverſité des opinions; une partie conſiderable de l'érudition des habiles gens conſiſte à relever les fautes que d'autres Savans ont commiſes, & c'eſt ce que *Scheffer* fait ſouvent, mais avec beaucoup de douceur, & de retenue. Je mettrai ici, en peu de mots, le contenu de châque Chapitre.

1. Aucun des Modernes ne s'étoit encore appliqué à recueillir les fragmens de la Philoſophie *Italique*, répandus dans toute l'Antiquité, ſans qu'il nous en ſoit reſté aucun Syſteme ancien. Auſſi n'étoit-ce pas une cho-

choſe facile, ſoit pour la multitude des Auteurs qu'il faudroit feuilleter, pour trouver ces fragmens; ſoit pour la difficulté, qu'il y auroit à les mettre en bon ordre. *Scheffer* nous donne ici, au lieu de cela, la liſte des Auteurs anciens qui avoient traité de cette doctrine; ſavoir, *Didyme*, non le Chrétien mais un autre, *Philolaus*, *Moderat* de Cadis, un *Ariſtote* qui ſemble avoir été different de celui de Stagire, *Eudore*, *Jamblique*, *Androcyde*, *Antiphane*, *Alexandre*, *Alexis Cratin*, *Ariſtophane* de Rhodes, *Cronius*, *Numenius*, *Thraſylle*, *Hipparque* & *Zenon*. Mais les Livres de ces Auteurs s'étant perdus, leur énumeration ne fait qu'augmenter le chagrin de ceux qui ſouhaiteroient de connoître à fonds la doctrine Pythagoricienne.

2. Elle a été nommée *Italique*, parce que, comme on l'a vû, *Pythagore* n'a eu d'Ecole, au moins qui ait fait du bruit & qui ait duré longtems, qu'en Italie; & *Scheffer* le prouve encore ici, par divers Auteurs.

3. Il lui eſt aiſé de montrer, contre *Voſſius* & *Cantherus*, que l'on ne peut pas dire que *Pherecyde* ait été le fondateur de cette Secte, ſous prétex-

te qu'il avoit été le Maître de *Pythagore*; mais que ce dernier avoit formé le corps de ſa doctrine de ce qu'il avoit apris en Orient.

4. Les Anciens tombent tous d'accord, que *Pythagore* étoit redevable de ſa Philoſophie à des *Barbares*, comme les Grecs les nommoient, c'eſt à dire, à quelques uns des Orientaux, & ſur tout des Egyptiens & des Chaldéens. On y ajoûte d'autres peuples de l'Orient & ſur tout les Juifs, ſur quoi l'on produit le paſſage de *Joſeph*, dont on a deja parlé ci-deſſus. * Voici ſes termes: *Pythagore de Samos, qui eſt ancien & que l'on croit avoir excellé en ſageſſe & en pieté envers la Divinité, parmi tous ceux qui ſe ſont mêlez de Philoſophie, a non ſeulement connu viſiblement nos ſentimens, mais les a imitez dans la plûpart des choſes. Il n'y a point de livre, que l'on reconnoiſſe communément être de lui, mais pluſieurs en ont écrit; entre leſquels le plus illuſtre eſt* Hermippe, *qui a pris ſoin de s'inſtruire de toutes ſortes d'hiſtoires. Il dit donc, dans ſon premier livre, touchant Pythagore, que ce Philoſophe diſoit que l'Ame de l'un de ſes Diſciples nommé Calliphon, qui étoit de Cro-*

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

*Crotone*, & *qui étoit mort*, *étoit avec lui jour & nuit*; *qu'il ne falloit pas paſſer un lieu*, *où un âne fût tombé ſous le fardeau*; *qu'il falloit s'abſtenir d'une eau trouble & de toute ſorte de médiſances. Il ajoûte après cela ces paroles: Il faiſoit & diſoit ces choſes, en imitant les ſentimens des Juifs & des Thraces* (Ἰουδαίων καὶ Θρᾳκῶν) *& en s'en diſant l'Auteur.* Je ne ſai ſi un Sacrificateur Juif, qui avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie en Judée, comme *Joſeph*, avoit aſſez de lecture des Auteurs Grecs, pour avoir tiré lui-même des Originaux les paſſages qu'il cite. J'en doute, & il ſe pourroit bien faire que quelque Juif Helleniſte, ou quelque Proſelyte Grec les lui eût fournis. Il pouvoit facilement s'être gliſſé une faute dans *Hermippe*, ou l'on pouvoit même l'avoir cité négligemment, ou de mauvaiſe foi. Mais quoi qu'il en ſoit, je remarque I. que je ne puis comprendre ce que *Pythagore* avoit dérobé aux Hebreux, ſur tout à l'égard des opinions, qu'il avoit touchant la Divinité, & du culte qu'il lui rendoit; car enfin ſi *Pythagore*, croyoit, comme la plûpart des autres Philoſophes, qu'il y a un Dieu ſuprême, il en reconnoiſſoit &

en

en adoroit pluſieurs autres ſubalternes, & étoit extrémement ſuperſtitieux; ce qui eſt directement contraire à la Religion Judaïque, qu'il condamnoit encore, en une autre choſe; ſavoir, en ce qu'elle ordonnoit de faire des ſacrifices ſanglans, & qu'elle permettoit de manger de la chair. Pour l'unité d'un Dieu ſuprême, il y a beaucoup d'apparence que c'eſt du raiſonnement, ou de l'ancienne tradition que pluſieurs nations l'ont appriſe, ſans avoir aucun commerce avec les Juifs. On peut conſulter, ſur le conſentement des Philoſophes & des peuples, ſur cet Article, le Ch. IV. du Syſteme Intellectuel de Mr. *Cudworth.* II. S'il y a d'ailleurs quelque petite reſſemblance, entre quelque précepte de *Pythagore* & ceux de Moïſe, le premier les a pû puiſer, ou dans les lumieres de la Raiſon, & dans l'Experience de la Vie, ou les apprendre des Egyptiens; avec qui il avoit converſé ſi long-tems, & qui avoient diverſes coûtumes, que les Juifs emprunterent d'eux, au moins en partie. Peut-être, par exemple, que c'étoit un précepte Symbolique, *qu'il ne faut pas paſſer un lieu, où un âne eſt ſuccombé ſous le fardeau*; pour dire qu'il faut

ſaut aider ſon prochain, quand on le voit en quelque embarras & non paſſer outre, ſans le ſecourir. Il y a quelque choſe de ſemblable, dans Moïſe Exod. XXIII, 5. Mais c'eſt trop peu de choſe, pour accuſer, comme l'on fait, *Pythagore* de Larcin. Pour la Morale, l'experience de la vie & un peu de méditation, en ont inſtruit tous les peuples, ſans qu'il ſoit beſoin qu'ils l'aient apriſe des Hebreux. Les Grecs ont bien plus rafiné, ſur cette Science, que les Juifs. III. Puis qu'il n'y a rien, dans la doctrine même du Philoſophe de Samos, qui puiſſe le faire ſoupçonner avec raiſon d'avoir pillé les Juifs, je ne voi pas pourquoi nous en croirions *Joſeph*, qui ſe fait honneur de dire que les Philoſophes (qu'apparemment il n'avoit guere lus) avoient profité des Ecrits, ou des ſentimens des Hebreux, & qui ne le prouve point. C'eſt une pure vanité Judaïque. Mais les Payens, direz-vous, en tombent auſſi d'accord, & les Peres Grecs le leur reprochent. Pour ces derniers, ils avoient auſſi interêt d'humilier les Philoſophes & leurs admirateurs, & ils ne prouvent non plus ce qu'ils diſent, par aucuns exemples inconteſtables.

bles. Les Payens d'un autre côté, comme *Porphyre*, ſe faiſoient honeur de dire que *Pythagore* avoit profité de tout ce qu'il y avoit de Sages dans l'Orient, ſans en excepter les Juifs; mais ſi on n'en eſt convaincu, par des preuves claires, leur autorité ſeule ne ſuffit pas, pour en perſuader. *Porphyre* * dit, par exemple, que *Pythagore* avoit apris des Juifs l'art d'expliquer les ſonges; ce qui eſt une pure chimere, fondée ſur ce que les Payens avoient ouï dire qu'il s'étoit trouvé, parmi les Hebreux, des gens, qui avoient expliqué les ſonges. Sur quoi l'on peut voir *Juſtin* Liv. XXXVI. c. 2. On ſait que c'étoit par révelation divine, & non par art, que *Joſeph* & *Daniel* expliquerent des ſonges des Rois d'Egypte & de Babylone; & que ce n'eſt pas une choſe, qui s'apprenne. IV. Je n'ai pas plus de créance en ce que dit *Hermippe*, ſuppoſé qu'il ait dit ce que *Joſeph* lui fait dire. Premierement ce qu'il dit de l'ame de Calliphon, qui étoit avec *Pythagore*, ſi on en croyoit ce Philoſophe, n'a rien de commun avec la doctrine des anciens Hebreux; qui ne croyoient rien de ſemblable, autant qu'on en peut

* *Vita Pyth.* p. 185.

peut juger par leurs Ecrits. Secondement, les autres exemples ne prouvent rien, comme je l'ai déja fait voir, V. Mais je doûte beaucoup, qu'il ait dit ce que *Joseph* lui fait dire; car quelle liaiſon y a-t-il entre les *Juifs & les Thraces*? Je ſoupçonne donc qu'il avoit écrit *Idæan*, qui ſignifie les Prêtres de Candie, qui adoroient ſur le mont *Ida* les *Dactyles Idéens*, qui étoient d'anciennes Divinitez de ces lieux-là. La raiſon de ma conjecture, c'eſt que *Pythagore* alla en Candie, où il fut initié par les Prêtres des *Dactyles Idéens*, & qu'il entra dans l'Antre ſacré du mont *Ida*. C'eſt ce que *Porphyre* nous apprend dans ſa vie p. 187. *Quand il fut arrivé en Candie*, dit-il, *il ſe joignit aux Myſtes de Morgus, qui étoit l'un des Dactyles* IDÉENS, *par leſquels il fut purifié par une pierre de foudre, s'étant couché de bon matin au bord de la mer, ſur ſon viſage, & de nuit auprès d'une riviere, enveloppé de la peau d'un agneau noir. Etant deſcendu dans l'Antre, que l'on nomme Idéen, couvert de laine noire, il y demeura les trois neuvaines que l'on avoit accoûtumé d'y demeurer, il ſacrifia à Jupiter, & vit la Chaiſe, qu'on lui prépare tous les ans.*

Cet-

Cette conduite ne reſſent point un homme, qui eût profité des lumieres des Juifs, & qui ne crût qu'un Dieu, mais un des plus groſſiers ſuperſtitieux; tels que l'étoient communément les Pythagoriciens, comme il paroît, par l'exemple de *Porphyre* & de *Jamblique*. On peut voir dans les notes d'*Holſtenius* les Auteurs, qui ont parlé des *Dactyles Idéens*, & que l'on pourra conſulter, ſi l'on veut s'en inſtruire à fonds.

Il eſt vrai que le premier ajoûte enſuite quelque choſe de *Pythagore*, qu'un grand homme, comme on l'a vû, a pris pour une marque du peu de foi que *Pythagore* avoit dans les Dieux du Vulgaire; puis qu'il écrivit ſur le Tombeau de Jupiter que l'on montroit en Candie, des vers, qui commençoient ainſi: *ici gît Zân mort, qu'on nomme Zeùs*, ou Jupiter. Mais je croirois, avec le reſpect qui eſt dû à un ſi ſavant homme, que *Pythagore* vouloit dire que ce ſépulcre n'étoit nullement de Jupiter, ou du Dieu que l'on adoroit en Candie, ſous ce nom, mais d'un homme nommé *Zán*, que l'on confondoit mal à propos, avec la Divinité du même nom; car on ſait que les Poëtes appellent Jupiter

ter *Zân*, auſſi bien que *Zeùs*. J'expliquerois de même ce que Porphyre dit un peu auparavant, du Tombeau d'Apollon, *ſur lequel*, dit-il, *Pythagore écrivit quelques vers élegiaques, où il diſoit que cet Apollon-là avoit été fils de Silene, tué par Python, & enſeveli dans le lieu qu'on appelloit* Tripous, *qui fut ainſi nommé, parce que les trois filles de* Triope *y pleurerent Apollon.* Il vouloit dire, comme il ſemble, que cet Apollon-là, n'étoit point celui que l'on adoroit à Delphes. Autrement ni les Sacrificateurs de Jupiter en Candie, ni ceux d'Apollon à Delphes n'auroient pas permis qu'il diffamât les Dieux, dont le culte les faiſoit ſubſiſter. D'ailleurs, à moins que les Anciens ne nous aient repréſenté *Pythagore* tout autre qu'il n'étoit, il fut toûjours très-ſuperſtitieux, & ne témoignoit nullement de douter des Dieux, que l'on adoroit communément parmi les Grecs.

VI. Pour revenir au paſſage d'*Hermippe*, *Scheffer* ſoupçonne qu'au lieu de Θρᾳκῶν, ou des *Thraces*, il ne faille lire Μάγων, *des Mages*. En effet * *Numenius* joint *les Juifs & les Mages*, en parlant de ceux de qui *Pythagore* avoit profité. Néanmoins il re-



* Voyez *Euſeb. Præp. Evang. Lib.* IX. 7.

nonce en ſuite à cette conjecture, & avouë que ce Philoſophe a pû tirer des Théologiens de Thrace, comme d'Orphée, & de Linus, une partie de ſa doctrine. De plus les Thraces paſſoient pour les inventeurs d'une partie de la Muſique, que *Pythagore* eſtimoit tant. Voyez là-deſſus *Clement* d'Alexandrie Str. Liv. I. p. 307. Ainſi il n'y a aucun ſujet de changer le mot de *Thraces*, en celui de *Mages*. VII. On voit donc que *Lactance* a eu raiſon de dire que ce Philoſophe *n'alla point chez les Juifs, chez qui ſeuls étoit la Sageſſe en ce tems-là*. Nôtre Auteur croit que cela ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il n'alla pas en Judée. Mais il ſe trompe, car *Lactance* ne parle pas du païs, mais des hommes de qui ſeuls on pouvoit apprendre la Religion, ſoit qu'ils fuſſent dans leur païs, ou ailleurs; & qu'il auroit pû fréquenter en Egypte, ou en Chaldée. Pour les Peres, qu'il oppoſe à *Lactance*, comme *Clement*, *Origene*, *Euſebe*, & *Théodoret*, ils n'ont fait que ſuivre *Joſeph* & ſe copier les uns les autres, ſans examiner la choſe à fonds. J'ai déja prouvé la même choſe à l'égard de *Platon*, dans le 3. Tome de l'*Ars Critica* Ep. VII.

5. *Schef-*

5. *Scheffer* montre en ſuite en détail de qui *Pythagore* avoit pris diverſes parties de ſa doctrine, comme l'Arithmetique des Phéniciens; une partie de la Phyſique de *Moſchus* Sidonien, * qu'il croit avec raiſon ne devoir pas être confondu avec Moïſe; & le reſte de la Philoſophie, & la Théologie des Egyptiens & des Chaldéens; les Sacrifices magiques & les divinations des Mages & des Arabes; diverſes ſuperſtitions des Thraces, qui les tenoient d'Orphée &c.

6. Il ramaſſe en ſuite ce que les Anciens ont dit du nom de *Philoſophe*; & de la définition de la Philoſophie, qui étoit, ſelon les Pythagoriciens non la ſageſſe elle-même, mais l'étude de la ſageſſe, qui eſt *la connoiſſance des choſes divines & humaines.*

7. La derniere fin de la Philoſophie Pythagoricienne étoit de rendre les hommes le plus ſemblable à la Divinité, qu'il eſt poſſible, & les moyens dont elle ſe ſervoit pour cela étoient d'inſtruire les hommes de la Verité; & pour les en rendre capables, elle leur enſeignoit l'art de dégager leur eſprit du corps, & de mourir pour les choſes ſenſibles, afin de tourner toute



* *Voyez B. C. T. I. p. 75. & ſuiv.*

te ſon attention du côté des ſpirituelles. * Ces promeſſes ſont belles, mais il faut avouër qu'ils employoient bien de la charlatanerie & de la ſuperſtition, dans leurs prétendues purifications de l'Ame, comme on le peut voir par *Jamblique*. Cela les rend ſuſpect, parce qu'il eſt difficile que des gens, qui avoient d'ailleurs de l'eſprit & du raiſonnement, s'entêtaſſent ſérieuſement de cette ſorte de ſotiſes.

8. L'objet de la Philoſophie Pythagoricienne eſt le même, que celui que ſe propoſent les autres ſectes ; c'eſt à dire tous les Etres, que les Pythagoriciens diviſoient en deux ordres, comme le dit *Nicomaque*, dans le commencement de ſon Arithmetique. Les uns ſont toûjours les mêmes, & ne ſouffrent pas le moindre changement, & les autres changent perpetuellement. Les premiers ſont, comme il ſemble, des Etres immateriels, ou des Veritez évidentes & Mathematiques, dans leſquelles le tems n'apporte aucun changement ; & les autres les Corps & ce qui en dépend, qui ſont dans un changement perpetuel. Il n'y a, ſelon le langage des Pythagori-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

goriciens que les premiers qui exiſtent réellement & qui renferment quelque verité ; les ſeconds ne ſont que menſonge & qu'apparence. Auſſi la veritable ſcience n'a proprement pour objet que ces premieres veritez, parce que tout le reſte n'a rien de fixe & ſur quoi l'on puiſſe s'en former une idée aſſurée. Les Platoniciens ont auſſi dit la même choſe.

9. Un des premiers moyens, ſelon les Pythagoriciens, de parvenir aux connoiſſances les plus relevées, c'eſt de *ſe connoître ſoi même*, ſans quoi il n'eſt pas poſſible de s'avancer dans la connoiſſance de la Verité ; comme on le fait voir, par quantité de témoignages. Après s'être bien connu ſoi même, on pouvoit *ſe nettoyer & ſe dégager de toutes les ſouillures corporelles* ; après quoi l'Ame étoit en état de s'élever à la connoiſſance des *premieres Veritez*, comme l'on parloit dans cette Ecole.

10. Comme les Pythagoriciens ne ſe propoſoient pas ſeulement de faire des Philoſophes contemplatifs & uniquement appliquez à la recherche de la Verité, mais de bons Citoyens ; ils avoient differentes ſortes de Diſciples & diverſes manieres d'enſeigner. L'u-

ne étoit nommée *exterieure*, & ne contenoit que les devoirs communs de la vie, qu'ils enſeignoient à toutes ſortes de gens, ſans rendre raiſon de rien; & l'autre *interieure*, qui n'étoit que pour ceux, qui ſe deſtinoient à la vie contemplative, & où l'on rendoit raiſon de tout. Ils l'appelloient auſſi *Mathematique*, qui ſignifie *inſtructive*, & ceux qui s'y appliquoient *Mathematiciens*, ou appliquez à apprendre, & à ſavoir. C'eſt en ce ſens que ce mot ſe prend dans *Sextus Empiricus*, dans le Traité contre *les Mathematiciens*; c'eſt à dire, contre ceux qui croyent ſavoir quelque choſe, avec certitude. Ils nommoient auſſi ceux qui écoutoient la doctrine interieure de *Pythagore* Auditeurs, ou *Acouſmatiques* & *Acroamatiques*, & ils avoient encore d'autres mots particuliers, dont on trouvera l'explication dans *Scheffer*; auſſi bien que pluſieurs choſes, touchant leur maniere de s'expliquer, par des *Sentences*, & des *Symboles*.

11. Il traite enſuite en détail des differentes eſpeces de Diſciples, que l'on voyoit dans les Ecoles Pythagoriciennes, & que l'on peut réduire à deux ordres principaux, auſſi bien que leur

leur doctrine. Les uns les alloient écouter, pour apprendre les devoirs de la vie; & les autres, pour devenir eux-mêmes Philoſophes.

* Dans le fonds, les premiers, qui paroiſſoient les moindres, & la doctrine *exterieure*, qui étoit la moins eſtimée, valoient mieux que tous leurs dogmes les plus cachez, & que ceux qui en étoient inſtruits. La veritable Sageſſe eſt de ſavoir vivre, comme la nature humaine, & les lumieres que Dieu nous a données le demandent; & les ſpéculations de la Philoſophie ſont plus ou moins eſtimables, à proportion qu'elles ſervent plus ou moins à nous rendre hommes; c'eſt à dire, raiſonnables, dans toute la conduite de nôtre vie. Les dogmes les plus particuliers des Pythagoriciens, comme la Métempſychoſe & l'abſtinence de la chair des Animaux, étoient ou inutiles, ou nuiſibles à cette grande fin, que les hommes doivent ſe propoſer; & au contraire leur Morale, dont on trouve de ſi beaux fragmens dans *Stobée*, eſt pleine de choſes très-utiles & très-avantageuſes à la Societé Humaine. On en peut trouver d'aſſez beaux morceaux à la fin du recueuil d'Ou-



* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

vrages *Mythologiques*, *Phyſiques* & *Moraux*, publié par feu Mr. *Gale*, en Angleterre & en Hollande en 1688. Mais ce ne ſont pas les ſeuls Pythagoriciens, qui ont fait le plus de cas de la partie de leur doctrine, qui étoit la moins eſtimable. Il y a aujourdhui bien des Théologiens, qui commettent la même faute; puis qu'ils eſtiment plus des ſubtilitez Scholaſtiques, qui ne ſervent de rien, pour n'en rien dire davantage, que la doctrine qui enſeigne à bien vivre, dont l'utilité eſt infinie.

Ce qu'il y a de plus étrange en ceci, c'eſt que cette doctrine *interieure* n'étoit, à pluſieurs égards, nullement démontrée, & qu'elle étoit même fauſſe; au lieu que la Morale pouvoit ſe démontrer. Cependant ces Philoſophes s'eſtimoient davantage, pour ſavoir des ſpéculations, ou incertaines, ou fauſſes, que pour ſavoir bien vivre. Il n'eſt pas beſoin que j'ajoûte que des gens, qui devroient être plus ſages que les Philoſophes Payens, en font autant aujourdhui.

12. *Pythagore* faiſoit, à l'égard du choix de ſes Diſciples, une choſe qu'il ſeroit bien à ſouhaiter que l'on pût faire aujourdhui à l'égard de ceux qui

ſe

ſe deſtinent à des emplois publics. C'eſt qu'il examinoit pendant trois ans avec ſoin ceux qui vouloient entrer dans ſon Ecole, & ne recevoit pas indifféremment tous ceux qui ſe préſentoient. Il conſideroit de quelle maniere ils avoient paſſé leur vie, il examinoit avec ſoin leur naturel, leurs manieres, leur conduite, leur air, leur démarche, s'ils ſavoient ſe taire & parler à propos, s'ils ne rioient point trop, & en un mot tout ce qui pouvoit faire connoître le caractere de leur eſprit. Il recevoit en ſon Ecole ceux qui marquoient, par ces caracteres, d'être propres à profiter de ſon inſtruction. Enſuite, il les mettoit encore plus à l'épreuve, en les obligeant de garder le ſilence, pendant cinq ans. Il ne leur étoit pas permis de demander, pendant ce tems-là, quoi que ce ſoit, à ceux qui les enſeignoient; ainſi qu'on le faiſoit communément parmi les autres Philoſophes, qui inſtruiſoient principalement leurs Diſciples, en répondant à leurs queſtions, comme *Scheffer* le montre. Les Diſciples des Pythagoriciens, qui pouvoient ſe réſoudre à cette épreuve, montroient, par cela ſeul, qu'ils étoient capables de quelque choſe de difficile, & qu'ils

pouvoient garder le ſecret. On mettoit dehors ceux qui n'étoient pas capables d'aller juſqu'au bout de l'examen, & ceux qui commettoient quelque faute conſiderable. On les regardoit même comme morts, & on leur dreſſoit des *Cenotaphes*, ou Tombeaux vuides.

* Il y a bien de l'apparence que cet air de cabale & de conſpiration rendit les Pythagoriciens odieux ; comme s'ils avoient entretenus en ſecret leurs Diſciples de choſes nuiſibles aux autres membres de la Societé. S'ils avoient des choſes utiles à dire, c'étoit un crime à des Philoſophes de les diſſimuler, puis que rien n'eſt plus digne d'eux, que d'être utiles aux autres ; & ſi c'étoient des choſes peu utiles, qu'ils cachoient, leur conduite étoit une pure charlatanerie ; & c'eſt apparemment des Prêtres Egyptiens, coupables au dernier point de cette indigne ſimulation, que *Pythagore* avoit appris ces manieres.

13. Cependant *Scheffer* fait voir au long, que l'on ne propoſoit ouvertement que la doctrine *exterieure*, & que pour l'*interieure*, on la cachoit, ou on ne la diſoit que ſymboliquement. Com-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Communément les Pythagoriciens n'enſeignoient que de bouche, & n'écrivoient point. Il y a eu néanmoins des Auteurs, qui ont aſſuré que *Pythagore* lui même n'obſervoit pas toûjours cette regle, & qu'il fit des Livres, que l'on ne rendoit pourtant pas communs.

14. Dans la ſuite, *Scheffer* montre de quelle maniere les Pythagoriciens vivoient à l'égard des viandes & des habits. Pour l'abſtinence de la chair, il croit, après *Jamblique*, que les Pythagoriciens ne l'exigeoient que de ceux, qui étoient venus au dernier degré de perfection, dans leur Philoſophie, & nullement de tous. Pour les parfaits ils prétendoient qu'ils ne mangeaſſent jamais aucune chair, mais pour les autres ils en pouvoient manger; ſi l'on en excepte certains animaux, & certaines parties de ceux dont il leur étoit permis de manger, ce qui reſſent la ſuperſtition des Egyptiens.

* Je croirois que les Pythagoriciens défendoient bien en géneral de manger de la chair, mais qu'ils n'y oſoient contraindre perſonne, à cauſe de la coûtume contraire, établie par tout. La raiſon de cela eſt, que cette dé-



* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

fenſe étoit fondée ſur le dogme de la Métempſychoſe, qui dans le fonds n'admet aucune exception. Car enfin s'il peut y avoir des ames humaines dans les corps des Animaux, il ne faut pas les faire ſouffrir en tuant les corps, dans leſquels elles habitent.

Pour revenir à *Scheffer*, il parle enſuite des habits des Pythagoriciens, & de la maniere de vivre de ceux qui vivoient en communauté.

15. Enfin *Scheffer* traite de la durée de l'Ecole Pythagoricienne, qui ne ſe ſoûtint que deux cents cinquante ans, ou environ; au moins en forme d'Ecole, & de Societé; car il y a eu longtems après quelques Pythagoriciens, en divers endroits. Mais il eſt certain que *Platon*, *Ariſtote* & les autres Philoſophes Grecs ont emprunté quantité de choſes de *Pythagore*, qui ſe ſont conſervées dans leurs ſectes; par exemple, l'immaterialité de Dieu, & de l'Ame de l'homme. *Scheffer* a crû que ce n'étoit pas, ſans un effet particulier de la Providence Divine, que ce Philoſophe apporta d'Orient les principes de la Vertu & de la Théologie; qu'il répandit dans la Grece & dans l'Italie, qui devoient être les plus floriſſantes parties de l'Univers. Pour ce qui eſt

des

des idées de Morale, on peut facilement en convenir avec lui ; mais la Théologie Pythagoricienne ne valloit assurément rien, & les plus grands Pythagoriciens, comme *Porphyre* & *Jamblique*, ont été ennemis jurez de la Religion Chrétienne.

V. *La Vie de* PYTHAGORE, *ses Symboles, ses Vers Dorez, & la vie d'*HIEROCLES, *& ses Commentaires sur les Vers de* Pythagore ; *par Mr.* DACIER, *Garde des livres du Cabinet du Roi*, à Paris en II. Tomes in 12. dont le premier a 383 pagg. y compris la Préface & la Table, & le second 432.

I. VOICI une Vie de *Pythagore*, toute differente des précedentes & pour la matiére & pour la forme. Mr. *Dacier* s'y est peu attaché à la Chronologie ; quoi qu'il reproche à ceux qui ont écrit les vies de *Pythagore*, qui nous restent, de n'avoir observé aucun ordre. D'ailleurs au lieu que Mrs. *Loyd*, *Dodwel* & *Scheffer* ne disent rien sans citer leurs Auteurs, Mr. *Dacier* ne cite que rarement ceux, dont il tire ce qu'il dit. Il s'étend beaucoup plus que les deux

premiers à rapporter les ſentimens de ſon Philoſophe, & l'excuſe autant qu'il lui eſt poſſible. Peu s'en faut qu'il ne le faſſe auſſi éclairé que les Juifs, dont il croit qu'il avoit lû les livres, ou au moins apris la doctrine ; quoi qu'il n'en apporte aucune preuve, ſinon que les Anciens l'avoient dit.

Comme c'eſt ici un Livre François, & que ceux qui n'entendent que cette Langue ne demandent pas ordinairement de grandes diſcuſſions de Chronologie, ni qu'on leur prouve tout ce qu'on dit à la rigueur & par des autoritez inconteſtables ; mais qu'ils ſe contentent de voir le gros des choſes ; on ne peut pas trouver étrange que l'Auteur n'ait pas fait, en faveur de ceux pour qui il a travaillé, ce qu'ils ne demandoient pas de lui, & qui les auroit peut-être dégoutez de lire ſon livre. S'il avoit écrit en Latin, il auroit ſans doute traité ſon ſujet, comme font ceux, qui écrivent bien en cette Langue ; qui n'oſent rien avancer ſans des preuves tirées de bons Auteurs, qu'ils nomment avec ſoin, & dont ils rapportent les propres paroles, ſans quoi perſonne ne ſe fieroit en eux.

Je n'entreprendrai pas de donner un

Extrait

Extrait de cet Ouvrage, parce que j'ai déja aſſez parlé de la vie de *Pythagore*, & que châcun peut lire les Livres mêmes de Mr. *Dacier*. Je ferai ſeulement quelques remarques, qui pourront ſervir à juger avec plus d'exactitude des ſentimens de ce Philoſophe. Si je dis quelque choſe, contre les ſentimens de Mr. *Dacier*, ce n'eſt pas que je n'aie pour lui toute l'eſtime qu'il mérite, & que je lui veuille refuſer les loüanges, que je lui ai données ailleurs. C'eſt ſeulement pour donner lieu à ceux qui aiment cette ſorte de choſes de les examiner plus à fonds.

Mr. *Dacier* * ne ſe contente pas ſeulement d'accuſer *Diogene Laërce*, *Porphyre* & *Jamblique*, de n'avoir gardé, dans la vie de ce Philoſophe, ni méthode, ni regle, ce qui eſt trés-veritable ; mais encore *d'avoir tous péché par les endroits les plus capables de défigurer un Ouvrage*, comme la vie de leur Heros ; c'eſt à dire, *par trop de credulité, qui leur a fait recevoir des fables & des énigmes, pour des veritez nuës, & par trop peu d'attention ſur les circonſtances des tems & des lieux.* Mr. *Dacier* a ſans doute égard aux faux

* *Pag.* 15.

faux miracles & aux fourberies, que ces Auteurs attribuent à ce Philoſophe ; & il a raiſon de cenſurer leur credulité, à l'égard des miracles qu'ils racontoient de *Pythagore*. Il leur étoit permis d'en parler, mais ils devoient témoigner qu'ils ne les croyoient pas, s'ils vouloient paſſer pour des Hiſtoriens judicieux. S'ils l'ont crû coupable des fourberies, qu'on lui attribue, comme d'avoir dit qu'il ſe ſouvenoit du tems auquel ſon Ame avoit été en d'autres corps, de s'être caché dans une cave, & d'avoir feint de revenir des Enfers, ils ont dû avoir mauvaiſe opinion de lui. Que ſi l'on n'ajoûte aucune foi, ni aux fables ridicules, ni aux fourberies qu'ils ont attribuées à leur Maître ; je ne comprends pas, comment on peut les croire, quand ils en diſent du bien & des choſes raiſonnables. L'un peut avoir auſſi bien été inventé, que l'autre, & je ne voi pas pourquoi on prendroit *Pythagore* pour un homme de bien, plûtôt que pour un impoſteur. Il y a eu en ſon tems autant de trompeurs qu'au nôtre, & il m'eſt auſſi facile de croire qu'il étoit du nombre, que d'avoir mauvaiſe opinion de *Porphyre* & de *Jamblique*. Etre né quelques ſiécles plûtôt, ou plus

plus tard, ne contribue rien à la Vertu, ni au Vice. Il eſt vrai que l'on rapporte de beaux endroits des Philoſophes, qui ſont ſorti de ſon Ecole; je n'en diſconviens pas; mais on en peut autant produire de *Porphyre*, de *Jamblique* & d'*Hieroclès*, qui ne ſont néanmoins pas excuſables pour cela. *Pythagore* pouvoit dire, comme eux, de très-bonnes choſes dans la doctrine *exterieure*, pour s'attirer l'eſtime des peuples; quoi que ſa doctrine interieure ne valût rien. En un mot, ſi ceux de ſa ſecte, qui ont fait autrefois ſon hiſtoire, ne ſont pas croyables, quand ils en diſent des choſes deſavantageuſes; ils ne ſont pas plus dignes de foi, quand ils en diſent du bien; parce qu'on n'a pas plus de ſujet de bien juger de lui, que d'en juger mal. Ainſi voilà tout ce qu'on dit de *Pythagore*, dans une entiere incertitude, ſi on ne prend pas le mal & le bien, que l'on en a dit, comme également vrai-ſemblables.

Outre cela, il eſt difficile de croire que toute l'Antiquité s'eſt trompée, dans l'explication des ſentimens de ce Philoſophe, à l'égard de la Métempſychoſe, comme le veut Mr. *Dacier*. Il croit qu'il n'y a point d'apparence

que

que les Egyptiens, qui étoient pleins de Myſteres, parlaſſent ſans figure, lors qu'ils parloient de la tranſmigration des Ames Humaines, dans les corps d'autres Hommes, ou d'autres Animaux, quoi qu'il reconnoiſſe qu'*Herodote* leur attribue cette doctrine. Il conjecture * que les Egyptiens, ſelon leur maniere de parler ſymbolique, ont dit; par exemple, qu'un homme *étoit devenu loup*, lors qu'ils vouloient dire que c'étoit un homme injuſte, ou raviſſeur; & *qu'il étoit devenu chien*, pour dire qu'il étoit ſans honêteté & ſans pudeur. C'eſt de là que, ſelon lui, eſt née la Métempſychoſe; parce qu'on a entendu à la lettre ce qui ne devoit être entendu que figurément, & qu'on a crû que ce qui n'arrivoit, que dans un ſens figuré, pendant la vie, arrivoit réellement après la mort.

Si cela eſt, il faut bien rabbattre de l'eſtime, que l'on a pour une infinité d'Anciens, qui ont pris le ſens litteral pour le veritable, & bien diminuer de la foi, que l'on a pour ce qu'ils nous raccontent des ſentimens des Philoſophes plus anciens qu'eux; puis qu'ils ont été capables d'une ſi grande erreur.

* *Pag.* 81.

erreur, ou d'une ſi grande tromperie, s'ils ont ſû la verité de la choſe. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que ce ne ſont pas les ennemis de *Pythagore*, mais ſes Diſciples les plus paſſionnez, comme *Porphyre* & *Jamblique*, qui nous ont debité la Métempſychoſe, proprement dite, comme la veritable doctrine de leur Maître. Ajoûtez encore à cela, que ces gens-là n'étoient pas des gens du commun, & de peu de lecture. *Porphyre* ſur tout étoit un très-habile homme & qui avoit lû tout ce qu'on pouvoit lire de ſon tems. Si ces gens-là ont pû ſe tromper là-deſſus, ou vouloir tromper les autres; il ne faut plus parler d'eux, comme de gens dignes que nous les croiyons, en quoi que ce ſoit.

*Mais une marque ſure*, * ſelon nôtre Auteur, *que* Pythagore *n'a jamais eu l'opinion, qu'on lui attribue; c'eſt qu'il n'y en a pas le moindre veſtige, dans les Symboles qui nous reſtent de lui, ni dans les préceptes que ſon Diſciple* Lyſis *a recueillis*, ou dans les Vers Dorez. Mais on peut dire que cette doctrine eſt contenue dans la défenſe du Symbole 22. ſelon Mr. *Dacier*,

* Pag. 82.

*cier*, de s'abſtenir des Animaux, qui n'eſt fondée que ſur la Métempſychoſe. On peut ajoûter à cela que les Symboles, qui nous reſtent, & qui ne ſont, ſelon le recueuil de Mr. *Dacier*, qu'au nombre de LXXV, ne renferment pas le Syſtême complet de la doctrine de *Pythagore*. Ce ſont plûtôt des avertiſſemens de Morale, pour la conduite de la vie, au moins autant qu'on peut les entendre ; que des doctrines ſpéculatives. Ainſi on ne peut pas conclurre, que ce Philoſophe n'a pas crû la Métempſychoſe, parce qu'elle ne ſe trouve pas dans ſes Symboles. Il en eſt de même des Vers Dorez de *Lyſis*, s'ils ſont en effet de lui. Ils comprennent ſeulement une partie de la Morale de *Pythagore*, & nullement la partie ſpéculative de ſa Philoſophie. D'ailleurs, rien n'empêche qu'on ne croye que l'Auteur de ces Vers n'a pas voulu parler de la Métempſychoſe, pour quelque raiſon particuliere ; par exemple, parce que cette doctrine choquoit les peuples chez qui il demeuroit, car elle n'a jamais fait de grands progrès parmi le peuple ; parce qu'elle étoit oppoſée aux anciennes traditions des Grecs touchant les Enfers & les Champs

Champs Eliſées, ou les Iles Fortunées. Peu de gens pouvoient goûter une doctrine, qui diſſipoit les Ames de leurs parens & de leurs amis défunts, non ſeulement parmi les hommes vivans, mais encore parmi les bêtes & les plantes. On s'eſt toûjours fait une conſolation & un plaiſir de les aller voir en mourant, en des lieux où l'on croyoit les trouver tous raſſemblez.

La méthode Pythagoricienne de ne découvrir au commun des gens que ce qu'on jugeoit à propos, & de leur faire un myſtere de ce qu'on ne croyoit pas à leur portée, autoriſoit aſſez *Lyſis*, ou l'Auteur de ces Vers, à en uſer ainſi.

Mr. *Dacier* produit enſuite un paſſage conſiderable d'*Hieroclès* ſur le 53 de ces Vers, où il combat la Métempſychoſe. Mais il faut remarquer qu'*Hieroclès* n'attaque, dans ce paſſage, que la tranſmigration de l'Ame humaine dans le corps des Animaux ou des Plantes, par cette raiſon que *l'Eſpece eſt immuable dans ſon eſſence*; de ſorte qu'une Ame qui appartient à l'Eſpece Humaine ne peut pas monter à une Eſpece ſuperieure, ni deſcendre à une inferieure; mais demeure

meure toûjours une Ame Humaine. Cela n'empêche point qu'*Hieroclès* ne crût que les Ames des hommes paſſoient dans les corps des hommes, & il l'avoit ſoûtenu ouvertement dans ſes Livres de la Providence, comme * *Photius* nous l'apprend. Ainſi *Hieroclès* ſoûtenoit au moins une partie de la Métempſychoſe. Mais cet Interprete des Vers Dorez produit en cela ſon ſentiment particulier, car les Pythagoriciens croyoient communément que les Ames des hommes pouvoient paſſer dans les Bêtes & dans les Plantes, comme *Plotin* le ſoûtient dans ſon Enneade III. Liv. IV, 2.

Il eſt vrai que Mr. *Dacier* avouë que les Philoſophes, qui ont ſuccedé à *Pythagore* ont enſeigné cruëment cette doctrine, comme une verité conſtante; *mais*, dit-il, *ils le faiſoient à une bonne fin & par un menſonge pieux, pour effrayer les hommes & pour les empêcher de commettre de ces pechez, qui après la mort aſſujettiſſoient à des penitences ſi mortifiantes.* Si *Pythagore* & ſes Diſciples ont parlé de la ſorte, par la pieuſe politique, que Mr. *Dacier* leur attribue; il ſera fort difficile de connoître quand ils parlent

* *Cod. CCXIV. Bibl.*

lent ſérieuſement, ou ſeulement pour tromper pieuſement les Lecteurs. Par exemple, tout ce qu'ils diſent de l'immortalité de l'Ame & de la Divinité, pourra paſſer pour de pieuſes fictions, inventées afin de tenir le peuple dans la crainte. Mais il me ſemble qu'ils parlent ainſi tout de bon, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe de l'abſtinence de la chair, fondée ſur la Métempſychoſe.

Cependant nôtre Auteur produit un paſſage conſiderable de *Timée* de Locres, fameux Pythagoricien qui a vêcu avant *Platon*, où il ſemble d'abord confirmer cette penſée. C'eſt ſur la fin de ſon traité de l'Ame du Monde. Voici ſes paroles : *comme nous gueriſſons quelque fois les corps malades, par des remedes violents, quand le mal ne cede pas aux remedes benins; nous en uſons de même, pour la cure des ames, quand elles refuſent de ſe rendre aux ſimples veritez, nous les gueriſſons par le menſonge. C'eſt pour cela que nous ſommes réduits néceſſairement à les menacer de ſupplices étranges, & à leur débiter que les ames paſſent en de nouveaux corps &c.* Mais ſi l'on regarde l'Original, on trouvera que ces paroles, *comme nous gueriſſons* &c. ſe peu-

peuvent très-bien rapporter à ce qui précede, touchant *Homere*. Après avoir dit que ceux qui vivent, ſelon la Vertu, ſont heureux, il ajoûte : *mais ſi quelcun eſt endurci & deſobeiſſant, que la punition le ſuive, ſoit celle que les loix infligent, ſoit celle que la Philoſophie fait craindre de la part du Ciel & des Enfers; où elle dit qu'il y a des peines inévitables pour les morts malheureux, & le reſte tiré de l'ancienne tradition, par laquelle j'approuve que le Poëte Ionien ait effrayé les hommes*; Timée joint immédiatement à cela: *car comme nous gueriſſons* &c. paroles qui ſemblent ſe rapporter ſeulement à ce qui précede, ou à ce qu'*Homere* avoit dit des Enfers. Après quoi, il ajoûte: λέγωμεν ἢ ἀναγκαίως ἢ πιθανῶς ξένας, ὡς μετανδρούσας τὰς ψυχὰς, ἢ δεῖ δειλῶν εἰς γυναικῶν σώματα πολὺ ὕβρεως ἐπιδέχεσθαι. *Mais il faut dire néceſſairement, qu'il y a des ſupplices étranges, puiſque les ames changent de corps, & que celles des lâches vont dans ceux des femmes, expoſez à ſouffrir des affronts.* Il me ſemble que *Timée* dit tout ceci très-ſerieuſement, & *Hieroclès*, à qui Mr. *Dacier* donne tant de loüanges, ne croyoit pas pouvoir juſtifier la Providence, ſans admettre

mettre au moins la tranſmigration des Ames Humaines, dans d'autres corps d'hommes, comme *Photius* nous l'apprend, à l'endroit que j'ai déja cité. Il ne ſe peut rien de plus ſérieux, que ce que *Timée* ajoûte encore en ſuite, après avoir repréſenté les differentes peines de la Métempſychoſe : *Nemeſis* (ou la Juſtice Divine) *a reglé*, dit-il, *tout ceci, dans une ſeconde révolution* (d'Ames qui paſſent en d'autres corps, après la mort des précedens) *avec les Démons vengeurs & terreſtres, qui ſont les inſpecteurs de ce qui ſe paſſe parmi les hommes, & auxquels le Dieu, qui eſt le conducteur de toutes choſes, a confié le gouvernement du monde, qui eſt compoſé de Dieux, d'hommes & d'autres Animaux, qui ont été faits à l'image excellente de la beauté non-engendrée & éternelle.* J'ai traduit ces dernieres paroles de *Timée*, mot pour mot, afin que l'on pût voir qu'il parle ſérieuſement.

Mr. *Dacier* a prévû qu'on lui diroit que bien-tôt après *Timée*, on voit Socrate parler de cette Métempſychoſe, comme d'un dogme qui devoit être entendu à la Lettre ; mais il répond que ſi l'on examine bien les trois Dialogues, où il en parle, &

qui ſont le Ménon, le X. de la République & le Phédon, on trouvera que dans le premier Socrate parlant à Ménon, qui étoit Pythagoricien, ne fait que gliſſer ſur cette opinion, pour en tirer quelque avantage en faveur de la réminiſcence; que dans le X. Livre de la République, il ne fait que rapporter une fable Egyptienne, où l'on ne doit pas chercher la ſimplicité d'un dogme Philoſophique; & enfin que dans le Phédon il exempte les Ames vertueuſes de cette tranſmigration, à laquelle il condamne ſeulement celles qui n'ont pas vécu conformément à la Vertu.

On peut croire facilement, que Socrate lui-même n'étoit pas parfaitement perſuadé de la Métempſychoſe, puis qu'il ne l'étoit pas même entierement d'une autre vie; mais on ne peut guere douter que *Platon*, qui eſt l'auteur principal de ces diſcours, qu'il met dans la bouche de Socrate, ne crût au moins que les Pythagoriciens n'enſeignaſſent la Métempſychoſe à la lettre. Ce qu'il rapporte dans le X de la République d'un certain *Er*, qui étoit d'Armenie, & qui étoit reſſuſcité douze jours après ſa mort, eſt en effet une fable, mais que l'on doit entendre

tendre néanmoins à la lettre dans chacune de ſes parties, & en particulier en ce qu'il y a touchant la tranſmigration des Ames humaines dans les corps des Bêtes. Ainſi entendue elle pouvoit être de quelque utilité, à l'égard de ceux qui y ajoûtoient foi, & qui vivoient mieux à cauſe de cela. Mais s'ils avoient crû que toute cette Métempſychoſe ſe paſſe, dans une ſeule vie, & que l'on ne diſoit que l'Ame d'un impudent paſſoit dans le corps d'un Chien, que pour dire qu'il imitoit cet animal; on auroit ſifflé *Pythagore* & tous les autres, & l'on ſe ſeroit perſuadé qu'il n'y a point d'autre vie, puiſque ce qu'ils diſoient de ces peines étranges ſe paſſoit dans celle-ci.

Enfin Mr. *Dacier* croit que ce qu'il y a de plus concluant, c'eſt que *Lyſis* lui-même, l'ami particulier de *Pythagore*, & qui avoit reçu de ſa bouche les dogmes qu'il enſeigne dans ſes Vers Dorez, dit formellement, *que l'Ame après s'être purifiée de ſes crimes, qu'elle a quitté le corps, & qu'elle eſt retournée dans le ciel, elle n'eſt plus ſujette à la mort & jouit d'une félicité éternelle.* Nulle mention, ajoûte Mr. *Dacier* de ce paſſage de l'Ame en pluſieurs

corps; c'eſt pourtant là que cette doctrine devoit être débitée. Mais outre que *Lyſis*, comme je l'ai dit, peut avoir eu des raiſons de ne pas parler là de ce dogme; il n'enſeigne pas qu'aucune Ame Humaine dans aucun tems, ne doive changer de corps. Il ſe pouvoit qu'il crût que les Ames, qui s'étoient purifiées de leurs défauts, ne paſſoient plus par ces révolutions; quoi qu'il le crût des autres Ames. Il ne parle point ici des Ames impures, qui, ſelon les Pythagoriciens, devoient encore paſſer par les révolutions de differents corps. Ainſi ce qu'il dit ne détruit pas entierement la Métempſychoſe, mais marque ſeulement que ſes révolutions ne ſont pas éternelles; puis qu'elles ceſſent dès que l'Ame eſt purifiée des paſſions du Corps, & qu'elle remonte vers la Divinité.

Il n'eſt pas néceſſaire que j'ajoûte à cela, qu'il n'y a point d'apparence que *Lyſis*, qui a été le Maître d'Epaminondas, ait été inſtruit par le grand Pythagore; comme Mr. *Dodwel* l'a montré aſſez clairement. Je ne dirai pas non plus qu'il n'eſt pas ſûr, qu'il fût l'Auteur des Vers Dorez. Il ſuffit que ces Vers contiennent la doctrine de *Pythagore*.

Com-

Comme on ne peut pas disconvenir que quantité de Philosophes, & même des peuples entiers, comme les Indiens, & apparemment les Egyptiens, n'aient crû la transmigration des Ames à la Lettre; je ne voi point de raison, qui me puisse persuader que *Pythagore* n'en ait pas été entêté. Elle est absurde, il est vrai; mais qui nous a dit que ce Philosophe fût incapable de s'entêter de cette absurdité? Si les Anciens, qui en ont parlé, ne nous l'ont pas représenté tout autrement qu'il n'étoit, nous n'avons pas sujet d'en avoir meilleure opinion. Les opinions chimeriques ont été autant à la mode de son tems, que dans les siecles posterieurs; & le fondateur de la Secte Italique a pû n'être pas plus habile, que ses successeurs. Il n'y a rien là qui ne soit très-conforme à la connoissance, que nous avons de l'esprit humain, & qui ne soit arrivé plusieurs fois.

Je ne m'arrêterai pas davantage à la Vie de *Pythagore* de Mr. *Dacier*. Ceux qui la liront y apprendront les sentimens de ce Philosophe & de ses Disciples, sur tout à l'égard de la Morale, mieux que dans d'autres vies.

II. APRE'S cela, viennent les *Symboles*, ou sentences énigmatiques, dans

leſquelles les anciens Pythagoriciens & divers Auteurs Modernes ont cherché les meilleurs ſens qu'ils ont pû; ſans pouvoir néanmoins s'aſſurer d'avoir trouvé la veritable penſée de *Pythagore*. Il valoit bien autant qu'il ſe tût, que de parler de la ſorte. Les hommes ont bien de la peine à profiter des avertiſſemens les plus clairs & les plus précis; combien moins peuvent-ils tirer d'uſage des énigmes? Si le vrai ſens s'en conſerve par tradition, pendant quelques années, il ſe perd bien-tôt après. Cette maniere d'enſeigner en forme d'oracle devient inutile aux ignorans, & ſuſpecte aux gens ſages.

III. Mr. *Dacier* a mis en ſuite ce qu'il a pû recueuillir touchant *Hieroclès*, l'interprete des Vers Dorez. On avoit crû juſqu'à préſent que c'étoit ce même *Hieroclès*, qui de Juge de Nicomedie avoit été fait par Diocletien Gouverneur d'Egypte, en récompenſe de ce qu'il avoit perſecuté les Chrétiens, & écrit un livre contre eux, intitulé λόγοι φιλαλήθεις, *diſcours ſinceres*. C'étoit là le ſentiment de *G. Jean Voſſius* & de *Jean Pearſon*, qui a traité cette matiere au long dans ſes Prolegomenes ſur les Opuſcules d'*Hieroclès*.

clès. Mr. *Dacier* ne peut ſe perſuader que l'auteur d'un ſi beau livre, que l'eſt le Commentaire ſur les Vers Dorez, & d'autres Ouvrages dont on trouve de ſi beaux fragmens dans *Stobée*, ſoit le même que celui qui a écrit contre les Chrétiens. Néanmoins comme cette raiſon n'eſt pas aſſez forte, il le prouve par la difference de la doctrine de ces deux Ouvrages. C'eſt qu'*Hieroclès* l'Interprete des Vers Dorez ſoûtient ouvertement le *Libre Arbitre*; au lieu que celui qui avoit écrit contre la Religion Chrétienne avoit infiniment loüé *Apollonius* de Tyane, qui croyoit la deſtinée, comme il paroît par la réfutation qu'en fait *Euſebe*.

Mais on pourroit encore dire, que quoiqu'*Hieroclès* loüât *Apollonius*, il n'approuvoit pas tous ſes ſentimens. Mr. *Dacier* a recours à la Chronologie, qui nous apprend que l'*Hieroclès*, que Diocletien fit Gouverneur d'Alexandrie, devoit être mort avant l'an CCCXL; & néanmoins le Philoſophe *Hieroclès* avoit eu un Diſciple nommé *Théoſebius*, que *Damaſcius*, qui vivoit au VI. ſiecle ſous l'Empire de Juſtinien, avoit connu. Ainſi il faut néceſſairement que cet *Hieroclès* ait vécu plus tard.

Mr. *Dacier* a ſans doute raiſon, dans ſa concluſion ; quoi qu'il ne ſoit pas dit dans *Suidas*, qu'il cite pour le prouver, que *Damaſcius* ait connu perſonnellement *Theoſebe*. Il eſt dit ſeulement, dans l'endroit que *Suidas* rapporte, & qui ſemble en effet être de *Damaſcius*, que *Theoſebe*, étoit celui de tous les hommes, dont il avoit quelque connoiſſance, (ἀνημεῖς ἴσμεν) qui penétroit mieux les penſées des gens. Mais on peut parler plus poſitivement du tems auquel le Philoſophe *Hieroclès* a vêcu, parce que l'on ſait, par l'abregé que * *Photius* a donné de ſes livres de la Providence, qu'*Hieroclès* avoit parlé des ſucceſſeurs de *Platon*, juſqu'à *Plutarque*, Philoſophe Athenien, qui vivoit un peu avant *Proclus* né l'an CCCCXII. en ſorte qu'il faut que ce *Plutarque* ait vêcu à la fin du IV. ſiecle, & peut-être au commencement du V. Il eſt au moins certain qu'*Hierius*, fils de ce même *Plutarque*, étoit contemporain de *Proclus*, comme *Suidas* nous l'apprend. On peut voir Mr. *Fabricius*, dans ſes Prolegomenes ſur la vie de *Proclus*.

J'avois déja écrit ce qui précede, lors

* *Cod. CCXIV.*

lors que je me ſuis apperçu par une citation de *Jonſius*, des Auteurs de l'Hiſtoire Philoſophique, que ce ſavant homme avoit remarqué que nôtre *Hieroclès* étoit poſterieur d'un ſiecle entier à *Diocletien*. Il en donne une raiſon inconteſtable, c'eſt que celui, dont il s'agit ici, avoit dédié ſes livres de la Providence & de la Deſtinée à *Olympiodore*; qui avoit été envoyé en Ambaſſade au Roi des Huns, par Théodoſe *le jeune*, & qui vivoit au commencement du V. ſiecle. Il avoit même fait une Hiſtoire, dont* *Photius* nous a donné un abregé, & il l'avoit dédiée à ce même Prince. *Jonſius* a conclu de là que c'étoit ſans raiſon, que l'on attribuoit à *Euſebe* la réfutation d'*Hieroclès*, puis que celui-ci avoit vêcu long-tems après lui; mais il en devoit conclurre que nôtre *Hieroclès* n'étoit pas le même, que celui contre qui *Euſebe* a écrit.

*Suidas*, comme Mr. *Dacier* l'a remarqué, a fait l'éloge d'*Hieroclès*, en ſe ſervant des paroles de *Damaſcius*. Ce dernier étoit un Platonicien entêté, & ennemi de la Religion Chrétienne & des Chrétiens; mais comme les Empereurs l'étoient depuis long-



* *Cod. LXXX.*

tems, il étoit obligé de les ménager; de ſorte que dans le paſſage, dont il s'agit, il nomme les Chrétiens *οἱ κρατοῦντες, ceux qui ſont les maîtres.* Il dit *qu'un malheur, qui arriva à ce Philoſophe, ſervit à mettre ſon courage & ſa magnanimité dans tout leur jour. Etant allé à Byzance il s'attira la haine de ceux qui gouvernoient* (ou *qui étoient les maîtres*, c'eſt à dire, des Chrétiens, comme Mr. *Kuſter* l'a fait voir, par une ſavante remarque d'*Henry de Valois*) *il fut conduit devant leur tribunal*, (& non *en priſon*) *condamné & livré aux ſix licteurs, qui le mirent tout en ſang. Alors il remplit ſa main du ſang, qui couloit de ſes plaies, & le jetta ſur le Juge, en diſant ces paroles d'Homere.* Tien, Cyclope, boi ce vin, après t'être raſſaſié de chair humaine. *Il fut banni, & s'en étant retourné quelque tems après cela à Alexandrie, il philoſophoit à ſon ordinaire, avec ceux qui l'alloient écouter. On peut remarquer l'excellence & la grandeur de ſon eſprit*, continue Damaſcius, ou Suïdas, *dans les Commentaires qu'il a faits ſur les Vers Dorez de Pythagore, dans ſes traitez de la Providence, & dans pluſieurs autres ouvrages, où il paroît un homme qui vivoit d'une ma-*

*maniere pleine d'élevation d'ame, mais un ſavoir qui n'eſt pas exact, μὴ δὲ γνῶσιν εἶναι ἀκριβῆ.* Mr. *Dacier* a ôté la négative, & traduit *un ſavoir profond & exact.* Je ne ſai pourquoi, car ſi c'eſt *Suidas*, qui parle dans ces derniers mots, il veut dire qu'*Hieroclès* n'étant pas Chrétien, n'a pas eu des connoiſſances juſtes de ce dont il traite; & ſi c'eſt encore *Damaſcius*, comme *Pearſon* le croyoit, ce Philoſophe veut dire qu'*Hieroclès* n'étoit pas aſſez habile en Philoſophie, car il cenſure preſque tous ceux qu'il loue, comme ce ſavant Anglois l'a remarqué.

Je ne ſai pas bien, ſi ces loüanges pouvoient convenir à l'*Hieroclès*, qui avoit vêcu du tems de Dioeletien; mais il eſt certain, comme Mr. *Dacier* le croit avec raiſon, qu'elles ne le regardent pas. Elles regardent néanmoins un autre ennemi de la Religion Chrétienne; comme il paroît par la maniere dont les Chrétiens le traiterent, apparemment pour quelque choſe qui avoit du rapport à leur Religion. S'il y a des traits dans ſon Commentaire ſur les Vers Dorez, qui ſemblent conformes au Chriſtianiſme, ce n'eſt pas qu'il reſpectât l'Ecriture Sainte.

C'eſt plûtôt ou parce que les Anciens Philoſophes avoient en effet raiſonné de la ſorte, ou qu'il vouloit engager les Chrétiens à lire ſon Livre, ou qu'il les ménageoit à deſſein; pour donner aux Lecteurs une bonne opinion de la Philoſophie, dont il faiſoit profeſſion. D'ailleurs Mr. *Dacier* loüe avec raiſon cet Ouvrage, & pour les choſes & pour le ſtyle.

IV. A la fin du 1. Tome, Mr. *Dacier* a mis les *Vers Dorez*, en Grec & en François, afin que ceux qui voudront les voir en original, lors qu'ils liront le Commentaire d'*Hieroclès* n'aient pas beſoin de recourir à un autre Livre.

V. Le 2. Tome contient ce Commentaire & les notes que l'Interprête y a jointes. On en avoit vû deux verſions Latines, dont l'une fut faite, par *Jean Auriſpa*, *Sicilien*, & *Secretaire Apoſtolique*, *ſous Nicolas*. V. Elle avoit été imprimée à Padouë en MCCCCLXXIV. pour la premiere fois, & à Rome l'année d'après. La ſeconde fut publiée par *Jean Courtier*, & parut en France ſur la fin du XVI ſiecle. Quoi que l'on ne puiſſe pas mépriſer ces deux verſions, il étoit bien néceſſaire qu'un habile homme

en

en entreprît une autre ; ſur tout parce que ces Interpretes n'avoient pas eu de bonnes copies de l'Original. L'Edition de Londres en 1673, en 2 Tomes *in* 12. ne fait que ſuivre celle de *Courtier* ; ſi l'on en excepte les Prolegomenes de *Pearſon*, l'addition des autres Ouvrages d'*Hieroclès* & les notes de *Theodore Marcile* ſur les Vers Dorez, & celles de *Meric Caſaubon ſur Hieroclès*. Pour le texte de cet Auteur, il ne paroît pas qu'il ait été revû, ſur aucun MS. Mais Mr. *Dacier* ayant eu de Mr. l'Abbé *Renaudot*, un Exemplaire collationné avec quelques MSS. & même une collation d'un MS. de Florence, que Mr. *Salvini*, Profeſſeur en Langue Greque, lui a envoyée, a été par là en état de beaucoup mieux traduire l'Original ; puis que par ce moyen il a corrigé quantité d'endroits, qui n'avoient aucun ſens, & ſuppléé d'autres, où il manquoit pluſieurs mots, comme on le verra en liſant ces Remarques. Le Public lui ſeroit obligé, s'il vouloit donner cet Ouvrage en Grec & en Latin, avec la collation entiere du MS. de Florence. On voit, par le Catalogue de la Bibliotheque du ſavant *Markardus Gudius*,

qu'il en avoit une ſemblable collation. Si Mr. *Dacier* ne ſe charge pas de ce ſoin, quelque autre pourra le faire par le moyen de cet Exemplaire de *Gudius*.

Quoique ceux, qui ne ſavent que le François, peuvent beaucoup profiter par la lecture du Commentaire, ſur les *Vers Dorez*; ceux qui le peuvent lire en Grec y trouvent des agrémens inimitables, & des expreſſions ſi énergiques qu'on ne les peut traduire en aucune Langue. Une verſion Latine à côté eſt ſeulement bonne, pour aider à mieux entendre les endroits obſcurs, & pour être conſultée, dans le beſoin, comme ſi c'étoit un Commentaire; mais pour y trouver du goût, il faut lire l'Original.

Au reſte, ceux qui ſont inſtruits des ſentimens des anciens Philoſophes remarqueront aiſément que cet Auteur n'étoit pas un ſimple Pythagoricien, qui ne voulût rien dire que ce qu'il pouvoit avoir apris dans les Livres des Sectateurs de la Philoſophie Italique. C'étoit un homme qui avoit lû tous les anciens Philoſophes, & qui vouloit les concilier enſemble, autant qu'il eſt poſſible; comme il paroît par ſon traité de la Providence, dès le com-

commencement. Auſſi n'explique-t-il pas tant les *Vers Dorez*, par des citations d'Auteurs Pythagoriciens, & par les principes particuliers de cette Secte, qu'en raiſonnant comme il le trouve à-propos. Pour moi, je ne regarderois pas tant ce Commentaire, comme un recueuil de la doctrine Pythagoricienne, quoi qu'il le diſe, que comme une explication la plus raiſonnable, qu'il a pû imaginer des *Vers Dorez*, ſans avoir plus d'égard à la ſecte Italique, qu'aux autres.

Il me ſemble même qu'il tient beaucoup de la maniere de raiſonner du ſiecle de *Proclus*, ou des derniers Platoniciens, qui avoient des idées extrémement abſtraites & Métaphyſiques de la Théologie; & qui expliquoient les Anciens, ſelon ces idées, plûtôt que ſelon le ſens naturel de leurs paroles. En liſant *Proclus*, ſur *Platon*, & ſa Théologie Platonicienne, on pourra ſe convaincre de ce que je dis. On en trouvera auſſi des exemples aſſez ſenſibles, dans le Commentaire ſur les *Vers Dorez*. Ainſi dans le 1. vers il eſt dit; *avant toutes choſes, honore les Dieux, comme ils ſont établis par la Loi*, & dans le 3 vers, il eſt ordonné de leur ſacrifier *ce que les Loix*

*Loix preſcrivent ἵνομα ἰέζειν.* Il n'y a perſonne, qui n'entendît cela en ce ſens, qu'il faut que chacun adore les Dieux que l'on ſert dans les lieux où il eſt établi, & qu'il leur faſſe les ſacrifices que l'uſage & les Loix de ces païs-là demandent. C'étoit là le ſentiment géneral des Anciens Philoſophes, comme on le peut voir dans les notes de *Marcile*; & c'étoit la pratique de *Pythagore*, qui dans tous les païs, où il avoit été, avoit voulû être initié aux myſteres & reçu aux ſacrifices, que l'on y faiſoit. Cependant *Hieroclès* explique ces mots de l'ordre que le Dieu ſuprême a établi parmi les Dieux inferieurs, qui ſont de differents rangs & qui doivent être ſervis, ſelon leurs differents degrez d'excellence. Dans le 2 vers, le Philoſophe ordonne *d'obſerver religieuſement le ſerment*, précepte très-ſage, & très-utile, ſi on l'entend à la lettre. Mais *Hieroclès* y cherche ſans raiſon un plus grand myſtere, en prenant le mot de ſerment, en un ſens tout particulier, & auquel perſonne ne l'a jamais pris; comme s'il marquoit le ſoin que Dieu prend de conſerver tout dans l'état auquel il l'a créé, & la ſoumiſſion de la Creature à cet égard, qui

qui obſerve ce ſerment, quand elle ſe conduit conformément à cela. Il eſt vrai qu'*Hieroclès* y joint enſuite le ſerment ordinaire, mais il pouvoit omettre la premiere interpretation, qui n'eſt fondée ſur rien.

Si l'on continue à lire le Livre, on y trouvera pluſieurs explications, qui contiennent des doctrines veritables en elles-mêmes, & qui n'ont point de rapport avec les termes des *Vers Dorez*; mais on ne laiſſera pas de trouver du plaiſir à les lire.

Je croirois facilement que le vers 47. où le Poëte jure par *Pythagore*, en ces termes: *par celui qui a enſeigné à nos Ames le Quaternaire*, doit être expliqué par rapport à quelque proprieté du nombre de *quatre*, ou des quatre premiers nombres, 1, 2, 3, 4, qui ajoûtez enſemble font dix. On peut voir là-deſſus *Hieroclès* & *Marcile*. Les Pythagoriciens débitoient, comme l'on ſait, mille chimeres ſur les nombres. Mais je ne ſaurois me perſuader que cette expreſſion regarde le mot *Jehova*, ou *Jahavoh*, que les Hebreux écrivent en quatre lettres, יהוה, * comme Mr. *Dacier* le croit après

* *Dans la Vie*, de Pythagore *p.* 57. *& dans ſes notes. p.* 359.

après plusieurs habiles gens ; parce que dans le fonds de la doctrine de *Pythagore*, comme je l'ai déja dit, je ne voi rien qui ressente les sentimens des Hebreux. Ce seroit une chose bien étrange que *Pythagore* eût lû le nom Hebreu de Créateur, & qu'il eût fait cas de ce nom, sans avoir enseigné, comme les Juifs, qu'il n'y a qu'un Dieu, qui doive être honoré. Les deux, ou trois syllabes, dont ce nom est composé, ne sont en elles-mêmes qu'un son ; & c'est la chose, même qu'il devoit enseigner à ses Disciples, & non pas la maniere, dont les Juifs la nommoient.

Je n'ajoûterai plus rien sur cette Edition, si non qu'excepté les Notes & l'Indice, elle a été imprimée avec des caracteres formez dans de nouvelles matrices ; où l'on verra de petits ornemens, qui ne font pas mauvais effet à la vuë. Je doute néanmoins que ces caracteres soient préferez, pour l'usage, aux beaux caracteres de Hollande & d'Angleterre. Les petits traits qu'on y a ajoûté s'émoussent & s'usent facilement, & le tirage même, pendant qu'ils sont neuf, en est sans doute plus difficile.

AR-

## ARTICLE III.

*Examen du ſentiment de* LONGIN *ſur ce paſſage de la Geneſe:* & Dieu dit: que la lumiere ſoit faite & la lumiere fut faite, *par Mr.* HUET, *ancien Evêque d'Avranches.*

IL y a quelque tems que cette Diſſertation du ſavant Mr. *Huët* me tomba entre les mains. Je la lûs avec plaiſir, & comme je croi qu'il a raiſon, je jugeai qu'il ſeroit utile qu'elle vît le jour, & j'euſſe ſouhaité que l'Auteur lui-même l'eût publiée. Mais ayant apris qu'il ne vouloit pas ſe donner cette peine, j'ai crû qu'il ne ſeroit nullement fâché qu'elle parût ici, & qu'on lui donnât place dans la *Bibliotheque Choiſie*, en y joignant quelques réflexions pour la confirmer, que l'on pourra diſtinguer des paroles de cet illuſtre Prélat, par les Guillemets, qu'on voit à côté de ces mêmes paroles; au lieu qu'il n'y en a point à côté de ce que l'on y ajoûte.

*A Mr.*

*A Mr. le Duc de Montauſier.*

„ Vous avez voulu, Monſeigneur, „ que je priſſe parti, dans le Diffe- „ rend, que vous avez eu * avec „ Mr. *l'Abbé de S. Luc*, touchant *A- „ pollon*. J'en ai un autre à mon tour „ avec Mr. *Deſpreaux*, dont je vous „ ſupplie très-humblement de vouloir „ être juge. C'eſt ſur un paſſage de „ *Longin*, qu'il faut vous rapporter, „ avant toutes choſes. Le voici mot „ à mot : † *Ainſi le Légiſlateur des „ Juifs, qui n'étoit pas un homme du „ Commun, ayant connu la puiſſance „ de Dieu, ſelon ſa dignité, il l'a ex- „ primée de même, ayant écrit au com- „ mencement de ſes Lois en ces ter- „ mes :* Dieu dit. *Quoi*? Que la lu- „ miere ſoit faite, que la terre ſoit „ faite, & elle fut faite.

Il y a proprement, dans l'Hebreu, *que la lumiere ſoit*, & *la lumiere fut*; ce qui a meilleure grace, que de dire: *que la lumiere ſoit faite & la lumiere fut faite*, car à lire ces dernieres paroles, on diroit que Dieu commanda

* *Cet Abbé ſoûtenoit qu'*Apollon *& le* Soleil *ne ſont pas le même Dieu.*

† *Sect. IX, 18. Ed. Ultraject.*

dans quelque autre Etre de faire la lumiere, & que cet autre Etre la fit. Ce qui a fait traduire ainſi, c'eſt la Vulgate qui a mis: *fiat lux*, *& lux facta eſt*, parce qu'elle ſuivoit le Grec, qui dit γενηθήτω φῶς, καὶ ἐγένετο φῶς, & qu'elle traduit ordinairement γίνεσθαι par *fieri*; au lieu que ce verbe ſignifie ſouvent ſimplement *être*. Si la Vulgate a fait commettre cette faute aux Traducteurs Catholiques de la Bible; les Traducteurs de *Longin* n'y devoient pas tomber, comme ils ont fait, en Latin & en François. Mais ce n'eſt pas ſur quoi roule la diſpute de Mrs. *Huët* & *Deſpreaux*. Le premier continue ainſi.

„ Dès la premiere lecture, que je „ fis de *Longin*, je fus choqué de cet„ te remarque, & il ne me parut pas, „ que le paſſage de Moïſe fût bien „ choiſi, pour un exemple du Subli„ me. Il me ſouvient qu'étant un jour „ chez vous, Monſeigneur, long„ tems avant que j'euſſe l'honneur d'ê„ tre chez Monſeigneur le Daufin, je „ vous dis mon ſentiment ſur cette „ obſervation; & quoi que la Com„ pagnie fût aſſez grande, il ne s'en „ trouva qu'un ſeul, qui fût d'un avis „ contraire. Depuis ce tems-là, je

„ me

„ me ſuis trouvé obligé de re
„ blic ce ſentiment, dans le Livre
„ j'ai fait, pour prouver la verité de
„ nôtre Religion; car ayant entrepris
„ le dénombrement des Auteurs Pro-
„ fanes, qui ont rendu témoignage à
„ l'antiquité des Livres de Moïſe, je
„ trouvai *Longin* parmi eux, & par-
„ ce qu'il ne rapportoit ce qu'il dit
„ de lui, que ſur la foi d'autrui, je
„ me ſentis obligé de tenir compte au
„ Public de cette conjecture, & de lui
„ en dire la principale raiſon; qui eſt,
„ que s'il avoit vû ce qui ſuit & ce
„ qui précede le paſſage de Moïſe,
„ qu'il allegue, il auroit bien-tôt re-
„ connu qu'il n'a rien de ſublime.
„ Voici mes paroles: * Longin *Prin-*
„ *ce des Critiques, dans l'excellent Li-*
„ *vre, qu'il a fait* touchant le Subli-
„ me, *donne un très-bel éloge à Moïſe;*
„ *car il dit* qu'il a connu & exprimé
„ la puiſſance de Dieu ſelon ſa digni-
„ té, ayant écrit au commencement
„ de ſes Loix, que Dieu dit que la
„ lumiere ſoit faite, & elle fut faite;
„ que la terre ſoit faite, & elle fut
„ faite. *Néanmoins ce que* Longin
„ *rapporte ici de Moïſe, comme une*
„ *expreſſion ſublime & figurée, me*
„ *ſem-*

* *Demonſt. Evang. Propoſ.* IV. *Cap.* II, 51.

*e très-ſimple. Il eſt vrai que*
*Moiſe rapporte une choſe, qui eſt*
„ *grande; mais il l'exprime d'une fa-*
„ *çon, qui ne l'eſt nullement. C'eſt ce*
„ *qui me perſuade que* Longin *n'avoit*
„ *pas pris ces paroles, dans l'Original:*
„ *car s'il eût puiſé à la ſource, & qu'il*
„ *eût lû les livres mêmes de Moiſe, il*
„ *eût trouvé par tout une grande ſim-*
„ *plicité; & je croi que Moiſe l'a af-*
„ *fectée, à cauſe de la dignité de la ma-*
„ *tiére, qui ſe fait aſſez ſentir, étant*
„ *rapportée nuëment, ſans avoir beſoin*
„ *d'être relevée, par des ornemens re-*
„ *cherchez; quoi que l'on connoiſſe bien*
„ *d'ailleurs, & par ſes Cantiques, &*
„ *par le livre de Job, dont je croi qu'il*
„ *eſt Auteur, qu'il étoit fort entendu*
„ *dans le Sublime.*

„ Quoi que je ſuſſe bien que Mr.
„ *Deſpreaux* avoit travaillé ſur *Lon-*
„ *gin*, que j'euſſe même lû ſon Ou-
„ vrage, & qu'aprés l'avoir examiné
„ ſoigneuſement, j'en euſſe fait le ju-
„ gement qu'il mérite, je ne crus pas
„ qu'il eût pris cet Auteur, ſous ſa
„ protection, & qu'il ſe fût lié ſi étroi-
„ tement d'interêt avec lui, que de
„ reprendre cet Auteur ce fût lui fai-
„ re une offenſe; non plus qu'à trois
„ ou quatre Savans Hommes, qui

„ l'ont

„ l'ont traduit avant lui. A Dieu ne
„ plaise, que je vouluſſe épouſer tou-
„ tes les querelles d'*Origene*, & pren-
„ dre fait & cauſe pour lui, lors qu'on
„ le traite tous les jours d'héretique &
„ d'idolatre ! Vous ſavez cependant,
„ Monſeigneur, que j'ai pris des en-
„ gagemens avec lui du moins auſſi
„ grands que Mr. *Deſpreaux* en a pris
„ avec *Longin*. Ainſi à dire la verité,
„ je fus un peu ſurpris, lors qu'ayant
„ trouvé l'autre jour ſur vôtre table,
„ la nouvelle Edition de ſes Oeuvres,
„ à l'ouverture du Livre je tombai ſur
„ ces * paroles : *Mais que dirons-nous*
„ *d'un Savant de ce ſiecle, qui quoi*
„ *qu'éclairé des lumieres de l'Evangile*
„ *ne s'eſt pas apperçû de la beauté de*
„ *cet endroit* (il parle du paſſage de
„ Moïſe rapporté par *Longin*) *a oſé*,
„ *dis-je, avancer, dans un Livre qu'il*
„ *a fait pour démontrer la Religion*
„ *Chrétienne, que* Longin *s'étoit trom-*
„ *pé, lors qu'il avoit crû que ces paro-*
„ *les étoient ſublimes ? J'ai la ſatis-*
„ *faction au moins que des perſonnes*
„ *non moins conſiderables par leur pie-*
„ *té, que par leur ſavoir, qui nous ont*
„ *donné*

* *Dans la Preſat. ſur* Longin *pag.* 10. *de l'Edit. d'Amſterdam* 1702. *Tom. II. des Oeuvres de Mr.* Deſpreaux.

„ *donné depuis peu la traduction du*
„ *Livre de la Geneſe n'ont pas été de*
„ *l'avis de ce Savant, & dans leur*
„ *préface, entre pluſieurs preuves ex-*
„ *cellentes, qu'ils ont apportées, pour*
„ *faire voir que c'eſt l'Eſprit Saint, qui*
„ *a dicté ce Livre, ont allegué le paſ-*
„ *ſage de* Longin; *pour montrer com-*
„ *bien les Chrétiens doivent être per-*
„ *ſuadez d'une verité ſi claire, &*
„ *qu'un Payen même a ſentie, par les*
„ *ſeules lumieres de la Raiſon.* Je fus
„ ſurpris, dis-je, de ce diſcours,
„ Monſeigneur; car nous avons pris
„ des routes ſi differentes, dans le
„ païs des Lettres, Mr. *Deſpreaux* &
„ moi, que je ne croyois pas le ren-
„ contrer jamais, dans mon chemin,
„ & que je penſois être hors des at-
„ teintes de ſa rédoutable Critique.
„ Je ne croyois pas non plus que tout
„ ce qu'a dit *Longin* fuſſent mots
„ d'Evangile, qu'on ne pût contredire
„ ſans audace; qu'on fût obligé de
„ croire, comme un article de foi,
„ que ces paroles de Moïſe ſont ſu-
„ blimes; & que de n'en demeurer
„ pas d'accord, ce fût douter que les
„ Livres de Moïſe ſoient l'ouvrage du
„ S. Eſprit. Enfin je ne me ſerois pas
„ attendu à voir *Longin* canonizé, &

„ moi preſque excommunié, comme
„ je le ſuis par Mr. *Deſpreaux*. Ce-
„ pendant, quelque bizarre que ſoit
„ cette cenſure, il pouvoit l'exprimer
„ d'une maniere moins farouche &
„ plus honête. Pour moi, Mon-
„ ſeigneur, je prétends vous faire voir,
„ pour ma juſtification, que non ſeu-
„ lement, il n'y a rien d'approchant du
„ Sublime, dans ce paſſage de Moïſe,
„ mais même que s'il y en avoit, com-
„ me le veut *Longin*, le Sublime ſeroit
„ mal employé, s'il eſt permis de parler
„ en ces termes d'un Livre Sacré.

„ C'eſt une maxime reçuë de tous
„ ceux qui ont traité de l'Eloquence,
„ que rien ne donne plus de force au
„ Sublime, que de lui bien choiſir ſa
„ place, & que ce n'eſt pas un moin-
„ dre défaut d'employer le Sublime,
„ là où le diſcours doit être ſimple ;
„ que de tomber dans le genre ſimple,
„ lors qu'il faut s'élever au Sublime.
„ *Longin* lui même, ſans en alleguer
„ d'autres, en eſt un bon témoin.
„ Quand les Auteurs ne le diroient pas,
„ le Bon Sens le dit aſſez. Combien
„ eſt-on choqué d'une baſſeſſe, qui ſe
„ rencontre dans un Diſcours noble
„ & pompeux ? Combien eſt-on ſur-
„ pris, au contraire, d'un Diſcours,

„ qui

„ qui étant ſimple & dépouillé de tout
„ ornement, ſe guinde tout d'un coup,
„ & s'emporte en quelque figure éclat-
„ tante ? Croiroit-on qu'un homme
„ fût ſage, qui racontant à ſes Amis
„ quelque évenement ſurprenant, dont
„ il auroit été témoin, après avoir rap-
„ porté le commencement de l'aven-
„ ture, d'une maniere commune &
„ ordinaire, s'aviſeroit tout d'un coup
„ d'apoſtropher celui qui auroit eu la
„ principale part à l'action ; quoi qu'il
„ fût abſent, & reviendroit en ſuite à
„ ſa premiere ſimplicité, & réciteroit
„ la fin de ſon hiſtoire du même air,
„ que le commencement ? Cette apo-
„ ſtrophe pourroit-elle paſſer pour un
„ exemple du Sublime, & ne paſſeroit-
„ elle pas, au contraire, pour un exem-
„ ple d'extravagance ?

„ On accuſe cependant Moïſe d'a-
„ voir peché contre cette regle, quand
„ on ſoûtient qu'il s'eſt élevé au deſſus
„ du langage ordinaire, en rapportant
„ la création de la lumiere. Car ſi on
„ examine tout le premier Chapitre
„ de la Geneſe, où eſt ce paſſage, &
„ même tous les cinq livres de la Loi,
„ hormis les Cantiques, qui ſont d'un
„ autre genre, & tous les Livres Hiſto-
„ riques de la Bible, on y trouvera

„ une ſi grande ſimplicité, que des
„ gens de ces derniers ſiecles, d'un
„ eſprit poli à la verité, mais gâté par
„ un trop grand uſage des Lettres Pro-
„ fanes, & S. *Auguſtin*, lors qu'il
„ étoit encore Payen, n'en pouvoient
„ ſouffrir la lecture.

Aux Cantiques, il faut ajoûter les Propheties, qui ſont d'un ſtile plus élevé que la narration, & que les Hebreux nomment משל *maſchal*, ou figuré. Voyez Geneſ. XLIX. & Deut. XXXIII. Du reſte, toute la narration de Moïſe eſt la plus ſimple du monde. Ceux qui ne pouvoient ſouffrir le ſtyle de la Bible étoient, à ce que l'on dit, *Ange Politien* & *Pierre Bembe*, qui ne la liſoient point, de peur de ſe gâter le ſtyle. Mais leur dégoût tomboit plûtôt ſur la Vulgate, que ſur les Originaux.

„ Je ne ſortirai point de ce premier
„ Chapitre, pour faire voir ce que je
„ dis. Y a-t-il rien de plus ſimple,
„ que l'entrée du recit de la création
„ du monde: *Au commencement, Dieu*
„ *erea le Ciel & la Terre, & la Terre*
„ *étoit vuide & informe, & les téne-*
„ *bres étoient ſur la face de l'abîme,*
„ *& l'Eſprit de Dieu étoit porté ſur*
„ *les eaux.* Moïſe ſentoit bien que
„ ſon ſujet portoit avec ſoi ſa recom-

„ men-

„ mendation, & ſon Sublime; que de
„ le rapporter nuëment, c'étoit aſſez
„ l'élever; & que le moins, qu'il y
„ pourroit mettre du ſien, ce ſeroit
„ le mieux; & comme il n'ignoroit
„ pas qu'un diſcours relevé (ce que
„ *Longin* lui même a reconnu) n'eſt
„ pas bon par tout, lors qu'il a vou-
„ lu anoncer aux hommes une ve-
„ rité, qui confond toute la Philo-
„ ſophie profane, en leur apprenant
„ que Dieu, par ſa parole, a pû faire
„ quelque choſe du néant, il a crû ne
„ devoir enſeigner ce grand principe,
„ qu'avec des expreſſions communes
„ & ſans ornement. Pourquoi donc,
„ après avoir rapporté la création du
„ Ciel & de la Terre d'une maniere
„ ſi peu étudiée, ſeroit-il ſorti tout
„ d'un coup de ſa ſimplicité, pour
„ narrer la création de la Lumiere d'u-
„ ne maniere ſublime? *Et Dieu dit*
„ *que la lumiere ſoit faite, & elle fut*
„ *faite.* Pourquoi ſeroit-il retombé
„ dans ſa ſimplicité, pour n'en plus
„ ſortir? *Et Dieu vit que la lumiere*
„ *étoit bonne, & il diviſa la lumiere*
„ *des ténebres, & il appella la lumiere*
„ *Jour, & les ténebres Nuit; & du*
„ *ſoir & du matin ſe fit le premier*
„ *Jour.* Tout ce qui ſuit porte le

„ même caractere : *Et Dieu dit que*
„ *le Firmament ſoit fait, au milieu des*
„ *eaux, & ſépare les eaux des eaux.*
„ *Et Dieu diviſa les eaux, qui étoient*
„ *ſous le Firmament, & il fut fait ainſi ; & Dieu appella le Firmament*
„ *Ciel, & du ſoir & du matin ſe fit*
„ *le ſecond jour.* Dieu forma le Firmament de la même maniere, qu'il
„ a formé la lumiere ; c'eſt à dire,
„ par ſa parole. Le récit, que Moïſe
„ fait de la création de la lumiere,
„ n'eſt point d'un autre genre que la
„ création du Firmament. Puis donc
„ qu'il eſt évident que le récit de la
„ création du Firmament eſt très-ſim-
„ ple, comment peut-on ſoûtenir que
„ le récit de la création de la lumiere
„ eſt ſublime?

Ces raiſons ſont très-ſolides, pour ceux qui ont lû avec attention les Ecrits de Moïſe dans l'Original, ou au moins dans les verſions, & qui ſont un peu accoûtumez au ſtyle des Hebreux. Mais deux choſes peuvent empêcher qu'on ne s'apperçoive du peu de fondement qu'il y a, en ce que dit *Longin*. La premiere eſt la grande idée, que l'on s'eſt formée avec raiſon de Moïſe, comme d'un homme tout extraordinaire. Dans cette

te ſuppoſition, on lui attribue, ſans y penſer, un ſtyle tel que l'on croit que doit avoir un homme, dont on a une ſi haute idée; & l'on s'imagine que ſon langage doit être ſublime, lors qu'il parle de grandes choſes, & au contraire médiocre, lors qu'il parle de choſes médiocres, & ſimple, lors qu'il s'agit de choſes communes; ſelon les regles ordinaires de l'art, que les Rhéteurs Grecs & Latins nous ont données. Ainſi quand on vient à lire ſes Ecrits, avec cette prévention, on y trouve ce que l'on croit y devoir être, & qui n'y eſt néanmoins pas. On croit voir des figures de Rhétorique, où il n'y en a point, & on lui attribue des vuës fines & recherchées auxquelles il n'a jamais penſé. Que ſi l'on dit que l'Eſprit ſaint, qui a conduit la plume de Moïſe, a été capable des vuës les plus relevées, & que par conſequent on ne ſauroit expliquer ce qu'il dit d'une maniere trop ſublime; je réponds à cela que perſonne ne peut douter des grands deſſeins du S. Eſprit, mais à moins qu'il ne les faſſe connoître lui-même, il n'eſt pas permis de les imaginer, comme l'on trouve à propos, & de lui attribuer des projets, ſeulement

parce qu'on les juge dignes de lui. J'oſe même dire qu'il a executez ſes deſſeins par des inſtrumens foibles & incapables d'eux-mêmes d'y contribuer; auſſi-bien ſous le Vieux, que ſous le Nouveau Teſtament; c'eſt en quoi la Providence Divine eſt admirable, & cela fait voir que l'établiſſement du culte d'un ſeul Dieu & ſa propagation pendant tant de ſiecles, eſt un effet de ſa puiſſance, & non des moyens humains. Ainſi ſans avoir aucun égard aux régles de la Rhetorique, qui étoient déja établies, ou que les ſiecles à venir devoient établir; les Livres Sacrez nous ont appris ce qu'il étoit néceſſaire que nous ſuſſions, de la maniere du monde la plus ſimple & la plus éloignée de l'art, que les hommes ont accoûtumé d'employer dans leurs Diſcours. Mr. *Huët* en parlera dans la ſuite. L'autre choſe qui a fait que *Longin* a crû voir une expreſſion ſublime, dans Moïſe, & que l'on a applaudi à ſa remarque, c'eſt que l'on a conſideré cette expreſſion à part, *Dieu dit que la lumiere ſoit, & elle fut*; comme ſi on l'avoit trouvée dans un Orateur Grec, ou Latin, qui l'auroit employée dans une piece d'éloquence, où il auroit

tâché de repréſenter la Puiſſance Divine, dans les termes les plus relevez. A conſiderer de la ſorte cette expreſſion, elle paroît en effet ſublime, & c'eſt ce qui a trompé *Longin*, qui apparemment n'avoit jamais lû Moïſe, comme il paroitra par la ſuite. Depuis les Chrétiens, prévenus de la maniere, que j'ai déja dite, & voyant qu'un Payen avoit trouvé cette expreſſion ſublime, ils ont crû devoir parler de même de Moïſe, comme s'il leur eût été honteux de n'admirer pas dans ſes Ecrits ce qu'un Payen y avoit admiré. Mr. *Deſpreaux* a fait valoir ce préjugé populaire, contre Mr. *Huët*; mais s'il l'examine de près, il trouvera que ce n'eſt qu'un préjugé ſans fondement. Pour l'autorité de Mr. de *Sacy*, quelque pieté qu'il ait pû avoir d'ailleurs, elle ne peut pas être fort grande en matiere de Critique, & d'explication exacte de l'Ecriture Sainte, à moins qu'on n'ait aucune idée de l'une, ni de l'autre. Mais écoutons nôtre Prélat.

„ Toute la ſuite répond parfaite-
„ ment à ce commencement, il ſe
„ tient toûjours dans ſa ſimplicité,
„ pour nous apprendre comment
„ Dieu forma les Aſtres & y renferma

„ la lumiere. *Et Dieu dit : qu'il ſe*
„ *faſſe des luminaires dans le Firma-*
„ *ment, qui diviſent le jour & la nuit*
„ *& ſervent de ſignes pour marquer les*
„ *tems, les jours & les années, &*
„ *luiſent dans le Firmament & éclai-*
„ *rent la Terre ; & il fut fait ainſi.*
„ *Et Dieu fit deux grans luminaires,*
„ *le plus grand luminaire, pour préſi-*
„ *der au Jour & le plus petit lumi-*
„ *naire, pour préſider à la Nuit, &*
„ *les Etoiles ; & il les mit au Firma-*
„ *ment, pour luire ſur la terre, &*
„ *préſider au Jour & à la Nuit, &*
„ *diviſer la lumiere des ténebres ; &*
„ *Dieu vit que cela étoit bon.* La
„ création même de l'homme, qui
„ devoit commander à la Terre, qui
„ devoit porter l'image de Dieu, &
„ qui devoit être ſon Chef-d'œuvre,
„ ne nous eſt enſeignée qu'en des ter-
„ mes communs, & des expreſſions
„ vulgaires. *Et Dieu dit : faiſons*
„ *l'homme à nôtre image & à nôtre*
„ *reſſemblance & qu'il préſide aux*
„ *poiſſons de la mer & aux oiſeaux du*
„ *Ciel & aux bêtes & à toute la Ter-*
„ *re, & à tous les reptiles, qui ſe re-*
„ *muent ſur la Terre. Et Dieu créa*
„ *l'homme à ſon image, il le créa à*
„ *l'image de Dieu & il les créa mâle*

„ &

„ & *femelle.* Si en tout ceci il n'y
„ a nulle ombre de ſublime, je de-
„ mande par quelle prérogative la
„ création de la lumiere a mérité d'ê-
„ tre rapportée d'une maniere ſubli-
„ me ; lors que tant d'autres choſes
„ plus grandes & plus nobles, ſont
„ rapportées d'un air qui eſt au-deſſous
„ du médiocre ?

„ J'ajoûte encore, que ſi ces paro-
„ les ſont ſublimes, elles pechent con-
„ tre un autre précepte d'éloquence,
„ qui veut que les entrées des ouvra-
„ ges les plus grands & les plus ſubli-
„ mes ſoient ſimples, pour faire ſor-
„ tir la flamme du milieu de la fumée,
„ pour parler comme un grand Maî-
„ tre de l'art. *S. Auguſtin* aſſujettit à
„ cette Loi ceux même, qui annon-
„ cent les Myſteres de Dieu : *il faut*,
„ dit-il, *que dans le genre ſublime, les*
„ *commencemens ſoient médiocres.* Moi-
„ ſe ſe ſeroit bien écarté de cette re-
„ gle, ſi le ſentiment de *Longin* étoit ve-
„ ritable ; puiſque les Livres de la Loi
„ auroient un exorde ſi auguſte.

„ Auſſi ne voyons nous pas qu'au-
„ cun des anciens Peres de l'Egliſe,
„ ni des Interpretes de l'Ecriture ait
„ trouvé rien de relevé dans ce paſſa-
„ ge, hormis la matiere, qui étant

„ très-haute & très-illuſtre, frappe vi-
„ vement l'eſprit du Lecteur; en ſor-
„ te que, s'il n'a pas toute l'attention
„ néceſſaire, il attribuë aiſément à
„ l'artifice des paroles ce qui ne vient
„ que de la dignité du ſujet. Mais
„ s'il conſidere cette expreſſion en el-
„ le-même, faiſant abſtraction de ce
„ grand ſens, qui la ſoûtient, il la
„ trouvera ſi ſimple, qu'elle ne peut
„ l'être davantage; de ſorte que ſi
„ *Longin* avoit donné les regles du
„ Simple, comme il a donné celles
„ du Sublime, il auroit trouvé, ſans
„ y penſer, que les paroles, qu'il a
„ rapportées de Moïſe y ſont entiere-
„ ment conformes.

Il eſt certain que la grandeur de la matiere fait ſouvent que l'on s'imagine, ſans y prendre garde, que celui qui en parle tient un langage ſublime, quoi qu'il s'exprime d'une maniere très-ſimple. C'eſt ce que l'ancien Rheteur, dont nous avons un Traité du Style, ſous le nom de *Demetrius de Phalere*, a très-bien * remarqué. *Il y a un Magnifique*, dit-il, *qui conſiſte dans les choſes, comme eſt un grand & illuſtre combat par terre, ou par mer, ou lors que l'on parle du Ciel, ou*

de

* *Tom. 75.*

*de la Terre ; car ceux qui entendent parler d'une grande choſe s'imaginent d'abord que celui qui parle a un Style grand & ſublime, & c'eſt en quoi ils ſe trompent. Il faut conſiderer, non ce que l'on dit, mais la maniere dont on le dit ; car on peut dire en ſtyle ſimple de grandes choſes, en ſorte que l'on ne parle pas d'une maniere, qui leur convienne. C'eſt pourquoi on dit que certains Auteurs ont un ſtyle grand, qui diſent de grandes choſes qu'ils n'expriment pas d'une maniere relevée, comme Theopompe.* On peut dire la même choſe de ceux, qui cherchent du Sublime en certains endroits de l'Ecriture Sainte, où il n'y en a point ; ſeulement parce qu'il s'agit de grandes choſes. C'eſt ce qui eſt arrivé à feu Mr. *Tollius*, dans ſa note Latine ſur le paſſage de *Longin*, où il réfute Mr. *Huët*. Il confond viſiblement le ſtyle ſublime, avec la choſe même ; ſans prendre garde que tous ceux qui parleront de grandes choſes, en termes qui ne ſoient pas tout à fait bas, parleront toûjours, à ſon compte, d'une maniere ſublime. Mr. *Huët* a très-bien montré, par toute la ſuite du diſcours de Moïſe, qu'il n'y a rien de ſublime dans l'expreſſion, quoi que

Dieu & la Création ſoient les choſes du monde les plus ſublimes.

„ La verité de ceci, continue-t-il, „ paroîtra par des exemples. Pour- „ roit-on ſoupçonner un homme de „ vouloir s'énoncer figurément, & „ noblement, qui parleroit ainſi : *quand* „ *je ſortis je dis à mes gens, ſuivez* „ *moi & ils me ſuivirent.* Trouve- „ roit-on du merveilleux, dans ces „ paroles : *je priai mon ami de me* „ *prêter ſon cheval & il me le prê-* „ *ta.* On trouveroit ſans doute au „ contraire, qu'on ne ſauroit parler „ d'une maniere plus ſimple. Mais „ ſi le ſublime ſe trouvoit dans la cho- „ ſe même, il paroîtroit dans l'expreſ- „ ſion, quelque nuë qu'elle fût. „ *Xerxès commenda qu'on enchaînât la* „ *mer, & la mer fut enchaînée. A-* „ *lexandre dit : qu'on brule Tyr &* „ *que l'on égorge les Tyriens, & Tyr* „ *fut brulée & les Tyriens furent égor-* „ *gez.* Il y a en cela de l'élevation „ & du grand, mais il vient du ſu- „ jet, & ne pas faire cette diſtinction „ c'eſt confondre les choſes avec les „ paroles; c'eſt ne ſavoir pas ſéparer „ l'art de la nature, l'ouvrage de la „ matiere, ni l'adreſſe de l'Hiſtorien „ de la grandeur & de la puiſſance du „ Heros. C'eſt

C'eſt pourquoi Mr. *Tollius* lui-même, dans une note ſur le paſſage de *Longin*, avouë qu'il n'y a rien de ſublime dans ces paroles d'*Apulée*, qui ſont au * Liv. VII. de ſa Métamorphoſe: *noluit eſſe Cæſar Hæmi latronis collegium, & confeſtim interiit. Tantùm poteſt nutus etiam magni Principis.* L'Empereur voulut qu'il n'y eût plus de bande du brigand Hemus, & cette bande perit promptement. Tant eſt grande la force de la ſeule volonté d'un puiſſant Prince! Mr. *Tollius* a raiſon de ſe moquer d'*Apulée*, & de dire que ſans les dernieres paroles on n'auroit pas compris ce que veut dire ſa figure. Elle eſt même ſans fondement, parce que ce ne fut pas par ſa ſeule volonté que l'Empereur anéantit la bande d'Hemus, mais par le moyen de ſes troupes, qu'il mit à la pourſuite de ces brigans, & qui les prirent ou les tuerent avec aſſez de peine.

„ Je ne puis pas croire qu'un homme d'un jugement auſſi exquis que *Longin* eût pû s'y méprendre, s'il avoit lû tout l'ouvrage de Moïſe; & „ c'eſt ce qui m'a fait ſoupçonner „ qu'il n'avoit pas vû ce paſſage dans „ l'Ori-

* *Pag.* 191. *Ed. Elmenhorſtii.*

„ l'Original. J'en ai même une autre preuve, qui me paroît inconteſtable; c'eſt qu'il fait dire à Moïſe ce qu'il ne dit point. *Dieu dit.* Quoi? *Que la lumiere ſoit faite & elle fut faite; que la terre ſoit faite & elle fut faite.* Ces dernieres paroles ne ſont point dans Moïſe, non plus que cette interrogation, * *quoi?* & apparemment *Longin* avoit lû cela, dans quelque Auteur, qui s'étoit contenté de rapporter la ſubſtance des choſes que Moïſe a écrites, ſans s'attacher aux paroles. Mr. *le Fevre* ne s'éloigne pas de ce ſentiment: *il eſt aſſez croyable*, dit-il, *que Longin avoit lû quelque choſe dans les Livres de Moïſe, ou qu'il en avoit entendu parler.*

„ Le Philoſophe *Ariſtobule*, tout „ Juif qu'il étoit & paſſionné pour „ Moïſe, comme tous ceux de ſa „ nation, n'a pas laiſſé de bien diſtinguer la parole dont Dieu ſe ſervit, „ pour créer le Monde, d'avec la parole, que Moïſe a employée pour „ nous en faire le récit. *Il ne faut „ pas nous imaginer*, * dit-il, *que la „ voix*

* *Mr.* Deſpreaux *l'a omiſe, dans ſa Verſion.*

† *Apud* Euſebium *Præp. Evang. Lib. XIII. c.* 12.

„ *voix de Dieu ſoit renfermée dans un*
„ *certain nombre de paroles, comme*
„ *un diſcours, mais il faut croire que*
„ *c'eſt la diſpoſition même des choſes,*
„ *& c'eſt en ce ſens que Moïſe appelle*
„ *la création de l'Univers la voix de*
„ *Dieu; car il dit de tous ſes ouvra-*
„ *ges:* Dieu dit, & il fut fait. Vous
„ voyez, Monſeigneur, que cette re-
„ marque n'eſt pas faite pour la créa-
„ tion ſeule de la lumiere, mais pour
„ la création de tous les ouvrages de
„ Dieu, & que, ſelon cet Auteur,
„ le Merveilleux & le Sublime, qui
„ ſe trouvent dans l'hiſtoire de la
„ Création, ſont dans la parole de
„ Dieu, qui eſt ſon operation même.
„ *Ariſtobule* pourſuit en ces termes:
„ *& c'eſt à mon avis à quoi* Pythago-
„ re, Socrate & Platon *ont eu égard*
„ *quand ils ont dit que, lorsqu'ils con-*
„ *ſideroient la création du Monde, il*
„ *leur ſembloit entendre la voix de*
„ *Dieu.* Ces Philoſophes admiroient
„ le ſublime de cette voix toute-puiſ-
„ ſante, & n'en avoient remarqué au-
„ cun dans les paroles de Moïſe, quoi
„ qu'ils ne les ignoraſſent pas. Car,
„ ſelon le témoignage du même *Ari-*
„ *ſtobule*, on avoit traduit en Grec quel-
„ ques parties de la Sainte Ecriture

„ avant

„ avant Alexandre ; & c'eſt cette tra-
„ duction que Platon avoit luë.

Je ne croi pas que *Platon* ait jamais lû rien de Moïſe, & j'ai dit les raiſons, que j'en ai, dans l'*Ars Critica* Tom. 3. Ep. VII. Cet *Ariſtobule*, Juif & Peripateticien, m'eſt extrémement ſuſpect, auſſi-bien qu'à Mr. *Hody*, que l'on peut conſulter dans ſon Ouvrage de la Verſion des Septante, Liv. I. Ch. 9. Quand même ſes livres ſeroient veritablement d'un Juif, qui auroit en effet vêcu dans le tems de *Ptolomée Philometor*, ſous lequel *Ariſtobule* doit avoir vêcu, je ne croirois pas pour cela que *Platon* eût pillé l'Ecriture Sainte, pendant que je n'en voi aucune preuve ſolide, & que j'ai même de très-fortes raiſons de ne le point croire. Mais quoi qu'il en ſoit, cet *Ariſtobule* vrai, ou faux a aſſez bien réüſſi, dans ſon explication de ces mots, *& Dieu dit*. J'en ai déja parlé dans mon Commentaire ſur la Geneſe, & je ne répeterai pas ici ce que j'y ai dit. Voyons ce qu'ajoûte nôtre Prélat.

„ Je dis de plus que tant s'en faut
„ que cette expreſſion de Moïſe ſoit
„ ſublime, elle eſt au contraire très-
„ commune & très-familiere aux Au-
„ teurs

„ teurs Sacrez ; de ſorte que ſi c'étoit
„ une figure, étant employée auſſi ſou-
„ vent qu'elle l'eſt, elle ceſſeroit d'ê-
„ tre ſublime ; parce qu'elle ceſſeroit
„ de toucher le Lecteur, & de faire
„ impreſſion ſur ſon eſprit, à cauſe de
„ ſa trop fréquente répetition. Car,
„ ſelon * *Quintilien*, les figures per-
„ dent le nom de figures, quand el-
„ les ſont trop communes & trop ma-
„ niées. J'en pourrois donner mille
„ exemples, mais il ſuffira d'en rap-
„ porter quelques-uns, qu'on ne peut
„ ſoupçonner d'être ſublimes. Dieu
„ dit à Moïſe, dans le VIII. Chapi-
„ tre de l'Exode : *dites à Aaron qu'il*
„ *étende ſa verge, & qu'il frappe la*
„ *pouſſiere de la terre, & qu'il y ait*
„ *de la vermine dans toute l'Egypte ;*
„ *& ils firent ainſi, & Aaron étendit*
„ *ſa main, tenant ſa verge, & frap-*
„ *pa la pouſſiere de la terre, & il y*
„ *eut de la vermine dans les hommes*
„ *& dans les animaux.* Voilà le mê-
„ me langage que dans le 1. Chapi-
„ tre de la Geneſe, & ce n'eſt point
„ ici le commencement de la Loi,
„ que *Longin* a crû que Moïſe avoit
„ voulu rendre plus auguſte par une
„ expreſſion ſublime. En voici une

„ au-

* *Lib. IX. c. 3.*

„ autre du Chap. IX. de l'Exode, qui „ ne l'eſt pas davantage; & *Dieu dit „ à Moïſe, étendez vôtre main vers „ le ciel, afin qu'il ſe faſſe de la grêle „ dans toute la terre d'Egypte. Et „ Moïſe étendit ſa verge vers le Ciel „ & Dieu fit tomber de la grêle ſur la „ terre d'Egypte.* Dans le XVII. Chapitre du même Livre, Moïſe dit à „ Joſué: *combattez contre les Amalecites. Joſué fit comme Moïſe lui avoit „ dit, & combattit contre les Amalecites.* Dans le 1. Chapitre des Paralipomenes, où nous liſons que „ David ayant défait les Philiſtins prit „ leurs Idoles, & les fit bruler, le „ Texte porte: *& David dit, & elles furent brulées dans le feu.* Ceci „ reſſemble encore mieux à du Sublime, que ce qui a impoſé à *Longin*; „ & cependant tout le narré & tout le „ livre des Paralipomenes ſont aſſez „ voir que l'Hiſtorien Sacré n'a penſé à rien moins, qu'à s'expliquer, „ en cet endroit, par une figure. „ Dans l'Evangile, lors que le Centurion veut épargner à Nôtre Seigneur la peine d'aller chez lui, pour „ guérir ſon fils: Seigneur, dit-il, ſans „ vous donner la peine de venir chez „ moi, vous n'avez qu'à dire une pa-

„ role

„ role & mon fils ſera guéri, car j'o-
„ beïs à ceux qui ſont au-deſſus de
„ moi & les Soldats, qui ſont ſous
„ ma charge m'obeïſſent ; *& je dis*
„ *à l'un va, & il va ; & à l'un viens,*
„ *& il vient, & à mon valet, fais*
„ *cela & il le fait.* Ce Centurion
„ avoit-il les livres des Rheteurs &
„ les traitez du Sublime, & vouloit-il
„ faire voir à Nôtre Seigneur, par ce
„ trait de Rhétorique, la promptitu-
„ de avec laquelle il étoit obeï ? Quand
„ S. Jean rapporte en ces termes, le
„ miracle de la guériſon de l'aveu-
„ gle né, *Jeſus lui dit allez, lavez*
„ *vous dans la piſcine de Siloë. Il s'y*
„ *en alla & s'y lava* ; & quand l'a-
„ veugle raconte ainſi enſuite ſa gué-
„ riſon : *il m'a dit, allez à la piſcine*
„ *de Siloë & vous y lavez, j'y ai été,*
„ *je m'y ſuis lavé & je voi* ; l'aveugle
„ & l'Evangeliſte uſent-ils de cette ex-
„ preſſion figurée, pour faire admirer
„ davantage le miracle ? Croyent-ils
„ qu'il ne paroîtra pas aſſez grand,
„ s'il n'eſt rehauſſé, par le ſecours du
„ Sublime ? Eſt-ce dans cette vuë,
„ que le même Evangeliſte rappor-
„ tant la gueriſon du malade de trен-
„ te huit ans, s'explique ainſi : *Jeſus*
„ *lui dit : levez vous, prenez vôtre lit*

„ &

„ & *marchez*; & *cet homme fut auſſi-*
„ *tôt guéri*, & *prit ſon lit & marcha*?
„ S. Matthieu prétend-il orner le ré-
„ cit de ſa vocation, quand il dit par-
„ lant de ſoi-même : Jeſus lui dit,
„ ſuivez moi ; & lui s'étant levé le
„ ſuivit? A-t-il le même deſſein, lors
„ que parlant de l'homme, qui avoit
„ une main ſeche, & qui fut guéri par
„ Nôtre Seigneur, il uſe de ces ter-
„ mes : *alors il dit à cet homme, éten-*
„ *dez vôtre main & il l'étendit.*

Les exemples, que Mr. *Huët* rapporte ici, peuvent être en quelque ſorte conteſtez ; parce qu'il s'y agit de paroles veritablement proferées, & executées en leur ſens propre, par des hommes. On ne pouvoit pas exprimer les choſes, dont il eſt parlé, plus ſimplement & plus naturellement. Mais dans cette deſcription de la Création du Monde, *Dieu dit & ſes commandemens furent executez*, l'action de Dieu eſt repréſentée figurément, ſous l'image d'un commandement, pour dire qu'il fit tout par ſa volonté ; & c'eſt en quoi conſiſte la figure, qui n'a néanmoins rien de Sublime, dans Moïſe, qui dans ſes narrations n'a rien moins penſé qu'à s'exprimer d'une maniere relevée.

„ Ces

„ Ces façons de parler, continue
„ Mr. *Huët*, ne ſont pas particulie-
„ res aux Auteurs Sacrez; quand les
„ Juifs, qui ſont venus après eux par-
„ lent de Dieu, ils le nomment ſou-
„ vent ainſi: *Celui qui a dit & le*
„ *Monde a été fait*; pour dire, celui
„ qui a créé le Monde par ſa parole.
„ Ils le nomment ainſi, dans des Ou-
„ vrages dogmatiques, dénuez de tou-
„ tes ſortes d'ornemens & de figures.
„ La loüange la plus ordinaire, que
„ Mahomet donne à Dieu, dans l'Al-
„ coran, c'eſt que lors qu'il veut quel-
„ que choſe *il dit, ſois*; & *elle eſt*.
„ Tout cela fait voir manifeſtement,
„ que quand Moïſe a écrit: *Dieu dit*
„ *que la lumiere ſoit faite*, & *la lu-*
„ *miere fut faite*, ce n'eſt qu'un tour
„ de la Langue Hebraïque, qui n'a
„ point d'autre ſignification, ni d'au-
„ tre force, que s'il avoit dit: Dieu
„ créa la lumiere, par ſa parole. Com-
„ me cette expreſſion, qui eſt ſi com-
„ mune & ſi naturelle, dans la Lan-
„ gue Hebraïque, ne s'employe gue-
„ re dans la Greque, que par figure,
„ le pas étoit gliſſant pour *Longin*,
„ & il lui a été aiſé de tomber dans
„ l'erreur; particulierement l'ayant
„ trouvée répetée coup ſur coup,

„ dans

„ dans les Livres, qu'il avoit vûs, où „ ce paſſage étoit autrement rapporté, que Moïſe ne l'avoit écrit : *Que „ la lumiere ſoit faite, & elle fut faite.* Cette répetition, dis-je, qui eſt „ ſouvent figurée, parmi les Grecs & „ qui ne l'eſt point, parmi les Hebreux, a paru à *Longin* avoir été faite avec deſſein ; car, ſelon * *Quintilien*, la répetition ſeule fait une „ figure. Et même l'interrogation, qui „ précede : *Dieu dit, quoi? que la lumiere ſoit faite* ; cette interrogation, „ dis-je, qui n'eſt pas de Moïſe, excitant, comme elle fait, l'attention „ du Lecteur, & préparant ſon eſprit „ à apprendre quelque choſe de grand, „ & n'étant point du langage ordinaire, a dû lui paroître venir de l'Art. „ C'eſt en vain que quelques-uns prétendent, que ce *quoi* n'a pas été mis „ là comme venant de Moïſe & faiſant partie du paſſage qu'il rapporte, mais qu'il l'a mis comme venant de lui-même. A quoi ſeroit „ bonne cette interrogation? Si la ſublimité prétendue du paſſage conſiſtoit purement dans ces paroles, *que „ la lumiere ſoit faite*, on pourroit „ croire qu'il auroit voulu réveiller

„ par-

* *Liv. VIII. c. 5.*

„ par-là l'eſprit du Lecteur, pour les
„ lui faire mieux entendre. Mais ſi
„ ce Sublime conſiſte, ſelon l'opinion
„ de nos Adverſaires, dans l'expreſ-
„ ſion vive de l'obeïſſance de la Créa-
„ ture à la voix du Créateur, il s'é-
„ tend autant ſur ce qui précede l'in-
„ terrogation, que ſur ce qui la ſuit,
„ & ainſi elle auroit été miſe là fort
„ mal à propos par *Longin*; outre que
„ ce n'eſt pas ſa coûtume que de ſe
„ mêler ainſi, parmi les Auteurs,
„ qu'il cite. Dans tous les paſſages,
„ dont ſon Ouvrage eſt rempli, il
„ rapporte nuëment leurs paroles, ſans
„ y rien mettre du ſien. Ainſi on peut
„ dire, que ſi l'on n'a égard qu'aux
„ paroles de Moïſe alterées, & peu fi-
„ delement rapportées, telles qu'il les
„ avoit luës, le jugement qu'il en fait
„ peut s'excuſer. Mais il n'eſt pas ſup-
„ portable, ſi on le rapporte à ce que
„ Moïſe a dit en effet; & c'eſt cet O-
„ riginal que Mr. *Deſpreaux* devoit
„ conſulter.

C'eſt auſſi ce qu'il a fait, comme il ſemble, bien plus que ce qu'il liſoit dans ſon exemplaire de *Longin*, puiſque dans la citation du paſſage de Moïſe, il a ôté ce *quoi* ? Je ſuis ſurpris qu'il n'en ait rien dit, dans ſes

notes, & que nôtre Prélat ne lui ait pas reproché ce retranchement ; car enfin, comme il le remarque très-bien, ce *quoi* fait tomber le ſublime ſeulement ſur les paroles ſuivantes, au lieu qu'on prétend qu'il ne conſiſte pas moins dans ces paroles, & *Dieu dit.* Il n'eſt pas permis de retrancher rien, dans un paſſage de cette ſorte, en le traduiſant. Autrement on fait dire à un Auteur non ce qu'il a dit, mais ce qu'il a dû dire effectivement.

„ Il ſe trouve d'autres expreſſions „ dans l'Ecriture Sainte, qu'on a crû „ figurées & ſublimes, & qui dans „ leur Langue Originale ne le ſont „ nullement. Un des plus polis Ecri- „ vains de ce ſiecle a mis dans ce gen- „ re ce paſſage du I Livre des Mac- „ cabées, * où il eſt dit *que la terre „ ſe tut devant Alexandre* ; prenant ce „ ſilence pour une expreſſion méta- „ phorique de la ſoumiſſion que la „ terre domptée eut pour ce Conque- „ rant ; & cela faute de ſavoir que „ l'origine de cette façon de parler „ vient d'un mot de la Langue He- „ braïque qui ſignifie *ſe taire*, *ſe repo- „ ſer* & *être en paix*. Il ſeroit aiſé d'en „ rapporter pluſieurs exemples ; de

„ for-

* *Ch. I, 3.*

„ ſorte que ce qui paroiſſoit ſublime
„ dans nôtre Langue, & dans la Lan-
„ gue Latine, n'eſt en Hebreu qu'u-
„ ne façon de parler ſimple & vulgai-
„ re. Auſſi dans ce même Livre des
„ Maccabées, on trouve ces paroles,
„ *& ſiluit terra dies paucos*; *& ſiluit*
„ *terra annis duobus*, où le Grec porte,
„ ἡσύχασεν, *fut en paix*: de même que
„ dans S. Luc, lors qu'il eſt dit que
„ les femmes de Galilée *ſabbatho ſi-*
„ *luerunt*, pour dire qu'elles ſe tin-
„ rent en repos le jour du Sabbat. Le
„ Lecteur jugera ſi ces expreſſions ſont
„ ſublimes.

Il eſt certain que c'eſt un Hebraïſme, car on dit en Hebreu שקטה ארץ *ſchaketah erets*; le païs ſe tut, pour dire qu'il ſe repoſa. Voyez Joſ. XI, 23.

„ Je ne deſavouërai pas que David
„ n'ait parlé figurément, quand il a
„ dit au Pſeaume XXXII. * en par-
„ lant de Dieu; *car il a dit, & il a*
„ *été. Il a commandé & il s'eſt ar-*
„ *rêté.* C'eſt ainſi que porte l'Origi-
„ nal. Tout le tiſſu de ce Pſeaume,
„ enrichi de tant de figures ſi no-
„ bles & ſi hautes, fait aſſez voir ce
„ qu'on doit penſer de celle-ci, & el-



* *Or* XXXIII, 9.

„ le porte auſſi en elle même des mar-
„ ques du Sublime ; car en diſant que
„ Dieu *a dit* , ſans ajoûter quoi , &
„ que ce qu'il a dit *a été*, le Prophe-
„ te ne donne aucunes bornes à l'I-
„ magination du Lecteur, & par deux
„ paroles , il lui fait parcourir tout
„ le Ciel & toute la Terre , & tous
„ les grands Ouvrages, qui ſont ſor-
„ tis de la main de Dieu. Il fait en-
„ ſuite une eſpece de gradation , & de
„ la ſimple parole , il paſſe au com-
„ mendement , pour faire connoître
„ la puiſſance infinie de cette parole
„ & la ſouveraineté de Dieu. Quand
„ il ajoûte qu'à ce commende-
„ ment , *il s'eſt arrêté* , ſans dire ce
„ qui s'eſt arrêté ; ſoit qu'il veuille
„ rappeller le ſouvenir du miracle,
„ qui arriva à la bataille de Gabaon,
„ quand le Soleil s'arrêta , ou qu'il
„ veuille faire entendre le pouvoir
„ abſolu que Dieu a toûjours ſur ſes
„ créatures, pour les tenir dans le re-
„ pos & dans le mouvement , pour
„ les créer & les conſerver ; ne déter-
„ minant rien , il porte nôtre eſprit
„ juſque dans l'infini , & c'eſt là ce qui
„ mérite le nom de Sublime.

Il eſt certain qu'il en eſt tout autrement d'une ſimple narration, comme

me le commencement de la Geneſe, & d'un Cantique, tel qu'eſt le Pſeaume, que Mr. *Huët* cite. Ce qui eſt ſimple, dans l'un, devient Sublime dans l'autre, par le ſens qu'on lui donne. Par exemple, le Pſalmiſte dit, verſet 6. *Par la parole du Créateur les cieux ont été faits & par le ſouffle de ſa bouche toute leur armée.* Il eſt viſible que ces expreſſions ſont ſublimes, non ſeulement parce qu'elles le ſont en elles-mêmes, mais parce qu'elles ſont inſerées dans un Cantique. Pour le verſet 9. je croirois qu'il faut le traduire : *il dit* & le monde *fut* ; *il commanda*, & il *ſe préſenta à lui*, en Latin : *dixit* & orbis *fuit* ; *imperavit*, & *ſe ei ſtitit* ; car le verbe יעמד *jahamod*, ne ſe rapporte pas à Dieu, mais à la Créature, ou au mot תבל *thebel*, qui eſt le dernier du verſet précedent & qui ſignifie *le monde*. C'eſt comme S. *Jerôme* l'a entendu, dans ſa verſion ſur l'Hebreu, dont voici les termes : *quia ipſe dixit & factus eſt* (orbis) *ipſo præcipiente, ſtetit*. Mr. *Huët* continue de la ſorte.

„ Pour mieux juger encore du paſ-
„ ſage de Moïſe, il faut faire une
„ diſtinction des divers genres du Su-
„ blime, differente de celle de *Lon-*

„ *gin*, & en établir de quatre ſortes, qui „ étant bien reconnuës feront la déci„ ſion entiere de nôtre Differend; le „ Sublime des termes, le Sublime du „ tour de l'expreſſion, le Sublime des „ penſées & le Sublime des choſes. „ *Le Sublime des termes* eſt une éle„ vation du diſcours, qui ne conſiſte „ que dans un choix de beaux & grands „ mots, qui ne renferment qu'une „ penſée commune; & quelques-uns „ ne croyent pas que ce genre méri„ te proprement le nom de Sublime. „ *Le ſublime du tour de l'expreſſion* „ vient de l'arrangement & de la diſ„ poſition des paroles, qui miſes en „ un certain ordre ébranlent l'Ame, „ & qui demeurant au contraire dans „ leur ordre naturel la laiſſent ſans „ aucune émotion. *Le Sublime des* „ *penſées* part immédiatement de l'eſ„ prit & ſe fait ſentir par lui-même, „ pourvû qu'il ne ſoit point affoibli, „ ou par la baſſeſſe des termes, ou „ par leur mauvaiſe diſpoſition. Pour „ le *Sublime des choſes* il dépend uni„ quement de la grandeur & de la „ dignité du ſujet, que l'on traite; „ ſans que celui qui parle ait beſoin „ d'employer aucun artifice, pour le „ faire paroître auſſi grand qu'il l'eſt.

„ Ainſi

„ Ainſi tout homme qui ſaura rapporter quelque choſe de grand, tel „ qu'il eſt, ſans en rien dérober à la „ connoiſſance de l'Auditeur, & ſans „ y mettre du ſien; quelque groſſier „ & quelque ignorant qu'il ſoit d'ailleurs, il pourra être eſtimé, avec „ juſtice, veritablement ſublime dans „ ſon diſcours, mais non pas de ce „ Sublime enſeigné par *Longin*. Il „ n'y a preſque point de Rhéteurs, qui „ n'aient reconnu ces quatre ſortes de „ Sublimes; mais ils ne conviennent „ pas dans la maniere de les diſtinguer & de les définir. De ces quatre Sublimes, il eſt évident que les „ trois premiers ſont de la juriſdiction „ de l'Orateur, & dépendent des préceptes, mais que la nature ſeule a „ droit ſur le dernier, ſans que l'Art „ y puiſſe rien prétendre; & par conſequent quand *Longin*, Rhéteur de „ profeſſion, a donné des regles du „ Sublime, ce n'a pas été de ce dernier Sublime, qui n'eſt point de ſa „ compétence; puiſque ce qui eſt naturellement grand eſt toûjours grand, „ & paroitra grand, aux yeux de ceux „ qui le regarderont tel qu'il eſt en „ lui-même.

„ Cela poſé ſi on applique cette

„ distinction des Sublimes au passage
„ de Moïse, on verra bien-tôt que le
„ Sublime des termes ne s'y trouve
„ pas, puisque les termes en sont
„ communs. Le Sublime de l'ex-
„ pression façonnée & figurée n'y est
„ pas non plus; puisque j'ai fait voir
„ que les paroles sont disposées d'une
„ maniere, qui est très-ordinaire dans
„ les livres de Moïse, & dans tous les
„ livres des Hebreux anciens & mo-
„ dernes, & que c'est un tour de leur
„ Langue & non de leur Rhétorique.
„ On ne peut pas dire non plus qu'il
„ y ait aucune sublimité de pensée,
„ car où trouveroit-on cette pensée?
„ Donc ce qui nous frappe & nous
„ émeut, en lisant ces paroles de
„ Moïse, c'est le sublime même de
„ la chose exprimé par ces paroles.
„ Quand on entend que la seule voix
„ du Seigneur a tiré la lumiere des
„ abîmes du néant, une verité si sur-
„ prenante donne un grand branle à
„ l'esprit, & le saint Historien ayant
„ bien connu que tout ce qu'il pour-
„ roit ajoûter de son invention, en
„ obscurciroit l'éclat, il l'a renfermée
„ en termes simples & vulgaires, &
„ ne lui a point donné d'autre tour,
„ que celui qui étoit d'un usage com-

„ mun

„ mun & familier, dans ſa Langue;
„ ſemblable à un Ouvrier habile, qui
„ ayant à enchâſſer une pierre précieu-
„ ſe, ſans défaut, n'employe qu'un
„ filet d'or pour l'environner & la
„ ſoûtenir, ſans rien dérober de ſa
„ beauté aux yeux de ceux qui la re-
„ gardent; ſâchant bien que ce qu'il
„ ajoûteroit ne vaudroit pas ce qu'il
„ cacheroit, & que le grand art, c'eſt
„ qu'il n'y ait point d'art: au lieu que
„ quand il faut mettre en œuvre une
„ pierre, où il y a quelque défaut il
„ uſe d'un artifice contraire, cou-
„ vrant adroitement ſous l'or & l'é-
„ mail, la tache, qui en peut dimi-
„ nuer le prix. Ce Sublime des cho-
„ ſes eſt le veritable Sublime, le Su-
„ blime de la nature, le Sublime ori-
„ ginal, & les autres ne le ſont que par
„ imitation & par art. Le Sublime
„ des choſes a la ſublimité en ſoi-même
„ me & les autres ne l'ont que par
„ emprunt. Le premier ne trompe
„ point l'eſprit, ce qu'il lui fait pa-
„ roître grand l'eſt en effet. Le Su-
„ blime de l'Art au contraire, tend
„ des pieges à l'eſprit, & n'eſt employé
„ que pour faire paroître celui qui ne
„ l'eſt pas, ou pour le faire paroî-
„ tre plus grand qu'il n'eſt. Donc

„ le Sublime que *Longin* & ſes Secta-
„ teurs trouvent dans le paſſage con-
„ teſté fait veritablement honneur à
„ Moïſe, mais un honneur qu'il a
„ mépriſé. Celui que j'y trouve fait
„ honneur à l'ouvrage de Dieu, &
„ c'eſt ce que Moïſe lui même s'eſt
„ propoſé. C'eſt en cette vuë que
„ *Chalcidius* Platonicien, en rappor-
„ tant le commencement de la Ge-
„ neſe, a dit, que Moïſe, qui en eſt
„ l'Auteur, n'étoit pas ſoûtenu & ani-
„ mé d'une éloquence humaine; mais
„ que Dieu même lui mettoit les pa-
„ roles à la bouche, & l'inſpiroit. Ce
„ Philoſophe ne trouvoit pas, com-
„ me *Longin*, dans le diſcours de
„ Moïſe, le fard de l'Ecole, & les
„ déguiſements, que l'eſprit humain
„ a inventez; mais il y reconnoiſſoit
„ la voix féconde de Dieu, qui eſt
„ tout eſprit & vie.

„ Mais ce n'eſt pas encore le ſeul
„ & le principal défaut que je trouve,
„ dans le jugement que *Longin* a fait
„ du paſſage en queſtion. Quand il
„ a dit ces paroles: *Dieu dit que la*
„ *lumiere ſoit faite, & elle fût faite*,
„ en voulant réhauſſer la beauté de
„ cette expreſſion, il a rabaiſſé la gran-
„ deur de Dieu, & a fait voir que ni

„ la

„ la baſſeſſe de l'eſprit humain, ni
„ l'élevation de la Majeſté Divine ne
„ lui étoient pas aſſez connues. Il ne
„ ſavoit pas que nos conceptions &
„ nos paroles ne ſauroient atteindre à
„ la hauteur infinie de la ſageſſe de
„ Dieu, dont les richeſſes ne ſont ja-
„ mais entrées dans le cœur de l'hom-
„ me, & qui lui ſont incomprehen-
„ ſibles. Quand Dieu a commandé
„ aux Prophetes de publier ſes myſte-
„ res, l'un lui a remontré qu'il étoit
„ incirconcis de levres, l'autre lui a
„ dit qu'il ne ſauroit parler, & tous
„ ſe ſont reconnus inferieurs à la
„ dignité de cet emploi.

„ Cela ſeul découvre aſſez l'erreur
„ de ceux qui croyent, que le ſublime
„ de ce paſſage conſiſte, en ce que
„ l'acte de la volonté de Dieu nous y
„ eſt repréſenté comme une parole.
„ Quoi que les hommes n'aient que
„ des idées très-baſſes & très-groſſie-
„ res de la grandeur de Dieu, leurs
„ expreſſions ſont pourtant encore au
„ deſſous de leurs idées. Ne pouvant
„ s'élever juſqu'à lui, ils le rabaiſſent
„ juſqu'à eux, & parlent de lui comme
„ d'un homme. Ils lui donnent un
„ viſage, une bouche, des yeux & des
„ oreilles, des pieds & des mains. Ils

„ le font asseoir, marcher & parler.
„ Ils lui attribuent les passions des
„ hommes, la joie & le desir, le re-
„ pentir & la colere. Ils lui donnent
„ jusqu'à des ailes & le font voler.
„ Est-ce-là connoître la puissance de
„ Dieu, selon sa dignité, & l'exprí-
„ mer de même? Et oséra-t-on don-
„ ner le nom de Sublime à un discours,
„ qui avilit infiniment, & deshonore
„ son sujet? Enfin, si c'est une ex-
„ pression sublime, que de dire que
„ Dieu a parlé, qui est celui des Pro-
„ phetes qui n'ait pû fournir mille
„ exemples pareils à celui que *Longin*
„ a tiré de Moïse? Les Prophetes
„ même ne donnent-ils pas le nom
„ de parole aux jugemens que nous
„ faisons interieurement des choses,
„ pour y consentir ou n'y consentir
„ pas; & la parole exterieure, que
„ forme nôtre bouche, qu'est-ce au-
„ tre chose que l'image de la parole
„ interieure de l'entendement? Moï-
„ se s'est donc exprimé en Philosophe
„ & non pas en Rhéteur, quand il a
„ dit que Dieu a créé la lumiere, par
„ sa parole.

On ne peut pas nier que ces réflexions de Mr. *Huet*, ne soient très-fines, très-exactes & très-justes. Il n'y a rien

a rien de ſi vrai, que nous n'avons qu'une très-foible idée de la Divinité, & qui eſt infiniment au deſſous de la réalité; quelque ſoin que nous aiyons pris d'épurer nôtre Raiſon par l'étude, & quelque effort que nous faſſions pour nous élever au deſſus des erreurs vulgaires. Il eſt encore très-vrai qu'après cela, lors que nous eſſayons de faire paſſer nos idées dans l'eſprit des autres hommes, par le moyen de la parole, nous ne faiſons qu'employer des expreſſions métaphoriques, dont la plûpart ſont tirées des choſes corporelles, parce qu'il n'y en a point d'autres. Ainſi à parler exactement, les hommes ſont encore moins en état de parler d'une maniere ſublime de la Divinité, qu'ils ne le ſont de s'en former une idée qui réponde à cet immenſe Original; quoi qu'il ſoit auſſi peu poſſible d'en approcher, que d'épuiſer l'infini. Tous les efforts des hommes ne ſerviroient qu'à tromper les autres, & à les tromper eux mêmes, ſi nous nous imaginions que nous pouvons parler de lui d'une maniere, *qui exprime ſa grandeur & ſa puiſſance dans toute ſa dignité*, comme parle *Longin*. Dieu même ne s'eſt fait connoître aux Prophetes, qu'autant que

leur foibleſſe le pouvoit permettre, & d'une maniere proportionnée à la petiteſſe de l'eſprit de ceux à qui il envoyoit ces ſaints hommes. Autrement ſi Dieu eût voulu ſe manifeſter d'une maniere, qui fût au deſſus de nôtre portée, cela nous auroit été inutile. C'eſt à cauſe de cela que l'on voit dans l'Ecriture une infinité d'expreſſions, que les Théologiens nomment des *Anthropopathies*, ou qui expriment des choſes divines, par des métaphores tirées des choſes humaines; & qui ſont bien éloignées d'élever nos eſprits à une connoiſſance, qui ait quelque proportion avec l'éternelle grandeur de la Divinité.

Cependant nous diſons quelquefois que d'autres hommes ont parlé d'une maniere ſublime de Dieu; ſans penſer que nous n'avons ni idées, ni paroles, qui ne le rabaiſſent infiniment. Mais ce Sublime doit s'entendre par rapport à nôtre foibleſſe, & nous appellons relevé un langage, qui eſt au deſſus de celui dont on ſe ſert communément, & par lequel d'excellens génies, à proportion des autres, ont tâché d'élever nos eſprits autant qu'ils ont pû au deſſus des idées vulgaires. Mais il faut toûjours ſe reſſouvenir

que

que ceux que nous admirons le plus parmi les hommes, ont tous été renfermez dans les bornes de la Nature Humaine, desquelles il est impossible à la posterité d'Adam de jamais sortir, ici bas. Les esprits du premier ordre, parmi nous, sont des esprits sans doute très-populaires, en comparaison des Intelligences élevées au dessus de nôtre nature, & il y a toûjours une distance infinie entre les Intelligences les plus relevées & la Divinité. Ainsi ce ne peut être que trés-improprement que nous disons que quelque homme a parlé d'une maniere sublime de la Divinité; & cette expression, comme toutes les autres semblables, doit être entendue par rapport à nous.

*Homere* qui, comme le remarque *Longin*, dans le Chapitre, où sont les paroles que l'on a examinées, décrit les Dieux comme des hommes, & quelquefois même comme des Etres plus malheureux que les hommes, se guinde d'autres fois aussi haut qu'il peut pour en parler d'une maniere plus relevée; mais il ne satisfait pas même, en toutes choses, *Longin*, & là où il fait le mieux, & où ce Rhéteur le trouve sublime, il est infiniment au dessous des idées des Philosophes; comme

ceux

ceux qui liront ce Chapitre en conviendront. Ainſi ce Rhéteur n'étoit pas un juge fort pénetrant, quand il s'agiſſoit de juger ſi une expreſſion eſt digne de Dieu, ou non.

Je dois encore dire, que Mr. *Huët* a fort bien réfuté, par ce qu'il a dit des differentes ſortes de Sublimes, ce que Mr. *Tollius* avoit dit contre lui, dans ſes notes ſur *Longin*, & que je ne rapporterai pas, à cauſe de cela.

Si l'on veut donc dire encore que le Légiſlateur des Juifs, qui en effet n'étoit pas un homme du commun, *ayant fort bien conçu la grandeur & la puiſſance de Dieu, l'a exprimée dans toute ſa dignité*, il le faut entendre par rapport à la foibleſſe de la nature humaine, à laquelle la révelation qu'il avoit reçue du Ciel, avoit dû être néceſſairement proportionnée. Il faut nous former la plus grande & la plus magnifique idée de la Divinité qu'il nous eſt poſſible, & cependant nous garder avec ſoin de nous imaginer que nous approchions de cet incompréhenſible Original. Se conduire autrement c'eſt être peuple, & n'en vouloir pas revenir, c'eſt vouloir demeurer parmi la populace ignorante & entêtée.

„ Il

„ Il eſt aiſé maintenant de voir, „ conclut Mr. *Huët*, ſi la cenſure de „ Monſr. *Deſpreaux* eſt bien fondée. „ Elle ſe réduit à faire un point de „ Religion, de nôtre Different, & à „ m'accuſer d'une eſpece d'impieté „ d'avoir nié que Moïſe ait employé „ le Sublime, dans le paſſage dont il „ s'agit. Mais cela eſt avancé ſans „ preuve, & c'eſt donner pour raiſon „ ce qui eſt en queſtion. S'il eſt con- „ tre le Bon-Sens de dire que ce paſſa- „ ge eſt ſublime, comme je croi l'a- „ voir fait voir; il eſt ridicule de dire „ que c'eſt bleſſer la Religion, que de „ ne parler pas contre le Bon-Sens. „ La ſeconde preuve roule ſur les „ nouveaux traducteurs de la Geneſe, „ qui ont appuyé ſon opinion. Mais „ il eſt viſible que Mr. *Deſpreaux* ne „ les a pas tant alleguez, pour le poids „ qu'il a crû qu'auroit leur ſentiment „ en cette matiere, que pour s'aqui- „ ter des loüanges, qu'ils lui ont „ données, en rapportant ce même „ paſſage.

„ Puis donc que cette cenſure n'eſt „ ſoûtenue, que de l'air déciſif dont „ elle eſt avancée; il me ſemble que „ j'ai droit de demander à mon tour „ ce que nous dirons d'un homme,

„ qui

„ qui bien qu'éclairé des lumieres de
„ l'Evangile, a osé faire passer Moï-
„ se pour un mauvais Rhétoricien,
„ qui a soûtenu qu'il avoit employé
„ des figures inutiles, dans son Hi-
„ stoire, & qu'il avoit déguisé par des
„ ornemens superflus, une matiere ex-
„ cellemment belle & riche d'elle-mê-
„ me? Que dirons-nous, dis-je, de
„ cet homme, qui ignore que la bon-
„ té, la force & le prix de l'Ecriture
„ Sainte ne consiste pas dans la riches-
„ se de ses figures, ni dans la subli-
„ mité de son langage? *Non in subli-*
„ *mitate sermonis aut sapientiæ, non*
„ *in persuasibilibus humanæ sapientiæ*
„ *verbis; sed in ostensione spiritûs &*
„ *virtutis; ut fides nostra non sit in*
„ *sapientia hominum sed in virtute Dei;*
„ & que ni l'élevation, ni la simpli-
„ cité des Livres Sacrez ne sont pas
„ les marques, qui font connoître
„ que l'Esprit saint les a dictez, puis-
„ que S. *Augustin* a estimé qu'il étoit
„ indifferent que le langage de l'Ecri-
„ ture fût poli, ou barbare; qui a
„ ignoré que S. Paul n'entendoit point
„ les finesses de la Rhétorique, &
„ qu'il étoit * *imperitus sermone*, que
„ Moïse avoit de la peine à s'expli-
„ quer;

* 2 *Cor. XI. 6.*

„ quer, que le Prophete Amos étoit
„ groſſier & ruſtique, & que tous les
„ ſaints perſonnages, quoi que par-
„ lans des Langages differens, étoient
„ pourtant animez du même eſprit?
„ Du reſte, Monſeigneur, je vous
„ demande un jugement. Vos lu-
„ mieres vives & pénetrantes, & le
„ grand uſage que vous avez des ſain-
„ tes Lettres vous feront voir clair
„ dans cette queſtion. Quelque en-
„ cens, que Mr. *Deſpreaux* vous ait
„ donné dans la derniere édition de
„ ſes Ouvrages, ſes loüanges ne ſau-
„ roient vous empêcher de tenir la ba-
„ lance droite, & de garder entre lui &
„ moi cette droiture, que vous ob-
„ ſervez ſi réligieuſement en toutes
„ choſes. Pour moi, je ne ſerai pas
„ moins docile & ſoûmis à vôtre dé-
„ ciſion que j'ai toûjours été avec reſ-
„ pect, Monſeigneur, vôtre &c. *A*
„ *Paris le 26. de Mars* 1683.

Je n'ai rien apris de la ſuite de cē démêlé, & je n'ai garde d'y entrer, en ce qu'il peut renfermer de perſonnel. La Diſſertation de Mr. *Huët* m'a paru digne de voir le jour, & je l'ai donnée, comme elle eſt tombée entre mes mains, ſans y rien changer, ſinon que j'ai mis tout au long le nom

de

de Mr. *Deſpreaux*, qui n'y étoit marqué que par des étoiles, parce qu'il l'a mis lui-même dans la derniere Edition de ſes Oeuvres. Il ſemble qu'il n'ait pas changé de ſentiment, puiſque ce qu'il avoit dit de Mr. *l'Evêque d'Avranches* eſt demeuré dans cette Edition, à quelques legers changemens près. Quoi qu'il en ſoit, on peut, ſans perdre rien de l'eſtime, que Mr. *Deſpreaux* mérite, n'être pas de ſon ſentiment, en cette occaſion.

---

## ARTICLE IV.

EUCLIDIS *quæ ſupersunt omnia, ex recenſione* DAVIDIS GREGORII, *M. D. Aſtronomiæ Profeſſoris Saviliani & R. S. S.* Oxoniæ An. 1703. in fol. pagg. 686.

LEs Elemens d'*Euclide* ſont auſſi connus, au moins en géneral de tous ceux qui ont un peu étudié en Mathematique, ou qui en ont ouï parler; que la perſonne d'*Euclide* eſt peu connue. On ſait ſeulement qu'il ne le faut point confondre avec un Megarien du même nom, diſciple de Socrate.

crate. Ce Geometre a vécu ſous le premier des Ptolomées, environ trois cens ans avant Jeſus-Chriſt, & a précedé de quelque tems *Eratoſthene* & *Archimede*. Il ouvrit à Alexandrie une Ecole de Geometrie, d'où il ſortit dans la ſuite quantité d'habiles gens. Ceux qui voudront en ſavoir davantage n'ont qu'à conſulter les leçons de *Thomas Savil* ſur *Euclide*, dans leſquelles il a ramaſſé tout ce que les Anciens en ont dit.

Il y a bien de l'apparence, comme Mr. *Gregory* le remarque dans ſa Préface, que pluſieurs Geometres, comme *Hippocrate* de Chios, *Léon* & d'autres avoient fait des Elemens de Geometrie avant *Euclide*. La raiſon de cela eſt que *Proclus* aſſure dans ſes Commentaires ſur cet Auteur, qu'il avoit mis en un meilleur ordre diverſes démonſtrations d'*Eudoxe*, qu'il avoit perfectionné celles de *Theetete*, & prouvé pluſieurs choſes, qui ne l'avoient pas été aſſez bien auparavant.

Ces Elemens conſiſtent à préſent en XV Livres, mais les deux derniers pourroient bien être d'un autre Geometre, parce que le XIV. a une Préface particuliere. Auſſi croit-on qu'ils ſont

ſont d'*Hypſiclès* d'Alexandrie, qui a vêcu deux cents ans après *Euclide*.

On peut diviſer en géneral la Geometrie d'Euclide en deux parties, dont l'une eſt *la contemplation des ſuperficies*, ἐπιπέδων θεωρία, & l'autre la *conſideration des ſolides*, στερεῶν θεωρία, car *Euclide*, ſelon la remarque de *Proclus*, n'a pas traité des points & des lignes. Mais on ne ſauroit entendre la *Stereometrie*, ſans ſavoir quelles lignes ſont commenſurables & incommenſurables, & l'on ne peut comprendre cette doctrine, ſans ſavoir l'Arithmetique. On peut donc commodément réduire à quatre chefs principaux tout ce qui eſt dans ces Elemens. Le premier, contenu dans les ſix premiers livres, concerne la théorie des ſuperficies, & peut être ſubdiviſé en trois. 1. Dans les quatre premiers, il eſt traité des ſurfaces planes en géneral; 2. dans le cinquiéme des proportions des grandeurs en géneral; 3. des proportions des figures planes, dans le ſixiéme. Le ſecond chef concerne les nombres, dont il eſt traité dans les livres VII, VIII, & IX. Le troiſiéme regarde les lignes commenſurables & incommenſurables, & eſt contenu dans le livre X. Le quatriéme,

me ; qui ſe rapporte aux ſolides, eſt traité dans les livres ſuivans.

Comme l'on a ſujet de croire qu'un ancien Geometre, nommé *Théon*, a eu quelque part dans les Elemens d'*Euclide*, on n'eſt pas d'accord de ce qu'il y a fait. Quelques-uns ont crû que les propoſitions étoient d'*Euclide* & les démonſtrations de *Théon*, ce qui paroit ridicule à *Savil*; & en effet il n'eſt pas probable que qui que ce ſoit voulût publier des concluſions, avec les démonſtrations d'un autre. *Pierre Ramus* a mieux aimé attribuer le tout au ſeul *Théon*; mais des Auteurs anciens, qui ont vêcu avant & après ce Geometre, ont cité les Elemens que nous avons ſous le nom d'*Euclide*. Le ſentiment le plus commun eſt qu'*Euclide* a fait le tout, ou qu'il ne s'en faut pas beaucoup. Cependant il y a des MSS. qui marquent que ces Elemens ſont tirez des diſcours de *Théon*, & quelques Scholies MSS. diſent qu'*Euclide qui vivoit du tems d'Alexandre le Macedonien, a recueuilli cet ouvrage, & que Théon qui vivoit du tems de Théodoſe l'a mis en ordre. Savil* ne peut ſe perſuader que l'ordre des démonſtrations puiſſe être d'un autre que d'*Euclide*, parce qu'elles dépendent les unes des au-

autres, & qu'on ne sauroit en changer l'ordre, sans en détruire la liaison. Mais il croit, sur l'autorité de *Théon* lui-même, dans son commentaire sur l'*Almageste*, que dans une Edition qu'il fit de ces Elemens, il y ajoûta des démonstrations par-ci, par-là, comme à la fin du Livre VI. & ailleurs. Mr. *Gregory* y joint aussi quelques autres endroits, comme on le verra dans sa Préface.

Ce qu'il y a de merveilleux, dans ces Elemens, c'est que depuis deux mille ans, il ne s'est trouvé personne, qui ait osé contester la verité d'aucune des propositions qui y sont démontrées. Mais d'autres qui reconnoissent, comme tous ceux qui ont la moindre idée de la Geometrie, la verité des démonstrations d'*Euclide* se sont plaints de quelque confusion qu'il y a dans son ordre. *Savil* a terriblement rebroüé cette objection, & après avoir parlé de la liaison des démonstrations d'*Euclide*; *c'est à cause de cela*, dit-il, *que l'ordre que ces Méthodistes cherchent vainement dans* Euclide, *n'a pas dû être gardé; à moins que quelcun ne soit assez sot, pour croire qu'il faut préferer je ne sai quelle beauté à la santé.* Mr. *Gregory* qui rapporte ce jugement

de

de *Savil*, défie tous les Géometres modernes de produire un jugement auſſi avantageux de quelcun, touchant un autre, qui ait écrit des Elemens de Géometrie, que celui que *Ramus* a porté de ceux d'Euclide : *je n'ai pû trouver*, dit-il, *aucun paralogiſme, ni aucune fauſſeté dans les Elemens* d'Euclide, *quoi que j'en aye cherché en les examinant ſéverement. J'avouë que c'eſt une loüange toute particuliere, que je n'ai pû accorder juſqu'à préſent ni à aucun Grammairien, ni à aucun Rhéteur, ni à aucun Logicien, de n'avoir rien enſeigné de faux, dans la Grammaire, dans la Rhetorique, ou dans la Logique.* Il en faut tomber d'accord, parce que dans ces Sciences, on mêle néceſſairement beaucoup de choſes, qui ne peuvent pas être démontrées, avec celles qui le pourroient être. Ainſi on s'y peut tromper, au lieu que la clarté des Mathematiques ne le permet pas. Je croi néanmoins que, ſi l'on n'envioit pas aux Modernes la gloire, qui leur eſt duë, il ſe trouveroit qu'il y a bien des Géometres, qui ont démontré *Euclide*, ſelon une nouvelle méthode, dont on pourroit aſſurer la même choſe.

Ceux qui veulent au reſte ſavoir les

principaux défauts, que l'on trouve dans la Méthode d'*Euclide* & de ceux qui la ſuivent, on n'a qu'à conſulter la *Logique de Port-Royal*, Partie IV. Ch. 8 & 9. & la Préface des *Nouveaux Elemens de Géometrie* par Mr. *Arnaud*. Ceux qui y prendront garde de près verront qu'il y avoit quelque choſe à réformer, dans la méthode d'*Euclide*. S'échauffer pour ſoûtenir ſon autorité contre la Raiſon, ce ſeroit diffamer les Mathématiques, qui ont paſſé juſqu'à préſent pour une ſcience où l'autorité n'a point de lieu, & où l'évidence ſeule décide. Il ſeroit fâcheux que l'on fît une eſpece de faction, pour conſacrer en tout la Méthode des Anciens Géometres, comme on a fait dans les autres Sciences; où il faut, ſelon la maniere d'enſeigner de la plûpart des Univerſitez, ſacrifier ſa Raiſon à l'autorité de ſes Maîtres.

Ainſi *Proclus* a beau dire, dans ſon Commentaire ſur le 1. Livre d'*Euclide*, que ce Géometre répondit à Ptolomée, qui lui demandoit s'il n'y avoit point de voye plus courte, que ſes Elemens, pour parvenir à la connoiſſance de la Géometrie, *qu'il n'y avoit point de Sentier Royal qui y conduisît*. Il faiſoit alluſion aux chemins royaux,

royaux, & il vouloit dire qu'il falloit que les Rois paſſaſſent par le même chemin, que les autres, s'ils vouloient devenir Géometres. Il eſt certain qu'on a démontré depuis beaucoup de ſes propoſitions, d'une maniere plus courte & plus nette. *Barrow* & *Taquet* en ont donné de bonnes preuves. Pour le bon *Savil*, il étoit un peu ſujet à s'entêter, & l'on peut voir le jugement qu'un habile homme, Philoſophe & Mathématicien, a fait de ſes Leçons ſur *Euclide*, dans la *Recherche de la Verité* Liv. II. P. 2. Ch. VII.

Au reſte, Mr. *Gregory*, ſecondé de Mr. *Hudſon*, premier Bibliothecaire de la Bibliotheque Bodleyenne, à Oxford, a revu le Grec ſur pluſieurs MSS. & le Latin ſur le Grec; de ſorte qu'on n'avoit pas encore vû une édition d'*Euclide* qui fût auſſi correcte que celle-ci, ni pour le Grec, ni pour le Latin.

Après les Elemens d'*Euclide*, on trouve le livre que l'on nomme *Data Euclidis*, qui contient les principes de l'Analyſe des Anciens. Afin que l'on pût mieux entendre ce que c'eſt que ce livre, Mr. *Gregory* publie ici la Préface de *Pappus* d'Alexandrie ſur le VII Livre des Recueuils Mathema-

tiques, en Grec & en Latin. On n'a vû jusqu'à présent que la version Latine de *Commandin*. Dans cette Préface, *Pappus* nous aprend ce que c'est que la *Synthese* & *l'Analyse*, & fait voir qu'on recherche certaines veritez, en supposant quelque chose, comme vrai, & que c'est ce qu'on appelle *datum*, ou *donné*. Il dit ensuite ce que les *Data* d'*Euclide* contiennent.

Cet Ouvrage est suivi de deux livres de la Musique, qu'on attribue communément à *Euclide*, & qui n'en sont peut-être point. Au moins les Anciens ne les lui ont pas attribuez. On a suivi ici l'édition de Mr. *Meibom*, en y corrigeant seulement quelques endroits, sur tout dans la version; où il y avoit diverses manieres de parler, qui ressentoient plus la Musique moderne, que celle du tems d'*Euclide*.

Le livre des *Phénomenes*, qui est le seul livre touchant les choses celestes, qu'*Euclide* ait écrit, paroît ici pour la premiere fois en Grec, tiré des MSS. Pour la version, c'est celle de *Joseph Auria*, qui avoit paru à Rome en 1591. mais dans laquelle on a corrigé divers endroits. *Euclide* y rend rai-

raiſon des changemens, que l'on voit dans le ciel ; en ſuppoſant, comme on faiſoit alors, que la terre eſt au centre du monde & que tout ſe meut autour d'elle.

On trouve en ſuite l'*Optique* & la *Catoptrique*, que Mr. *Gregory* ne croit pas être d'*Euclide* ; ou qu'il juge au moins très-corrompues par le tems & par les Copiſtes, ſi ce ſont des pieces de ce grand Géometre.

Le livre *des Diviſions* des figures, traduit autrefois en Latin de l'Arabe de *Mahomet Bagdedin*, par *Jean Dee* de Londres, paſſoit dans ſon eſprit pour un livre d'*Euclide*, & il eſt en effet plus digne de lui que l'Optique & la Catoptrique. *Dee* ſe fondoit ſur un paſſage de *Proclus*, pour donner ce livre à ce Géometre ; mais *Savil* prouvoit, par ce même paſſage de *Proclus*, que ce Livre n'étoit point de lui. Cependant comme il étoit rare, Mr. *Gregory* a fort bien fait de le joindre ici, avec quelques petites notes de *Savil*, qui ſervent à éclaircir des paſſages obſcurs.

*Pappus* & *Proclus* aſſurent qu'*Euclide* avoit fait un livre nommé *Poriſmata*, qui étoient des propoſitions, où il ne s'agiſſoit ni de la génération,

ou de la production de quelque choſe, comme dans les *Problemes*, ni de la ſimple contemplation, comme dans les *Théoremes*; mais de quelque invention, comme de trouver le centre d'un cercle donné, ou autres choſes ſemblables. Le mot de *Poriſma* ſe prend dans un ſens tout different dans les Elemens de ce Géometre, ou pour la conſéquence d'un Théoreme, ou pour un Corollaire que l'on ajoûte en paſſant. Ces livres ſe ſont entierement perdus, mais Mr. *Gregory* croit qu'on les pourroit en quelque ſorte rétablir, par le moyen du VII. Livre de *Pappus*, ſur tout lors que l'on aura publié cet Auteur en Grec; parce qu'il y a beaucoup de fautes, dans la verſion de *Commandin*. Mr. *Gregory* rendroit en cela un grand ſervice au Public, & à l'égard de la Géometrie & à l'égard de la Langue Greque. Ceux de Mrs. de l'Univerſité d'Oxford, qui ont contribué à cette Edition d'*Euclide*, & chez qui on dit qu'*Archimede* eſt ſous la preſſe, s'attireront par-là de grandes loüanges & de grands remercimens de la part de la République des Lettres. Ceux qui ſe mêlent de publier ce qui y paroît ne manqueront pas de s'en aqui-

ter

ter avec ſoin, comme je le fais préſentement, pour ma part.

*Euclide* avoit auſſi écrit quatre livres des *Sections Coniques*, auxquels *Apollonius* en ajoûta quatre autres. Les Mathematiciens ne les ont pas encore vus en Grec, & Mr. *Gregory* nous fait eſperer de les publier.

A la fin, il y a un petit fragment en Latin, *de levi & ponderoſo*, mais qui ne paroît point être d'*Euclide*.

On trouvera au reſte cette édition belle & correcte, & les figures mieux faites, que dans les autres, & les lettres mieux placées; de ſorte que le Public a beaucoup d'obligation à cet égard à Mr. *Gregory*, & à ceux qui l'ont aidé. Ceux qui aiment les Mathematiques & les Lettres Greques, ſont en quelque ſorte obligez d'acheter cette Edition, & par reconnoiſſance, & pour obliger ces Mrs. d'Oxford à continuer à nous donner les anciens Mathematiciens Grecs, en meilleur état qu'ils n'ont paru, juſqu'à préſent; comme ils peuvent le faire, par le moyen de leurs *Bibliotheques*, fournies de quantité d'anciens Manuſcrits. Quoi que l'on ait pouſſé les Mathematiques plus loin, que n'avoient fait les Anciens, on ne laiſſe pas de re-

paſſer avec plaiſir ſur leurs traces, & de voir avec étonnement comment ils ſont venus à la connoiſſance de ces principes ſi féconds, d'où la Poſterité a tiré & tirera une infinité de veritez. Il n'en eſt pas de même des Philoſophes anciens, qui, parmi quelque peu de principes veritables, en ont mêlé une infinité de faux; qui ne peuvent que jetter dans l'erreur ceux qui les ſuivent, & qu'il a fallu que nôtre ſiecle oubliât, pour venir à la connoiſſance aſſûrée, ou des veritez qu'on a pû découvrir, ou de l'ignorance inſurmontable, où nous ſommes à l'égard de diverſes choſes, ſur leſquelles les Anciens s'imaginoient d'avoir de grandes lumieres.

Je n'ignore pas que les anciens Pyrrhoniens prétendoient envelopper les Mathematiciens, dans le même embarras, où ils croyoient réduire les Philoſophes. *Ciceron* *, par exemple, prétendoit qu'on pouvoit nier les principes mêmes des Géometres, & qu'alors on arrêtoit tous leurs progrès. Il en donne, pour exemple, ces définitions, „ qu'un Point n'a aucune grandeur, „ que la Superficie n'a aucune épaiſ„ ſeur, que la Ligne eſt deſtituée de „ lar-

* *Quæſt. Academ. Lib. IV. cap.* 36.

„ largeur. *Punctum esse, quod magni-*
„ *tudinem nullam habeat ; extremita-*
*tem & quasi libramentum, in quo nulla*
*omnino crassitudo sit ; lineam autem*
*latitudine carentem.* C'est ainsi qu'il faut lire, ou *lineam autem sine latitu-*
*dine*, & non *lineamento sine latitudine*
*carentem.* On n'a qu'à lire les définitions d'*Euclide* pour s'en assurer, car il décrit ainsi la ligne : μῆκος ἀπλατὲς, *une longueur sans largeur. Sextus l'Empirique* dispute tant qu'il peut, contre ces définitions, dans * son Ouvrage contre les Dogmatiques. Mais il paroît que ni *Ciceron*, ni lui n'entendoient pas ce que vouloient dire les Mathematiciens. Sans cela, ils auroient sû que l'on ne peut pas disputer contre des définitions, comme celles-là ; qui ne sont que des définitions de noms, & d'idées abstraites, qui n'existent point. On dit avec *Euclide*, σημεῖόν ἐστιν οὗ μέρος οὐδέν, *un point est ce qui n'a point de parties* ; ou comme *Sextus* exprime cette définition, „ σημεῖον μὲν εἶναί φασιν ἀμερῆ καὶ ἀδιάστατον, *qu'un point est une marque sans parties & sans dimensions* ; & l'on ne veut dire autre chose sinon que l'on nomme *Point* l'idée abstraite, que l'on a du



* *Lib. III. p. 87. Ed. Steph.*

ſimple commencement d'une ligne, ſans penſer à ſa ſuite. C'eſt donc de même que ſi l'on diſoit; je puis penſer au commencement d'une longueur, ſans penſer à ſa ſuite, & ſans y chercher aucunes parties, & j'appelle cette idée abſtraite *un Point*. On ne ſauroit nier cela à un homme qui l'aſſure, à moins qu'on ne fît voir qu'il ment; car enfin il eſt permis à châcun de nommer ſes propres idées comme il veut. Ainſi prouver qu'il n'y a aucune choſe corporelle (telle que doit être *le Point*, puis qu'il compoſe les dimenſions du Corps) qui n'ait des parties; c'eſt ne rien prouver, car les Géometres ne le nient pas. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'on nomme auſſi *Point*, ſur le papier, une marque, qui n'eſt pas ſans parties, comme lors que l'on fait un Cercle avec de l'encre, & qu'on en marque le centre par un Point noir. Mais à la rigueur ce n'eſt pas à une marque, comme cela, que l'on donne le nom de *Point*, mais à ce qu'on penſe, & qu'on ne ſauroit exprimer ſur le papier tel qu'on l'a dans l'eſprit; parce que l'on ne peut faire aucune marque corporelle, ſans parties. Néanmoins pour faire comprendre aux autres ce que l'on

l'on penſe, par le moyen de l'écriture, & du langage, on fait ſur le papier des images de la penſée, qui ne lui reſſemblent pas parfaitement ; & à qui on donne les mêmes noms, que l'on a donnez à des idées abſtraites, auxquelles ils conviennent proprement. On a d'autant plus de droit d'en uſer ainſi, qu'un *Point* ſur le papier, quoi qu'il ait des parties, eſt une occaſion, pour ceux qui ſavent ſa définition, de penſer au commencement, ou à la fin d'une Ligne, ſans penſer à aucunes parties. Ainſi quoique la démonſtration ne ſoit pas rigoureuſe, dans les marques, que l'on voit ſur le papier, elle ne laiſſe pas de ſe repréſenter telle à l'eſprit, & de l'être en effet dans ſes idées ; de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de ne s'y rendre point. On doit faire le même raiſonnement ſur la Ligne, & la Superficie, qui ſont auſſi des idées abſtraites, & que l'on ne peut nier que l'on ne ſe forme facilement, ſi l'on veut parler avec ſincerité. On ne ſauroit donc produire de ſemblables exemples, pour prouver qu'on peut *bien embarraſſer* les Géometres, ſans montrer qu'on n'entend pas les premiers élemens de la Géometrie, ou qu'on ne penſe guere à ce que l'on dit,

& que la seule passion de contredire dicte de semblables discours.

*Euclide* m'a donné occasion de faire cette petite digression, pour montrer que ceux qui veulent disputer contre tout ne sont pas si habiles qu'ils s'imaginent, ou n'ont pas beaucoup de sincerité. Il seroit inutile de dire de semblables choses, en un autre tems, mais cela étoit nécessaire à présent, que certaines gens croyent d'aquerir de la réputation, en attaquant ce qu'ils n'entendent pas.

---

## ARTICLE V.

JULII POLLUCIS *Onomasticum Græcè & Latinè, post egregiam illam* Wolfgangi Seberi *Editionem, denuo immane quantum emendatum, suppletum & illustratum, ut docebunt Præfationes. Præter* W. Seberi *notas olim editas, accedit Commentarius doctissimus* Gothofredi Jungermanni, *nunc tandem à tenebris vindicatus, itémque alius* Joachimi Kuhnii, *subsidio Codicis Antverpiensis, variantium lectionum* Isaaci Vossii, *adnotatorum* Cl. Salmasii *&* H. Valesii *&c. concinnatus.*

*Omnia*

*Omnia contulerunt ac in ordinem redegerunt, varias præterea lectiones eásque insignes, tum & suas notas adjecerunt editionémque curarunt septem quidem prioribus libris*, Joh. Henricus Lederlinus *Linguar. Orient. in Acad. Argentoratensi Prof. P. & post eum reliquis* Tib. Hemsterhuys *Philos. & Matheſ. in Illust. Amſtelæd. Athenæo Profeſſ. P. cum Indicibus novis iisque locupletiſſimis.* Amſtelædami ex Officina Wetſteniana, 1706. in fol. avec les Préfaces & les Indices pagg. 1640.

IL y avoit long-tems, que l'*Onomaſticon de Pollux* étoit rare, & que l'on ne pouvoit l'avoir, ſans l'acheter fort cherement. Tous ceux qui aiment la Langue Greque & qui étudient les Auteurs Grecs, ſouhaitoient de plus que l'on en fît une meilleure Edition, que celles que l'on en avoit vuës juſqu'à préſent, & qui n'étoient ni belles, ni correctes. Ils ſeront maintenant ſatisfaits, puis qu'on n'en peut guere donner de meilleure Edition, que celle-ci; à moins qu'on ne déterre des MSS. que perſonne n'a encore vûs, comme on le comprendra par la ſuite.

Il n'y a perſonne qui ne ſâche de quelle utilité ſont les Dictionaires, pour apprendre les Langues; mais on ne fait pas ordinairement aſſez de réflexion ſur les ouvrages de la nature de celui de *Pollux*, & qui ne ſont pas moins utiles. Dans les Dictionaires, où les mots ſont rangez alphabetiquement, on peut chercher les mots & les expreſſions, que l'on trouve dans un Auteur; lors qu'on ne les entend pas, ou que l'on eſt en quelque doute touchant leur uſage & leurs ſignifications. Mais dans un *Onomaſtique*, comme celui-ci, on cherche auſſi des mots, que l'on n'a jamais ouïs, & l'on apprend comment on doit parler ſur châque matiere; en voyant enſemble tous les termes qu'on avoit accoûtumé d'employer, ſur châque ſujet. Ces ſortes d'Ouvrages ſont à la verité plus propres dans une Langue vivante, que dans une morte, & ſervent plûtôt à apprendre à parler proprement qu'à entendre le langage des autres; quoi que l'on en puiſſe auſſi tirer cet uſage, ſur tout depuis que la Langue, dont il s'agit, eſt morte, comme la Langue Greque l'eſt à préſent. *Pollux* avoit travaillé pour l'uſage de l'Empereur *Commode*, afin de lui apprendre à par-

à parler Grec avec politeſſe & avec agrément, en lui fourniſſant les termes des ſciences & des arts, & qui étoient le plus en uſage parmi les Grecs. Ainſi s'il avoit à écrire, ou à parler en Grec, ſur quelque matiere, dont il ſoit fait mention dans l'*Onomaſtique* de *Pollux*; il n'avoit qu'à lire avec ſoin cet endroit, pour ſavoir les mots & les phraſes qu'il pouvoit employer, & qui ne lui ſeroient peut-être pas venus en l'eſprit. Il eſt de très-grande conſéquence & pour un Prince & pour tout autre, qui ſe pique d'écrire avec netteté, & d'employer les termes propres au ſujet dont il veut parler, d'avoir un *Onomaſtique*, qu'il puiſſe conſulter au beſoin.

Pour moi, j'ai ſouvent ſouhaité que nous en euſſions un en François, lors qu'il m'eſt arrivé d'être obligé de parler de quelque choſe, dont je ne ſavois pas juſtement le nom, ni la maniere de l'exprimer, parmi les gens du métier, quoi que je connuſſe la choſe en elle même.

Par exemple, pour parler en termes propres de choſes qui concernent la guerre, & la navigation, il faudroit néceſſairement avoir un *Onomaſtique*

*ſtique* de ces ſortes de choſes. Je ſai que l'on en a des Dictionaires, & que ces mots ſont inſerez dans ceux des Arts & des Sciences; mais on ne peut pas chercher dans ces Dictionaires des mots qu'on ne ſait point, & on les apprendroit dans un *Onomaſtique*, fait ſur le modele de celui de *Pollux*. Un Ouvrage, comme celui-là, ſeroit très-utile non ſeulement aux Etrangers, qui ſouhaitent d'apprendre à parler François, avec exactitude, mais encore à ceux à qui la Langue Françoiſe eſt maternelle. A force de relire un ſemblable Ouvrage on apprendroit la Langue, avec bien plus de ſureté & de régularité, que par l'uſage commun; qui eſt ſouvent douteux, ou trompeur, & duquel même on ne peut tirer que la connoiſſance des mots qui entrent ordinairement dans la converſation. On ſe mettroit dans la mémoire le langage des Sciences & des Arts, que l'on ſeroit en ſuite beaucoup plus en état d'apprendre. Il ſeroit à ſouhaiter que quelque homme de loiſir & capable de s'en bien acquiter, entreprît quelque choſe de ſemblable, & définît avec ſoin les termes, qui pourroient avoir quelque obſcurité.

. . . . . .

Ceux

Ceux qui ont publié des *Nomenclateurs* Latins & même Hebreux, ont tâché de rendre ce service à ceux qui veulent apprendre les Langues Latine & Hebraïque. Tels sont les *Nomenclateurs* Latins d'*Adrien Junius*, & de *Jean Amos Comenius*, nommé *Janua Linguarum Reserata*, & le Nomenclateur Hebreu d'*Antoine Hulsius*. Comme on doit savoir bon gré aux Auteurs de ces Livres, qui servent sans doute, tout-imparfaits qu'ils sont, à apprendre les Langues Hebraïque & Latine; on seroit très-obligé à ceux, qui en feroient de semblables dans les Langues Modernes. Pour revenir à *Pollux*, le Public est redevable de la belle édition qu'il en a à présent, au Sr. *Henry Wetstein*, qui a déja enrichi nos Bibliotheques de quantité d'Ouvrages de conséquence, & qui n'a épargné ni soins, ni frais, pour la rendre aussi parfaite qu'il étoit possible; & qui y a en effet très-bien réussi, soit pour la chose même, soit pour la beauté de l'impression. Quoi que la principale gloire de cette sorte d'Ouvrages appartienne aux Gens de Lettres, qui y travaillent, il est certain que sans un Libraire soigneux, & qui se pique de bien faire, il est

diffi-

difficile de rien publier de considerable, d'une maniere, qui puiſſe faire honneur; & en cette occaſion on eſt d'autant plus obligé au Libraire, que c'eſt lui, qui a fait travailler les Savans, qui ont eu part à cette Edition, & qui leur a cherché avec ſoin & leur a fourni les ſecours, dont ils avoient beſoin. C'eſt lui encore, qui a déterré le Commentaire de *Jungerman* ſur *Pollux*, qui eſt le meilleur & le plus exact qu'il y ait ici. Il faut reconnoître qu'il y a peu de Libraires capables de prendre tous ces ſoins, & qu'il mérite pour cela d'être joint aux *Manuces* & aux *Etiennes*, qu'il a ſouvent ſurpaſſé, par la beauté de ſes Editions Greques & Latines. Après lui avoir rendu cette juſtice, il ne ſera pas mal de faire l'hiſtoire des Editions précedentes de *Pollux*, avant que de venir à un plus grand détail touchant celle-ci. C'eſt à quoi les Préfaces anciennes, que l'on a toutes miſes, avec beaucoup de raiſon, à la fin des nouvelles, nous ſerviront beaucoup.

Cet Ouvrage parut pour la premiere fois en Grec à Veniſe en MCCCCXCVIII. & *Alde Manuce* le publia de nouveau en MDII. dans la même ville, avec un Indice Grec & Latin du con-

contenu des Chapitres à la tête de l'Ouvrage, au lieu qu'il n'y en avoit point dans la premiere Edition, ce qui la rendoit très-incommode. L'Edition d'*Alde* fut ſuivie de celle que *Bernard Junta* fit à Florence en MDXX. avec une Préface de *Carteromachus*, qui apparemment eut ſoin de cette Edition. Ces Editions étoient toutes Greques, & il n'étoit en effet nullement néceſſaire de traduire Pollux en Latin, & même il n'étoit pas poſſible de le bien faire; parce que la Langue Latine ne fournit pas juſtement autant de termes que la Greque, & les termes qu'elle a ne répondent pas exactement aux Grecs; ſans quoi on ne ſauroit traduire cet *Onomaſtique* en Latin. D'ailleurs cet Ouvrage n'eſt pas pour ceux, qui ne ſavent point encore de Grec, mais pour ceux qui ſouhaitent de ſe perfectionner dans la connoiſſance de cette Langue, & qui n'ont pas beſoin qu'on leur traduiſe Pollux, non plus qu'*Heſychius*. Si on vouloit néanmoins le traduire, il faudroit le faire, comme l'a dit l'Auteur de la Lettre Latine, inſérée dans le IX Tome de cette *Bibliotheque Choiſie*, p. 191. que l'on pourra conſulter.

Néanmoins *Rodolphe Gualther*, étant fort

fort jeune, entreprit de traduire *Pollux*, & fit imprimer ſa verſion à Bâle en 1536. Cette verſion étoit pleine de fautes & de bévuës très-groſſieres, comme *Gualther* le reconnut lui même depuis. *Wolfgang Seberus* ayant eu quelques MSS. revit & le texte & la verſion, & y joignit quelques notes, & tout cela s'imprima à Francfort chez *Wechel*, en 1608. C'étoit la meilleure édition de *Pollux*, que l'on eût euë juſqu'à préſent; quoi que *Seberus* n'eût pas eu le tems, de la perfectionner, comme il l'auroit pû faire. Il y avoit encore bien des fautes, dans le Grec & dans la verſion. En 1675. *Joachim Kuhnius* entreprit de revoir cette édition, & donna un eſſai de ſes notes, qu'il publia cette année-là, pour engager les Savans à le ſecourir, dans un ſi bon deſſein. Le Sr. *Wetſtein* ayant recouvré des varietez de lecture d'un MS. d'*Iſaac Voſſius*, engagea Mr. *Kuhnius*, en les lui communicant, à travailler tout de bon ſur *Pollux*. Depuis le P. *Papebroch*, Jeſuïte d'Anvers, lui prêta un MS. qui eſt dans la Bibliotheque des Jeſuïtes de cette ville-là, & par le moyen de ces deux MSS. Mr. *Kuhnius* corrigea quantité de fautes dans *Pollux*, & ſuppléa ce qui manquoit

quoit en divers endroits, & ce qui étoit défectueux dans les Editions précedentes. Il eut de plus des remarques, que *Saumaiſe* avoit faites autrefois ſur *Pollux*, & un exemplaire qu'il avoit collationné avec les MSS. de la Bibliotheque *Palatine*; & outre cela de ſemblables remarques qu'*Henry de Valois* avoit écrites à la marge de ſon *Pollux*. Avec ces ſecours, il ſe mit tout de bon à travailler ſur *Pollux*, & acheva ſon commentaire avant que de mourir; & le laiſſa dans l'état, auquel on le voit ici, ſans avoir vû le commencement de cette Edition. Son commentaire eſt plus travaillé au commencement qu'à la fin, & il y a apparence que s'il eût vécu plus long-tems, il l'auroit augmenté & retouché également. Quoi qu'il en ſoit, comme Mr. *Kuhnius* étoit très-ſavant dans la Langue Greque, tout ce qu'il a fait eſt très-bon & digne d'être lû.

Il avoit ouï dire que *Godefroi Jungermann*, ſavant homme du commencement du XVII. ſiecle, & aſſez connu par ſon Edition de *Ceſar*, & par celle des Paſtorales de *Longus*, avoit auſſi fait un Commentaire ſur *Pollux*; mais il ne put jamais découvrir où cet Ouvrage pouvoit être. Ce n'a été qu'après

près ſa mort qu'on a découvert que cet Ouvrage étoit engagé, chez un Cordonnier d'*Altorf*, près de *Nuremberg*, pour quatre écus. On verra dans la Préface du Sr. *Wetſtein*, qui l'a racheté, & comment il eſt venu entre ſes mains. C'eſt la meilleure piece qui ſoit dans ce recueuil, & ç'auroit été grand dommage qu'elle ſe fût perdue chez le Cordonnier où elle étoit. *Jungerman* ne ſe contente pas, comme font certains Critiques, de marquer les varietez de ſes MSS. mais il cite encore les paſſages des Auteurs anciens, que *Pollux* n'avoit fait qu'indiquer, lors qu'il a été poſſible de les trouver; ce qui lui a dû coûter une peine infinie, comme ceux qui jetteront les yeux ſur cette Edition le connoîtront facilement.

Le Sr. *Wetſtein* ayant ainſi de quoi donner une très-belle Edition de *Pollux*, manquoit ſeulement d'un homme, qui relût avec ſoin les notes MSS. qui les rapportât aux endroits qu'elles regardent, & qui eût ſoin de l'Edition. Il trouva heureuſement Mr. *Lederlin*, diſciple de feu Mr. *Kuhnius*, & qui lui a ſuccedé depuis dans la charge de Profeſſeur aux Langues Orientales, dans l'Academie de *Strasbourg*. On

verra

verra cela dans la premiere & dans la troiſiéme Préface, qui eſt de Mr. *Lederlin* lui même. Il nous apprend qu'il a redreſſé le Texte, comme Mr. *Kuhnius* l'avoit fait à la marge de ſon Exemplaire, & qu'il a corrigé quantité d'endroits, dans la verſion du I. Livre; mais qu'il n'avoit pas continué, parce que dans le fonds cet *Onomaſtique* n'eſt pas un ouvrage que l'on pût traduire, pour les raiſons que l'on a déja dites, & que l'on peut encore voir dans ſa Préface. Néanmoins il en a ôté par-ci, par-là, diverſes fautes; auſſi bien que les fautes d'imprimerie, qui étoient dans l'Original, en conferant enſemble les Editions de *Pollux*. Il a de plus diviſé le texte en Sections plus courtes, que les Chapitres ne le ſont pour la plûpart, afin de citer *Pollux* plus commodément, & d'y rapporter les Indices. Il a auſſi corrigé ce même Texte, ſelon les MSS. de *Jungerman*, lors que la choſe étoit claire; ſoit que Mr. *Kuhnius* en eût parlé, ou non, & de quelque ſentiment qu'il pût être.

Il s'eſt ſervi outre cela d'une collation de quelques MSS. que l'on croit avoir été faite par *Gerard Falckemburg*, ſavant dans la Langue Greque, & autre-

trefois ami d'*Henri Etienne*. Mais on voit toûjours dans les paſſages, de la maniere dont ils ſont citez au commencement des Notes, de quelle maniere on liſoit dans l'Edition de *Seberus*.

Mr. *Lederlin* étant parvenu à la fin du VII. Livre, il fut obligé d'abandonner cet Ouvrage à un autre, dont on parlera dans la ſuite, pour aller être Profeſſeur à Strasbourg. En s'en allant il paſſa à Paris, & Mrs. *Clement* & *Boivin*, Bibliothecaires du Roi, lui firent voir cinq MSS. dans la Bibliotheque du Louvre, qui n'avoient pas encore été collationnez avec les Editions. Il en donne un petit eſſai, mais il ſeroit à ſouhaiter que l'on en eût une Collation complette, après quoi on n'auroit rien à deſirer ſur *Pollux*.

Mr. *Lederlin* s'en étant allé Mr. *Hemſterhuys*, qui a été fait depuis Profeſſeur en Philoſophie & aux Mathematiques dans l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam, entreprit de continuer, & d'achever l'édition de cet Auteur, comme on le pourra voir dans ſa Préface. Au lieu que Mr. *Lederlin* n'avoit ajouté que de très-courtes notes ſur quelques endroits des VII premiers Livres, Mr. *Hemſterhuys* y en a

ajoûté

ajoûté de très-longues ſur les trois derniers & ſur tout ſur le X. On pourra diſtinguer les unes & les autres, en ce que les Notes de ces deux Meſſieurs n'ont point de nom, au lieu que chacune des autres eſt ſuivie du nom de ſon Auteur. C'eſt le premier Ouvrage, que Mr. *Hemſterhuys* a mis au jour, & l'on peut juger par-là de ce que le Public a droit d'attendre de lui à l'avenir; puis qu'il produit de ſemblables choſes, dans ſa premiere Jeuneſſe. On ne ſauroit que louër ſes premices, & l'exhorter à continuer à cultiver les Belles Lettres; à quoi il a eu un penchant particulier, depuis ſon enfance.

Comme ceux qui avoient publié *Pollux* n'avoient preſque rien dit de ſa perſonne, il a crû devoir un peu s'étendre ſur cette matiere dans ſa Préface.

*Philoſtrate*, *Tzetzès* & *Suidas* témoignent que *Pollux* étoit de Naucratis, ville d'Egypte. Mais le dernier de ces Auteurs dit, *que quelques-uns écrivent, en ſe moquant, qu'il étoit un Sophiſte*, ou *un Rheteur d'Ardenne. Ardenne eſt une ville de Phénicie.* Mr. *Kuhnius* a crû que l'on avoit dit cela de *Pollux*, parce qu'il avoit eu des Diſ-

eiples de cette partie des Gaules, où eſt la forêt des Ardennes; dans l'eſprit deſquels il pouvoit paſſer pour habile homme, à cauſe qu'ils venoient d'un pais groſſier & ignorant. Mr. *Hemſterhuys* croit, avec raiſon, que ce ſentiment de Mr. *Kuhnius* eſt aſſez vraiſemblable. Tout ce qui fait de la peine, dans ce paſſage de *Suidas*, c'eſt 1. que le mot *Arduenna* n'eſt point le nom d'une ville, mais d'une forêt: 2. qu'elle n'étoit point en Phénicie, mais dans les Gaules. Pour moi, je ne voi pas non plus qu'on puiſſe excuſer *Suidas*, en ce qu'il a confondu une forêt avec une ville; mais il ſe pourroit faire qu'au lieu de Φοινικης *de Phenicie*, il fallût lire Φραγγιας, *de France*; car le nom des *Francs* étoit déja connu de ſon tems, comme il paroit par un autre endroit de ſon Dictionaire; où il dit que c'étoit un peuple de Germanie, comme il étoit vrai, eu égard à ſon origine; mais du tems de *Suidas* ce peuple étoit paſſé, il y avoit longtems, dans la Gaule, que l'on pouvoit nommer Φραγγιας en ſuppléant γῆ, ſelon l'uſage commun de la Langue Grecque.

Mr. *Hemſterhuys* examine en ſuite ce

ce que l'on trouve dans *Philoſtrate*, touchant *Pollux*, & remarque pluſieurs fautes de l'Interprete Latin de cet Auteur; dont il explique divers endroits. On croyoit communément que *Lucien* avoit voulu railler *Pollux* dans ſon *Leniphanes*, & dans une autre piece intitulée *le maître des Rhéteurs*; mais Mr. *Hemſterhuys* n'oublie rien, pour faire voir que *Lucien* n'a pas penſé à lui. On trouvera auſſi, dans la même Préface, ce que l'on peut ſavoir de divers Auteurs nommez *Pollux*, & des differens Ouvrages, que le nôtre avoit faits. On ne peut pas s'arrêter ici à ces particularitez, & la Préface étant courte, il vaut mieux qu'on la liſe, que de chercher ici ce qu'il y a. On y verra quelle difference il y a entre les *Onomaſtiques*, les *Dictionaires* & les *Gloſſes*; les Auteurs qui ont fait des *Onomaſtiques*; ceux qui ont cité *Pollux*; les MSS. que l'on en trouve & quelques varietez ſur le commencement de cet Auteur, tirées des MSS. de Paris, par Mr. *Kuſter*; la liberté que *Pollux* prend de cenſurer quelques mots, dans les meilleurs Auteurs Grecs; & enfin ce que Mr. *Hemſterhuys* a fait, pour nous donner un meilleur texte de *Pollux*

que nous n'avions. Il a eu raiſon de mettre dans le Texte, les manieres de lire des MSS. lors qu'elles ſont viſiblement meilleures, plûtôt que de les indiquer ſeulement dans les Notes; comme font certains Critiques, qui ne cherchent nullement l'utilité du Lecteur, qui ne doit lire les Notes, que quand quelque choſe, qu'on n'a pas pû corriger par les MSS. l'arrête dans le Texte; & qu'ils contraignent néanmoins d'y avoir recours ſans néceſſité, en laiſſant le Texte fautif, quoi qu'ils l'aient trouvé correct dans les MSS. C'eſt fatiguer les Lecteurs inutilement & les dégoûter de la lecture.

Au reſte, Mr. *Hemſterhuys* promet de travailler à loiſir à un Commentaire complet ſur tout *Pollux*, & il ſeroit en effet à ſouhaiter que nous en euſſions un; où l'on vît des exemples tirez de l'Antiquité des mots & des expreſſions, dont parle *Pollux*, lors qu'elles ont quelque difficulté & qu'on ne peut pas les trouver dans les Dictionaires communs; & où l'on ſuppléât même ce qui manque à *Pollux*, en y ajoûtant les termes Synonymes, qu'il a omis, & ce dont il n'a rien dit. C'eſt là un grand Ou-

vrage,

vrage, & qui demande que l'on liſe tous les bons Auteurs Grecs, qui nous reſtent, la plume à la main, & *Pollux* devant les yeux; pour recueuillir de ces Auteurs ce qui manque au dernier. Mais ſi on avoit un Ouvrage de cette ſorte, on ne pourroit rien trouver de plus utile, pour ſe perfectionner dans la connoiſſance de la Langue Greque, que de le lire & relire de tems en tems, avec *Pollux*. En attendant, ceux qui ont du loiſir pour cela, & qui aiment la Langue Greque, feront bien de ſe ſervir de *Pollux* de cette maniere.

C'eſt un livre à laiſſer toûjours ouvert dans ſon Cabinet, ſur un Pupitre, pour y lire tous les jours quelques lignes, ſelon que l'on a plus, ou moins de loiſir; & pour le recommencer, après l'avoir fini. De cette maniere, on mettra dans ſa mémoire l'uſage de la Langue Greque, en ſorte qu'il n'en pourra jamais ſortir; pourvû néanmoins, qu'on liſe auſſi perpetuellement d'autres Auteurs Grecs, dans leſquels on voye la pratique de cet uſage, que *Pollux* ne fait ordinairement qu'indiquer. Il y a à la verité de bons Indices, dans cette Edition, & non ſeulement des mots & des

phraſes, que *Pollux* rapporte, mais auſſi des choſes, & de ce qu'il y a dans les Commentaires. Mais pour ſavoir une Langue à fonds, il ne faut pas ſe fier aux Indices, que l'on peut conſulter dans le beſoin, en cas que l'on n'ait pas la mémoire aſſez bonne, ou que l'on doute de quelque choſe; il faut l'apprendre, par un commerce conſtant avec ceux qui la parlent le mieux. Je puis même dire qu'il n'y a que ceux, qui ſavent bien le Grec, par la lecture des bons Auteurs, qui puiſſent ſe ſervir, avec ſureté, de cette eſpece d'Indices, & des Dictionaires d'*Heſychius*, de *Suidas*, & de *Phavorin*, ou des recueuils de *Phrynichus*, de *Thomas Magiſter*, ou d'autres ſemblables. Je pourrois nommer un grand Théologien, qui s'en ſervoit, avec très-peu de ſuccès; ſeulement parce qu'il ne ſavoit pas aſſez de Grec, pour les bien entendre, & appliquer à propos ce qu'ils diſent.

Cette belle Edition de *Pollux* doit exciter ceux qui aiment l'Antiquité Greque à en faire l'uſage, que je viens de dire, & j'oſerois leur promettre que s'ils ont aſſez de conſtance, pour faire quelques années de ſuite ce que

j'ai

j'ai dit, quand même ils liroient très-peu chaque jour, ils verront, en moins de tems qu'ils ne pourroient le croire, ſans l'avoir experimenté, que lire un Auteur Grec, tel qu'eſt un Hiſtorien, ne leur coûtera guere plus que d'en lire un, dans leur Langue maternelle; après quoi, les Poëtes ne leur paroîtront pas ſi difficiles. Pour moi, après l'avoir éprouvé en partie moi même, je ſuis réſolu de continuer, ſelon cette méthode, autant que mes occupations pourront le permettre.

Si quelcun me demande pourquoi l'on ſe donneroit tant de peine, pour apprendre ſi exactement une Langue que l'on ne veut pas parler, ni écrire; je réponds à cela que l'utilité & le plaiſir, que l'on y trouvera, récompenſeront ſuffiſamment la peine que l'on y aura priſe; pourvû qu'on ne faſſe pas, comme les Grammairiens, qui ne s'arrêtent qu'aux mots. Je veux que l'on apprenne le Grec, non pour ſe vanter de le ſavoir, & demeurer auſſi peu judicieux, que ſi on ne le ſavoit point; mais pour aller beaucoup plus loin, & avoir un commerce immédiat, & ſans Trucheman, avec les meilleurs Auteurs de l'Antiquité, afin de pro-

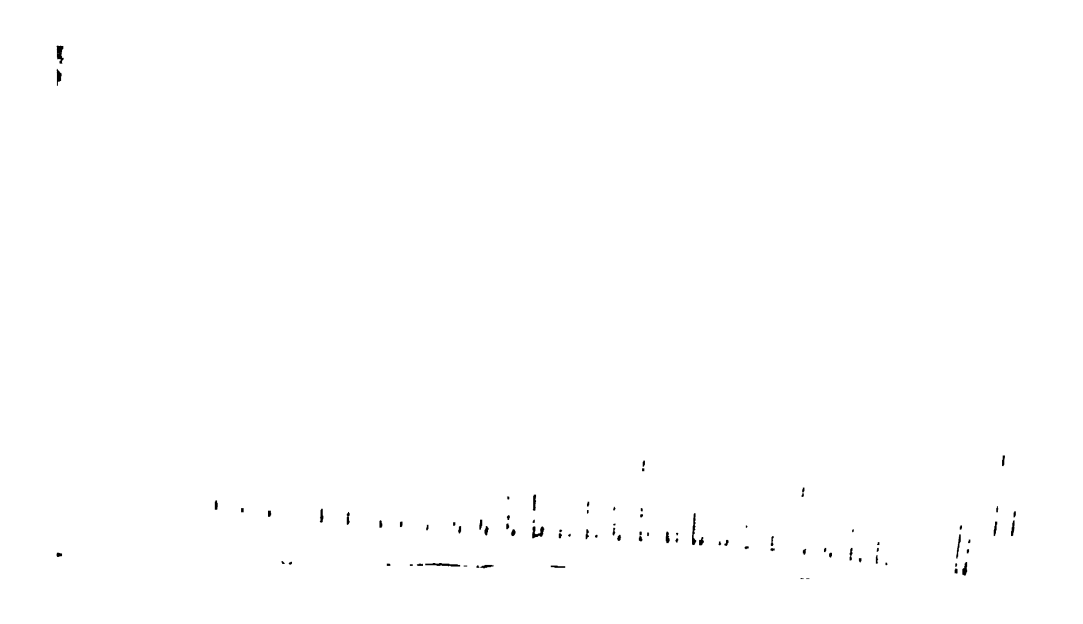

qu'ils préfereront ce plaisir aux plus grands divertissemens de ceux, qui ne se plaisent pas à la lecture. Si l'on croit devoir chercher le plaisir, avec avidité ; que l'on cherche aussi celui-là, qui est d'autant plus grand, qu'au lieu de nuire, comme les autres, il est suivi de mille utilitez. Après cela, il n'est pas besoin que je dise, que je croi que ceux, qui aiment la Langue Greque, ne peuvent pas se passer de cette Edition de *Pollux*, & doivent savoir gré au Libraire de nous l'avoir donnée.

---

## ARTICLE VI.

I. NOTITIA ORBIS ANTIQUI, *sive Geographia plenior, ab ortu Rerum publicarum ad Constantinorum tempora Orbis Terrarum faciem declarans.* CHRISTOPHORUS CELLARIUS *ex vetustis probatisque monimentis collegit, & novis tabulis Geographicis, singulari curâ & studio delineatis, illustravit. Adjectus est Index copiosissimus locorum & aliarum rerum Geographicarum.* Amstelodami, M D CC III.

in 4. Tomus I. pagg. 912. avec les Prétaces & l'Indice.

CE premier Tome de la Géographie de Mr. *Cellarius*, fut imprimé ici, il y a trois ans, quoi que le titre porte que ç'a été à Cambrige. L'Auteur y donne la Géographie Ancienne de l'Europe, depuis le tems des premieres Républiques, jusqu'à celui de Constantin & de ses fils; car depuis ce dernier tems, il est tant arrivé de changemens en Europe, dans les confins des païs, & dans les noms des lieux, que l'on en peut faire une Géographie à part, que l'on doit nommer *la Geographie de l'Age Moyen.*

Mr. *Cellarius* donne les principes généraux de la Géographie, dans le I. Livre, où il parle des secours que les Anciens avoient, pour bien entendre la Géographie; de la rondeur de la terre; de ce que l'on y croyoit d'habitable; du milieu des terres habitées; de la division de la terre, en Zones & en Climats; de ses habitans, par rapport au Soleil & à l'ombre; des plages, des vents, & des côtez de la terre; des esprits & des corps des hommes, selon leurs diverses habitations;

des

des principales terres fermes ; & des meſures Géographiques. Comme l'Auteur conſidere tout cela plûtôt en Hiſtorien, qu'en Géometre, il ne dit preſque rien, qu'il ne confirme par l'autorité des Anciens ; mais il ne laiſſe pas de marquer en peu de mots leurs erreurs.

Dans le ſecond Livre, il explique l'ancienne Géographie de l'Europe, en commençant par l'Occident, ou par l'Eſpagne, & en continuant vers l'Orient, juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé à la Thrace, qui eſt la plus orientale de l'Europe ; ſi l'on en excepte quelques terres peu connues, qui ſont au Nord du Pont Euxin, & vers les Marais Méotides, dans la Sarmatie Européenne.

Ce n'eſt pas ici un Ouvrage à en faire un Extrait, il ſuffit de dire que Mr. *Cellarius* établit tout ce qu'il dit de l'Ancienne Géographie, par des paſſages exprès des Anciens Géographes, des Hiſtoriens, des Poëtes, ou des Inſcriptions Grecques & Romaines, & quelquefois par les Médailles. Cela lui donne occaſion d'expliquer en paſſant divers endroits obſcurs, dans les Auteurs Grecs & Latins. Comme il y a des lieux, de la ſituation deſquels

les Géographes ne conviennent pas entre eux, & dans laquelle on pourroit être trompé, même par quelques uns des Anciens, Mr. *Cellarius* ne manque pas de rapporter les differens ſentimens des Anciens & des Modernes, & de marquer celui qui lui paroit le plus vrai-ſemblable. Outre les Cartes des Climats & des Vents, il y en a dix-neuf de Géographiques, dans ce volume.

II. NOTITIÆ ORBIS ANTIQUI, *ſive Geographiæ plenioris Tomus Alter, Aſiam & Africam antiquam exponens*, &c. Amſtelodami excudi curavit *Caſp. Fritſch*, M DCC VI. & ſe trouve chez *de Lorme*. pagg. 748. avec la Préface & les Indices.

C'Est ici le ſecond Tome de la Géographie Ancienne de Mr. *Cellarius*, qui contient le III. & le IV. Livre, dont l'un renferme la deſcription de l'Aſie Ancienne, & l'autre celle de l'Afrique. L'Auteur y garde la même Méthode que dans le Tome précedent, de ſorte qu'il n'eſt pas néceſſaire de parler de la Méthode de celui-ci. L'Aſie y eſt renfermée en huit

Car-

Cartes & l'Afrique en cinq. On ne peut rien trouver à redire dans cet Ouvrage, que le trop petit nombre de Cartes. Il y en auroit fallu trois, ou quatre fois autant, pour y pouvoir mettre distinctement tous les noms des provinces, des villes, des lacs, des rivieres & des montagnes, dont l'Auteur parle.

Au reste, on n'a point encore vû de Géographie génerale mieux écrite, mieux appuyée & plus exacte; & ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Antiquité, feront très-bien, après avoir lû l'Abregé de l'Auteur, de lire aussi cet Ouvrage-ci, & de le comparer non seulement avec ses propres Cartes, qui, comme je l'ai dit, sont en trop petit nombre; mais encore avec les autres, qu'ils pourront trouver. Que si on ne peut pas lire ces deux Volumes, on ne peut guere s'en passer, parce que c'est un repertoire de toutes les questions qui concernent la Géographie Ancienne. Ceux qui veulent étudier l'Ancien Testament, avec soin, ou même bien entendre *Joseph*, doivent lire auparavant la description de la Judée & du voisinage. Ils ne se repentiront pas de ce travail & on peut les assurer qu'ils ne trouveront nul-

le part une deſcription plus nette qu'ici.

Ce n'eſt pas que je ſois, en tout, du ſentiment de Mr. *Cellarius*. Mes Commentaires ſur les Livres Hiſtoriques du Vieux Teſtament, qui ſont préſentement ſous la preſſe, feront bien voir le contraire. Mais il y a bien des choſes problematiques, dans l'Ancienne Géographie, auſſi-bien que dans les autres Sciences, & l'on peut être de different ſentiment, ſur quelque choſe; ſans ceſſer d'eſtimer pour cela les perſonnes & les ouvrages, qui ſoûtiennent d'autres opinions. Comme je ne me choque point qu'on ne ſe rende pas à mes raiſons, quand on croit en avoir de meilleures; je m'imagine que je dois avoir la même liberté à l'égard des autres, à qui je l'accorde, avec autant de facilité, que je la prends pour moi même. *Hanc veniam petimúſque, damúſque vicíſſim.*

Par exemple, Mr. *Cellarius* ſoûtient Liv. III. Ch. 13. p. 373. que *le torrent d'Egypte*, nommé ailleurs *Sior*, ou *Sichor*, qui terminoit la Judée de ce côté-là, n'étoit pas le Nil, mais un torrent qui étoit près de la ville de Rhinocolura. J'ai ſoûtenu le contrai-

re

re sur Genes. XV, 18. & Jos. XIII, 3. Cela paroît, ce me semble, clairement, pour ne pas parler des autres raisons que j'en ai données, par deux passages des Prophetes ; dont l'un est Esaïe XXIII, 3. où il parle du négoce de bled, que faisoient les Sidoniens, en portant par toutes les Iles de la Méditerranée, le bled d'Egypte. *Taisez-vous*, dit-il, *habitans des îles, le marchand de Sidon, qui passoit la mer, vous remplissoit* d'abondance. *Les grains du Sichor, dans ses grandes eaux ; la moisson de ce fleuve étoit son revenu, & elle en négotioit avec les nations.* On voit bien qu'il s'agit là du Nil, dont les grandes eaux rendent fertile l'Egypte, lors qu'elles se débordent, & autour duquel on recueille une grande quantité de bled. Cela ne quadre point à un torrent, qui couloit, dans un païs desert & sterile, tel qu'est celui qui est autour de Rhinocolura, & sur lequel les inondations du Nil ne s'étendent pas. L'autre passage est Jerem. II, 18. où le Prophete parle ainsi à ceux d'entre les Juifs, qui étoient allez en Assyrie & en Egypte : *qu'avez vous au chemin d'Egypte, pour boire les eaux du Sichor, & qu'avez vous au chemin d'Assyrie, pour boire*

*les eaux du fleuve* ? Comme on ne peut pas douter que *le fleuve* ne ſoit l'Euphrate : on ne peut pas douter non plus, ſi l'on y prend garde, que le *Sichor* ne ſoit le Nil ; duquel ſeul on buvoit l'eau en Egypte, comme en Aſſyrie celle de l'Euphrate, qui eſt ſouvent nommé *le fleuve* par excellence. C'eſt ainſi auſſi que le *Sichor* eſt ſouvent nommé *le torrent d'Egypte*, ſans nom, parce qu'il n'y en avoit pas d'autre. Mr. *Cellarius* tombe d'accord que le *Sichor* eſt le Nil, dans le paſſage de Jeremie ; & je ne voi aucune raiſon, qui m'empêche de croire que ce ne ſoit la même choſe, par tout ailleurs.

Mr. *Cellarius* objecte néanmoins à cela les paroles, qui ſe trouvent 1. Chron. XIII, 5. où il eſt dit que David *aſſembla tout Iſraël, depuis le Sichor, juſqu'à Hemath*, & demande quand David, ou aucun des Iſraëlites étendit ſes limites juſqu'au Nil ? Je réponds à cela que l'eſpace de terre, qui étoit entre les dernieres villes de Juda, & le bras le plus oriental du Nil ayant été deſert, on prenoit le Nil pour borne ; parce que les Egyptiens habitoient au de là, à l'Occident. Quand il y a un deſert, qui ſépare deux

pais,

païs, dans lequel il n'y a point de borne marquée, châque païs peut ſe l'attribuer, & marquer pour borne, une riviere, ou une montagne, qui eſt au delà.

## ARTICLE VII.

THE RIGHTS *of the* CHRISTIAN CHURCH *aſſerted againſt the* ROMISH *and all other* PRIESTS, *who claim an independent power over it. Whith a preface concerning the government of the* CHURCH *of* ENGLAND, *as by Law eſtablished. Part I.* London MDCCVI. in 8. pagg. 536. avec la Préface & l'Indice.

ON apprend que ce Livre fait beaucoup de bruit en Angleterre, & cela n'eſt pas ſurprenant; puis que l'Auteur y attaque de toute ſa force les prétenſions de ceux, que l'on y nomme *High Churchmen*, ou *hauts Eccleſiaſtiques*; c'eſt à dire, de ceux qui portent ſi loin les droits des Evêques, qu'ils les font tout à fait indépendans des Princes & des Peuples, en matieres Eccleſiaſtiques, & qui regardent com-

comme une uſurpation des Laïques, contre le droit Divin, tout ce qu'ils ont fait pour s'empêcher de dépendre des Evêques, & en Angleterre & deçà la mer. Ces Meſſieurs vont même ſi loin qu'ils damnent, ſans miſericorde, ou ne ſauvent que comme par miracle & par une grace extraordinaire de Dieu, ceux qui ne vivent pas ſous la diſcipline Epiſcopale, & n'ont pas reçu les Sacremens de la main d'un Prêtre Epiſcopal. Des gens, dont les prétenſions ſont ſi grandes, ſont ordinairement fort délicats, quand on les touche tant ſoit peu; quoi qu'ils veuillent qu'on écoute patiemment un Evangile, dont il n'y a rien dans le Nouveau Teſtament, comme les principaux de ce Parti l'avouënt. Ils ſe plaignent que l'on renverſe tout, lors que l'on refuſe d'admettre leurs principes; quoique d'ailleurs on ſe tienne inviolablement attaché à la doctrine inconteſtable des Apôtres. Mais dans le fonds, ce ne ſont pas là les ſentimens de l'Egliſe Anglicane, qui eſt trop éclairée & trop ſage, pour porter les choſes à ces extrémitez; & qui a toûjours montré, par ſa conduite, depuis la Réformation, qu'elle entendoit de dépendre de l'Autorité Souveraine

raine des Rois & des Parlemens, à divers égards ; & qu'elle ne prétendoit pas que ceux, qui vivoient ſous une autre diſcipline, fuſſent en danger de damnation, pour cela ſeul. Comme je ſuis perſuadé que la Diſcipline Epiſcopale, ſans tyrannie, eſt la meilleure, comme l'experience le fait voir, lors qu'on peut l'établir, ou qu'on la trouve toute établie ; je ne voi pas qu'on ait aucune raiſon de damner les Proteſtans, qui vivent dans des lieux, où elle n'eſt pas, & où elle ne pourroit s'établir, ſans de grands deſordres, & ſans troubler l'Etat ; ſur tout lorſque l'on convient, comme le font quelques-uns de ces Meſſieurs, qu'il n'y en a aucun commandement dans le Nouveau Teſtament.

Je n'ai garde de prendre parti, dans les querelles particulieres, que les Savans d'Angleterre peuvent avoir les uns avec les autres, ſur l'autorité indépendante des Evêques ; & encore moins de vouloir nuire, en quoi que ce ſoit, à l'Egliſe Anglicane, que je reſpecte & que j'honore, comme la plus illuſtre de toutes les Egliſes Proteſtantes, où l'on voit le plus grand nombre de ſavans hommes, & d'où il eſt ſorti une infinité d'Ouvrages, pleins de bon ſens,

ſens, de ſavoir & de pieté. C'eſt une juſtice que je lui ai toûjours rendue, avec plaiſir ; & cela ſans aucun interêt, qui m'y ait engagé. Mais je ſuis perſuadé que les perſonnes ſages & moderées de cette Egliſe ne peuvent pas prendre peur d'un livre, tel que celui-ci, comme ſi l'Egliſe étoit en danger, lors qu'on permet à cette ſorte d'Ouvrages de paroître. Je croi que l'Auteur, comme il le dit, a voulu attaquer non l'établiſſement préſent, qu'il approuve; mais des prétenſions exceſſives & même contraires aux Loix de l'Angleterre, & à l'autorité des Rois & des Parlemens. Comme je ne le connois point, & que je n'ai aucune liaiſon avec lui, je n'ai point d'interêt particulier à le défendre, & je ne l'entreprends pas.

Que ſi l'on croit qu'il a pouſſé, en quelques endroits, les choſes trop loin; il n'y a qu'à le réfuter tranquillement, & qu'à employer contre lui l'Ecriture & la Raiſon; dont il tâche de ſe ſervir de ſon mieux, pour appuyer ſes ſentiments. La nation Angloiſe a trop de lumieres & de bon ſens, pour ſe laiſſer duper par de mauvaiſes raiſons ; ſur tout lors qu'il eſt permis, comme il l'eſt à préſent, de

leur

leur en opposer de meilleures. La Verité, comme je croi, ne court jamais de risque chez un peuple éclairé, que lors qu'il n'est pas permis de la dire. D'ailleurs elle n'a rien à craindre du Mensonge, tant qu'il lui est permis de le combattre, à armes égales. Ainsi ceux qui sont persuadez, qu'ils ont la Verité de leur côté, n'ont rien à craindre du côté des Livres, pendant qu'il leur est permis d'en faire & d'en publier, pour la défendre.

Celui-ci est trop plein de matiere, pour entreprendre d'en donner un Extrait exact, & ceux qui entendent l'Anglois feront bien de lire l'Original. Ils n'ont pas encore lû un Livre, si fort & si soûtenu, en faveur des principes, que les Protestans de deça la Mer soûtiennent communément. Je donnerai seulement un Abregé de l'Introduction, qui contient les principes géneraux de l'Ouvrage, & je marquerai en gros ce que chaque Chapitre & la Préface contiennent. Voici donc le précis de l'Introduction.

La plûpart des malheurs des Societez, qui composent le Genre Humain, ne vient, selon l'Auteur, que de l'abus, que ceux qui les conduisent font de leur pouvoir, en l'étendant à des cho-

choſes, dont le ſoin ne leur a point été confié, ou ne l'a pû être légitimement; ou en l'employant à des choſes, qui ſont à la verité de leur juriſdiction, mais d'une maniere oppoſée à la fin, pour laquelle ces Puiſſances ont été établies. Mais outre les malheurs communs à toutes les Societez Civiles, les Chrétiens en éprouvent de particuliers; qui viennent de ce que l'on a voulu établir parmi eux deux Pouvoirs indépendans, dans la même Societé, l'un Civil, & l'autre Eccleſiaſtique. Cette doctrine a cauſé mille brouilleries, non ſeulement entre les Princes & les Prêtres, mais encore entre les Eccleſiaſtiques eux-mêmes; comme l'Hiſtoire nous l'apprend, & comme nous le voyons encore à préſent.

Le deſſein de ce Diſcours eſt de montrer premierement à quelles choſes la Puiſſance Souveraine s'étend, & à quels égards les hommes ſont encore dans la liberté de l'état de Nature, & ne dépendent que de Dieu & de leur Conſcience; & ſecondement d'examiner par quelles preuves, tirées de la Raiſon & de l'Ecriture, on prétend établir le pouvoir indépendant du Clergé.

I. On tombe d'accord que l'Ecriture

re Sainte n'ajoûte, ni n'ôte aucun pouvoir aux Conducteurs du Genre Humain, & que Dieu n'a point partagé la Terre entre certains Gouvernemens, ou à certaines familles, à qui il ait donné commiſſion d'en gouverner le Tout, ou une Partie; & par conſequent que le pouvoir des Souverains ne vient pas immédiatement de Dieu, mais des peuples. Ainſi pour ſavoir quelle eſt l'étendue de la juriſdiction de la Puiſſance Souveraine; il eſt néceſſaire de ſavoir quel pouvoir les hommes ont les uns ſur les autres, ou ſur eux mêmes, car ils n'en peuvent pas donner plus qu'ils n'en ont.

Il eſt clair que des Créatures de la même eſpece, & créées pour jouïr des mêmes avantages, doivent être originairement égales. L'une ne peut pas avoir naturellement plus d'autorité ſur l'autre, que l'autre n'en a ſur elle. Il eſt vrai néanmoins que les Enfans ne ſont pas dans un état de pure égalité, car juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à l'uſage de la Raiſon, il faut qu'ils ſoient conduits par la Raiſon de leurs Parens; mais ces mêmes Parens, s'ils perdoient l'uſage de la leur, devroient être conduits par celle de leurs Enfans, s'ils étoient parvenus

venus à un âge de diſcretion. Ainſi l'uſage de la Raiſon, qui rend un Pere libre ; accorde la même choſe à ſon Fils, qui a alors une liberté auſſi étendue que lui, dans les bornes des Loix de la Nature, de diſpoſer de lui même & de ſes actions, comme il le trouve à propos. Il en doit uſer ainſi, quand ce ne ſeroit pour d'autre raiſon, que parce qu'il s'aime naturellement ſoi-même, & par conſequent préfere ſon propre bien à celui d'un autre ; ce qui eſt un droit, dont il ne peut ſe défaire ; & étant ainſi obligé de conſerver ſa propre vie, & ſon corps, & de tâcher de ſubſiſter auſſi heureuſement, que ſa nature le permet, il ne peut donner ni à ſon Pere, ni à quel autre que ce ſoit, un empire abſolu ſur ſa vie, & ſur ce qui eſt néceſſaire pour la conſerver.

Mais les défenſeurs du pouvoir arbitraire prétendent que les hommes ſont ſi éloignez d'être en un état d'égalité, ou de liberté, qu'ils naiſſent eſclaves de leurs Peres, qui ont un pouvoir abſolu ſur leur vie ; & que le gouvernement Monarchique étant fondé ſur ce modéle, il eſt tout à fait arbitraire. Au contraire un Pere eſt ſi éloigné d'avoir acquis un ſemblable

droit

droit ſur ſon Enfant, en lui donnant la naiſſance ; qu'il eſt plus obligé qu'aucun autre d'en avoir ſoin, & de le conſerver. Il n'y a rien, dans l'état de la Nature, qui lui puiſſe donner la proprieté de la vie de ſon Enfant (qu'il doit conſiderer comme la créature de Dieu, & non comme la ſienne) qui ne lui pût donner le même pouvoir ſur un autre homme ; & à un autre homme, & même à ſon propre Enfant ſur lui. Si un Enfant, lors qu'il eſt venu à un âge de diſcretion, demeure avec ſon Pere, il faut qu'il lui obeïſſe, comme au Chef de famille ; ou s'il attend quelque bien de lui, il doit encore lui obeïr, par un motif de prudence, en tout ce qui ne lui cauſera pas un plus grand préjudice que l'avantage, qu'il attend de ſon Pere, n'eſt conſiderable. Mais ſi vous ôtez ces conſiderations, tout ce qu'un Enfant doit à ſes Parens eſt le reſpect, la reconnoiſſance, & l'aſſiſtance, en cas qu'il en ait beſoin ; & ſi c'eſt là tout ce qu'il doit à ſa Mere, & à ceux qui l'auroient élevé, s'il avoit été expoſé, quelle prétenſion peut avoir un Pere au pouvoir abſolu ? S'il l'avoit reçû de la Loi de la Nature, il ne pourroit pas plus en être dépouillé, que de l'honneur &

du reſpect, que cette même Loi lui accorde; de ſorte qu'il ne pourroit y avoir aucun gouvernement, que le Paternel. Comme les Peres ſeroient les ſeuls capables d'avoir des ſujets, perſonne ne pourroit avoir de ſujets, que ceux qu'il auroit mis au monde, & après ſa mort ils ſeroient tous libres; parce que ſon pouvoir étant attaché à ſa perſonne, il n'en pourroit pas plus diſpoſer, en faveur d'un autre, par teſtament, que de ſa qualité de Pere. Par conſequent ſes Enfans ſe trouveroient dans l'état de la Nature, juſqu'à ce qu'ils en fuſſent ſortis, par un conſentement mutuel.

Il eſt certain qu'ils ſont naturellement libres, & qu'ils n'ont point de pouvoir l'un ſur l'autre, qui ne ſoit réciproque; à moins qu'ils ne perdent leur égalité, en formant de leur propre conſentement un Corps Politique enſemble; ce qui ne ſe peut faire, qu'en remettant au plus grand nombre le pouvoir de faire ce qu'ils trouvent à propos pour la Societé. Le pouvoir doit au commencement être placé, par un conſentement exprès, ou tacite, dans la plus grande partie de ſes membres; qui, lors que leur trop grande multitude ne les en empêche pas, re-

retiennent ce pouvoir entre leurs mains; ou le confient à quelcun, qui agiſſant, comme leur Repréſentatif, doit être obeï, pendant qu'il ſe conduit d'une maniere qui eſt conforme à la fin pour laquelle il a été établi; mais qui, lors qu'il agit contre ce but, ſelon le jugement de ceux qui l'ont député pour cela, fait en ſorte que le pouvoir de ſe conduire retourne naturellement au peuple.

Quand le Gouvernement a été une fois fondé, par le conſentement des Parties intereſſées, il ſubſiſte ſur le même pied; car le pouvoir des premiers Gouverneurs étant mort avec eux, les Lois conſervent leur autorité par le moyen des ſuivants, que l'on préſume approuver les Lois, juſqu'à ce qu'ils aient déclaré le contraire. Autrement les Lois ne pourroient être abrogées, ni changées, que par ceux-là mêmes, qui les auroient faites. Comme les Lois tirent leur autorité du Gouvernement préſent, ce Gouvernement doit le pouvoir, qu'il a de contraindre de les obſerver, non à aucun accord des ſiecles paſſez, mais au conſentement de hommes de la génération préſente; qu'ils expriment ſuffiſamment, en ſouhaitant d'être pro-

tegez par ce Gouvernement, dans leurs perſonnes, dans leurs libertez & dans la jouïſſance de leurs biens; & qui lui accordent tout ce qui eſt néceſſaire, pour parvenir à cette fin.

C'eſt la ſeule maniere, dont la plûpart des peuples ont marqué, à châque géneration, qu'ils approuvoient le Gouvernement; & c'eſt ce qui fait que châcun eſt ſujet du Gouvernement, ſous la juriſdiction duquel il demeure. Ainſi tous les Gouvernemens tant préſens, que paſſez, n'ont d'autre fondement, que le conſentement des Parties intereſſées; ou exprès, ou tacite, ou de tous enſemble, ou de châcun à part.

On ne peut pas objecter à cela, que le Gouvernement n'a pas pû être d'abord fondé ſur le conſentement; parce qu'on ne peut pas préſumer que tous les membres de la Societé ſe ſoient aſſemblez, pour le donner; puis que quoique peu de perſonnes ſe ſoient accordées d'abord à avoir une ſeule Puiſſance Souveraine, il a ſuffi que les autres aïent reconnu, par leur conduite, cette Autorité qui leur étoit avantageuſe. Il n'y a point de raiſon de nier que les peuples ne ſoient ſortis, au commencement, de l'état de

Na-

Nature de cette maniere, comme ils l'ont toûjours fait depuis. Ceux qui font l'objection, que l'on vient de rapporter, pourroient de la même maniere prouver que les Langues ne ſont pas d'inſtitution humaine ; parce que les mots ne ſignifiant rien naturellement, nous ne pouvons pas nous imaginer, que tous les hommes, qui parlent une Langue, ſe ſoient aſſemblez pour attacher d'un commun conſentement de certaines idées à de certains ſons ; & néanmoins cela dépend non ſeulement du conſentement de ceux, qui ont les premiers parlé un certain Langage, mais encore de ceux qui s'en ſont ſervis depuis ; parce qu'on n'y peut faire aucune alteration, ni addition, ſans le conſentement exprès, ou tacite de ceux qui s'en ſervent.

Ceux qui diſent que preſque tous les Gouvernemens d'à préſent doivent leurs naiſſances à des Conquêtes & non au conſentement des peuples, attribuent une étrange vertu à la déſolation des Provinces, à la ruine des Villes, & aux mauvais traitemens que les Conquerans font aux Peuples; puiſque cette conduite dégage les Peuples de ce qu'ils devoient à ceux, qui les gouvernoient auparavant, & qui tâ-

choient de les délivrer de ces malheurs, & au contraire les rend esclaves, eux & leur posterité, des Conquerans. Mais si cela est absurde, comme il l'est sans doute, il faut reconnoître que le droit des Conquerans est fondé sur le consentement de ceux, qui abandonnez de ceux qui les conduisoient, parce qu'ils n'étoient plus capables de proteger ces Peuples, sont rentrez dans les droits de la Nature & ont été en liberté de se soûmettre au Conquerant, qui leur promettoit de les proteger. C'est sur ce pied-là, que les villes frontieres changent de maîtres, souvent plus d'une fois en une Campagne, & lui font serment de fidelité.

Il est évident que toutes les Nations, dont l'origine nous est connue, sans en excepter les Juifs eux-mêmes, ont formé un Corps Politique, par le consentement de ceux qui s'y interessoient; & il est certain encore que les changemens, qui ont été faits depuis dans ces Gouvernemens, sont appuyez sur la même base; & par consequent si tous les Gouvernemens ont été fondez chacun de la même maniere, comme ils ont été changez depuis, il n'y en a point qui

ait

ait plus de pouvoir ſur les Peuples, que les Peuples n'ont pû lui en donner.

Les hommes n'ayant aucun pouvoir ſur leurs propres vies, & ſur leurs membres, que la Nature ne permet pas qu'ils négligent, l'autorité du Gouvernement ne vient pas de ce que le Peuple l'a fait maître abſolu de ſa vie & de ſes membres; mais du droit naturel, que châcun a de ſe conſerver ſoi même, & de préferer ſon bien à celui d'un autre. Dieu en mettant dans l'homme ce ſeul Principe inné, & inſéparable de ſa nature, qui eſt de chercher ſon bonheur, & de travailler à ſubſiſter auſſi convenablement que ſa nature le permet; lui a donné le droit, ou plûtôt l'a chargé du devoir de faire tout ce qui eſt propre, pour parvenir à cette fin. Cela renferme non ſeulement le droit de rechercher la réparation d'une injure reçuë, mais encore celui de punir la perſonne qui l'a faite, dans la vuë de prévenir de ſemblables choſes à l'avenir. La ſureté mutuelle des hommes, auſſi bien que les liens de l'Humanité, obligeant les hommes de s'aſſiſter les uns les autres; ils ont eu droit de prendre des voies propres à réüſſir en cela; telle qu'eſt celle de s'accorder à être gouvernez conformément

ment à certaines Lois connues & fixes, d'établir une certaine Autorité Souveraine, pour finir leurs differens, ſelon les Lois, & de l'aſſiſter de toutes leurs forces, en tout ce qui regarde la défenſe & la ſureté commune.

Ainſi le pouvoir que châcun avoit, ſous la Loi de la Nature, ſe trouve par la rénonciation des Particuliers, entre les mains du ſeul Magiſtrat; dont le droit de punir ne peut pas s'étendre plus loin, qu'il ne s'étendoit dans l'état de la Nature; où châcun étoit obligé de faire tout ce qu'il pouvoit, pour la conſervation de la vie, & de la liberté, des membres & des biens d'un autre, lors que les ſiens n'étoient pas en danger. Le Gouvernement eſt ſi éloigné de dégager les hommes de cette obligation, que ſa principale fin eſt de les proteger, en toutes les actions qu'ils peuvent faire, ſans porter préjudice aux autres; & par conſequent, en ces ſortes de choſes, les hommes ſont encore en état de Liberté & de Nature. Ainſi ce n'eſt aucun conſentement, ni aucune aſſociation, qui les engage à cet égard les uns envers les autres, qui les met hors de l'état de la Nature; mais cette union Politique, par laquelle ils s'engagent à ſe défendre

dre réciproquement, & à assister le Magistrat, pour punir les injures, que le Bien Public ne permet pas de laisser impunies. C'est pourquoi l'état de la Nature est plus étendu, qu'on ne le croit communément; puis que non seulement chaque Nation est dans l'état de Nature l'une à l'égard de l'autre, & chaque particulier, dans une même Societé, lors que le danger est trop prompt, pour avoir le tems de recourir au Magistrat; mais que tous les hommes y sont nez & continuent d'y être, à l'égard de toutes les choses, qui se peuvent faire, sans faire tort à personne.

II. L'AUTRE chose, qu'il faut rechercher, c'est quel pouvoir ceci donne au Magistrat, en matieres de Religion. Personne ne peut douter qu'il ne soit pleinement autorisé à punir ce qui est mauvais & vicieux, ou contre la bonne Morale, & de récompenser ce qui est bon & vertueux.

S'il peut punir ceux qui font du tort à une seule personne, il a sans doute autant de droit de punir ceux qui en font à toute la Societé; en niant qu'il y ait un Dieu, ou qu'il se mêle de la conduite du Genre Humain; pour récompenser ceux qui travaillent pour

le Bien Commun, & punir ceux qui l'attaquent. On peut regarder un homme de cette ſorte, comme l'ennemi de tous les autres; puis qu'il renverſe le fondement, ſur lequel leur conſervation & leur félicité ſont principalement établies. Un tel homme pourroit être puni, par châcun, dans l'état de la Nature. Par conſequent, le Magiſtrat doit avoir droit de punir non ſeulement ceux qui nient l'exiſtence d'une Divinité, mais encore ceux qui rendent cette exiſtence inutile, en niant ſa Providence, ou en ne lui rendant aucun culte; ou qui ſont coupables de blaſphemes formels, de profanations, de parjures, ou de juremens proferez légerement.

La Religion eſt ſi néceſſaire, pour le ſoûtien de la Societé Humaine, qu'il eſt impoſſible, comme les Payens, auſſi bien que les Chrétiens, le reconnoiſſent, qu'elle ſubſiſte; ſi l'on n'admet une Puiſſance inviſible, qui gouverne les affaires du Genre Humain. La crainte & le reſpect, que l'on a pour cet Etre, produit plus d'effet dans les hommes, pour leur faire obſerver les devoirs, dans leſquels leur félicité conſiſte, ſur cette terre; que tous les ſupplices, dont les Magiſtrats les puiſ-

ſent

ſent menacer. Les Athées mêmes n'oſent le nier, & c'eſt pourquoi ils ſuppoſent que la Religion n'eſt qu'une invention des Politiques, pour tenir plus facilement la Societé en regle. Les Hiſtoires de certaines nations barbares, que l'on dit n'avoir point eu de Religion, ſont contredites par de meilleures Hiſtoires; ou ces nations ne forment aucune Societé enſemble, ou ne ſont guere au deſſus des Bêtes.

* Voilà des ſentimens très-veritables & très-éloignez de ceux de Mr. *Bayle*, qui, dans ſes *Penſées ſur les Cometes*, & dans leur *Continuation*, a ſoûtenu que la Religion n'eſt point néceſſaire, pour entretenir la Societé, & qu'une République d'Athées pourroit auſſi bien ſubſiſter, que les meilleures Républiques de l'Antiquité Payenne. Je ne veux point ici réfuter ce ſentiment, que perſonne ne ſuivra, ſelon toutes les apparences, & dont nous ne verrons, s'il plaît à Dieu, jamais la pratique. Il faut avoir beaucoup de charité, pour croire que c'eſt à bon deſſein qu'il travaille à diminuer autant qu'il peut la haine que l'on a avec raiſon contre les Athées, quoi qu'il ſâche que perſonne ne le trouve



* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

bon. Si quelcun de ſes Adverſaires avoit oſé avancer quelque choſe de ſemblable, il en ſauroit bien tirer les conſéquences odieuſes, qui en naiſſent. Si on n'en uſe pas de même contre lui, il n'en doit ſavoir gré qu'à la retenue de ceux, avec qui il a affaire; qu'il doit, s'il a un peu de prudence, ne pas pouſſer à bout. Mais écoutons nôtre Auteur.

Il paroît par là, dit-il, combien abſurdes ſont les raiſonnemens de ceux, qui, afin de gagner pour eux mêmes un pouvoir indépendant, en matieres de Religion, prétendent en exclurre entierement le pouvoir du Magiſtrat, ſous prétexte qu'il ne doit avoir ſoin, que du bien de la Societé Civile; puis qu'il doit s'intereſſer en toutes les choſes qui regardent le bien de la Societé Humaine & qui ſont ce qu'il a de plus eſſentiel dans la Religion; & que l'on fait néanmoins paſſer, par coûtume, pour des *matieres civiles*, pour les diſtinguer de celles auxquelles on a donné le nom de Religion.

Les hommes ayant géneralement mêlé dans leur Religion quelques points purement ſpéculatifs, & une certaine maniere de ſervir Dieu, avec des céremonies reglées, & autres choſes

ſes indifferentes ; & étant ſi diviſez entre eux, qu'à peine y a-t-il aucun païs, qui ne ſe diſtingue des autres en cela, auſſi bien que par ſa ſituation ; la queſtion eſt de ſavoir, ſi le Magiſtrat a quelque pouvoir en ceci. L'on ne peut s'en aſſurer, qu'en recherchant ſi, dans l'état de la Nature, les hommes ont réciproquement quelque pouvoir ſur leurs actions, en ces matieres.

Rien ne peut être plus clair que ceci ; c'eſt que tous étant dans une obligation indiſpenſable de ſervir Dieu, de la maniere qu'ils jugent la plus conforme à ſa volonté, & de ſuivre dans tout ce qui concerne la Religion ce que leur Conſcience leur dicte ; perſonne ne peut ceder à un autre le droit de juger pour lui même ; puiſque par-là ſa Religion dépendroit abſolument d'un autre, qui pourroit le contraindre d'agir contre ſa Conſcience, ou de faire ce qu'il jugeroit défendu. Comme perſonne n'a un tel pouvoir ſur ſa propre perſonne, que d'être en état d'autoriſer le Magiſtrat (ſuppoſé qu'il y eût quelcun qui fût aſſez fou, pour en venir là) à le maltraiter lui même, pour le ſervice de Dieu, tel que le Magiſtrat le jugeroit conforme à ſa volonté : il ne peut pas non plus don-

ner au Magiſtrat ce pouvoir ſur un autre; parce que perſonne ne fait tort à ſon prochain, en ſervant Dieu, ſelon ſa Conſcience, ou en croyant & faiſant profeſſion de croire, ſur des matieres ſpéculatives, ce qu'il croit veritable; & que la ſeule choſe, qui donne le droit, dans l'état de Nature, de punir un autre, c'eſt le tort que l'on en a reçu. On peut même dire que dans cet état, quiconque auroit eſſayé de faire lui même une choſe auſſi abſurde, que celle-là, ou qui auroit engagé d'autres à la faire, auroit pû être juſtement traité comme un Ennemi commun de la liberté du Genre Humain; & par conſequent ceux, qui aſſiſtent à préſent les Puiſſances, qui perſecutent pour la Religion, & qui ôtent à quelcun la vie, la liberté, ou les biens, ſous ce prétexte, ſont coupables d'un auſſi grand crime, que s'ils le faiſoient eux mêmes. La raiſon de cela eſt, qu'à l'égard de ces matieres, les hommes ſont encore dans l'état de Nature; ſans qu'il y ait aucune Puiſſance repréſentative, qui détermine pour eux ce qu'ils doivent croire, ou profeſſer. Il n'eſt pas poſſible que les hommes ſe ſoûmettent à aucun Gouvernement, ſinon dans l'inten-

tention d'en être protegé, dans un devoir auſſi eſſentiel, que l'eſt celui de ſervir Dieu, ſelon ſa Conſcience; auſſi-bien que d'en être protegé, en quelque autre choſe, que ce puiſſe être.

C'eſt une grande erreur, que de s'imaginer, que le pouvoir du Magiſtrat s'étende juſqu'à avoir le droit de punir, pour des choſes indifferentes; car, ſi cela étoit, il pourroit ôter à châcun toute ſorte de liberté, & ſe rendre inſupportable, en empêchant châcun de conduire ſes affaires particulieres, comme il le trouve à propos: au lieu que châcun a non ſeulement le droit de le faire, mais encore celui de former telles Societez, qu'il lui plaît, pour ſes affaires, ou pour ſon plaiſir; ſans qu'on le puiſſe empêcher avec juſtice, pendant que le Public n'en reçoit aucun dommage. Si le Magiſtrat empêchoit qu'on n'en uſât ainſi, il agiroit manifeſtement contre la fin, pour laquelle le pouvoir qu'il a lui a été confié, & qui eſt la conſervation de la liberté de châcun, dans toutes les choſes, qui ne font aucun tort aux autres. C'eſt pourquoi le pouvoir du Magiſtrat, dont l'étendue eſt reglée par la fin, que l'on ſe propoſe en formant une Societé, ou un certain Gouver-

vernement ; ce pouvoir, dis-je, ne s'étend pas à des choſes indifferentes, mais à celles-là ſeulement, dans leſquelles le Public s'intereſſe ; & je mets dans ce nombre, la détermination de toutes les choſes, que le Bien de la Societé ne ſouffre pas que l'on laiſſe dans l'incertitude. Ainſi quand même la Conſcience ne ſeroit pas intereſſée dans la maniere de ſervir Dieu, le Magiſtrat n'auroit point de droit d'ôter aux hommes leur liberté à cet égard ; mais ſeroit obligé de les proteger, dans la maniere de culte qu'ils auroient choiſie, auſſi-bien que dans toutes les autres choſes indifferentes.

Mais parce que la doctrine de ceux, qui veulent qu'on perſecute, eſt, malgré tout cela, ſoûtenuë par des gens, qui n'ont égard qu'à leurs interêts, & qui agiſſent dans des vuës particulieres, il faut ajoûter quelque choſe là-deſſus.

Il eſt contraire à l'honneur de Dieu; de même qu'au Bien du Genre Humain, que le Pouvoir des hommes s'étende au delà des bornes, qu'on a marquées ; parce que Dieu, qui n'exige rien d'impoſſible des hommes, ne nous demande d'abord autre choſe, qu'un

qu'un examen droit & ſincere de nos devoirs ; & pourvû que nous agiſſions en ſuite conformément à cet examen, nous ne pouvons pas manquer de lui être agréables. Les hommes auſſi doivent être ſatisfaits de nous, à cet égard, puis qu'ils n'ont pas droit de preſcrire des récompenſes & des peines à des choſes, qui ne renferment, * aucune *Moralité* ; parce que cela tendroit à empêcher qu'on ne s'acquitât du grand devoir de ne pas embraſſer une Religion, ſans examen.

Il eſt viſible que les hommes étant devenus capables de choiſir leur Religion, on les détourne d'examiner ſans partialité des opinions, auxquelles il y a des récompenſes attachées, de peur de les trouver fauſſes ; & de conſiderer avec ſoin les opinions, auxquelles on a attaché des peines, de peur de les trouver vraies. Par conſequent, on doit bien ſe garder de joindre aux opinions ni peines, ni récompenſes ; & le Magiſtrat doit traiter de même tous ſes Sujets, quelques éloignez qu'ils ſoient de ſes ſentiments, ou de ceux des autres, ſur ces matieres. Une conduite oppoſée eſt nuiſible à ceux qui n'ont pas encore choiſi la Religion

* Ou, rien de Moral.

gion qu'ils veulent ſuivre (au moins avec connoiſſance de cauſe) & ne peut faire que des hypocrites dans les actes les plus ſolennels de la Religion; parmi ceux qui ont déja fait leur choix, & qui, ſans ces empêchemens l'auroient fait pour la plûpart d'une maniere plus ſincere. Il n'eſt pas beſoin de montrer combien il eſt injurieux à la Divinité, d'embraſſer aveuglément tout ce qu'on dit d'elle, ou de la ſervir d'une maniere qu'on croit lui être deſagreable; mais je ſoûtiens que cela n'eſt pas moins contraire au Bien de la Societé Humaine, puiſque les liens de la Conſcience étant rompus, par une Diſſimulation perpetuelle, on eſt prêt enſuite à commettre toutes ſortes de crimes. Quand cela n'arrive pas, il s'en enſuit que ceux, que la République devroit principalement proteger, c'eſt à dire, ceux qui ont de la Conſcience, ſont expoſez à ſouffrir de mauvais traitemens; ou contraints de prendre les armes, pour défendre des Droits Naturels, qu'aucune Puiſſance Humaine ne peut leur ôter. Ainſi la violence, qu'on ne doit jamais employer, que pour prévenir un plus grand mal qu'elle n'eſt elle-même, eſt ſuivie des ſuites les plus fatales en cette occaſion.

Pour

Pour les prévenir, le Magiſtrat peut punir ceux qui prêchent la perſecution, auſſi juſtement qu'il puniroit ceux qui exhorteroient au larcin, au meurtre & à d'autres ſemblables crimes; parce que c'eſt le comble de la dépravation de l'Eſprit Humain, que de faire ſouffrir ceux, qui ſe conduiſent le mieux qu'il leur eſt poſſible, en choiſiſſant les ſentimens qu'ils jugent les meilleurs; ſans quoi ils ne peuvent être bons ſujets ni de Dieu, ni des hommes. Les Perſecuteurs ſeuls, qui ne ſont ébranlez ni par la pitié, ni par d'autres conſiderations, qui deſarment fréquemment d'autres Criminels, continuent leurs cruautez non ſeulement juſqu'à ce qu'ils aient fait perdre aux hommes tout ſentiment de Vertu, en détruiſant en eux la bonne Conſcience, qui eſt la plus grande ſureté que les hommes puiſſent avoir les uns des autres; mais encore qu'ils les faſſent blaſphemer & outrager Dieu lui-même, par une horrible diſſimulation. Ainſi la perſecution renferme tous les crimes imaginables, en détruiſant la fin de la Religion, l'honneur de Dieu & le Bien du Genre Humain, pour l'avenir, auſſi-bien que pour le préſent. Par conſequent, le Magiſtrat de-

devroit non ſeulement punir ceux, qui enſeignent une ſi pernicieuſe doctrine ; mais ne ſouffrir que perſonne jouït d'aucun emploi Eccleſiaſtique, ou Civil, ſans y avoir renoncé expreſſément.

* C'eſt un très-bon avis, & qui étant ſuivi mettroit fin à une infinité de deſordres, que les Puiſſances elles-mêmes, qui ont interêt à les faire finir, entretiennent viſiblement ; en récompenſant les Perſecuteurs, par foibleſſe, ou autrement, & en laiſſant perir dans l'indigence, ou dans l'obſcurité ceux qui ſont moderez. Le cœur de l'homme étant fait, comme tout le monde le ſait, on ſuivra toûjours communément le Parti des récompenſes ; & l'on aura honte & horreur de celui, qui n'attire que du mal, ou du mépris. Il ne ſuffit pas de ne perſecuter pas directement, il ne faut pas favoriſer ceux qui diſent qu'il le faut faire & qui le font autant qu'ils le peuvent. Dieu ne demandera pas moins compte du mal que l'on laiſſe faire, quand on peut l'empêcher, que de celui que l'on fait ; & il punira de plus pour le bien, que l'on n'a pas fait & que l'on pouvoit faire.

Mais

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Mais on demandera ici, dit nôtre Auteur, ſi la Conſcience d'un homme lui fait faire des actions, que le bien de la Societé demande que l'on empêche par la force, ſi les droits ſacrez de la Conſcience lient les mains au Magiſtrat. On répond premierement que l'Atheïſme détruiſant entierement la Conſcience, il ne peut pas demander d'être toleré; ſous prétexte de ne pouvoir pas, en bonne Conſcience, ſuivre le ſentiment des autres. De plus il n'y a que la doctrine de la Perſecution ſeule, qui fait faire aux hommes des actions diaboliques, pour l'honneur de Dieu, & je ne voi pas que ſans cette doctrine, il pût arriver de ſemblables cas. Mais ſuppoſé que cela fût, le Magiſtrat peut employer le pouvoir, qu'il a d'empêcher qu'il ne ſe faſſe du mal; parce que comme les hommes en état de Nature, ont droit & même ſont obligez en Conſcience de ſe défendre contre ceux qui les attaquent, quoi que les aggreſſeurs ſe ſervent du prétexte de la Conſcience; ils ont auſſi droit de revêtir le Magiſtrat de ce pouvoir-là, auſſi bien que de quelque autre autorité qu'ils lui donnent. Autrement tous les Criminels ſe défendroient, par le même

pré-

prétexte. Ce n'eſt pas que ſi ceux, dont il s'agit, avoient fait leur poſſible pour être bien inſtruits, ils ne fuſſent innocens à l'égard de Dieu; mais cela n'empêcheroit pas que le Magiſtrat ne dût s'acquiter de ſon devoir, pour proteger ſes Sujets. Mais il n'a aucun prétexte d'employer la force, lors qu'il n'y a perſonne à qui l'on ait fait tort, quoi qu'il ne s'agiſſe point de Conſcience; & bien moins encore, lorſque la Conſcience s'en mêle, pour les raiſons que l'on a déja dites. Ainſi le pouvoir du Magiſtrat ne regarde, que cette ſorte de matieres de Religion, qui ſont auſſi civiles, c'eſt à dire, dans leſquelles le Public s'intereſſe.

Pour aller encore plus loin, ſi l'on ſuppoſe que le Souverain a droit d'uſer de la force, pour avancer la Verité dans ſes Etats, il faut ſuppoſer auſſi qu'il a droit de juger, pour ſes Sujets, ce qui eſt veritable, & qu'ils ſont obligez de ſe conduire ſelon ſes déciſions; car le droit de punir le peuple, parce qu'il ne s'y ſoûmet pas, ſuppoſe néceſſairement que le Souverain a droit de juger pour lui.

* On ne ſauroit néanmoins dire que le

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

le Souverain a droit de juger du Vrai & du Faux, en matieres de Religion, pour le peuple ; parce qu'il s'enſuivroit que toutes les fois que le Souverain changeroit de ſentiment, ſur la Religion, comme il eſt arrivé très ſouvent, il faudroit néceſſairement que le peuple en changeât ; à moins que d'être coupable du crime de rebellion, & de pouvoir être puni, comme tel. Il n'y a perſonne, qui voulût accorder cette conſéquence ; puis qu'un Prince Héretique auroit droit de perſecuter les Orthodoxes, & un Prince Mahometan, ou même Payen auroit auſſi droit de maltraiter les Chrétiens, ſans qu'ils puſſent s'en plaindre. Il n'y a rien de plus évident, & il en eſt de même, ſi vous ſubſtituez les Eccleſiaſtiques au Souverain ; car ſi un Synode a droit de juger, pour le peuple, de ce que le peuple doit croire, ſans que perſonne puiſſe refuſer de recevoir ſes déciſions ; quelque ſentiment qu'ait le Synode, il faudra l'embraſſer, ſans examen. Quand il décidera qu'il ne faut point adorer d'images, il faudra s'en abſtenir ; & dès qu'il aura décidé le contraire, comme il arriva en Orient, du tems que l'on y diſputoit des Images, il faudra les ado-

adorer. Il n'y a point de Societé Chrétienne aujourdhui, qui voulût avouër en géneral, que les Sujets de quelque Etat, que ce ſoit, ſont obligez en Conſcience de ſe ſoûmettre aux déciſions du Souverain, ou des Eccleſiaſtiques du païs; de peur de ſe condamner elle-même. Mais il y a diverſes Societez, qui ne laiſſent pas d'exercer un droit, qu'elles n'oſent pas accorder aux autres, & de faire ce qu'elles condamneſt, quand les autres le font.

Pour ce qui eſt de la queſtion, à laquelle nôtre Auteur a répondu un peu plus haut; on en peut donner l'exemple des *Macaſſars* des Indes, dont les Voyages de Siam nous ont parlé, & qui par un zele furieux de Mahometiſme, tuent quelque fois tout ce qui ſe préſente à eux. Ces gens ſont condamnables & devant Dieu & devant les hommes; parce qu'ils ne font rien, pour examiner ſi leur zele eſt bien fondé ou non, & parce qu'ils prennent un droit ſur la vie des autres, qu'ils n'ont point, & qu'ils ne voudroient pas que les autres priſſent ſur la leur. Il eſt viſible que l'on a droit de s'oppoſer, par la force, à des gens de cette ſorte, par quelque principe qu'ils agiſſent. Que ſi l'on ſuppoſoit que ces

gens

gens ont fait ce qu'ils ont pû, pour examiner leur Religion, & leur conduite, & qu'ils ont jugé qu'ils étoient obligez d'agir de la sorte, les hommes ne seroient pas moins en droit de se défendre contre eux; & si Dieu leur pardonnoit, ce seroit comme il pardonne aux foux & aux furieux. Il faut répondre la même chose, si on les suppose si stupides, qu'ils soient incapables de se former aucune idée de Morale. Les hommes plus raisonnables ont droit de se garder d'eux, comme de bêtes sauvages, & Dieu les traitera, comme leur stupidité le demande. Ce n'est pas que je voulusse accorder ni l'une, ni l'autre de ces suppositions; je ne croi pas qu'il y ait aucun peuple, qui vive en Societé, sans avoir quelque idée de Justice & d'Equité, & qui ne puisse être condamné par ces mêmes idées. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matiere. Ecoutons ce que nôtre Auteur dit, dans la suite.

Il n'est pas besoin, dit-il, d'un plus grand pouvoir, que celui que j'ai dit, pour parvenir à toutes les fins, que le Gouvernement se propose; puisque cela donne au Magistrat le droit, lors que le bien de la Societé le demande,

ſéparer qui que ce ſoit, ou Laïque ou Eccleſiaſtique, de toute communion de l'Egliſe; en le banniſſant, et l'empriſonnant, en le faiſant mourir. Il le peut envoyer en des lieux, où il n'y a aucun exercice du Chriſtianiſme, lors que le bien de l'Etat le demande; & l'obliger même de combattre contre ceux, qui ſont de la même Religion que lui; ce qui fait voir que le bien de la Societé eſt la Souveraine Loi, que toutes les autres conſiderations lui doivent ceder, & qu'aucun Eccleſiaſtique ne peut être indépendant du Magiſtrat. Ainſi il ne peut pas y avoir deux Autoritez, indépendantes dans la même Societé, & le Magiſtrat même a pouvoir ſur les hommes aſſemblez pour le culte de Dieu, comme pour toute autre choſe. La ſuprême Puiſſance, loin d'avoir droit de les maltraiter, eſt obligée de les proteger, contre tout le mal qu'on voudroit leur faire, pendant qu'ils ne font rien qui ſoit préjudiciable à la Societé Civile; mais encore plus, ſi leurs Aſſemblées tendent au Bien Public, comme lors qu'ils s'aſſemblent pour ſervir Dieu, ſelon leur Conſcience.

On peut même dire, à quelque égard

gard que le pouvoir du Magistrat est plus grand par rapport à l'Eglise, que par rapport aux autres Societez; puisqu'il n'exige de ces Societez, autre chose, sinon qu'elles ne soûtiennent aucun principe, qui soit contraire au Bien Commun; mais que, dans l'Eglise, il doit prendre garde qu'on y enseigne principalement ceux qui servent au Bien de l'Etat, & pour cela établir des Ministres, qui instruisent publiquement ses Sujets à éviter tout ce que le Souverain a droit de reprimer par la force, & à faire tout ce que le Bien de la Societé demande & que l'on récompense; car ce dernier pouvoir est moindre, que celui de punir, & de recompenser, & tend à la même fin. Rien n'est plus absurde, que de lui ôter le droit d'autoriser des personnes publiques, pour l'avertir lui-même de ce qu'il doit à ses Sujets, & ses Sujets des devoirs, auxquels ils sont obligez envers leur Souverain; & pour soûtenir leurs remontrances des motifs & des raisons, sur lesquelles ces devoirs sont fondez. Rien ne peut l'empêcher de charger de ces soins des gens, qui n'ont d'ailleurs aucune jurisdiction, en ces sortes de matieres. Comme le Magistrat

peut établir des Ministres ; pour cela il les peut casser, ou leur imposer silence, s'ils font mal leur devoir, ou s'ils agissent contre la fin, pour laquelle ils ont été établis.

Si les Ministres ont * aquis plus de Richesses, que l'interêt de la Societé ne le permet (comme cela peut arriver) il a droit de redresser cet abus. La raison de cela est que les hommes, en entrant dans les Societez Politiques, soumettent nécessairement leurs biens aux Lois, que les Magistrats feront pour le Bien Public ; & que par conséquent les Magistrats peuvent empêcher que les hommes ne disposent de leurs biens d'une maniere préjudiciable à l'Etat, & déclarer nulles ces dispositions. La même raison, qui les oblige de faire des Ordonnances de *Main-morte*, & d'autres Lois, contre les dispositions, que le Peuple fait en faveur des Ecclesiastiques, le permet de leur ôter ce qui leur a été donné. Mais le Bien de la Societé étant l'unique raison, qui donne au Magistrat du pouvoir sur les biens des Sujets, l'on-

* L'auteur entend des biens Ecclesiastiques, ou affectez à ceux qui font quelque fonction publique dans l'Eglise, & non aux biens des particuliers.

l'on ne voit pas pourquoi il les dépouilleroit d'une partie de ces biens; pour entretenir parmi eux des opinions, qui n'ont point de rapport au Bien Public. Comme on ne peut pas présumer, que personne, en entrant dans une Societé Civile, ait eu dessein de donner au Magistrat le pouvoir de le priver d'aucune partie de son bien; pour l'entretien d'opinions, qui n'ont point de rapport à l'Utilité Publique, & qui sont, comme il le croit préjudiciables à son ame: aussi personne n'ayant, sous ce prétexte, aucun pouvoir sur le bien d'un autre, ne peut donner à la Puissance, qui le représente, plus de pouvoir qu'il n'en a lui-même. Pour moi, j'avouë que je ne voi pas comment on peut répondre au raisonnement de ceux qui disent, que l'on pourroit aussi-bien présumer que les membres de la Societé ont changé la Puissance Législative de choisir des opinions spéculatives pour eux, que de prendre une partie de leurs biens, pour entretenir ces Opinions; & que s'il est de la dernière injustice de forcer les hommes de faire profession d'opinions spéculatives, qu'ils ne croyent pas, il n'y a pas plus de justice à les faire contribuer à les

entretenir; particulierement ſi l'on conſidere qu'elles n'ont d'autre effet, que d'avancer la ſuperſtition dans une grande partie du Monde.

Outre cela quand on attache de grands avantages à de ſemblables opinions, on fait non ſeulement que les Eccleſiaſtiques les embraſſent quelles qu'elles puiſſent être, & inventent mille manieres ſophiſtiques & mal-honêtes de les défendre, au préjudice de la Verité; mais on fait même en ſorte que l'Humanité eſt preſque éteinte parmi les Chrétiens, qui ſont diviſez en differentes Sectes, dont les Eccleſiaſtiques brûlent d'une haine implacable contre ceux, qui ne ſont pas de leurs ſentimens, & tâchent de faire naître une ſemblable paſſion, dans l'eſprit de tous ceux qui les écoutent. On ne peut pas douter que ce ne ſoit là l'unique cauſe, pour laquelle les Chrétiens ſe traitent les-uns les autres, avec tant de barbarie; ſi l'on conſidere que l'on ne voit point de ſemblables effets de la difference des opinions, où le Clergé ne prend point d'interêt.

C'eſt là tout le pouvoir, que les hommes peuvent donner au Magiſtrat en matieres de Religion, & ce qui n'eſt

pas

pas renfermé dans ces bornes, n'eſt ſous aucune Puiſſance Humaine, mais demeure dans l'état de Nature & ne dépend que de Dieu & de la Conſcience; car enfin la Religion ne paſſe point du Pere au Fils, par héritage, comme une terre; mais châcun doit choiſir l'Egliſe dont il veut être, lors qu'il eſt capable de faire ce choix. Le ſeul motif, qui doit déterminer les hommes en cela, c'eſt le ſalut de leurs ames; car ils ſont obligez, quand toutes les Puiſſances Humaines leur ordonneroient le contraire, de ſe joindre avec l'Egliſe, qui leur paroît ſeule propre à les conduire au ſalut. Pour la même raiſon, ils doivent quitter d'autres Egliſes; & par conſequent ils ont un droit inalienable de juger des conditions, auxquelles on eſt admis à la communion d'une Egliſe, avant que d'y entrer. Ce n'eſt pas parce qu'ils en étoient membres hier qu'ils le doivent être encore aujourdhui; mais parce qu'ils continuent à approuver la doctrine de cette Egliſe; à moins que l'on ne ſuppoſe que les Egliſes ſont comme des *Trappes*, où l'on peut facilement entrer, mais où il faut enſuite toûjours demeurer, pour le plaiſir, ou pour l'avantage de ceux qui les ont miſes.

Ainſi tous les hommes, en forme des Societez, pour le Culte de Dieu ſont en un état de Nature, & ni Prince, ni Prêtre n'a pas plus de droit l'un Païſan, qu'un Païſan n'en a ſur eux mais ils doivent être tous conduits par le même motif. Quoi que les Egliſes, non plus que les autres Societez volontaires, ne puiſſent pas s'aſſembler, ſi les membres ne conviennent d'un certain lieu, des perſonnes qui doivent officier & d'autres ſemblables circonſtances; néanmoins perſonne n'a droit de preſcrire rien à un autre là-deſſus, & châcun a pour ſoi-même le droit du *ſuffrage négatif*; en ſorte qu'il y a une parfaite égalité, car perſonne n'a plus de pouvoir ſur un autre, qu'un autre n'en a ſur lui, & châcun doit juger de tout ce qui s'y paſſe pour ſoi-même; non ſeulement lors qu'il ſe joint à cette Egliſe, mais encore dans la ſuite.

Ainſi ſi la déciſion, ſur ce que l'on croit néceſſaire pour former une Aſſemblée, afin d'y ſervir Dieu, doit être nommée *Gouvernement Eccleſiaſtique*, aucun Gouvernement ne peut être plus populaire que celui-ci; parce que perſonne n'y eſt obligé d'y ſuivre même le plus grand nombre des Suffrages.

frages. Ceux qui ne ſont pas contens d'une Aſſemblée peuvent en former une autre, de la meilleure maniere qu'il leur eſt poſſible ; car nôtre Seigneur a promis *que là où deux ou trois ſeroient aſſemblez en ſon nom, il ſeroit au milieu d'eux*. On ne peut entendre la choſe autrement, à moins que de détruire l'eſſence même d'une *Egliſe* ; parce que ſi l'on s'aſſemble, par un autre motif, que celui de ſervir Dieu de la maniere que l'on croit la plus conforme à ſa volonté ; on ne mérite pas le nom d'Egliſe, on s'aſſemble plûtôt pour ſe moquer du ſervice divin.

* On ne peut pas douter que tout cela ne ſoit veritable à la rigueur, & conforme aux principes de la Réformation ; qui ne s'eſt pû faire légitimement, que ſur ces fondemens. On le reconnoîtra, pour peu que l'on médite cette matiere. Mais il faut conſiderer que les hommes & les Societez, qu'ils forment, ne peuvent pas long-tems ſe tenir en toutes choſes à la pratique rigoureuſe des Lois les plus fondamentales, ſur leſquelles les Societez ſont établies. Ainſi dans la Societé Civile, qui eſt ſans doute fon-



* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

dée ſur le conſentement libre des hommes dans l'état de Nature, il ſe gliſſe dans peu beaucoup de choſes, qui ſont contraires à la premiere inſtitution. Si l'on y pouvoit rappeller les hommes, ſans tumulte & ſans ſédition, on feroit ſans doute bien de le faire, toutes les fois qu'il en ſeroit beſoin; mais comme on ne change pas aiſément des coûtumes établies, & que ſouvent il faudroit exciter d'étranges deſordres pour en venir à bout, on ne doit pas facilement entreprendre de ſemblables choſes. Il faut conſiderer 1. ſi le bien que l'on voudroit faire à la Societé eſt plus grand, que le mal qu'elle ſouffriroit, ſi on la troubloit pour parvenir à ce bien: 2. ſi les voies que l'on prend pour cela, ſont praticables, & s'il y a quelque apparence d'y réüſſir. S'il eſt impoſſible, ou très-difficile d'en venir à bout, de ſorte qu'on ne puiſſe pas ſe promettre prudemment un changement en mieux; ou que la Societé ſouffre un plus grand mal, pour en guérir un moindre; il y auroit de la témerité & même de l'injuſtice à entreprendre de redreſſer ce qui ne va pas bien. S'il faut aſpirer à la perfection, il faut auſſi préferer cependant un état tolerable, à une confuſion générale,

nerale, dont on ne ſait pas ce qui pourroit ſortir. Il en eſt de même de la Societé Eccleſiaſtique, il ſeroit à ſouhaiter que l'on s'y conduiſit, ſelon les idées de la Raiſon la plus épurée; mais s'il n'y a point de moyen, humainement parlant, de redreſſer entierement les deſordres, que l'on y voit, & ſi en eſſayant de les réformer, on feroit plus de mal aux Chrétiens, qu'on ne leur pourroit faire de bien par cette réformation; il vaut mieux les laiſſer comme ils ſont, & avoir une Egliſe tolerable, que de n'en avoir point du tout.

Il y a même une troiſiéme conſideration à faire là-deſſus, c'eſt qu'un peuple ſe conduit ſouvent plus facilement & mieux, par une forme de Gouvernement, à laquelle il eſt accoûtumé, quoi que défectueuſe; qu'on ne le conduiroit par une meilleure forme, à laquelle il n'eſt pas accoutumé; & en ce cas, il ſeroit mal d'y faire du changement, parce qu'il ne s'agit pas dans la pratique de voir ce qui ſeroit meilleur conſideré en géneral; mais de ce qui eſt le plus propre à faire parvenir un certain peuple à la fin du Gouvernement Eccleſiaſtique, c'eſt à dire, à la Pieté & à la Vertu. C'eſt ce qui a

fait qu'on s'eſt toûjours accommodé à bien des choſes, auxquelles on n'auroit autrement point eu d'égard.

Tout ce qu'on peut faire, c'eſt d'avertir les Chrétiens des deſordres, par des diſcours, ou par des Livres; afin qu'ils ſe corrigent peu à peu, s'il eſt poſſible, & que les idées de la perfection, à laquelle on doit tendre, ne ſe perdent pas. Que s'il y a des Societez Chrétiennes, qui ne puiſſent pas même ſouffrir les avertiſſemens, dont on croit qu'elles ont beſoin, de quelque maniere, qu'on les leur donne; il les faut abandonner, comme infectées de tyrannie, & en chercher quelque autre. Mais avant que d'en venir là, il faut bien examiner ce que l'on fait, pour ne pas tomber d'un moindre mal dans un plus grand, comme il arrive ſouvent. Je ne doute pas qu'un Auteur, auſſi habile & auſſi penetrant que celui-ci, ne conſidere mûrement tout cela. Voyons préſentement la ſuite de ſes raiſonnemens.

Une choſe, dit-il, qui n'a pas peu contribué à faire croire aux hommes, qu'il y a un Empire, des Juges & des Tribunaux ſuprêmes, en matieres de Religion, comme dans les affaires civiles;

viles ; c'eſt que le Magiſtrat attache des gages & d'autres avantages à la charge des Docteurs de ſa propre Religion, excluſivement à tous les autres ; & qu'il nomme des gens pour recevoir ceux qui prétendent à ces Emplois, à certaines conditions, qu'on leur marque : ou pour les dépoſer, pour de certains ſujets. Les chefs du Clergé étant, en cela, les Députez du Magiſtrat, & la plûpart étant de la Religion, où il y a des avantages attachez, diſent que *les Lois ont établi leur Religion & leur Egliſe*, traitent de ſchiſmatiques ceux qui s'en ſéparent, & prétendent que c'eſt ſe damner, que de n'être pas de la Religion établie par les Loix. Mais quelque bruit que le Clergé faſſe là-deſſus, perſonne ne doit pour cela perdre le droit de juger pour lui-même, en matieres de Religion ; à moins qu'il ne faille être en tous les païs de la Religion, à laquelle ces émolumens ſont attachez. Si quelque Magiſtrat a droit de juger à quelle Religion il faut que ces émolumens ſoient unis, tous les autres Magiſtrats doivent avoir le même droit, & par conſequent ce motif ne doit pas être dans un païs, plûtôt que dans un autre, la raiſon pour la-

quelle on embraſſe la Religion du Magiſtrat.

Au reſte, il n'y a point de raiſons, dont le Clergé ſe puiſſe ſervir, pour exclurre le Magiſtrat des affaires Eccleſiaſtiques; qui ne ſoient auſſi fortes, en faveur du droit naturel, contre eux. Si les Eccleſiaſtiques ont le droit de preſcrire aux peuples les conditions, auxquelles ils peuvent être admis à la Communion, la Religion ne dépend-elle pas autant d'eux, qu'elle dépendroit du Magiſtrat, s'il avoit ce pouvoir? Si le droit d'obliger le peuple d'aquieſcer à ſon explication de l'Ecriture, eſt le même que le droit de faire une nouvelle Ecriture; y a-t-il aucune ſecte ſujette à l'erreur, qui puiſſe l'expliquer ſouverainement?

Enfin perſonne ne peut avoir de droit d'aller à une certaine fin, ſans avoir auſſi droit de ſe ſervir des moyens néceſſaires, pour y parvenir. Ainſi ſi les hommes ſont obligez de ſervir Dieu, de la maniere, qu'ils croyent la plus conforme à ſa volonté; il faut qu'ils aient un droit inalienable, de regler tout ce qu'ils jugent néceſſaire pour cela. Autrement, ou il faut qu'ils ſoient obligez de ſervir Dieu d'une maniere qu'ils croiront lui être

deſ-

desagreable, lors que ceux, qui les gouvernent de droit divin leur commanderont de le faire; ou de demeurer, sans aucun culte, si ces Gouverneurs ne veulent pas ordonner certaines choses, sans lesquelles on ne peut point faire de service divin. On ne peut pas prétendre qu'encore que ces droits soient dans les Prêtres, en ces cas-là ils retournent au Peuple; parce que rien n'y peut retourner, qui n'y ait été auparavant. La Puissance Civile peut dire quelque chose de semblable, mais les Prêtres ne le peuvent pas, parce qu'ils ne prétendent pas tenir leurs droits du peuple.

Rien ne peut être plus absurde, que de soûtenir qu'il faut qu'il y ait deux Pouvoirs indépendants dans la Societé; qu'autrement le Christianisme n'auroit pas pû subsister, quand le Magistrat n'étoit pas Chrétien. Avant la venuë de Jesus-Christ, toutes les Societez Religieuses, qui n'étoient pas de la créance du Magistrat, comme tant de Synagogues de Juifs répandues dans l'Empire Romain, subsistoient par leurs droits naturels, sans qu'on parlât de ce que l'on nomme *Imperium in Imperio.* Les Assemblées, qui ne sont pas de la créance du Magistrat,

giſtrat, peuvent ſe conſerver elles mêmes, par le droit naturel qu'elles ont, de la même maniere. Ainſi c'eſt en vain que l'on parle d'un pouvoir indépendant, & diſtinct des droits naturels du peuple, comme s'il étoit néceſſaire pour la conſervation des Egliſes.

Mais il faut ici mettre en peu de mots les prétenſions du Clergé, qui ſoûtient communément que Dieu a établi, dans chaque Nation Chrétienne, deux Gouvernemens indépendans l'un de l'autre, l'un pour les choſes Eccleſiaſtiques & l'autre pour les Civiles; Que chacun de ces Gouvernemens a un pouvoir Légiſlatif & Executif, ſans quoi ils ne pourroient pas ſubſiſter; Que le Gouvernement Eccleſiaſtique appartient au Clergé, par un droit, qui ne peut recevoir de changement, qui lui vient de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, & dont il doit jouir juſqu'à la fin du monde; Qu'en vertu de cet Empire ſpirituel, les Eccleſiaſtiques ont droit de faire des Lois, non ſeulement ſur des choſes indifferentes, telles que ſont les cérémonies, mais auſſi en matieres de foi, ou déterminer ce que l'on doit croire & profeſſer; Qu'ils peuvent contraindre

traindre les peuples d'obeïr à leurs ordres, par le moyen des censures Ecclesiastiques, les effets desquelles, disent-ils, sont infiniment plus à craindre, que toutes les peines de la Puissance Civile; puis qu'il ne s'agit pas moins, que de fermer les portes du Ciel, & de livrer à Satan ceux qui sont assez malheureux, pour se les attirer; Que comme personne ne peut être admis dans l'Eglise, que par eux, ils ont aussi droit d'en exclurre ceux qu'ils jugent en devoir être exclus, & d'obliger les autres Chrétiens d'éviter le commerce de ces gens-là; Que pour exercer leur jurisdiction, ils peuvent établir des juges, citer des témoins, & faire ce qu'ils jugent à propos pour la soûtenir; Qu'ils sont les seuls juges, après Dieu, de l'étendue de leur juriſdiction & que par consequent ils peuvent excommunier leurs Sujets spirituels, pour tout ce qu'ils jugent être mépris de leur autorité, contumace, ou desobeïssance; Qu'ils ont un grand avantage au dessus des Laïques, parce qu'ils sont capables des Emplois Civils les plus relevez, aussi-bien que des Ecclesiastiques: au lieu que ce seroit une usurpation impie & un sacrilege horrible, en ceux à qui les

vrais

vrais ſucceſſeurs des Apôtres n'ont pas conferé le ſaint Eſprit, par l'impoſition des mains, d'exercer aucune juriſdiction, ou office Eccleſiaſtique: Que tout ce que des Laïques pourroient faire, en cela, eſt nul de ſoi-même, parce qu'ils n'ont pas la vocation, qui ne peut être donnée que par ceux qui ont ſuccedé en droite ligne aux Apôtres.

La conſéquence de cela eſt que leur autorité eſt la plus abſolue, la plus arbitraire, la plus illimitée, & qui a le moins de compte à rendre, qu'il y ait parmi les hommes; parce qu'en étant revêtus, ſans l'intervention du peuple, ou de ceux qui le repréſentent, on ne peut jamais leur faire rendre compte de leur mauvaiſe adminiſtration, dans laquelle ils ne dépendent que de Dieu ſeul, de qui ils ont reçu leur pouvoir.

III. C'EST là le ſentiment, que l'Auteur entreprend de détruire en dix Chapitres, qui ſont pleins de matiere, & dignes d'être lûs avec ſoin; mais dont je ne mettrai ici que les titres, parce que je n'ai pas aſſez de place pour en parler au long & qu'il vaut mieux qu'on liſe l'Original. L'Auteur entreprend donc de faire voir

1. qu'il

1. qu'il eſt impoſſible qu'il y ait deux Pouvoirs indépendans, dans une Societé, & qu'elle ſubſiſte ſans troubles: 2. que les droits ſpirituels, auxquels les Eccleſiaſtiques prétendent, ſont ou particuliers à la Nature Divine, ou n'ont été donnez qu'aux Apôtres, & qu'ils ſe ſervent en vain de ce prétexte, pour envahir les droits du peuple & de ceux qui le repréſentent: 3. que les prétenſions du Clergé d'avoir droit d'exclurre le peuple de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ſont auſſi abſurdes, que celui de l'empêcher d'aſſiſter au ſervice divin eſt peu charitable; & que cette coûtume eſt venue des Payens & particulierement des Druides, mais que par là le Clergé avoit gagné une autorité infinie: 4. que c'eſt une choſe incompatible avec la Raiſon, & la fin pour laquelle la Diſcipline Eccleſiaſtique a été établie, que de dire qu'il n'y en a qu'une ſeule forme, qui ne peut pas être changée, ou qu'il n'y a qu'une ſorte de gens, qui puiſſe s'en mêler; mais que l'on eſt obligé de la changer, ſelon les conjonctures, pour parvenir à la fin, pour laquelle elle a été inſtituée: 5. que le pouvoir indépendant du Clergé non ſeulement empêche que l'Evangile ne ſe répande, mais

mais a fait perdre plusieurs Eglises: 6. que cette même prétension est tout à fait contraire à l'interêt de la Religion, & est la cause de la dépravation de la Chrétienté : 7. que l'hypothese du pouvoir indépendant du Clergé rend toute Réformation illicite, sinon celle à laquelle il consent, & qu'il n'accorde jamais rien contre ses interêts : 8. que ce prétendu pouvoir a causé une infinité de malheurs, dans le Monde Chrétien, & est entierement incompatible avec le bonheur de la Societé Humaine : 9. que cette hypothese, que personne n'est capable de conduire des Eglises, que des Evêques, & que personne ne peut être Evêque, que ceux qui tirent leur autorité des Apôtres, par une succession non-interrompue d'Evêques, dans l'Eglise Catholique ; que cette hypothese, dis-je, détruit l'essence même de l'Eglise : 10. qu'enfin l'Eglise Universelle est composée de differens corps, indépendans les uns des autres; qu'aucune de ces Eglises ne peut faire des Ecclesiastiques, que pour elle-même, & que l'opinion contraire suppose nécessairement un Evêque Universel, ou un Pape.

L'Auteur, qui est, comme l'on dit,

un

un Jurisconsulte, soûtient tout cela, par plusieurs raisonnemens, plusieurs exemples & plusieurs autoritez d'Ecrivains Anglois & d'autres, & plaide sa cause avec beaucoup de véhemence. On n'a pas encore vû de livre, sur cette matiere, où il y ait tant de force & de netteté de raisonnement, que dans celui-ci; & où les preuves de ce qu'on avance soient tirées des premiers principes, sur lesquels la Societé Civile & Ecclesiastiques sont établies.

Au reste * l'Auteur croit avoir droit d'esperer qu'on ne le blâmera, ni en qualité d'homme, pour avoir défendu les droits naturels du Genre Humain; ni en qualité de Chrétien, pour avoir entrepris de couper par la racine † *les artifices antichrétiens*, comme il parle, *des Prêtres*.

Il s'imagine que tous les veritables Protestans doivent approuver les efforts qu'il a faits de soûtenir, dans toute leur étenduë, les fondemens sur lesquels la Reformation a été batie, & de réunir les esprits des Protestans, qui vivent sous de differentes Disciplines. Il croit même que toute *l'Eglise Nationale* d'Angleterre doit approuver

* Page 414. † *Antichristian Priestcraft.*

prouver son dessein, parce qu'il n'y a que cette seule voie, qui puisse justifier sa constitution, qui suppose que le Clergé dépend de la Puissance Royale.

Pour ceux qui ne sont pas de son sentiment, ils ne doivent, comme il le croit, pas être fâchez d'avoir occasion de réfuter ses raisonnemens; parce que, s'ils ont la Verité de leur côté, c'est un moyen de la faire triompher. Plus on examine la Verité, plus claire elle paroit, particulierement si ceux qui la défendent ont de leur côté les avantages de l'esprit & du savoir. S'il y a des Ecclesiastiques, qui tâchent de lui nuire, il se recommande à la protection des Laïques, dont il a défendu les interêts, & qui ont sujet d'encourager ceux qui peuvent écrire sur cette matiere à faire de leur mieux, pour défendre la liberté publique.

Il faut dire encore un mot de la Préface, qui est longue, & qui regarde la constitution de l'Eglise Anglicane en particulier. Si le Clergé forme un Gouvernement particulier & indépendant, il faut, selon l'Auteur, 1. qu'il ait le pouvoir de faire des Lois; 2. celui de les faire executer;

3. l'au-

3. l'autorité de transmettre ce pouvoir à leurs successeurs. Il prétend faire voir, par les Lois & les usages d'Angleterre, que le Clergé, au moins depuis Henri VIII. n'a pas eu le pouvoir d'y faire des Lois, ni de les faire executer, ni de donner cette autorité à d'autres; sans les ordres, ou le consentement exprès des Rois & des Parlements, sans quoi rien ne peut avoir la force de Loi en Angleterre. Il y a ici beaucoup de traits très-vifs contre les *Hauts-Ecclesiastiques*, qu'il fait passer pour des *Jacobites*, & pour des gens qui ont beaucoup de penchant à un Papisme d'une nouvelle espece. Il leur applique un bon mot du Lord *Falkland*, tiré des Recueuils de *Rushworth*. Vol. IV. p. 184. „ Comme „ *Thomas Morus*, disoit-il, disoit des „ Casuistes que leur fonction n'étoit „ pas d'empêcher les hommes de pe„ cher, mais de leur apprendre com„ bien ils en pouvoient approcher, sans „ s'en rendre coupables, *quàm prope „ ad peccatum, sine peccato, liceat ac„ cedere:* il semble qu'il y a des gens „ (*du tems de Charles I.*) qui essayent „ de voir jusqu'où l'on peut rendre „ quelcun Papiste, sans introduire le „ Papisme, & de détruire l'Evangile,

„ au-

„ autant qu'il eſt poſſible, ſans être „ en danger d'être pourſuivi par les „ Lois. L'Auteur cite quelques endroits, tirez de livres Anglois, que je n'ai pas vûs ; mais s'ils ſont citez fidelement, il y a des gens en Angleterre, qui portent plus loin les prétenſions Eccleſiaſtiques dans un Royaume Proteſtant; que ne fait l'Egliſe Gallicane, dans un Royaume Catholique. Leurs projets ne pourroient reüſſir, ſans tout bouleverſer, & ſans ſe mettre en danger de tomber dans un état pire, qu'on ne l'eſt en aucun païs Catholique. Ces gens-là, s'ils avoient le deſſus, excommunieroient les Rois, qui leur déplairoient, & en mettroient d'autres en leur place; comme leur conduite, en refuſant de prendre les ſermens, le fait aſſez voir. Il y a de l'apparence que ce n'eſt qu'à ces Meſſieurs, que nôtre Auteur en veut, & qu'il n'a aucun deſſein contre l'Egliſe établie par les Lois. Il me ſemble au moins qu'elle n'a rien à craindre de ſon livre, qui établit partout que la Societé Civile a droit de regler pour elle-même le Gouvernement Eccleſiaſtique ; de ſorte que le Gouvernement Epiſcopal, étant établi par les Lois d'Angleterre, il doit durer,

rer, tant que ces Lois dureront, & il n'y a aucune apparence qu'on les change jamais à cet égard. Ceux qui font peu de cas de ces Lois, & qui craignent que, ſi on n'appuye la Diſcipline Eccleſiaſtique que là-deſſus, elle ne vienne à être ébranlée, ne font pas aſſez de réflexion ſur l'état des choſes humaines. On auroit beau prêcher un *droit divin*, ſi les Lois des hommes y étoient contraires, on ne viendroit pas à bout de l'établir; comme on peut le voir, par l'exemple des Proteſtans de deçà la mer, qui ne ſont pas plus ébranlez de ce que les *Hauts Eccleſiaſtiques* d'Angleterre diſent du *droit divin*, que s'ils ne diſoient mot, & qui obeïſſent ſans peine aux Lois Eccleſiaſtiques, faites par l'autorité du Souverain. Supposé que les raiſons qu'ils apportent pour le *droit divin* de la Diſcipline Epiſcopale ſoient bonnes, comme elles le ſont en effet à certain égard; il eſt difficile de les faire bien comprendre au peuple, qui comprend aiſément quelle eſt la volonté du Souverain là-deſſus, & qui lui obeït, ſans peine, dès qu'il y eſt accoûtumé. Je ne comprends pas, pour moi, qu'il y ait plus de danger que l'Angleterre devienne Presbyte-

rienne, qu'il y en a que la Hollande devienne Episcopale ; & il n'y a personne ici, qui ne gageât tout son bien que cela n'arrivera point en Hollande, moins que le Gouvernement ne fût entierement renversé, par une Puissance étrangere. Comme il est ici de l'interêt de l'Etat, que les choses demeurent comme elles sont ; il en est de même en Angleterre, & il seroit injuste de troubler l'Etat & l'Eglise, par de nouveaux sentimens, dont les conséquences même sont dangereuses, & que peu de gens peuvent digerer, sous prétexte de prévenir un mal, qui n'arrivera jamais. Après tout, ce seroient toûjours des hommes, qui établiroient les sentimens, que l'on voudroit introduire contre les Lois modernes ; & d'autres hommes prétendroient avoir droit de les changer, si bon leur sembloit.

Le veritable moyen d'empêcher qu'une Forme de Gouvernement ne soit changée, c'est de faire en sorte qu'il ne s'y glisse pas des abus, ou que s'il s'y en est glissé, on les redresse autant qu'il est possible ; c'est d'avancer des personnes de mérite, & non des fainéans, qui n'ont point de bonne qualité, que celle de savoir faire

leur

leur cour à ceux qui les peuvent avancer; c'eſt encore de n'exiger pas trop de crédulité, comme ſi pour faire plaiſir à quelcun, on pouvoit étouffer ſes lumieres; c'eſt enfin d'obliger les Eccleſiaſtiques de vivre en ſorte, que les Laïques aient ſujet de ſe louër d'eux. Nôtre Auteur rapporte * un bon mot d'un Eccleſiaſtique, qui avoit fait préſent de ſon livre, *du Mépris du Clergé*, à feu Mylord *Halifax*; qui lui dit, qu'il avoit oublié la principale raiſon du mépris du Clergé, c'eſt que les Laïques avoient beaucoup de lumieres; & à qui ce Théologien répondit fort naïvement: *Dieu ſoit loué! il y a encore aſſez d'ignorance parmi les Laïques, pour ſoûtenir l'autorité du Clergé.* Il faudroit tout au rebours que le Clergé pût ſoûtenir l'examen le plus rigoureux des Laïques les plus éclairez, & l'on pourroit s'aſſurer qu'on ne penſeroit jamais à changer la moindre choſe, dans la Diſcipline Eccleſiaſtique, pour peu qu'elle fût tolerable. La mauvaiſe conduite des Officiers eſt ordinairement la principale cauſe, qui fait ſouhaiter le changement du Gouvernement.



* *Ch. VIII. p. 268.*

## ARTICLE VIII.

*Remarques ſur la* Réponſe pour Mr. BAYLE au ſujet du III & X. Article de la Bibliotheque Choiſie.

JE m'étois bien attendu que Mr. *Bayle* me répondroit, comme il l'a fait ; & rien ne m'a ſurpris, dans ſa conduite. Je ſavois, depuis longtems, ſa maniere de ſe défendre, lors qu'il étoit ſurpris dans une conduite indigne d'un Proteſtant. J'avois vû que plus il ſe ſent coupable, plus il ſe plaint de la calomnie. Quand Mr. *Jurieu* l'a accuſé d'avoir fait *l'Avis aux Réfugiez*, il a fait le même perſonnage, qu'il fait ici. Il a donné des démentis fort groſſierement, à ſon Adverſaire. Mais qu'a-t-il avancé par-là? Tout le monde a crû, & croit encore qu'il eſt le veritable Auteur de cette ſanglante Satire, contre la Réformation & contre l'Etat ; & ceux-là même, qui ne favoriſent pas d'ailleurs Mr. *Jurieu*, ont été ſcandaliſez de l'animoſité outrée de Mr. *Bayle*, qui l'a déchiré depuis cruellement, en

tous

tous ſes Ouvrages, ſans perdre aucune occaſion de le mordre ; ou plûtôt qui en a fait naître les occaſions par tout, pour éternifer, s'il lui étoit poſſible, ſa vengeance. Ce qui a le plus choqué les honêtes gens, c'eſt qu'au même tems Mr. *Bayle* & ſes Amis rioient entre eux de ce qu'il avoit, comme ils croyoient, ſi bien donné le change au Public ; à qui ils s'imaginoient qu'il avoit fait accroire, par ce bruit-là, qu'il n'étoit pas Auteur de ce Livre.

Il en uſe de même contre moi, il nie des faits palpables ; il crie à la calomnie, il me fait entendre qu'il me pourroit donner le démenti, s'il vouloit, il vomit feu & flame ; pendant qu'il s'applaudit, avec quelque peu de Libertins, d'avoir ſi bien embarraſſé les Théologiens & ſur tout ceux qui croyent la Prédeſtination abſolue, qu'il faut qu'ils renoncent ou au Chriſtianiſme, ou à leurs ſentimens. Tout le bruit, qu'il fait contre moi, eſt un effet du chagrin qu'il a de ce que j'ai découvert au Public le jeu qu'il faiſoit. Il a tort néanmoins de s'en prendre ſeulement à moi, il falloit en dire autant de tous ceux qui liſent ſes Livres, après avoir été avertis ; car tout

le monde en juge & en parle à preſent, comme moi. Perſonne n'a trouvé bon qu'il ait inventé des objections contre la Providence Divine, qu'il les ait étalées pluſieurs fois, avec beaucoup de pompe, qu'il ait ſoûtenu obſtinément contre Mr. *King*, Archevêque de Dublin, & Mrs. *Jaquelot* & *Bernard*, auſſi-bien que contre moi, qu'on n'y pouvoit rien répondre par la Raiſon, & ait répliqué à des gens qui ont étudié toute leur vie la Théologie, comme à des Ecoliers; lui qui ne s'y eſt jamais appliqué, & à qui les principes en ſont très-peu connus. Il a beau dire qu'il croit que Dieu eſt Bon, parce que l'Ecriture le dit; on a d'abord penſé que, ſi ſes raiſons, contre la Bonté de Dieu, ſont démonſtratives, comme il le prétend, il ne lui étoit pas poſſible de croire la verité de la Révelation; qui n'eſt pas fondée ſur des preuves plus claires, que des démonſtrations. On a remarqué qu'il fait combattre l'Ecriture avec elle-même, puis qu'elle enſeigne d'un autre côté que Dieu eſt mauvais; en enſeignant, ſelon lui, la Prédeſtination abſoluë, ſelon laquelle il n'eſt pas poſſible de répondre à ſes objections, comme il le dit par tout.

On

On a bien pris garde qu'il mettoit les Chrétiens hors d'état de prouver ni qu'il y a un Dieu bon, ni la vérité de la Révelation aux Athées, ou aux Manichéens. Quoi qu'il s'apperçoive de tout cela, il nous veut faire croire qu'il eſt perſuadé que Dieu eſt bon; & que c'eſt une calomnie que de dire que l'on a ſujet d'en douter; ſeulement parce qu'il le dit, par-ci par là, pour jetter de la poudre aux yeux des ſimples. Mais c'eſt de quoi je parlerai ci-après; je remarquerai ſeulement ici, que, s'il en eſt perſuadé, il fait, ſelon ſa propre conſcience, un très-vilain perſonnage; puis qu'il ramaſſe toutes les objections, que l'on peut faire contre la Bonté de Dieu, les propoſe le plus ſpécieuſement qu'il lui eſt poſſible, défie tous les Chrétiens d'y répondre, & réplique aigrement & avec hauteur à ceux qui le font. C'eſt comme ſi quelcun ramaſſoit tout ce qui ſe pourroit dire de plus odieux contre la conduite de ſon Souverain, qu'il défiât tous ſes autres Sujets d'y répondre; & qu'il dît qu'il eſt néanmoins perſuadé que la conduite de ce Souverain eſt irréprehenſible, & que pour lui il eſt ſon très-humble ſujet. Je voudrois bien ſavoir ſi ce Souve-

rain & ſes Sujets ſe payeroient de ces diſcours, & s'ils ne les prendroient pas pour une pure Comedie; que cet homme jouëroit, pour ſe tirer d'affaires. Le Prince croiroit, avec raiſon, que cet homme auroit deſſein de ſoulever ſes Sujets contre lui, & les Sujets n'auroient pas meilleure opinion de ſa fidelité, quoi qu'il criât à la calomnie. S'il diſoit que quoi que la conduite du Souverain parût à ſes foibles lumieres exécrable & tout à fait tyrannique, & qu'il fût impoſſible à ſes Sujets de montrer le contraire, & qu'il ſe fâchât même contre ceux qui l'entreprendroient; il ſoûmettoit néanmoins ſes lumieres à la déclaration du Prince, qui proteſtoit de gouverner avec autant de bonté, que l'on en puiſſe imaginer; s'il parloit, dis-je, de cette ſorte, ſon Souverain & le reſte de ſes Sujets pourroient-ils croire qu'il parleroit ſincerement, & qu'il n'auroit que de bons deſſeins? Se contenteroit-on encore des proteſtations, qu'il pourroit faire de ne publier tant de mal du Souverain, que pour humilier quelques-uns de ſes Sujets trop préſomtueux; qui s'imaginoient de pouvoir rendre de bonnes raiſons de ſa conduite, & qui ſe croyoient obligez

gez de le faire, pour l'honneur de leur Prince; en leur faiſant voir qu'il leur étoit impoſſible de le défendre, par leurs lumieres? Ces mauvaiſes excuſes, aulieu d'appaiſer ce Souverain & ſes Sujets, ne feroient que les offenſer davantage; parce qu'ils s'appercevroient facilement, qu'il les prendroit pour des bêtes, & qu'à la calomnie il ajoûteroit la raillerie & le mépris. Que Mr. *Bayle* s'applique cela, s'il lui plait, & qu'il interroge ſa Conſcience. Elle lui dira qu'il eſt obligé de faire réparation à Dieu & aux hommes des abominables accuſations, qu'il a faites contre la Providence, des injures qu'il a dites à ceux qui les lui ont reprochées & qui l'ont voulu faire rentrer dans ſon devoir, & des mauvais ſubterfuges qu'il a employez, pour couvrir une conduite ſi blâmable.

Ce ne ſont pas là des accuſations vagues, comme le dit ridiculement Mr. *Bayle*; il ne peut nier aucun des faits, que je viens de poſer, & il tombe dans le libelle, que je refute, dans toutes les mêmes fautes; comme on le verra. Il ne faut pas avoir de l'eſprit, pour s'appercevoir de cela, il ne faut que lire les articles de ſon

Dictionaire * tant de fois citez, le ſecond & le troiſiéme Tome de ſes *Réponſes à un Provincial*, & le commencement du IV. qu'il vient de publier, pour me réfuter, où il parle de la même maniere. On ne peut douter de ce que je viens de dire, & Mr. *Bayle* n'en doute point lui-même. Il n'y a point là de *jugement téméraire, ni de calomnie.* S'il lui eſt permis de parler ainſi, il eſt auſſi permis à un homme, ſurpris en flagrant délit, de dire qu'on le calomnie; quand on rapporte ce qu'on lui a vû faire, & qu'il fait encore, en préſence de grand nombre de témoins.

Je prens à témoins tous ceux, qui ont lû les endroits des livres de Mr. *Bayle*, que je viens de citer, & je défie qu'il y ait perſonne, qui puiſſe nier aucun des faits que je viens d'avancer; dont les principaux ſont 1. que Mr. *Bayle* a inventé des objections, contre la Providence Divine, qu'il a propoſées dans ſon Dictionaire, ſous le nom des Manichéens: 2. qu'il les a établies avec beaucoup d'art, qu'il a ſoûtenu ſous ſon propre nom, qu'il n'eſt pas poſſible d'y répondre, par la Rai-

* *Des Manichéens, d'Origene & des Pauliciens.*

Raiſon, & traité de haut en bas ceux qui l'ont voulu faire : 3. qu'il a dit qu'aucun Syſteme de Théologie ne peut ſatisfaire à ces difficultez : 4. qu'il faut croire pourtant que Dieu eſt bon & ſaint parce que l'Ecriture le dit ; quoique, ſelon tous les Théologiens Chrétiens, elle enſeigne des choſes incompatibles avec la Bonté & la Sainteté de Dieu : comme les objections invincibles des Manichéens le font voir. Voilà quels ſont les chefs, auxquels il falloit répondre, & à quoi il ne répond rien.

C'eſt de là que je conclus qu'à moins que Mr. *Bayle* ne ſe contrediſe, il faut qu'il ait très-mauvaiſe opinion des vertus de Dieu ; parce que ni la Raiſon, ni l'Ecriture, ne le diſculpent pas, ſelon lui, du mal. Cela étant, il faut que nous devenions néceſſairement Athées, ſelon Mr. *Bayle* lui-même, dans ſes Notes ſur l'article des *Paulicïens*, où il traite au long de cette matiere. Après y avoir rapporté les diverſes méthodes, que l'on a employées, pour diſculper la Providence, il parle ainſi, à la 1. colomne de la page 1332. de la 2. Edition : *Pourquoi tant de ſuppoſitions ? Quelle a été la meſure, quelle a été la re-*

*regle de tant de démarches? C'eſt l'enuie de diſculper Dieu; c'eſt qu'on a compris clairement*, QU'IL Y VA DE TOUTE LA RELIGION, *& que dès que l'on oſeroit enſeigner qu'il eſt l'auteur du peché*, ON CONDUIROIT NECESSAIREMENT LES HOMMES A L'ATHEISME. *Auſſi voit-on que toutes les Sectes Chrétiennes, qui ſont accuſées de cette doctrine, s'en défendent comme d'un blaſphême horrible & comme d'une impieté execrable, & qu'elles ſe plaignent d'être calomniées diaboliquement.* Cependant Mr. *Bayle* ſoûtient hautement qu'aucun Syſteme de Théologie ne peut diſculper Dieu d'être un Etre malfaiſant, & qui ne ſe ſoucie ni de Sainteté, ni de Vice. Il dit ſans détour, dans le texte du même Article, p. 2328. *que les Payens peuvent mieux répondre aux objections Manichéennes, que les Chrétiens*; & il tâche de prouver, dans les notes, que les Manichéens ont raiſon d'accuſer les Chrétiens de faire de Dieu un Etre malfaiſant, & qui n'a aucun égard ni à la Vertu, ni au Vice. Tout le remede qu'il y trouve, c'eſt d'avoüer franchement que nous n'y voyons goûte; ce qui eſt donner cauſe gagnée aux Athées, puis que, cela

étant,

étant, on ne leur ſauroit prouver que Dieu eſt Bon, & Saint, ſelon nôtre Théologie.

Qu'eſt-ce que Mr. *Bayle* veut que nous concluyons de là ? Si l'on ſuppoſe qu'il raiſonne & qu'il penſe conſéquemment, il faut dire qu'il *nous conduit néceſſairement à l'Atheiſme*, ſelon ſon propre jugement ; puiſque nous enſeignons tous, dans nos Syſtemes, que Dieu eſt mal-faiſant, & auteur du mal ; car il ne nous donne point de meilleur Syſteme. Si l'on ſuppoſe au contraire, qu'il dit tout ce qui lui vient dans l'eſprit, ſans s'informer s'il s'accorde à ce qu'il a dit ailleurs, & que pourvû qu'il embarraſſe pour le moment l'Adverſaire, auquel il a actuellement à faire, il ne ſe met nullement en peine des conſéquences, parce qu'il n'a aucun Syſteme ; il faudra le ranger parmi les Pyrrhoniens, qu'il décrit lui-même de la ſorte, ſur l'Article de *Ruſin* page 2625. col. 2. *Les Pyrrhoniens, ſous le prétexte de ne combattre que les raiſons des Dogmatiques, à l'égard de l'exiſtence de Dieu, ſappoient effectivement le dogme même. Ils déclaroient d'abord*, comme fait Mr. *Bayle*, *qu'ils s'accommodoient au train général, ſans s'atta-*

*cher à aucune Secte particuliere*, QU'ILS CONVENOIENT QU'IL Y A DES DIEUX, QU'ILS LES HONOROIENT, *qu'ils leur attribuoient la Providence; mais qu'ils ne pouvoient ſouffrir que les Dogmatiques euſſent* LA TÉMERITÉ DE RAISONNER SUR CELA; *enſuite de quoi ils leur propoſoient*, comme fait Mr. *Bayle*, *des objections, qui par le renverſement de la Providence, tendoient au renverſement de l'exiſtence de Dieu.* C'eſt ainſi qu'il a décrit ſa conduite, ſans y penſer, & qu'il s'eſt mis lui-même parmi les Pyrrhoniens, dont les argumens tendent à détruire l'exiſtence de Dieu. Que ſi l'on dit qu'il n'a aucun deſſein de favoriſer le Pyrrhoniſme, ni l'Atheïſme, qui dans le fonds ne different guere, quoi qu'il faſſe tout ce qu'on peut faire pour cela; il faut nier qu'il ait aucun principe de raiſonnement.

Qu'on juge, après cela, s'il a droit de crier à la calomnie, & de me donner le titre ridicule de *Délateur*; comme ſi j'avois découvert quelque crime caché, qu'il eût commis, & que perſonne n'eût vû que moi. Ses *délateurs* ſont ſes propres livres, ſans en excepter le libelle, qui me donne oc-

occaſion de dire ceci, & qui le ſait parfaitement bien connoître. Je ſavois bien que Mr. *Bayle*, qui ſe croit terrible dans l'attaque, ſeroit réduit à dire de ſemblables choſes, quand il ſe défendroit; & c'eſt de quoi je fais l'experience, dans la pitoyable réponſe, qu'il vient de me faire. Il faut préſentement repliquer, par ordre, aux Articles de ſon libelle. Je me donnerai néanmoins bien garde de m'amuſer à ſuivre en détail tous les Incidens qu'un homme, qui eſt l'un des plus grands parleurs de nos jours, fait naître à tous momens. Je repouſſerai ce qu'il dit de moi, & je viendrai enſuite au principal, le plûtôt que je pourrai. Il ne s'agit pas ici de ce que je ſuis, ou de ce que je ne ſuis pas; mais des ſentimens & de la conduite de mon Adverſaire, qu'il ne juſtifie point, en m'accuſant, quand même il auroit raiſon en ce qu'il dit de moi. Il n'en eſt pas moins obligé de demander pardon à Dieu & aux hommes de la maniere, dont il a traité la Providence, & ceux qui l'en ont repris avec douceur. S'il avoit fait cette réparation, qu'il doit à Dieu & à ceux qui ont pris la défenſe de ſa Providence, contre les objections qu'il

qu'il lui a faites ; il ſeroit tems de me juſtifier, mais à preſent je pourrois m'en diſpenſer. Néanmoins il en faut dire quelque choſe, pour faire voir ſa mauvaiſe foi, & ſa mal-honêteté, &, s'il étoit poſſible, le faire rentrer en lui-même.

Premierement ; je me ſuis abſtenu très-long-tems de mêler rien de perſonnel, dans la diſpute ; quoi que Mr. *Bayle* y mêlât quantité d'argumens *ad hominem*, ou de raiſons tirées *ex invidia*, ou pour rendre odieux. Enſuite comme il m'a contraint de paroître ſous mon propre perſonnage, j'ai été obligé de l'attaquer, comme faiſant profeſſion du Chriſtianiſme & de la Religion Réformée, en particulier ; & je lui ai reproché, avec raiſon, qu'il n'agiſſoit pas, comme doit agir un Chrétien & un Réformé. Ce ſeroit un plaiſant Privilege, que d'avoir droit d'attaquer odieuſement ; ſans s'engager de ſon côté à n'agir conformément à rien, & à ne défendre rien, & ſans faire néanmoins profeſſion d'être Pyrrhonien. Voilà tout ce qu'il y a de perſonnel dans l'attaque, que j'ai faite à Mr. *Bayle* ; & tout ce que je lui dis eſt fondé ſur ſes Ecrits, dont, ce me ſemble, il doit répondre au Public.

Je

Je ne l'accuſe que de ce qu'il a publié, & ce ſeroit ſe moquer, que d'appeller cela des choſes perſonnelles. Je ne l'attaque, que comme Auteur, & je ne déterre aucune particularité de ſa vie, pour le noircir.

C'eſt encore mal à propos qu'il me reproche de l'avoir attaqué, après m'être ſouvent plaint des mauvaiſes manieres de quelques Théologiens, dans la diſpute. Il eſt très-faux que je les aye imitez, en quoi que ce ſoit. Ce ſeroit une admirable méthode, pour ſe défendre contre un Théologien, qui eſt fondé ſur des raiſons claires & palpables; que de lui dire qu'il a blâmé d'autres Théologiens, qui ont attaqué injuſtement & par de mauvaiſes voies, des innocens. Il faut montrer à ce Théologien, qu'il a tort dans le fonds, & enſuite le lui reprocher, ſi l'on veut; mais pendant que l'on a viſiblement tort, on n'eſt pas recevable à faire ces ſortes de reproches.

Quelques ſentimens, que divers Théologiens Réformez aient eu ſur la Providence, on ne les accuſe point d'avoir eu deſſein de ruiner la Religion; parce que toute leur conduite montre le contraire. Perſonne d'entre eux n'a inventé ces ſentimens, qui

qui étoient la doctrine des Ecoles avant la Réformation. Personne d'entre eux n'a ramassé des objections contre la Providence, ni ne les a mises dans le plus grand jour qu'il lui a été possible, ni n'a insulté tous les Théologiens Chrétiens, comme a fait Mr. *Bayle*. Ils ont tous tâché de la défendre de leur mieux, & ils n'ont eu recours aux profondeurs de la conduite de Dieu ; que quand ils se sont trouvez embarrassez, dans l'explication de quelques dogmes reçus, & qu'il n'étoit pas tout à fait en leur liberté de rejetter. Personne d'entre eux n'a crû qu'ils étoient contre la Raison, quoi qu'ils disent qu'ils étoient au-dessus d'elle. Ils sont donc excusables en cela, & on ne leur doit attribuer aucun mauvais dessein ; mais Mr. *Bayle* s'est conduit tout autrement, comme on l'a vû, dès le commencement de ces Remarques. Il y a bien de la difference entre un stile de goinfre, comme l'est celui de nôtre Auteur, & celui des Théologiens persuadez de leur doctrine.

Mr. *Bayle* me reproche en vain un *zele tardif*, puis que c'est moi le premier, qui ai répondu à ses objections contre la Bonté & la Sainteté de Dieu

dans

dans le 1. Tome du *Parrhaſiana*. Ce n'eſt pas à lui à me reprocher, que j'ai eu trop d'indulgence pour lui; & je lui en ai déja dit la raiſon, dans le Tome IX. de cette *Bibliothèque Choiſie*, au commencement de l'Article III. Pour le choc, ſur l'objection qu'il a faite aux Natures Plaſtiques de Mr. *Cudworth*, il n'a ſervi qu'à me faire comprendre que Mr. *Bayle* avoit un deſſein formé de jetter de la boue, dans ſon Apologie des Athées, qu'il nomme *Continuation des Penſées ſur les Cometes*, ſur ceux qui ont défendu l'exiſtence de Dieu, comme je le lui ai dit au commencement de l'Article X. du Tome précedent. Il m'a été fort facile de me défendre d'ailleurs contre lui, comme le Public en peut juger par les pieces. Le grand ſavoir de Mr. *Bayle*, en *ergoteries* Pyrrhoniennes, ne m'épouvante pas plus, que ſes grandes lumieres en Théologie, qui n'aboutiſſent qu'à prouver que nous ne pouvons pas nous défendre contre les Athées.

II. POUR faire diverſion, il ramene le Socinianiſme ſur la Scene, & veut m'en rendre ſuſpect, afin d'empêcher que mes raiſons ne faſſent de l'impreſſion ſur les eſprits. Mais c'eſt

une

une très-méchante fineſſe, & qui ne trompera perſonne. Quand ce ſeroit un *Turc*, un *Talapoin*, ou un *Bonze*, qui auroit trouvé à redire avec raiſon à la doctrine, ou à la conduite de Mr. *Bayle*; ce dernier n'en ſeroit pas moins blâmable. Quand un *Mandarin* l'auroit réduit au ſilence, comme un *Origeniſte* imaginaire l'a fait, il n'en auroit pas moins de tort. Il me ſemble même qu'il eſt honteux d'accuſer de certaines opinions, que l'on feint de mépriſer, des gens à qui l'on répond ſi mal. Un prétendu Orthodoxe, à la maniere de Mr. *Bayle*; un Orthodoxe, dis-je, qui raiſonne auſſi mal qu'il fait, de la Religion, pourroit être très-facilement redreſſé, par un Socinien; ſi quelcun de ceux qui ſont dans les ſentimens de *Socin*, vouloit s'en donner la peine. Mais en cette occaſion l'objection du Socinianiſme eſt ridicule, parce que je ne me ſuis point ſervi des principes des Sociniens, pour détruire ſes objections. Je ne ſuis pas d'ailleurs, dans leurs ſentimens, comme je l'ai dit plus d'une fois, & l'on peut voir là-deſſus l'Article IX. du Volume III. de cette *Bibliotheque Choiſie*.

Auſſi Mr. *Bayle* n'apporte-t-il que des

des preuves ridicules du contraire. La premiere c'eſt que ma Verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament a été proſcrite, dans les Etats du Roi de Pruſſe. Si le Conſiſtoire Royal de Berlin avoit prouvé, par de bonnes raiſons, qu'il y a des erreurs Socinien-nes, dans cet Ouvrage, il auroit fallu les rapporter; ces raiſons feroient plus d'effet, que l'Autorité d'un Conſeil, que perſonne ne croit plus infaillible que les autres. Mais comme il ne l'a pas fait, il ne paroîtra étrange à perſonne que je diſe que quelques uns des Conſeillers du Roi de Pruſſe ſe laiſſerent ſurprendre aux plaintes de quelques perſonnes, & qu'il ne ſe fit aucun examen régulier de mon Livre pour le condamner. Auſſi les plus habiles Miniſtres de l'Egliſe de Berlin n'eurent aucune part à cela, & même cette condamnation n'a eu aucune ſuite.

La ſeconde preuve ce ſont quelques procedures du Synode Wallon de ces Provinces, que Mr. *Bayle*, comme je voi, n'a pas ſuës, & qu'il n'eſt pas beſoin de lui apprendre. Je n'en dirai autre choſe, ſinon que j'ai répondu, dans une Lettre Françoiſe aux objections qu'un des membres du Sy-

Synode ſuggera à l'Aſſemblée, & cela d'une maniere qui ne ſouffre point de replique.

Pour donner plus de poids à ſon accuſation, il cite, en troiſiéme lieu, les Jeſuïtes de Trevoux contre moi, que j'ai réfutez il y a long-tems, dans l'édition de Hollande de leurs Memoires; & me reproche que je n'ai rien répondu au dernier livre d'un Jeſuïte, nommé *Lépineuil*. Je réponds premierement que ce dernier Livre eſt ridicule & ne mérite point de réponſe; puiſqu'il ne fait que redire ce que j'ai ruiné, dans mes repliques. Auſſi ce Livre a-t-il été mépriſé à Paris, où il ne s'eſt pas pû vendre. Après avoir repliqué cinq fois à l'Auteur, Mr. *Bayle* a très-mauvaiſe grace de me reprocher de ne lui avoir pas répondu une ſixiéme. Ses calomnies étoient aſſez détruites, & ce n'eſt pas à toutes ſortes de Sophiſtes, qu'on fait l'honneur de répondre juſqu'au bout. Je ne ſai d'ailleurs où eſt le jugement de Mr. *Bayle* de citer ces Jeſuïtes contre moi, puis qu'il n'ignore pas la maniere, dont ils ont parlé du premier Tome de ſes *Réponſes aux Queſtions d'un Provincial*, dont ils ont dit qu'on pouvoit reconnoître qu'il étoit

l'Au-

l'Auteur, au *libertinage* que l'on y voit. Voudroit-il qu'on s'appuyât ſur cet endroit, pour l'accuſer de *libertinage*? Pourquoi donc les cite-t-il, contre moi?

Il produit enfin l'Abbé *Faydit*, *qui a*, dit-il, *de l'eſprit infiniment & beaucoup d'érudition*, qui m'accuſe de Socinianiſme, dans *ſes Remarques ſur Virgile & ſur Homere*. Les loüanges de Mr. *Bayle* ſont très-ſuſpectes, depuis long-tems, & ne ſont pas de grand poids; parce qu'on a remarqué qu'il ne loüoit, que par paſſion & par interêt, & qu'il changeoit du blanc au noir, quand ſes paſſions & ſon interêt, choſes très-ſujettes au changement, venoient à changer. Il a autant loüé Mr. *Jurieu*, qu'il l'a blâmé depuis; & ſi Mr. *Jurieu* avoit continué de diſſimuler avec lui, ſans rien dire de *l'Avis aux Réfugiez* il le loüeroit encore, & trouveroit tous ſes livres excellens. Il m'a loüé moi même, plus d'une fois, & à préſent il me déchire. Mais cette mauvaiſe Politique ne parut jamais tant, que dans les loüanges, qu'il donne à l'Abbé *Faydit*, qui eſt un menteur & un fou, connu de tout Paris pour tel, & pour cela mis premierement chez les PP. de S. *Lazare*,

*zare*, pour y être fuſtigé, & enſuite à la Baſtille pour le livre que Mr. *Bayle* cite ; où il médit de pluſieurs perſonnes de conſideration, en leur faiſant des applications ridicules & forcées de vers de *Virgile*. Les Jeſuïtes de Trevoux, que Mr. *Bayle* cite, l'ont traité * ſur ce pied-là ; & ſi leur autorité eſt de quelque poids contre moi, en faveur de Mr. *Bayle*, il faut qu'elle me ſerve à mon tour contre lui. Je ne dis pas cela, comme ſi j'en avois beſoin, mais pour faire voir le bon goût de Mr. *Bayle*.

Je ne redirai pas de l'Abbé *Faydit* ce que j'en ai dit dans le 1. Tome de cette *Bibliotheque Choiſie* p. 411. Je dirai ſeulement que cet homme ayant été réfuté & cenſuré, pour avoir voulu ſoûtenir la doctrine des Peres, † touchant la maniere d'expliquer la diſtinction des Perſonnes de la S. Trinité, qu'il diſoit être trois eſſences diſtinctes, mais de la même eſpece ; a été obligé de ſe retracter, & que pour faire le bon Catholique, il s'eſt mis à dire beaucoup de mal de moi ; parce que j'ai dit la même choſe, avant lui,

* *Avril* 1705. *Art.* VIII. *Ed. de Hollande.*

† *Voyez le* Journal des Savans *de l'an* MDCII. *Journal* 39.

lui, du ſentiment des Peres, après de très-habiles gens, même de l'Egliſe Romaine, comme le P. *Petau* Jeſuite. J'ai vû, depuis quelque tems, ſon *Apologie de Syſteme des SS. Peres*, dans la Préface * de laquelle il dit que je lui ai fait l'outrage de citer ſon livre de *l'Alteration du Dogme Théologique* &c. comme favoriſant ce que j'ai dit du ſentiment des Peres. C'eſt un pur menſonge, car je n'ai jamais vû ce livre, ni ne l'ai cité de ma vie. L'Abbé *Faydit* a inventé cela, ſeulement pour m'attaquer, & pour faire l'Orthodoxe, à mes dépends. Mais il eſt ſi fou, qu'il dit à la p. 25. de cette même Préface, que je ſuis *Sozinien* & *Arrien* (dogmes incompatibles) & *ennemi juré de Platon* & *adorateur d'Ariſtote*, & finit néanmoins ſon livre, en diſant que je ſuis un *très-grand Philoſophe Carteſien*. Après cela, il n'eſt pas beſoin que je paſſe davantage de cet inſenſé; dont Mr. *Bayle* ſe moquera encore plus que moi, dès que ſa paſſion s'y trouvera engagée.

J'ajoûterai en général, de tous ceux qu'il cite contre moi, premierement qu'il eſt ridicule de citer contre un



* *Pag. 5.*

Théologien des Théologiens d'une autre Communion ; parce que l'on ſait qu'ils jugent ordinairement très-mal les uns des autres. Ce ſeroit une belle maniere de réfuter les Réformez & en même tems très-facile, que de citer contre eux des Auteurs Catholiques & Lutheriens. Si j'avois fait quelque choſe de ſemblable, Mr. *Bayle* m'inſulteroit d'une étrange maniere. Secondement, il eſt abſurde de citer contre moi des gens, qui ont eu avec moi des diſputes échauffées ; comme le Jeſuïte *Lépineuil*, & l'Abbé *Faydit*, qui a été choqué de ce que je l'ai traité de *menteur*, ſans qu'il ait pû ſe juſtifier. Si je citois Mr. *Jurieu*, Mr. *Jaquelot* & Mr. *Bernard*, qu'il n'oſeroit nier valoir infiniment mieux que des Jeſuïtes, ou Mr. l'Abbé *Renaudot*, qui eſt un homme de mérite, contre nôtre Auteur, que diroit-il ? Il s'écrieroit qu'il eſt injuſte de les en croire, quand il s'agit d'un Adverſaire, avec lequel ils ont eu de grands démêlez. Il n'ignore pas tout cela, mais il eſt troublé d'une ſi violente colere, qu'il me jette à la tête tout ce qu'il trouve ; ſans ſe mettre en peine ſi cela eſt capable de me nuire, ou non ; *furor arma miniſtrat.*

Afin

Afin que le Public comprenne encore mieux, que Mr. *Bayle* ne fait l'accuſation de Socinianiſme, que par chagrin ; il faut faire voir ici, que ſi ce grand Philoſophe, qui terraſſe toute la Chrétienté, quand il s'y met, raiſonnoit conſéquemment, il faudroit qu'il fût Socinien. Sur ſon Article de *Pyrrhon* il fait raiſonner un Abbé Philoſophe, (c'eſt à dire, lui-même) contre la Trinité & l'Incarnation, de maniere qu'il faut néceſſairement, ſelon lui, reconnoître que ces dogmes ſont faux ; ou renoncer aux axiômes, qui ſont d'une évidence Mathematique. On ne renoncera jamais à ces principes, à moins que de devenir fou tout à fait ; car il n'eſt pas au pouvoir d'un homme, qui eſt en ſon bon Sens, de croire que des propoſitions évidentes, s'il les entend, ſont fauſſes. Donc il faut, ſelon Mr. *Bayle*, devenir Socinien, malgré qu'on en ait. Ecoutons le, car l'Abbé qui parle c'eſt lui-même ; puis qu'il ne deſapprouve nullement ce qu'il lui fait dire. Au contraire il avouë que ſes raiſonnemens ſont bons, & il en tire cette conſéquence, qu'il faut ſe ſoûmettre à la Foi & ceſſer de raiſonner ; ce qui ſeroit ridicule, s'il jugeoit qu'ils ne va-

lent rien. I. *Il eſt évident*, dit Mr. *Bayle* dans ſon Dictionaire, p. 2431. col. 1. *que les choſes, qui ne ſont pas differentes d'une troiſiéme ne different point entre elles ; c'eſt la baſe de tous nos raiſonnemens, c'eſt ſur cela, que nous fondons tous nos ſyllogiſmes, & néanmoins la révélation du Myſtere de la Trinité nous aſſure que cet axiôme eſt faux. Inventez tant de diſtinctions qu'il vous plaira ; vous ne montrerez jamais que cette maxime ne ſoit pas démentie, par ce grand Myſtere.* II. *Il eſt évident qu'il n'y a nulle difference entre individu, nature, perſonne ; cependant le même Myſtere nous a convaincu que les perſonnes peuvent être multipliées, ſans que les individus & les natures ceſſent d'être uniques.* Voila comme Mr. *Bayle* raiſonne contre la Trinité, & ſi ſon raiſonnement eſt bon, comme il le croit ; puiſque, comme je l'ai dit, il en conclut qu'il faut humilier ſa Raiſon, ſous la Foi ; il faut que malgré lui il devienne *Socinien*, car on ne peut pas ne point croire des choſes évidentes. Dire ſeulement qu'on en peut douter eſt un menſonge Pyrrhonien, qui ne peut être ſouffert que dans une Secte, qu'on a fort bien nommée *une ſecte de menteurs.*

*teurs.* Mais il paroît par-là, pour le dire en passant, que Mr. *Bayle* n'a point du tout étudié ces matieres, puis que le moindre Ecolier lui dira 1. que ce en quoi les Personnes Divines sont une seule chose, n'est pas ce en quoi elles sont distinctes, & que par consequent son Axiôme est mal appliqué : 2. que le mot de *Personne* ne marque pas, en cette occasion, la même chose que quand il s'agit des Créatures; mais seulement une distinction veritable, que nous ne pouvons pas néanmoins expliquer, parce que la Révelation ne nous en a point donné d'idée; s'étant contentée de nous représenter le Pere, le Fils & le S. Esprit, comme veritablement distincts. Ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matiere, & pour moi j'aimerois mieux qu'on s'abstînt de termes, qui ne sont point dans l'Ecriture. Cela suffit néanmoins, pour faire voir que Mr. *Bayle* n'entend point la matiere.

Ecoutons ce qu'il dit aussi de l'Incarnation : III. *Il est évident que pour faire un homme qui soit réellement & parfaitement une personne, il suffit d'unir ensemble un corps humain & une Ame raisonnable.* Oui, pour faire une

perſonne purement humaine ; mais pour faire une perſonne, qui ſoit Dieu & Homme, cela ne ſuffit pas. Il faut que Dieu ſe joigne à la nature humaine, d'une maniere ſi étroite, que l'on puiſſe parler de la nature divine & de la nature humaine, comme de parties, s'il eſt permis de parler ainſi, qui compoſent un Tout, que l'on nomme *Dieu-Homme*, & auquel on attribue les proprietez divines & les humaines ; comme on dit que l'homme eſt mortel & immortel, qu'il eſt eſprit & corps, à cauſe des deux natures dont il eſt compoſé. Il n'y a rien-là, qui bleſſe la Raiſon ; quoique nous ne ſâchions pas la maniere, dont Dieu peut être uni à l'Homme : comme nous ne ſavons pas même comment nos Ames ſont unies à nos Corps. Mais, dit nôtre Auteur, *il s'enſuit de là que ni vous, ni moi ne ſaurions être certains ſi nous ſommes des perſonnes.* Pour cela, il ſuffit que nous ſentions que nos Ames ſont unies à des Corps, avec leſquels elles ſont des Touts ; ſans que nous ſentions qu'aucun autre Etre Intelligent, comme ſont les Anges, ſoit uni à nous. Il faudroit être fou, pour s'imaginer qu'il y a peut-être des Intelligences qui ſont

unies

unies hypoſtatiquement avec nous, ſans que nous le ſachions. Mais Dieu, dit il, pourroit empêcher que nous ne fuſſions des perſonnes. Sans doute, s'il nous joignoit à une Intelligence; mais pendant qu'il ne le fait pas, nous demeurons des perſonnes, tant que nos Corps ſont unis à nos Ames, qui ceſſent d'être des perſonnes, quand ils ne le ſont plus; parce que Dieu les a deſtinez à être unis. Mais ni l'un, ni l'autre ne perdent rien pour cela, dans leur eſſence particuliere. Je n'en dis pas davantage, pour ne pas m'engager dans une leçon de Métaphyſique.

Il parle enſuite de la Tranſubſtantiation & du Peché Originel, que je lui abandonne. Cependant il paroît, par ce que je viens de dire, combien Mr. *Bayle* a de hardieſſe à parler de ce qu'il n'entend point du tout, & combien peu il a de pénetration, pour en voir les ſuites. Comme on ne ſauroit devenir Pyrrhonien, tout de bon; il faudroit devenir Socinien, ſi les raiſons de Mr. *Bayle* étoient bonnes, & rejetter la *Trinité* & l'*Incarnation*. Si un Théologien Proteſtant en avoit dit autant, & eût joint ces Dogmes avec celui de la Tranſubſtantiation, comme également oppoſez à la Raiſon,

ainſi que Mr. *Bayle* le fait ici & au Chap. CXXVIII. de ſes Réponſes ; on lui ſoûtiendroit, avec beaucoup d'apparence, qu'il ne croit ni l'une, ni l'autre ; & s'il prétendoit accuſer quelcun de Socinianiſme, on le couvriroit de confuſion. Mais un Philoſophe, comme Mr. *Bayle*, n'a point de honte, & dit hardiment qu'il croit ce que la Raiſon condamne, & qui eſt oppoſé à des veritez évidentes, ſans craindre de paſſer pour peu ſincere.

Je ne m'arrêterai pas aux fadaiſes, qu'il débite de moi, comme ſi j'agiſſois contre mes principes, en parlant contre lui ; parce que je me ſuis ſouvent plaint du faux zele de quelques Théologiens. Il faut que Mr. *Bayle* ſâche que je n'ai jamais trouvé mauvais, que les Théologiens criaſſent contre ceux qui attaquent la Providence de Dieu, qui tournent la Religion en ridicule, qui font l'Apologie des Athées, & qui débitent des choſes qui détruiſent toute Religion, comme il fait. C'eſt faire juſtice à la Verité & à la Societé Civile, que de ſe plaindre de ces gens-là, auſſi bien que de ceux qui ſont adonnez à des vices plus groſſiers ; mais c'eſt être très-injuſte, que d'accuſer à tort des innocens, en

ter-

termes tragiques, parce qu'ils different en quelques ſpéculations, quoi qu'ils conviennent du fonds de la Religion, dont ils parlent avec reſpect. Je n'ai jamais eu aucun penchant au Libertinage; mais j'ai toûjours été ennemi de l'Inquiſition, comme on le peut voir par tous mes Ecrits.

Mr. *Bayle* dit ridiculement que ce que je fais contre lui ſont *des farfanteries d'Inquiſiteur*. Il n'y a point d'Inquiſition à ſoûtenir, que c'eſt contre les regles de toutes les Religions, que de faire des difficultez contre la Providence, & cela en termes tout à fait outrageans à la Divinité. Cela eſt même contre la Societé Civile, dont un des plus grands fondemens eſt, la créance qu'il y a un Dieu Saint & Bienfaiſant. Si Mr. *Bayle* prétend que la Liberté de Conſcience doit s'étendre juſqu'à pouvoir attaquer la Providence d'un Dieu Bon & Saint; je ne ſuis point de ſon avis, car ceux qui en uſent ainſi, ſâchant ce qu'ils font, n'ont point de Conſcience, & ne peuvent pas ſe plaindre qu'on la gêne, quand on leur défend de parler. Je veux néanmoins bien lui en accorder une, quoi qu'il doute ſi j'en ai; parce qu'il me ſemble qu'il a l'art de ſe con-

tredire, & de croire ce qu'il ne devroit pas croire, & qu'un autre ne croiroit point, s'il avoit les mêmes principes que lui. J'aurois plus mauvaiſe opinion d'un homme, qui raiſonneroit mieux. Au reſte, je ne lui impute rien que ce qu'il a dit, & je ne lui attribue rien que ce qu'il avouë dans ſes Ouvrages, comme on l'a déja vû; & il ne le nie ici, que pour ſurprendre ceux qui ne veulent pas ſe donner la peine de lire ſes gros livres, & qui ne ſont pas en petit nombre.

III. MAIS afin qu'on ne lui impute rien, il donne le précis de ſa doctrine, en trois propoſitions, qu'il faut examiner.

I. *La lumiere naturelle*, dit-il, *& la Révelation nous apprennent qu'il n'y a qu'un principe de toutes choſes, & que ce principe eſt infiniment parfait.* Cette propoſition eſt vraye, ſelon tous les Chrêtiens, excepté un qui demeure à Roterdam, & qui ſe tue de dire depuis quelque tems, que la Raiſon naturelle prouve invinciblement que la conduite de Dieu n'eſt pas celle d'un Etre tout parfait, puis qu'elle n'eſt pas celle d'un Etre Bon & Saint, & *qu'il faut *recuſer les notions communes & la bonté*

* *Rep. au Provinc. pag.* 1162.

*bonté ideale*, (c'eſt à dire, ſouverainement parfaite) *quand il s'agit de juger, ſi les objections des Manichéens ſont bonnes, ou non*; c'eſt à dire, ſi j'entends le François, que pour ſe tirer d'affaire, dans la diſpute que Mr. *Bayle* nous a intentée, au nom des Manichéens, il faut croire que nous n'avons point d'idée de la Bonté Divine; puis que l'idée, que nous nous en étions faite par la Raiſon, ſe trouve abſolument fauſſe. Il faut dire la même choſe de la notion, que nous avons communément de la Sainteté. Ainſi ou il faut avouër, ſelon Mr. *Bayle*, que la Bonté & la Sainteté, comme nous les concevons, ne ſont point des perfections, & que par conſequent l'Etre tout parfait ne les a pas; ou qu'il n'eſt pas vrai que Dieu, ou le Principe de toutes choſes ſoit tout parfait. Néanmoins s'il ſe veut dédire & reconnoître que tout ce qui détruit la Bonté & la Sainteté de Dieu eſt faux, *ſelon la lumiere naturelle*; je ſuis d'avis qu'on lui faſſe grace, en condamnant les plaidoyez qu'il a faits en faveur des Manichéens, où il ſoûtient le contraire.

Il ajoûte *la Revélation* à la lumiere naturelle, & il a raiſon, mais non pas

ſelon ſes principes; puis qu'il ſoûtient, que la Révelation nous enſeigne des choſes incompatibles avec les lumieres naturelles, à l'égard de la Bonté & de la Sainteté de Dieu; telles que ſont, ſelon lui, la permiſſion des maux phyſiques & moraux de cette vie, & les Peines éternelles, dans l'autre. Il eſt vrai que l'Ecriture dit d'ailleurs que Dieu eſt Bon & Saint; mais c'eſt, dit nôtre Auteur, une Bonté & une Sainteté, que nous ne pouvons pas défendre, ſans renoncer *aux notions communes*, que nous avons de ces Vertus; c'eſt à dire, que nous n'avons aucune idée, ſelon Mr. *Bayle*, du ſens auquel l'Ecriture dit que Dieu eſt Bon & Saint. Voilà comme il croit la premiere propoſition. C'eſt à peu près comme ceux qui ſouſcrivoient aux cinq Propoſitions d'*Alexandre* VII. comme à de purs ſons, qui ne ſignifioient rien, ſans y donner aucun ſens, *abſtrahendo ab omni ſenſu*. Je croi, dit-il, que Dieu eſt parfait, & par conſequent Bon & Saint; mais je n'ai aucune idée de ces perfections, ce ſont des noms qui ſignifient chez moi la même choſe qu'*ocus bocus*, *tempora bonus*. Voyons préſentement la ſeconde propoſition.

II. *La*

II. *La maniere d'accorder le mal moral & le mal phyſique de l'homme, avec tous les attributs de ce ſeul Principe de toutes choſes infiniment parfait, ſurpaſſe les lumieres philoſophiques, de ſorte que les objections des Manichéens laiſſent des difficultez, que la Raiſon Humaine ne peut réſoudre.*

Si l'on entend la premiere Propoſition, ſelon le ſens ordinaire qu'elle a, celle-ci la détruit entierement; car Mr. *Bayle* prétend que les raiſons des Manichéens ſont des démonſtrations de Mathematique, & fondées ſur les notions les plus claires. Ces deux propoſitions reviennent à ceci: la Raiſon m'apprend que Dieu eſt Bon & Saint, & la même Raiſon m'apprend qu'il n'eſt ni l'un, ni l'autre; car il faut que je recuſe ſes notions de Bonté & de Sainteté, pour pouvoir réſiſter aux Manichéens. Pour croire ces deux choſes, il faut être comme celui qui diſoit, *credo quia eſt impoſſibile.*

On doit remarquer là-deſſus, qu'il ne s'agit pas, en cette occaſion, de la Nature Divine, conſiderée en elle même, dans laquelle il y aura toûjours des abîmes, pour toutes les Créatures; mais des idées abſtraites de Vertus, ou de Bonté & de Sainteté, qui

ſont très-claires, & ſur leſquelles on peut raiſonner, avec une entiere certitude. Après s'être formé une idée de Bonté, ou de Sainteté, fondée ſur les plus claires lumiéres de la Raiſon; on ne peut admettre, pour actions ſaintes & bonnes, que celles qui ſont conformes à cette idée, & ſi l'on en propoſe, qui la détruiſent clairement, ces actions ne ſont aſſurément ni bonnes, ni ſaintes. Il n'eſt pas en nôtre pouvoir de penſer autrement, il faut que nous jugions qu'elles ſont mauvaiſes. Par exemple, la Sainteté en géneral conſiſte dans l'obſervation de tout ce que nous nommons vertueux. Si donc j'attribue cette Sainteté à un Etre, il ne faut pas que je le faſſe agir contre la Vertu. Une partie de la Sainteté conſiſte, par exemple, dans la Juſtice & dans la Miſericorde, que l'Ecriture Sainte, & tous les Chrétiens attribuent à Dieu; je ne dois donc jamais accorder que Dieu faſſe aucune action, qui ſoit, ſelon mes idées, démonſtrativement injuſte. Autrement je me contredis groſſierement, & c'eſt ce que Mr. *Bayle* fait.

Il ne faut pas dire que ce qui eſt injuſte, ſelon les idées humaines, ne l'eſt pas, ſelon les divines; car cela ſup-

ſuppoſé, vous ne pouvez pas dire un mot des Vertus, ou des perfections morales de la Divinité, puis que vous ne ſavez ce que c'eſt. Ce que vous appelleriez *injuſtice*, dans les hommes, ſera *juſtice* en Dieu; ce que vous appelleriez *cruauté*, dans les créatures, ſera *miſericorde* en lui, & ainſi du reſte. Mr. *Bayle* lui même reconnoît que cette diſtinction mene droit au Pyrrhoniſme, dans ſon Article de *Pyrrhon* p. 2431. col. 2. J'ajoûte qu'elle mene droit à l'Irréligion & à l'Atheïſme. La preuve en eſt claire, car comment eſt-il poſſible que l'on ſe confie en Dieu, qu'on ait de la reconnoiſſance pour ſes bienfaits, qu'on l'aime, qu'on le loüe, qu'on l'invoque, qu'on lui rende graces, comme on doit le faire; non ſeulement ſi l'on n'eſt en aucune maniére aſſuré s'il eſt bienfaiſant, & s'il ſe ſoucie du genre humain; mais ſi l'on a encore des preuves claires, & ſans replique, qu'il ne l'eſt point, au moins dans le ſens que nous l'entendons, & ſur lequel tous les devoirs de la Religion ſont fondez? Si l'on nous décrivoit un Roi comme un tyran cruel, & qu'on nous exhortât à l'aimer, comme un bon Prince, ſeroit-il poſſible de nous y engager? Nier que Dieu eſt

infi-

infiniment Saint & Bon, ſelon le ſens ordinaire de ces mots: ou, ce qui eſt la même choſe, dire que ſa conduite eſt incompatible avec l'idée, que nous avons de la Bonté & de la Sainteté, c'eſt nier que Dieu ſoit un Etre tout-parfait, & par conſequent qu'il y en ait un.

Auſſi l'Ecriture Sainte entend-elle les termes de *Bonté*, de *Sainteté*, de *Juſtice*, &c. dans le ſens auquel les hommes les entendent; ſans quoi elle ſeroit inutile, & abſurde. Elle nous ordonne d'imiter les vertus de Dieu, & elle nous en fait même juges, comme il paroît par Eſaïe, c. V, 5. où Dieu dit: *habitans de Jeruſalem, & vous hommes de Juda, jugez entre moi & ma vigne. Que lui falloit-il faire davantage, que je ne lui aye fait?* Nôtre Auteur répondroit à Dieu, ſelon ſes principes, que Dieu n'a juſtement omis, que ce qui étoit néceſſaire à ſa vigne, afin qu'elle portât des fruits; & débiteroit contre lui tout ce qu'il a dit, pour les Manichéens.

Après cela, qu'on juge ſi ce n'eſt pas ſe contredire, en demeurant dans ſes idées, que de dire, comme il fait, dans ſa troiſiéme propoſition.

III. *Que nonobſtant cela, il faut croire*

*re fermement ce que la lumiere naturelle & la Révelation nous aprennent, de l'unité & de l'infinie perfection de Dieu : comme nous croyons par la foi & par nôtre soumission à l'autorité divine le mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation*, &c. Il avoit conclu des mêmes principes, dans l'endroit de ses Notes sur l'article de *Pyrrhon*, que j'ai déja cité, qu'il falloit devenir Pyrrhonien, & c'étoit la conclusion naturelle de ses sentimens ; car enfin si la Raison & la Révelation se contredisent réellement, il n'est plus possible de s'y fier & toutes les lumieres, que nous avons, sont éteintes pour jamais. Il faut vivre comme des insensez, qui ne savent pas s'ils raisonnent bien, ou s'ils ne se trompent point en tout. Mais comme on ne peut pas devenir Pyrrhonien, de bonne foi ; il faudra devenir Athée, à moins qu'on ne se contredise.

On peut voir par-là, s'il est vrai que Mr. *Bayle* ait enseigné par tout ces trois Propositions, dans le sens auquel les autres Chrétiens les peuvent soûtenir ; & si ce n'est pas, pour se moquer de nous, qu'il parle ainsi.

IV. C'EST en vain qu'il s'écrie à la calomnie, quand on l'accuse de ne faire

faire Dieu ni Bon, ni Saint; parce qu'il reconnoît l'un & l'autre, & qu'il dit ſeulement *que nôtre Raiſon ne connoit pas la maniere, dont ſa Bonté & ſa Sainteté s'accordent avec la miſere & avec le peché de l'homme.* Il faloit dire, pour parler ſincerement, qu'il croit que nôtre Raiſon prouve évidemment que les actions de Dieu ne ſont ni bonnes, ni ſaintes, & que l'Ecriture, qui ne nie point ces actions, dit d'ailleurs que Dieu eſt Bon & Saint, en quoi elle eſt auſſi appuyée par la Raiſon; de ſorte qu'il ne ſait ce qu'il doit croire, ou qu'il n'a aucune idée de *Sainteté*, ni de *Bonté*. Il s'enſuit de là qu'il pourroit bien ſe faire que le Diable ſeroit bon, & Dieu mauvais; car enfin la Raiſon ne nous fournit aucune idée certaine de bien, ni de mal, ſelon les ſuppoſitions de Mr. *Bayle*.

Je ne dirai rien des pauvretez, qu'il débite ſur l'*Origeniſme*; ce ne ſont que des vetilles, qui ne méritent point de réponſe, & Mr. *Bayle* peut fournir de ſemblables chicaneries, pendant cent ans, s'il le faut.

Il triomphe ridiculement de ce que j'ai dit, qu'il ſe pourroit faire que nous *ne comprîſſions pas bien les diſcours où Jeſus-*

*Jeſus-Chriſt parle de choſes, que perſonne n'a jamais vuës.* Il s'agit là des Peines de l'autre vie, & j'en conclus qu'il ne faut pas attribuer à ſes diſcours un certain ſens, que l'on ſoûtient être abſolument contraire à la Juſtice & à la Bonté de Dieu, comme le fait Mr. *Bayle*; afin d'avoir occaſion de triompher, comme il le croit, de tous les Chrétiens, qui ſoûtiennent que Dieu eſt Bon & Juſte. Là-deſſus il s'écrie que j'ai recours au même aſyle, que lui, & que je reconnois qu'il faut ſacrifier les foibles lumieres de la Raiſon à la Révelation. Ce n'eſt nullement, comme l'on voit, de quoi il s'agit ici; puis qu'il eſt queſtion, non de la conduite de Dieu, mais du ſens des paroles de Jeſus-Chriſt; dans l'explication deſquelles, je permets que l'on employe toute ſa Raiſon; qui nous dicte qu'il vaut mieux dire que nous ne les entendons pas, que de leur attribuer un ſens contraire à la Raiſon, qui n'eſt jamais oppoſée à la Révelation. On a ſouvent cette équité, pour les Ecrits des perſonnes ſages & ſinceres, de ne leur attribuer point un ſens abſurde; quoi qu'il ſemble que leurs paroles pourroient le recevoir, ſi on les expliquoit à la rigueur. Au con-

contraire, Mr. *Bayle* attribue déterminément aux paroles de Jeſus-Chriſt un ſens, qu'il ſoûtient être clairement contraire aux notions communes de Bonté & de Juſtice; & en ſuite il nous vient dire qu'il ſoûmet ſa Raiſon à la Foi, & qu'il croit tout le contraire. Si ce n'eſt pas là ſe moquer de Dieu & des hommes, je n'y comprends rien. C'eſt comme ſi, après avoir objecté toutes ſortes de crimes à quelcun, & ſoûtenu aigrement qu'il lui eſt impoſſible de s'en laver; on lui diſoit enſuite, que néanmoins on veut bien croire qu'il eſt honête homme. Ceux qui parlent ainſi ne méritent pas, qu'on leur ajoûte foi.

Il faut dire la même choſe de ce qu'il dit, en ſe moquant, & en faiſant le fanatique, de ſoûmettre ſa Raiſon à la Foi; après tant de raiſonnemens libertins, qu'il a faits contre la Providence. Car enfin ſi ces raiſonnemens ſont vrais, ce que la Révelation nous apprend eſt faux; & par conſequent il n'y a point de danger à ne le pas croire. Au contraire, ſi la Révelation eſt vraye, tous les raiſonnemens Manichéens de Mr. *Bayle* ſont faux; & ſi cela eſt, comme il eſt contraint de l'avoüer, à quoi bon les propoſer avec

au-

autant de rhétorique, les tourner en autant de manieres differentes, & les soûtenir avec autant d'opiniâtreté qu'il le fait? Faut-il tant écrire, scandaliser tant de gens, & s'attirer tant de querelles, pour soûtenir qu'on ne peut pas répondre à ce qu'on croit faux? C'est là un travers d'esprit fort étrange, & en toute autre occasion, on croiroit qu'un homme raisonnable seroit très-persuadé de ce qu'il soûtiendroit.

Il dira que c'est, pour humilier la Raison. Supposé que cela fût nécessaire, le remede est pire que le mal; car il se trouvera des gens, qui se rendront aux raisons Manichéennes, que vous dites être évidentes; & qui se moqueront de vôtre prétendue Foi, qui n'est fondée sur rien. Ils diront, que cette Foi, que vous opposez à la Raison, n'est qu'un masque, que vous prenez pour ne pas vous attirer l'indignation, que méritent ceux qui attaquent ouvertement la Religion, & qui avoüent qu'ils n'en ont point. Ils se persuaderont que si vous étiez dans la République d'Athées, dont vous parlez tant, vous diriez tout ouvertement que vous vous en moquez, & que vos airs railleurs & ironiques le font assez comprendre. Tout cela est faux, di-

direz-vous, ce n'eſt que pour humilier la Raiſon que j'ai parlé ainſi, & je ne dis rien que les Théologiens Réformez ne diſent. Ces gens-là qui, comme vous ſavez, ne ſont pas credules, vous riront au nez, & vous répondront: „ allez, allez, Mr. *Bayle*, vous faites la Comedie de ſi „ bonne grace, que nous vous le „ pardonnons aiſément. Nous ſommes bien-aiſes que vous détruiſiez „ ces Raiſonneurs, qui nous importunent ſi fort; pendant qu'eux mêmes détruiſent très-facilement ceux „ qui croyent contre la Raiſon. Nous „ y trouverons nôtre compte, & les „ hommes ſeront réduits à ne rien „ croire ni ſelon, ni contre la Raiſon. Châcun ſuivra ſa paſſion, qui „ doit être, ſelon nous, la regle de „ tout. Vous faites bien de vous ſervir des argumens *ad hominem*, & „ de vous couvrir de l'autorité de „ quelques Théologiens, qui ont de „ la peine à vous répondre, à certains „ égards, & de faire l'Orthodoxe, tant „ que vous pourrez. Vous tromperez facilement ces bonnes gens & „ peu à peu vous les détacherez de „ la Religion; car ſi vous leur perſuadez bien qu'il faut qu'ils renon-

„ cent

„ cent aux Notions Communes, pour „ ſauver leur doctrine, vous en aurez „ enſuite bon marché. Voilà ce que les Libertins penſent, & qu'ils ont même peutêtre dit. Que Mr. *Bayle* y faſſe réflexion, s'il veut; & qu'il ſâche qu'on s'apperçoit très-clairement, qu'il abuſe de quelques dogmes reçus, dans la penſée d'embarraſſer ceux qui les ſoûtiennent. Mais ils les quitteront, plûtôt que d'abandonner la Religion, s'ils ſe perſuadent une fois qu'ils ſont incompatibles avec la Raiſon.

Il me *défie ici d'oſer dire que je n'abandonne pas les notions communes, lors que je reconnois en Dieu trois perſonnes diſtinctes coëſſentielles* (il veut dire *coëternelles*) *& conſubſtantielles; car c'eſt*, ajoûte-t-il, *ce qu'il faut qu'il croye, s'il parle ſincerement, lors qu'il dit qu'il n'eſt pas Socinien.*

J'ai déja fait voir ci-devant, que Mr. *Bayle* n'entend point cette matiere, & qu'il a très-mal réüſſi à critiquer les Théologiens là-deſſus. A prendre tous ces mots à la rigueur, & ſelon le ſens qu'ils ont ordinairement; il n'y a rien là, pour quoi l'on doive abandonner les Notions Communes; car on pourroit entendre ces mots com-

comme les Peres, de trois ſubſtances égales, & qui auroient la même eſſence en eſpece. A prendre le mot de *Perſonne*, dans un ſens particulier & qui n'eſt pas en uſage, quand on parle des Créatures; comme on le prend à préſent dans toute la Chrétienté, & avec raiſon; j'ai montré ci-deſſus, qu'il n'y a rien, qui ſoit incompatible avec les lumieres de la Raiſon. Au reſte j'ai * déja dit, pluſieurs fois, que je croi dans le fonds la même choſe que tous les Chrétiens croyent à préſent; mais que les mots inventez depuis me paroiſſoient plus propres à embarraſſer les eſprits, qu'à les éclairer. Je n'ai point de Confeſſion de foi, que le Nouveau Teſtament, comme je l'ai encore dit à Mr. *Bayle*, en le ſommant de nommer la ſienne; ce qu'il n'a point fait, quoi qu'on lui ait fait cette ſommation plus d'une fois.

Pour venir aux *Natures Plaſtiques*, ſur quoi Mr. *Bayle* chante lui-même le triomphe, je n'ai plus rien à dire. Je le tiens aſſez confondu, pour n'y plus retoucher. Il lui a été impoſſible de montrer que ce ſentiment donne lieu

* *Voyez Mem de Trévoux Ed. de Holl.* T. I. p. 135.

lieu aux Athées de rétorquer un de nos meilleurs raisonnemens contre eux. C'étoit-là son principal dessein, & c'est en quoi il a échoüé. Pour la chose même, elle ne m'embarrasse pas beaucoup; c'est un Problême, que l'on peut défendre pour se divertir, & ce ne sera pas Mr. *Bayle*, avec toute la haute opinion qu'il a de lui-même, & ses répetitions, qui le détruira. Il ne connoit ni Mr. *Cudworth*, ni ses sentimens, & je n'ai que faire de dire que ceux qui s'interessent le plus, dans la réputation de ce grand homme, m'ont témoigné toute la reconnoissance possible, de ce que j'ai fait pour lui. Les *facultez occultes* des Scholastiques ne sont pas une chose, qu'on puisse rejetter, sans distinction. Si l'on croyoit rendre une raison claire des effets de la Nature, en disant qu'ils se font par la vertu des *qualitez occultes*, comme on accuse les Scholastiques de l'avoir fait; on auroit sans doute tort. Mais quand on dira que les proprietez, ou les *qualitez* interieures des corps, d'où naissent la plûpart de leurs effets, nous sont *occultes*, ou inconnuës, & par conséquent que nous ne pouvons point rendre de raison assurée de ces effets; on dira vrai & l'on

parlera mieux que ceux, qui donnent des conjectures creuſes, pour la Verité.

Au reſte, je ne croi pas que l'illuſtre Mr. *Leibnits* juge, après un mûr examen, que le ſentiment de Mr. *Cudworth* donne lieu à la rétorſion des Athées; parce que ceux, qui le pénetreront bien, ſur tout après ce que j'en ai dit, verront tout le contraire. Pour Mr. *Bayle*, qu'il chante lui-même ſa victoire, j'y conſens; il eſt trop en colere, & trop paſſionné, pour revenir de rien. Je ne croi pas non plus que Mr. *Leibnits* lui ſoit fort obligé de l'avoir mis lui-même au rang de ceux, qui, faute de ſavoir raiſonner juſte, donnent lieu aux Athées de rétorquer, & il s'en eſt défendu. Mr. *Bayle* auroit dû honêtement lui demander pardon, s'il eſt ſatisfait de ſes raiſons; & s'il n'en eſt pas content, il ne doit pas s'appuyer de ſon autorité, puiſque, ſelon lui, cet habile homme feroit la même faute, qu'il reproche à Mr. *Cudworth*.

V. NOTRE Auteur fait enſuite une comparaiſon de ſon ſentiment & du mien, qui n'eſt qu'une répetition ennuyeuſe de ce qu'il a déja dit pluſieurs fois & à quoi j'ai répondu. Ceux

qui

qui la compareront avec ce que j'ai dit ſeulement ici, en ſeront convaincus. Il y a beaucoup de fiel répandu par tout, & c'eſt ce qui y domine. Je prie Dieu, qu'il le lui pardonne & qu'il l'éclaire; c'eſt tout ce que j'ai à lui dire à cet égard. Je ne ferai que toucher quelques endroits.

J'ai déja fait voir que l'échappatoire, dont il feint de vouloir ſe ſervir contre les Manichéens, en diſant que nous n'avons point d'idée de la Bonté & de la Sainteté de Dieu, eſt ridicule. Si cela étoit, comment pourrions nous prouver que Dieu eſt Saint & Juſte, contre ceux qui le nieroient & qui en concluroient qu'il n'y a point de Dieu? Il ſeroit impoſſible. On ne peut montrer que Dieu eſt Saint & Bon, qu'en ſuppoſant que nous ſavons ce que ces mots veulent dire. C'eſt auſſi là, où Mr. *Bayle* voudroit réduire les Chrétiens; afin de les mettre, comme on dit, *à deux de jeu* avec les habitans de ſa République en idée, à qui on ne pourroit plus rien reprocher. Par ſon principe, on pourroit très-bien défendre tous les crimes, que les Poëtes ont attribuez à leurs Dieux, & confondre tous les raiſonnemens des anciens Chrétiens contre

cux. On diroit que ce qui eſt un crime dans les hommes ne l'eſt pas dans les Dieux, & on leur objecteroit à eux-mêmes tout ce que Mr. *Bayle* a dit en faveur des Manichéens, contre la Providence. S'ils parloient de foi aveugle, pour défendre le Chriſtianiſme; les Payens s'en ſerviroient auſſi, pour défendre leurs Dieux. Je laiſſe à Mr. *Bayle* à achever ce parallele, qui entre très-naturellement dans ſon plan, qui eſt d'embarraſſer tout.

A l'égard de l'Origeniſme, j'ai défié pluſieurs fois Mr. *Bayle* de montrer qu'il eſt faux; & il ne l'a point fait. Cependant la plûpart de ſes raiſonnemens Manichéens ſuppoſent qu'il eſt faux, que les Peines des Méchans ſoient finies. Par conſequent ils ſont ridicules, parce qu'ils ſuppoſent ce qui eſt en queſtion. Mr. *Bayle* dit que la ſolution de l'*Origeniſte* n'eſt fondée que ſur un *peut-être*; mais ſes objections Manichéennes ſur quoi ſont elles fondées? A-t-il une démonſtration que les Peines ſeront éternelles? Il n'en donne pas la moindre apparence de preuve. Il plaide au contraire fortement, contre cette éternité, & prétend qu'elle eſt tout à fait incompatible avec l'idée que nous avons de

la

la Juſtice; d'où un *Origeniſte* concluroit invinciblement que les Peines ne ſont donc pas éternelles, parce que Dieu eſt Juſte. Nôtre Auteur ne ſauroit répliquer à cela. Mais les autres Chrétiens diſent que ce dogme d'*Origene* eſt faux, & il ſe ſert de leur autorité, non pour trouver ce qui eſt vrai, mais pour les embarraſſer; parce qu'il prétend qu'ils ne peuvent pas ſe défendre contre lui, dans cette ſuppoſition. Il oppoſe les Syſtemes à *Origene*, pour lui attirer la haine publique; & il oppoſe les Manichéens aux Chrétiens, pour les confondre. Ce n'eſt pas pour trouver quelque verité, qu'il fait cela; c'eſt pour ne trouver rien, & obſcurcir tout. Il faut que l'Origeniſme ſoit faux, parce que, s'il étoit vrai, il ſauveroit la Religion des attaques de Mr. *Bayle*; & il faut que l'on croye vrai le ſentiment contraire, parce qu'il eſpere par-là de tout abîmer, tôt, ou tard; comme on l'a vû, par la remarque précedente.

Que Mr. *Bayle* attaque ce qu'il voudra, quand il aura dit de quel ſentiment il eſt, on verra alors ce qu'on aura à lui répondre; mais pendant qu'il fait le Manichéen, en niant de l'être, & qu'il attaque le Chriſtianiſme,

me, qu'il profeſſe ; il ne mérite pas qu'on lui réponde un mot. Vouloir ſe ſervir des ſentimens, dont on ſe moque, pour rendre odieux les autres, eſt un artifice trop groſſier.

Pour moi, j'ai déja déclaré ce que je voulois défendre, & il me fait la même difficulté ; c'eſt que je ne me ſauve, que par des conjectures ; en explicant, comme je l'ai fait, les Peines de l'autre vie. Il prétend que je propoſe ce que je dis de la Bonté & de la Sainteté de Dieu, comme un Problême ; que l'on ne pourra ſoudre que dans l'autre vie, quand on aura vû quelles ſont les Peines des Méchans. Il n'y a rien de plus contraire à la Verité, que tout cela. Je ne conjecture point que Dieu eſt *Bon* & *Juſte*, ſelon les idées que nous avons de la *Bonté* & de la *Juſtice* ; je ſoûtiens poſitivement, comme un article démontré, qu'il l'eſt ; & perſonne ne le peut nier, qu'en niant qu'il y a un Etre tout parfait, & qu'en ſe moquant de l'Ecriture Sainte, comme fait Mr. *Bayle*. Il ſoûtient au contraire, en conjecturant contre ſes propres preuves, car il n'en fait rien, que Dieu punira les Méchants de Peines qu'il dit être injuſtes, & tout à fait indignes d'un

d'un Etre tout parfait. Ainſi pour avoir lieu de condamner la Providence Divine, il fait paſſer une conjecture, oppoſée à ſes raiſonnemens, pour une verité aſſurée ; au lieu que s'il avoit quelque bon deſſein, il prendroit le parti oppoſé, ſelon les fondemens qu'il a établis. Mais il ne cherche pas des ſolutions, il ne veut trouver que des difficultez. Je ſoûtiens qu'après avoir prouvé clairement, par l'Ecriture & par la Raiſon, que Dieu ne peut rien faire que de juſte & de conforme à ſa Bonté, châcun en doit tirer cette conſéquence, que, ſi quelque choſe eſt injuſte, il ne le fera point. Si Mr. *Bayle* ſuivoit le Bon Sens, au lieu de la fiere paſſion de contredire, & de brouïller tout, il faudroit qu'il conclût que puis que, ſelon lui, les Peines éternelles comme il les entend, ſont tout à fait injuſtes & indignes de ſa Bonté, il n'y en aura point. Dire que l'on croit que Dieu eſt Juſte & Bon, parce que l'Ecriture le dit, ſans dire pourquoi l'on croit ce que l'Ecriture enſeigne ; & en même tems prétendre avoir des démonſtrations qu'il n'en eſt rien, c'eſt ſe moquer du monde.

Pour moi, comme je ſuis convain-

eu par la Raiſon, & par l'Ecriture, des ſouveraines perfections de la Divinité; je ſoûtiens qu'on ne peut rien objecter de raiſonnable à aucune de ſes perfections, & je ſuis perſuadé que je l'ai montré contre Mr. *Bayle*. Je ſoûtiens encore qu'on ne doit rien ſuppoſer d'obſcur, dans une controverſe ſi ſérieuſe, ſans le prouver, & que ſuppoſer que Dieu fait une choſe, que l'on dit être contraire à ſes perfections, ſans être en état de le prouver (comme le fait nôtre Auteur, à l'égard de l'éternité des Peines de l'autre vie, ainſi qu'il les entend) c'eſt raiſonner ridiculement, & bleſſer les premiers principes du Sens Commun. Mais il dit que tous les Chrétiens lui accordent aujourdhui ce qu'il ſuppoſe, & qu'ainſi il n'a que faire de le prouver. Cela ne ſuffit point, car il ſoûtient qu'on ne peut pas répondre par la Raiſon à ſes objections, & on lui fait voir qu'*Origene* y répond, & qu'on y peut encore répondre d'une autre maniere; en diſant que nous n'avons pas d'idée claire des Peines de l'autre vie, & que par conſequent nous ne pouvons pas dire qu'elles ſeront injuſtes. Il eſt de la derniere abſurdité de dire que Dieu, de la Juſtice & de la Bonté duquel on

eſt

eſt aſſuré, ſera injuſte & cruel en des Peines, dont la nature ne nous eſt pas connue. C'eſt renverſer les plus ſûrs fondemens du bon raiſonnement, que de vouloir ſuppoſer une conjecture, telle qu'eſt celle de Mr. *Bayle*, touchant une choſe qui ne doit arriver que dans l'autre vie, ſans la prouver; quoi que l'on avouë que cette conjecture détruit la Juſtice & la Bonté de Dieu. Au contraire, c'eſt raiſonner ſur des fondemens clairs & inébranlables, que de dire, que Dieu eſt eſſentiellement Juſte & Bon, & que par conſequent il ne fera jamais rien, que de conforme à ſes vertus. Si donc je voi clairement que quelque choſe eſt injuſte, je dois nier que Dieu le puiſſe faire. Si l'on m'objecte des termes de l'Ecriture, qui ſemblent dire que Dieu le fera, j'y dois néceſſairement chercher un autre ſens. Par exemple, ſi je juge que les Peines éternelles, comme on les explique communément, ſont injuſtes; je dois dire néceſſairement, ſi j'ai quelque crainte de Dieu, & quelque reſpect pour l'Ecriture Sainte, ou que les menaces qu'elle fait de Peines, qui ne doivent pas finir, ne ſont que des menaces, que Dieu n'executera, qu'autant que ſa Bonté & ſa

Juſtice le permettront ; ou que la maniere, dont l'Ecriture parle de ces Peines, étant métaphorique, nous ne pouvons pas bien ſavoir ce que ce ſera ; mais que ce ne ſera aſſurément rien d'injuſte. La premiere de ces réponſes eſt d'*Origene*, & la ſeconde eſt celle, qui me paroît la plus ſure & la meilleure. On peut faire diverſes conjectures, ſur les circonſtances particulieres de ces Peines ; mais il faut aſſurer déterminément l'une, ou l'autre des explications que l'on vient de lire ; s'il eſt vrai qu'on ne puiſſe rien répondre, par la Raiſon, aux objections Manichéennes de Mr. *Bayle*, comme il le dit. Au reſte, je ne prétends ôter à perſonne la liberté de ſe défendre autrement que moi. Quoi que je ne me croye engagé qu'à défendre l'Ecriture, je n'empêche pas que châcun ne défende ſon Syſtême de ſon mieux, & je ne prétens point dire que perſonne ne peut répondre autrement aux objections de nôtre Auteur.

Remarquez qu'après avoir fait tant de bruit, il ne s'appuye que ſur une double conjecture ; qu'il ne ſauroit ſeulement rendre vrai-ſemblable, ſelon ſes propres raiſonnemens. La premiere eſt, qu'il n'y a rien de comminatoire

dans

dans les Peines de l'autre vie, dont l'Ecriture parle, & que le mal moral & phyſique demeureront éternellement, & cela dans un degré exceſſif, de ſorte qu'un nombre infini de créatures ſeront infiniment méchantes, & infiniment malheureuſes pour toute l'éternité ; quoi que cela ſoit directement oppoſé à la Bonté ſans bornes, à la Miſericorde éternelle, & à la Juſtice très-exacte de la Divinité. La ſeconde eſt, que l'on ne peut point entendre les Peines éternelles, autrement qu'il ne les entend, quoi qu'il n'en donne aucune preuve. Ce qu'il y a de plaiſant, pour le redire encore, c'eſt que jamais homme n'a tant travaillé que lui à perſuader aux autres que les Peines éternelles, comme on les explique communément, ſont injuſtes. Je me ſuis un peu étendu là-deſſus, parce que Mr. *Bayle* s'imagine qu'il triomphe ſur cette matiere.

VI. Il employe en ſuite beaucoup de paroles, pour me tourner en ridicule ; mais il n'eſt pas beſoin que je m'y arrête, après avoir détruit le fonds de ſa doctrine. Ce n'eſt pas par-là, que l'on doit juger de nôtre controverſe, & j'aurois peur d'ennuyer le Public en réfutant tant de fadaiſes en détail.

Il dit qu'il a enſeigné ſeulement que l'on *ne ſauroit répondre aux objections des Manichéens contre la Bonté de Dieu*; mais non pas *que l'on n'a aucune raiſon de croire que Dieu eſt Bon.* Il ne parle pas ſincerement, car il enſeigne que les Manichéens démontrent, par la Raiſon, que Dieu n'eſt pas Bon, dans ſes Articles citez pluſieurs fois; & il ne donne aucune raiſon de croire le contraire, ſinon que l'Ecriture le dit, ce qui, ſelon ſes principes, n'eſt rien dire; premierement, parce qu'il dit que nous n'avons point de notion de la Bonté de Dieu; ſecondement, parce que ſi l'Ecriture enſeigne des choſes contraires à des veritez évidentes, comme il le dit dans ſon article de *Pyrrhon*, on n'a point de raiſon de la croire; & en troiſiéme lieu, parce que l'on ne peut pas refuſer ſon conſentement à des choſes évidentes, comme ſont, ſelon lui, les objections, qu'il a inventées en faveur des Manichéens. On voit donc qu'il cherche à donner le change aux Réformez, en leur faiſant accroire qu'il eſt de leur ſentiment, & qu'il ſe retranche, comme eux, derriere l'incomprehenſibilité du Myſtere. Les Réformez, ni les autres Théologiens, ne diſent pas qu'ils croyent

croyent des choſes oppoſées à des démonſtrations, comme fait Mr. *Bayle*. Ils ne reconnoiſſent point les conſéquences odieuſes, qu'il a tirées de leur doctrine, en faveur des Manichéens, comme que Dieu agit contre toutes les idées, que nous avons de Juſtice & de Bonté. Ils les nient formellement, & pendant qu'ils les nient, on ne les peut pas faire paſſer pour leur doctrine: comme c'eſt inconteſtablement la doctrine de Mr. *Bayle*, s'il parle ſincerement. Ainſi il n'a que faire de ſe vanter d'être de leur ſentiment, & de continuer à prendre leurs Théologiens pour des fous; il ne les dupera pas ſi facilement qu'il croit. Mrs. *Jaquelot* & *Bernard* lui ont déja montré, & lui feront encore voir de nouveau, combien il eſt éloigné de ſon compte.

Il croit faire ſa Cour à ce Parti, en me diſant des injures les plus groſſieres; mais il ſe trompe, s'il s'imagine que les honêtes gens approuvent cette méthode. J'en ſai plus de nouvelles, qu'il ne penſe. D'ailleurs à mon égard, il ſeroit bien étrange qu'il approuvât ma conduite, puis qu'il cenſure, ſous le nom des Manichéens, d'une maniere abominable, la conduite

[illegible]

lui,

doi-

doivent trouver bonnes & solides, & les peuvent proposer aussi bien que lui. C'est ce qu'il soûtient par tout, & en particulier dans l'Article IV, & dans le V de son Libelle. A-t-il un Privilege de proposer seul ces objections? Ou sont-elles si généralement détestées, qu'il n'y ait qu'un Philosophe, comme lui, qui les ose proposer? Mais il y a dans le Chap. CLXXV. *pag.* 1187. du Tom III. de ses Réponses, après qu'il a été parlé de l'opinion d'*Origene*, touchant la fin des Peines, que *les Catholiques Romains, les Lutheriens, les Réformez, les Arminiens, l'Eglise Greque & ses Schismatiques peuvent proposer, aussi bien que les Sectateurs de Manès* (ajoûtez, & Monsieur leur Avocat) *l'objection dont il s'agit, en ce qui concerne le salut des Réprouvez & des Démons*; c'est à dire, comme je l'ai entendu, que la doctrine d'*Origene* ne leve point les difficultez, non plus que les autres, & que par consequent personne n'y satisfait. Car enfin supposé qu'on soûtienne généralement que ce qu'il dit, de la fin des Peines de l'autre vie, est faux, & que l'on soit persuadé qu'il n'y a néanmoins que cela, qui pût en quelque sorte sauver la Sainteté, la Justice, & la Bonté de Dieu, com-

comme Mr. *Bayle* le ſoûtient ; il eſt clair que tous les Chrétiens doivent applaudir à ſes objections ; & il prétend en effet qu'ils le faſſent. Je ne croyois pas que cette explication fût néceſſaire ; mais il l'a fallu donner, puis que Mr. *Bayle* ſe plaint d'avoir été calomnié.

IX. Je ne replique rien à ſa Concluſion, qu'il jouïſſe tout ſeul de ſon triomphe imaginaire ; s'il eſt vrai, qu'il croye lui-même triompher, car j'en doute beaucoup. Qu'il diſe, tant qu'il voudra,

—— *Populus me ſibilat, at mihi plaudo*
*Ipſe domi.*

Je ne lui envie pas la bonne opinion, qu'il témoigne avoir de ſa maniere de ſe défendre par des injures, & par de méchantes fineſſes. Le Public ſera ſon juge, auſſi-bien que le mien, à cet égard ; il ne le dupera pas ſi facilement, qu'il le croit. Dieu, par deſſus toutes choſes, nous jugera tous deux, & n'exercera que des jugemens très-juſtes & en cette vie & dans l'autre. Je croi avoir dû défendre ſa Sainte conduite, contre ceux qui l'attaquent ; & ſi je me ſuis trompé en quelque choſe, je le prie du fonds du

cœur

cœur de me le pardonner. Je n'ai rien dit, que pour lui rendre l'honneur, qui lui eſt dû; & ſi j'ai avancé quelque choſe, qui n'y ſoit pas conforme, c'eſt contre mon deſſein, comme il le ſait mieux que moi. Je hais autant le Libertinage, que j'aime la Liberté; qui me paroît tout à fait néceſſaire, pour pouvoir rendre à Dieu un culte digne de lui, c'eſt à dire, un *ſervice raiſonnable*, & ſans contrainte. A l'égard de Mr. *Bayle*, je prie auſſi Dieu qu'il lui pardonne tant de choſes qu'il a dites contre lui, & qu'il le ramene à de meilleurs ſentimens. J'agis ſi peu, par haine perſonnelle, que je ſuis prêt d'oublier tout le paſſé & de me taire; ſi Mr. *Bayle* veut en faire autant, & s'abſtenir d'attaquer des Dogmes, qu'il ſait bien, qu'on ne peut pas lui abandonner. On m'a dit qu'il préparoit un plus gros Ouvrage, où apparemment il répondra à ce que j'ai dit de la Raiſon, à quoi il n'a rien repliqué ici. S'il le fait, & qu'il ne veuille point ceſſer d'écrire contre nous, on ſoûtiendra cette guerre, comme on le jugera à propos, & il aura au moins la moitié du chagrin, que donne une longue querelle.

A R-

## ARTICLE IX.

J'Avois deſſein de parler dans ce Tome de quelques-uns des Livres ſuivans, dont je ne puis mettre que les titres; parce que les Extraits, qu'on a vus, m'ont mené trop loin. Je les mettrai dans un autre Tome.

Gerardi Noodt *Juriſconſulti & Anteceſſoris Obſervationum libri duo.* Lugduni 1706. in 4.

*Ejuſdem Diſſertatio de Religione ab Imperio, Jure Gentium, libera.* ibid.

*Remarks on ſeveral parts of Italy* &c. *in the years* 1701, 1702, 1703. A Londres in 8. 1705.

*Hiſtoire de l'Academie des Sciences* pour l'année 1699 & 1700. 2. voll. in 8. Chez Gerard Cuyper, à Amſterdam.

*Démonſtration, ou preuves évidentes de la Verité & de la Sainteté de la Morale Chrétienne, par le R. P.* Bernard l'Amy, *Prêtre de l'Oratoire:* à Roüen, 1706. en 2. voll. in 12.

*Nouveaux Memoires de Mr.* Nodot, *ou obſervations, qu'il a faites pendant ſon voyage d'Italie*, &c. A Amſterdam